



INSPECTION GENERALE

- Exemplaire n°

**RAPPORT RELATIF AU BUDGET PARTICIPATIF
ET SON APPROPRIATION PAR LES PARISIENS
Novembre 2020
N° 18-27.01**

Rapporteurs :

[.....], inspectrice générale

[.....], attachée principale d'administration

[.....], chargée de mission

[.....], chargée de mission

Précédents rapports IG sur un sujet voisin

Rapport IG n° 16-15-01 - février/mars 2017- évaluation de l'action des CICA à Paris

Rapport IG n° 16-15-02 - février/mars 2017 - évaluation de l'action des conseils de quartier à Paris
--

SOMMAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE.....	3
INTRODUCTION	5
1. UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE	7
1.1. Un dispositif au service de la participation citoyenne.....	7
1.1.1. La participation citoyenne à Paris.....	7
1.1.2. Le budget participatif parisien.....	10
1.2. Les objectifs, process et acteurs du budget participatif	13
1.2.1. Les objectifs du budget participatif parisien	13
1.2.2. Les process du budget participatif	16
1.2.3. Les acteurs du budget participatif	18
2. LES PARIISIENS ET LE POUVOIR DE PROPOSER.....	21
2.1. Le nombre et le profil des déposants.....	21
2.1.1. Une diminution du nombre de déposants au fil des éditions	21
2.1.2. Les types de dépositaires	22
2.2. Les déposants sur le territoire parisien	26
2.2.1. Une dynamique de dépôt individuel variable d'un arrondissement à l'autre	26
2.2.2. Les déposants collectifs sur le territoire parisien	28
2.2.3. Les déposants dans les quartiers populaires.....	29
2.3. Les pratiques des déposants.....	34
2.3.1. L'échelle des projets déposés.....	34
2.3.2. La pratique des déposants individuels	35
2.3.3. La pratique des déposants collectifs.....	36
2.3.4. Une pratique de multi dépôt minoritaire	37
2.3.5. Des déposants qui, en grande majorité, ne renouvellent pas le dépôt de projet au cours de la mandature 38	
2.3.6. L'appui au dépôt de projet.....	39
2.4. Les projets proposés par les Parisien.ne.s.....	46
2.4.1. Un nombre de projets par édition en diminution tout au long de la mandature (passage de l'idée au projet) 46	
2.4.2. Les thématiques issues des propositions.....	47
2.4.3. L'échelle des projets déposés.....	50
2.4.4. Analyse des thématiques dans les quartiers populaires.....	53
3. LES PARIISIENS ACTEURS DU VOTE.....	56
3.1. Une augmentation du taux de participation au fil des éditions	56
3.1.1. L'évolution du nombre de votants	56
3.1.2. Les votants sur le territoire parisien	58
3.1.3. Le profil des votants.....	63
3.2. Les pratiques de vote	66
3.2.1. Le nombre de votes par votant.....	66
3.2.2. Les votants et la récurrence des votes	68
3.3. Les actions d'accompagnement.....	68
3.3.1. Le déploiement des urnes sur le territoire parisien	69

3.3.2.	Les mobilisateurs de rue	71
3.3.3.	Les actions menées spécifiquement dans les quartiers populaires	72
3.3.4.	Les leviers identifiés en mairie d'arrondissement.....	73
3.4.	Les projets votés par les Parisien.ne.s.....	74
3.4.1.	Panorama général des projets votés	74
3.4.2.	Le spectre des projets lauréats	88
3.4.3.	La mise en œuvre des projets.....	101
4.	UNE PARTICIPATION DIFFÉRENCIÉE AUX AUTRES ÉTAPES	108
4.1.1.	La recevabilité et les premiers arbitrages.....	108
4.1.2.	La co-construction et la discussion collective des projets.....	110
4.1.3.	La sélection des projets.....	113
4.1.4.	Bilan des étapes intermédiaires.....	115
4.1.5.	L'association à la réalisation.....	119
5.	LES JEUNES PARISIENS ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ.....	122
5.1.	Le cadre général du budget participatif des écoles et collèges	122
5.2.	La participation des établissements	125
5.2.1.	Une croissance de la participation sur la période.....	125
5.2.2.	Les difficultés méthodologiques issues de la remontée des données	126
5.2.3.	La répartition sur le territoire parisien :	127
5.3.	Le processus participatif.....	129
5.3.1.	La concertation amont.....	129
5.3.2.	La participation des élèves au process de vote.....	133
5.4.	Les projets votés par les élèves.....	137
6.	L'INFORMATION DES PARISIEN.NE.S	142
6.1.1.	Un site dédié au budget participatif	142
6.1.2.	Les autres outils et vecteurs de communication.....	147
6.1.3.	L'information de proximité.....	149
6.1.4.	La transparence budgétaire envers les Parisien.ne.s	152
7.	SYNTHÈSE ET PISTES D' ACTIONS	154
7.1.	Les enquêtes conduites et les consultations menées	154
7.1.1.	L'enquête de 2017, les Parisien.ne.s et le budget participatif	154
7.1.2.	L'enquête de 2019, les participants du budget participatif	156
7.1.3.	La consultation de la commission parisienne du débat public	157
7.2.	Analyse des atouts faiblesses opportunités et menaces	158
7.2.1.	La participation des Parisien.ne.s.....	159
7.2.2.	L'envergure du budget participatif	163
7.2.3.	Les projets issus de la participation	165
7.2.4.	Le budget participatif, outil d'inclusion.....	167
7.2.5.	Les risques et leviers	168
	TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS	173
	LISTE DES ANNEXES	178

NOTE DE SYNTHÈSE

Priorité de la nouvelle mandature, le budget participatif parisien a été mis en place dès l'année 2014, la Maire s'étant engagée à lui dédier 5% du budget d'investissement de la collectivité parisienne, soit près de 500 M€ sur la période 2015/2020.

En réponse à la lettre de mission adressée à l'IG, le présent rapport dresse, au terme de six éditions, un bilan du budget participatif parisien et analyse ses effets en matière d'appropriation par les parisiens.

Le périmètre retenu est celui du budget participatif parisien sous ses différents formats : le dispositif lancé en 2014 à l'échelle parisienne se voit adjoindre à partir de 2015 vingt budgets participatifs d'arrondissement. En 2016 le budget participatif des écoles et collèges est créé et une enveloppe dédiée aux quartiers populaires est instituée.

Pour apprécier l'appropriation du budget participatif par les Parisiens, le présent rapport s'organise autour des parties suivantes :

Une partie liminaire analyse les objectifs, process et acteurs du budget participatif parisien en le resituant notamment au sein des dispositifs de participation citoyenne à Paris. Les quatre objectifs assignés au dispositif et formalisés dans sa charte constitutive : favoriser les liens entre élus, habitants et services ; inventer une pédagogie de l'action publique ; assurer plus de transparence dans la gestion des finances publiques ; bénéficier de l'expertise et de la créativité des parisiens, sont autant de défis à relever dans la mise en œuvre du dispositif.

La participation des Parisiens aux étapes centrales qui sont celles du dépôt de projets et du vote est analysée dans deux parties distinctes. Les développements sont ciblés sur les Parisiens en tant que déposants ou votants, leurs profils -dans la limite des données disponibles- et leurs pratiques. Si la participation au dépôt se stabilise à un niveau qui reste significatif, la participation au vote se caractérise par une dynamique continue au fil des éditions. L'institution ab initio du vote physique constitue indéniablement un levier important de cette dynamique.

Un focus sur les quartiers populaires indique que les publics prioritaires participent à ces deux étapes centrales du budget participatif, mettant en œuvre le pouvoir de proposer et celui de décider. Les actions d'accompagnement mises en œuvre par la Ville constituent un levier important de cette participation, en particulier dans ces territoires.

L'analyse de la participation est complétée par celle des projets qui en sont issus, la réalisation concrète des projets votés constituant un point fort en termes d'appropriation par les Parisiens.

Le rapport analyse dans une partie plus succincte la participation aux autres étapes du dispositif, en particulier en phase de recevabilité, de sélection puis en phase de réalisation, les constats effectués pouvant constituer des pistes d'action pour l'avenir.

Répondant à l'objectif d'éducation à la citoyenneté, le budget participatif des écoles et collèges fait l'objet d'une partie dédiée. La participation des établissements croît sur les quatre éditions, pour atteindre en fin de période plus de 80% des collèges et écoles. La démarche participative associant adultes et élèves est analysée notamment lors des phases de concertation amont et d'association au processus de vote.

Enfin, l'information des Parisiens, est analysée sous l'angle de leur appropriation du dispositif et au regard de l'objectif de transparence souhaité par la Ville.

En synthèse sont identifiés les forces et faiblesses, les risques et les opportunités ou leviers pouvant être actionnés.

L'appropriation du budget participatif par les Parisiens est incontestablement engagée : les indicateurs recueillis sur la participation et le vote, l'analyse des process, les moyens et actions mises en œuvre, les projets et réalisations issus de la participation sont autant d'éléments constitutifs de cette appropriation. La collectivité dispose de leviers et d'atouts lui permettant de faire face aux points faibles et risques identifiés et d'inscrire ce dispositif dans la durée.

INTRODUCTION

Par lettre adressée le 21 novembre 2018 à la directrice de l'Inspection générale, la Maire a demandé qu'une mission relative à l'évaluation du budget participatif parisien soit conduite. Cette mission, demandée par le Groupe Écologiste de Paris a été retenue par la Maire dans le cadre du programme de travail de l'Inspection générale.

Priorité de la nouvelle mandature, le budget participatif parisien a été mis en place dès l'année 2014, la Maire s'étant engagée à lui dédier 5% du budget d'investissement soit près de 500 M€¹ sur la période 2015/2020.

La lettre de mission adressée à l'IG indique qu'une évaluation de ce dispositif doit être effectuée au terme de cinq éditions. Le bilan demandé devait analyser les effets du budget participatif d'une part en matière d'appropriation démocratique des Parisiens et d'autre part au regard de la transformation des méthodes de travail de l'administration. Des propositions de nature à renforcer l'efficacité de ce dispositif étaient attendues et une comparaison avec des expériences analogues mises en place en France ou à l'étranger devait éclairer les travaux.

Le champ de la mission englobe en définitive les six éditions du budget participatif parisien sous ses différents formats pour les éditions 2014 à 2019². Le format parisien, lancé en 2014, se voit adjoindre à partir de 2015 vingt budgets participatifs d'arrondissement, puis à partir de 2016 un budget participatif dédié aux écoles et collèges d'une part et une enveloppe prioritairement affectée aux quartiers populaires d'autre part.

En termes de méthodologie, l'équipe de mission a exploité de nombreux fichiers ou documents transmis par la mission budget participatif³, en particulier différents fichiers extraits de l'application Eudonet. Cet outil partagé entre les différents acteurs du BP, opérationnel depuis 2016, contient des données exploitables tant sur le volet externe que sur le volet interne de la mission.

L'application fournit en particulier des données quantitatives relatives à la participation des Parisiens, en particulier lors de la phase de dépôt des propositions et lors de la phase de vote. Elle intègre également des données relatives aux projets issus de la participation (nombre et thématiques). Eu égard à la lourdeur de certains fichiers (à titre d'exemple les fichiers des votants numériques comportent 40 000 lignes pour une édition), un certain nombre d'extractions ont été effectuées par la direction des systèmes d'information et du numérique-DSIN, dont les équipes ont également fourni des représentations cartographiques.

L'équipe de mission s'est également appuyée sur les données disponibles sur l'Opendata mise en place par la Ville, ainsi que sur le site du budget participatif.

S'agissant du budget participatif des écoles et collèges, la direction des affaires scolaires a transmis les fichiers des votes par établissement, correspondant aux éditions concernées.

En complément de l'exploitation de ces données quantitatives, l'IG a pris en compte des éléments d'évaluation plus qualitatifs en provenance de différents acteurs du budget participatif.

¹ Le plan d'investissement pour la mandature s'élève à 10 milliards d'euros.

² Y compris la période de vote qui s'est déroulée en septembre 2019.

³ Cette mission qui a en charge l'animation et la mise en œuvre du BPP, est rattachée hiérarchiquement à la DDCT (direction de la démocratie, des citoyens et des territoires) et fonctionnellement au secrétariat général.

Différents entretiens ont ainsi été conduits, avec des élus, en particulier Pauline Véron, adjointe en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, ou encore avec neuf maires d'arrondissement rencontrés spécifiquement sur ce sujet. Au niveau administratif, outre les échanges avec la mission budget participatif, des entretiens ont été conduits avec le secrétariat général et huit directions. En complément de ces entretiens, l'équipe de mission a adressé des questionnaires pour disposer de données qualitatives permettant d'approcher la perception de différents acteurs (mairies d'arrondissement, directions et agents). L'équipe a pu assister à un atelier de co-construction en mairie d'arrondissement, à deux commissions de sélection en arrondissement ainsi qu'à la commission centrale de sélection.

Pour le budget participatif des écoles et collèges, l'IG a analysé près de 130 fiches en provenance des établissements ayant participé à l'édition 2018.

L'IG n'a pas pu conduire d'enquête auprès des Parisiens, mais a pu prendre connaissance des résultats de deux enquêtes menées, l'une en 2017⁴, l'autre en juillet et septembre 2019⁵.

Pour apprécier l'appropriation du budget participatif par les Parisiens, le présent rapport s'organise autour des parties suivantes :

- une partie liminaire analyse les objectifs, process et acteurs du budget participatif parisien en le situant au sein des dispositifs de participation citoyenne à Paris;
- les deuxième et troisième parties sont consacrées à la participation des Parisiens aux deux étapes centrales que sont le dépôt et le vote. Les développements sont ciblés sur les Parisiens en tant que déposants ou votants et à leurs pratiques. Cette analyse des participants est complétée par celle des projets issus de la participation ;
- une partie plus succincte analyse la participation aux autres étapes du dispositif, en particulier en phase de recevabilité et de sélection puis en phases de réalisation ;
- le budget participatif des écoles et collèges fait l'objet d'une partie dédiée ;
- l'information des Parisiens, est intégrée sous l'angle de l'appropriation du dispositif par les parisiens (dans l'objectif de transparence souhaité par la Ville).
- une partie de synthèse identifie les atouts, faiblesses, menaces et opportunités du budget participatif parisien.

⁴ Enquête IPSOS qui s'est déroulée début 2017 (cf. partie7).

⁵ Enquête effectuée par un doctorant affecté à la DDCT dans le cadre d'un contrat CIFRE (université Paris1 Panthéon Sorbonne, centre européen de sociologie et de science politique).

1. UNE DÉMARCHE AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

1.1. Un dispositif au service de la participation citoyenne

1.1.1. La participation citoyenne à Paris

Les démarches de participation se sont progressivement développées à Paris, sous des formats et modalités variables quant au degré d'association des Parisiens à la vie municipale.

Au fil des années et plus particulièrement depuis 2001, la Ville de Paris a successivement mis en place des instances de démocratie de proximité progressivement relayées par des dispositifs de participation citoyenne et de démocratie participative.

L'objectif principal de la démocratie de proximité⁶ est d'approfondir et d'ancrer la démocratie locale sur le territoire en renforçant les liens entre élus et habitants au plus près de ces derniers. Il s'agit d'offrir aux habitants des lieux d'information, de discussion, d'interpellation, favorisant une meilleure compréhension ou association aux décisions locales. Des instances de proximité associant élus et habitants, peuvent ainsi se voir confier un rôle consultatif et être dotées de moyens de fonctionnement courant. Ces dispositifs ne confèrent pas de pouvoir de décision aux habitants.

Le concept de démocratie participative, si l'on se réfère aux définitions formulées par les chercheurs et universitaires, « *semble devoir englober tout ce qui dans la vie politique des démocraties contemporaines, ne relève pas strictement de la logique du gouvernement représentatif* »⁷ ou encore, désigner « *l'articulation des mécanismes classiques du gouvernement représentatif où les représentants sont les seuls à prendre des décisions avec des procédures de démocratie directe - ou semi directe- où les habitants non élus se voient reconnaître une compétence décisionnelle* »⁸.

Quelques étapes parisiennes sont ici retracées, en partant des instances historiques de démocratie locale que sont les comités d'initiative et de consultation d'arrondissement, ou CICA⁹ et conseils de quartier, mises en place respectivement dans les années 1980 et 2000, dans tous les arrondissements de la capitale. Ces instances sont alors créées en application de dispositions législatives¹⁰.

Conçues comme des instances consultatives à destination des associations, les CICA existent toujours formellement dans la majorité des arrondissements parisiens. Néanmoins, leur activité, même sous des formats de réunions assouplis ou alternatifs, est en diminution, l'initiative et la participation associative s'exprimant dans d'autres lieux et instances.

A l'inverse, les 123 conseils de quartier parisiens, instances de discussion et d'interpellation, par ailleurs animateurs de la vie de quartier, ont pu au fil des années

⁶ Rapport parlementaire sur le projet de loi relatif à la démocratie de proximité du 31/12/2002.

⁷ Loïc Blondiaux - le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative - Editions le seuil, collection la République des idées, Paris, 2008.

⁸ Yves Sintomer, Carsten Herzberg et Anja Rôcke – les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public- Editions la Découverte, Paris, 2008.

⁹ Le CICA désigne un groupement d'associations sans personnalité juridique, constitué au niveau de chaque arrondissement, auquel le droit à la participation à la vie municipale est reconnu, à travers la sollicitation puis la participation aux séances du conseil d'arrondissement avec voix consultative.

¹⁰ Les CICA sont institués par la loi du 31 décembre 1982 dite PML (article 16). Les conseils de quartier sont rendus obligatoires par la loi démocratie et proximité du 31 décembre 2002, certains arrondissements parisiens ayant été précurseurs (20^{ème} arrondissement en particulier).

prouver leur ancrage local et diversifier leurs modes d'intervention¹¹, jusqu'à s'approprier différents outils participatifs proposés aux Parisiens.

Parallèlement au déploiement de ces instances et indépendamment d'un cadre juridique l'y contraignant, la Ville de Paris élargit le champ de la participation en impulsant d'autres pratiques, outils ou dispositifs visant à associer les parisiens aux décisions ou projets les concernant, comme par exemple :

- la mise en place de différentes instances de consultation qu'elles soient thématiques ou dédiées à certains publics comme les conseils de jeunesse, des Parisiens extra-communautaires, des seniors, les conseils locaux du handicap, de sécurité et de prévention de la délinquance, ou encore les comités vélo.

- le développement des démarches de concertation sur les projets d'aménagement urbain ou sur les projets de grands travaux à travers des réunions publiques de concertation ou des comités de suivi ;

En décembre 2009, le Conseil de Paris adopte la première **charte de la participation citoyenne**, laquelle propose « *Dix clés pour la participation¹² des parisiennes et parisiens* ». La charte affirme que « *la démocratie participative est une aide à la décision publique, loin de concurrencer la démocratie représentative, elle en est complémentaire... et peut revêtir les formes les plus diverses* ». Parmi les dispositifs créés figurent notamment un droit d'interpellation au Conseil de Paris ouvert aux habitants, la mise en place d'une commission parisienne du débat public, le recours à des conférences citoyennes ou de consensus; des actions de formation et de sensibilisation à la vie citoyenne et démocratique, le développement de l'e-participation, l'obligation de concertation préalable aux grands projets et la création d'un espace collaboratif dédié.

En 2014, la Maire de Paris nouvellement élue souhaite donner un nouvel élan et fait du développement de la participation citoyenne une priorité forte de sa mandature. Dans son programme de campagne¹³, elle s'était engagée à « *transformer Paris en Ville du faire ensemble* », avec l'instauration d'une démocratie collaborative reposant notamment sur des plateformes telles que « Madame la Maire j'ai une idée » ou « dans ma rue ». Dans sa partie dédiée au budget, elle indiquait « *j'instaurerai un dialogue budgétaire permanent avec les parisiens dans un double esprit : la concertation en amont et le bilan en aval. Je développerai la pratique des budgets participatifs* ».

Au lendemain de l'élection municipale, le Conseil de Paris adopte en séance des 19 et 20 mai 2014 un vœu (V21M) présenté par l'exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne. Ce vœu porte notamment sur les points suivants :

- la mise en place du budget participatif à hauteur de 5% du budget d'investissement de la Ville ;

- le développement d'outils numériques adaptés pour favoriser la participation du plus grand nombre ;

- la modernisation de la charte parisienne de la participation ;

- une plus grande ouverture des conseils de quartier aux habitants ;

¹¹ Rapports IG n°16-15-01 et n°16-15-02 –février/mars 2017- évaluation de l'action des CICA à Paris ; évaluation de l'action des conseils de quartier à Paris.

¹² Délibération 2009 DDATC 101 charte de la participation parisienne.

¹³ « Paris qui ose », partie intitulée « administration et gouvernance vers la démocratie collaborative et une administration plus efficace » p : 167 et suivants.

- l'abaissement du seuil de la pétition et de l'e-pétition¹⁴;
- l'adaptation de l'organisation administrative pour améliorer la transparence notamment par une mise en place ambitieuse de l'open data.

Dans la feuille de route qu'elle adresse le 16 mai 2014 à Pauline VERON, adjointe en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne et de la vie associative, la Maire fixe différents objectifs pour « *renouveler les modalités d'un dialogue ouvert et transparent entre élus et citoyens et donner une nouvelle impulsion à la participation citoyenne pour qu'elle soit davantage ouverte à tous et plus moderne* ».

Si des actions concrètes d'évolution des outils de participation existants sont souhaitées¹⁵, un nouveau dispositif doit être mis en place avec l'instauration du budget participatif à Paris, « *véritable outil de décision pour les parisiens* » doit « *permettre à tous de prendre part à la vie de la cité* ».

Le Conseil de Paris adopte la nouvelle **Charte Parisienne de la Participation** lors de sa séance des 11, 12 et 13 décembre 2017¹⁶.

Aux termes de l'exposé des motifs de cette délibération, cette nouvelle charte dont l'élaboration a associé différents acteurs de la vie locale¹⁷ « *rassemble les grands principes sur lesquels la Ville entend construire une culture de la participation commune, pour l'élaboration de ses politiques publiques...* »

Dix engagements doivent :

- garantir une participation de tous les Parisien.ne.s, « *libre et inclusive, connue de tous, plus lisible* »,
- *bâtir un contrat participatif transparent et de qualité, garantissant la prise en compte des parisiens dans la construction des politiques municipales,*
- *faire vivre la culture de la participation dans la durée...* ».

L'engagement n°7 « Renforcer la place des Parisien.ne.s dans la politique municipale »¹⁸ mentionne en particulier : le budget participatif, une plate-forme collaborative, l'ouverture du droit d'interpellation au Conseil de Paris¹⁹, la prise en compte des avis et communications rendus par les conseils consultatifs, les conférences thématiques de citoyens.

En 2019, le Conseil²⁰ de Paris vote une nouvelle délibération visant à « *renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen* » autour des axes d'intervention suivants :

- renforcer la mobilisation des jeunes (avec la création ou le renforcement de partenariats, ou encore la création d'un label jeune au budget participatif);

¹⁴ 5 000 parisiens ou 1% des habitants au sein des arrondissements.

¹⁵ Comme la dynamisation des conseils de quartier, ou les modalités d'exercice du droit d'interpellation.

¹⁶ Délibération 2017 DDCT 183 la charte parisienne de participation citoyenne.

¹⁷ Plus de 600 personnes y ont été associées : élus, associations, acteurs de la participation, membres des conseils de quartier et parisiens (exposé des motifs de la délibération précitée).

¹⁸ La charte en donne la définition suivante: construction collective de projets dans la production d'une politique ou d'un projet commun.

¹⁹ Ce droit d'interpellation passe par la commission du débat public et s'exerce à partir de 5000 signatures au lieu de 3% de la population soit 50 000 signatures en vertu de la charte de 2009.

²⁰ Délibération DDCT 139 intitulée « Renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen » d'octobre 2019.

- créer des lieux au plus près des citoyens (avec la création d'un réseau de maisons citoyennes mobiles) ;
- instituer un dispositif de votations locales ;
- pérenniser le Conseil de Paris citoyen dont l'expérimentation avait été lancée au printemps 2019²¹.

Au sein des différents outils et procédures proposés à la participation des Parisiens, le budget participatif est incontestablement un dispositif spécifique sur lequel la municipalité parisienne s'est appuyée au cours de six éditions annuelles pour redynamiser la participation citoyenne. Il occupe une place singulière à la fois par son objet - une part réservée du budget d'investissement municipal-, et par la délégation de pouvoir qu'il confère aux Parisiens. Le budget participatif met en œuvre le principe de participation directe, les Parisiens pouvant directement et « sans intermédiaire » proposer des projets puis voter sur ces projets.

1.1.2. Le budget participatif parisien

Le budget participatif parisien rejoint en 2014 un mouvement international plus large lancé en Amérique Latine. Le continent européen a accueilli le budget participatif, la France aussi.

1.1.2.1. Le déploiement des budgets participatifs à l'international

Le budget participatif trouve son origine au Brésil, à la fin des années 1980, plus particulièrement dans la Ville de Porto Alegre où il est instauré dès 1989, dans un contexte de démocratisation du pays à la suite de vingt ans de dictature.

Ce dispositif repose sur une dimension à la fois territoriale et thématique. Il se construit au plus près des habitants pour trouver sa finalisation à l'échelon de la Ville, selon l'organisation schématique suivante :

- dans les quartiers, les habitants proposent des projets dans des réunions de quartier, assemblées de quartier ou réunions de rues informelles ; ils désignent des délégués de quartier ;
- dans les districts, les délégués de quartier présentent et soutiennent les projets qu'ils doivent prioriser ; les assemblées plénières locales votent pour une liste hiérarchisée par quartier et par thématique ;
- à l'échelle de la Ville, le conseil du budget participatif réunit les conseillers élus des districts, l'exécutif municipal, l'union des associations de quartier, le syndicat des employés municipaux. Ce conseil finalise les propositions, les discute avec l'administration municipale et définit ou redéfinit les règles de la participation.

La hiérarchisation des projets s'effectue en fonction du vote et d'un système de coefficients (population concernée / niveau d'équipement en infrastructures et services publics).

À chaque niveau, les délégués ont un mandat semi impératif et doivent rendre des comptes à la base dont ils sont issus.

Ce dispositif a fonctionné de 1989 à 2004 et a ensuite fortement évolué suite à une alternance politique. Porté par les institutions et organisations internationales²², il se

²¹ Les Conseils municipaux citoyens ont été organisés depuis mars 2019.

déploie progressivement sur différents continents, dans des Etats, villes, voire villages, selon des formats et procédures variables.

Un bilan publié en 2014²³ permet une approche « transnationale » des budgets participatifs. Selon ce rapport, en 2012 « *entre 1269 et 2778 expériences sont démontrables dont près d'un tiers en Amérique Latine, mais il en existe sans doute bien plus qui restent cependant « invisibles » en dehors de leur région* ».

Les développements qui suivent reproduisent très synthétiquement ce déploiement à l'international, tel que mis en lumière par cette étude.

À partir de Porto Alegre, le dispositif se développe au cours des années 1990 au Brésil²⁴ et dans d'autres régions du continent sud-américain.

En Amérique du Nord, les Villes de Boston, Chicago, Madison, Montréal, New-York, San Francisco, Vallejo et d'autres adoptent le budget participatif.

Le continent africain ne fait pas exception, la coopération pour le développement et les organisations internationales impulsent sa mise en œuvre à partir des années 2003/2004 dans différents États²⁵.

En Asie, les budgets participatifs sont adoptés, en particulier à partir de 2005, en Corée du Sud, en Chine, ou en Inde.

À partir du début des années 2000, le dispositif se diffuse en Europe, au départ dans certaines Villes de France²⁶, d'Espagne (Séville), d'Italie ou du Portugal, en référence au modèle de Porto Alegre. En Allemagne, les municipalités introduisent des budgets participatifs dans un contexte de modernisation des services publics et de la gouvernance locale²⁷. Les dispositifs de budget participatif s'introduisent également dans d'autres pays européens, en particulier au Royaume-Uni, ou en Pologne²⁸.

Cette période de déploiement qui s'échelonne sur une trentaine d'années recouvre des situations contrastées. L'évolution des contextes politiques a pu impacter cette dynamique de déploiement.

1.1.2.2. Définition et critères constitutifs des budgets participatifs

Il est proposé de retenir la définition formulée dans le cadre d'une étude comparative effectuée au niveau européen²⁹ par des chercheurs universitaires : « *de façon générique, le budget participatif est un dispositif qui permet à des citoyens non élus de participer à la conception ou à la répartition des finances publiques* ».

²² Forum social, ONU, Banque mondiale, Conseil de l'Europe.

²³ Dialog Global n°25, les budgets participatifs dans le monde, une étude transnationale, décembre 2014, mandatée par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

²⁴ Avec en 2012 près de 300 expériences en cours, le Brésil apparaissait en tête de classement en termes de densité de budgets participatifs dans le monde.

²⁵ En particulier, au Cameroun, au Sénégal, en République du Congo et à Madagascar.

²⁶ Notamment dans plusieurs Villes communistes de la banlieue parisienne et en province, également dans le 20^{ème} arrondissement, à Paris.

²⁷ Leur modèle n'est pas Porto Alegre, mais Christchurch en Nouvelle-Zélande.

²⁸ Une loi votée en 2009 octroie des fonds destinés à la mise en œuvre de budgets participatifs co-décisionnels à tous les villages polonais.

²⁹ Y Sintomer, C Herzberg, A Rocke, les budgets participatifs en Europe, des services publics au service du public p : 36.

Cette définition peut être utilement complétée par les critères formalisés dans le cadre de cette même étude³⁰, aux termes desquels les budgets participatifs doivent répondre aux cinq critères suivants :

- la discussion porte sur des dispositifs financiers ou budgétaires, le budget participatif portant sur des ressources limitées ;
- le dispositif doit impliquer l'échelle de la Ville, l'échelle du quartier n'est pas à elle seule suffisante ;
- le dispositif se répète au fil des ans ;
- le processus repose sur une forme de délibération publique dans le cadre de rencontres ou de forums spécifiques ;
- les différents acteurs doivent rendre un minimum de comptes.

1.1.2.3. La mise en place du budget participatif parisien

La situation des budgets participatifs fait l'objet depuis 2016 d'une enquête nationale annuelle lesbudgetsparticipatifs.fr relayée par la Fondation Jean Jaurès. Selon l'enquête réalisée en octobre 2018 « Après un premier essor au tournant des années 2000, les budgets participatifs n'ont eu de cesse de décliner. Début 2014, seules six communes étaient encore engagées dans un budget participatif...».

En 2014, le budget participatif parisien s'intègre dans un environnement de relative stagnation du dispositif en France.

Ses fondements juridiques et opérationnels sont approuvés par l'assemblée municipale, à l'occasion de vœux ou de délibérations :

- le vœu adopté en mai 2014 institue le budget participatif dès 2014 à l'échelle parisienne, les Parisiens étant appelés à voter pour des projets « Tout Paris ». Ce même vœu adopte l'enveloppe dédiée au BP, soit 5% du budget d'investissement municipal. Il arrête le principe d'un dispositif annuel à partir de 2015, et prévoit une mise en œuvre à un double niveau territorial : celui de la Ville et celui des arrondissements. La participation se veut la plus ouverte possible, tous les Parisiens sans condition d'âge ou de nationalité pouvant être acteurs du budget participatif en tant que porteurs de projet ou en tant que votants.
- en novembre 2014³¹, le Conseil de Paris vote la charte du budget participatif, cadre général de mise en œuvre du dispositif ;

Par la suite différents vœux ou délibérations adoptés par l'assemblée municipale vont venir compléter ces dispositions d'origine :

- en décembre 2015, le Conseil adopte un vœu³² et une délibération modifiant la charte, le mécanisme d'abondement en direction des budgets d'arrondissement étant augmenté en raison de deux euros pour un euro ; ce même vœu prévoit des actions ciblées visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires ;

³⁰ Sintomer Herzberg Rocke 2008 les budgets participatifs en Europe, éditions la découverte, collection recherches p : 36 et 37. Sintomer, Herzberg, Rocke, 2015; étude Dialog global 25 p : 10.

³¹ Délibération 2014 DDCT 186 des 17, 18, 19 novembre 2014.

³² Vœu de l'exécutif V361, adopté lors des séances 14, 15, 16 et 17 décembre 2015.

- en 2016 sont créés, au sein du BPP, une enveloppe dédiée aux quartiers populaires (à hauteur de 30 M€) ainsi que le budget participatif des écoles et collèges (avec un montant annuel de 10 M€)³³ ;
- en 2017, est mis en place le budget participatif des bailleurs sociaux ;
- un label « handicap » est institué pour l'édition 2019. La délibération précitée du Conseil de Paris acte la création d'un label jeunes pour les éditions à venir.

Entre 2014 et 2019, l'environnement du budget participatif parisien a évolué. Ainsi, l'enquête précitée dénombre 80 budgets participatifs communaux en 2018.

Dans ce contexte de développement, la Ville de Paris est membre actif d'un groupement de collectivités organisant depuis 2016 les rencontres nationales du budget participatif. Lors des dernières rencontres nationales³⁴, une déclaration de clôture signée par quatre mairies (Paris, Rennes, Grenoble et Montreuil) pose les principes fondamentaux des budgets participatifs et appelle d'autres collectivités à rejoindre un réseau national dont la constitution est envisagée sous forme d'association.

1.2. Les objectifs, process et acteurs du budget participatif

1.2.1. Les objectifs du budget participatif parisien

L'Inspection générale s'est attachée à identifier les objectifs stratégiques et opérationnels³⁵ que la municipalité s'est fixé en décidant de mettre en œuvre ce dispositif participatif dans la capitale. Pour mener à bien cette identification, plusieurs sources ont été utilisées :

- les documents officiels engageant la candidate, future Maire de Paris, dans le cadre de la campagne électorale préparatoire à la mandature 2014-2020, ainsi que les délibérations ou vœux adoptés par le Conseil de Paris durant cette mandature ;
- les comptes rendus d'entretien conduits avec des responsables politiques et administratifs parisiens dont les propos ont permis de développer ou de préciser certains points ;
- des ouvrages et articles traitant de la démocratie participative en général et du budget participatif en particulier qui explicitent ce qui est généralement attendu de ce dispositif.

Aux termes du préambule de la charte, le budget participatif « *doit permettre de renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants, d'assurer toujours davantage de transparence dans la gestion des finances publiques, d'inventer une pédagogie de l'action publique, et de s'appuyer sur l'expertise et la créativité des Parisiens* » .

Les auditeurs retiennent ces quatre grands objectifs énoncés en 2014, en les déclinant en actions permettant de les mettre en œuvre. Ces actions, elles-mêmes identifiées grâce

³³ La communication de la Maire sur le débat d'orientation budgétaire 2017 rappelle que « : [...]La Ville continuera par ailleurs, en s'appuyant sur le nouveau Projet Éducatif Territorial de Paris, de proposer aux jeunes Parisiens des dispositifs favorisant la réussite scolaire de tous, le développement de la citoyenneté et la promotion des valeurs de la République. Le Budget Participatif des écoles et des collèges lancé en 2016 et doté de 10 M€ sera reconduit [...]».

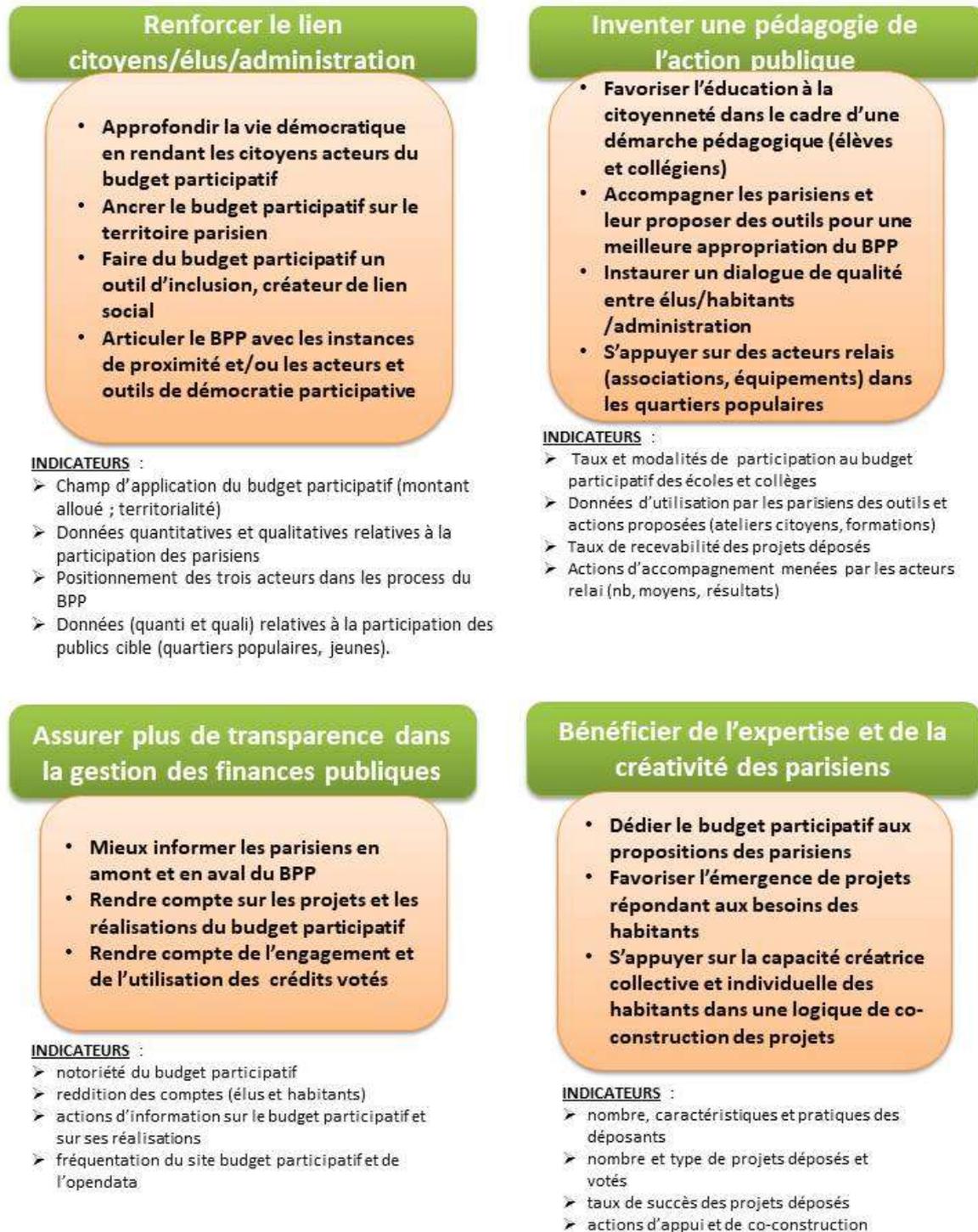
³⁴ Ces journées se sont déroulées les 7 et 8 novembre 2019 à Paris.

³⁵ Les objectifs stratégiques, de nature politique, concernent ce qui est attendu du budget participatif sur le plan de la vie démocratique. Les objectifs opérationnels, de nature politico-administrative, qui lui sont plus spécifiques, ont trait à ce qui est attendu sur le plan du fonctionnement.

aux sources précitées, s'apparentent le plus souvent à des « engagements » pris par l'exécutif municipal, en particulier à l'occasion de vœux adoptés par le Conseil de Paris.

Différents indicateurs permettant d'apprécier ou de mesurer l'atteinte de ces objectifs, ou la mise en œuvre des actions sont proposés dans l'approche schématique suivante.

Figure 1 : APPROCHE SCHEMATIQUE DES OBJECTIFS DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN



Source : IG d'après charte BPP et divers

- Renforcer les liens entre habitants élus et administration constitue un objectif stratégique qui « transcende » les autres objectifs de nature plus opérationnelle car

spécifiques au dispositif. Cet objectif stratégique est celui de l'approfondissement de la vie démocratique en créant de nouveaux liens ou de nouveaux modes d'action entre les trois acteurs. Le vœu précité des 19 et 20 mai 2014, formule cet objectif comme impératif, « *considérant qu'il apparait, dans un contexte de crise économique et sociale, nécessaire de repenser le lien entre représentants et citoyens et donner une nouvelle impulsion à la participation citoyenne pour qu'elle soit davantage ouverte à tous ...* ».

L'exécutif municipal y affirme sa volonté de « *dépasser les dispositifs de simples concertations et d'élaborer avec les habitants des mécanismes permettant leur participation plus étroite à la prise de décision* ». Ce pouvoir de décision se traduit concrètement par le vote qui permet aux Parisiens de décider de l'affectation de 5% du budget d'investissement municipal, indicateur quantifié dès le programme de mandature.

Selon les termes du préambule de la charte du budget participatif « *l'essor de la participation et de l'engagement citoyen constitue un enjeu démocratique majeur, garant de la cohésion sociale et du vivre ensemble* ».

Ce renforcement du lien social s'adresse en particulier aux publics éloignés. Le vœu adopté fin 2015, affirme ainsi le « *rôle pleinement inclusif du budget participatif de Paris* » lequel devra permettre qu'une part significative des projets lauréats soit mise en œuvre avec les quartiers populaires.

Les trois objectifs suivants, de nature plus opérationnelle permettent de développer ces liens entre citoyens et autorité municipale :

- **assurer plus de transparence dans la gestion des finances publiques**, induit un engagement en termes de communication, d'information et de reddition des comptes vers les habitants, de façon à consolider, restaurer ou créer une relation de « confiance » sur un thème parfois perçu comme technique ou opaque ;

- **s'appuyer sur l'expertise et la créativité des Parisiens** relève de la volonté de « *Faire de Paris la Ville du faire ensemble* », selon l'expression utilisée dans le programme de mandature de la Maire³⁶. La communication sur la vie associative et la participation citoyenne présentée au conseil de Paris en 2017³⁷, rappelle qu'il convient de « *créer les conditions d'une co-construction permanente des politiques publiques avec les associations et les citoyens, le BP permettant de « moderniser la conception des politiques publiques en intégrant l'expertise des usagers... »* » ;

- **inventer une pédagogie de l'action publique**, est à la fois inhérent au dispositif lui-même et plus large que ce dernier. **Le budget participatif va en effet** permettre d'engager un « *dialogue de qualité entre exécutif municipal, administration et habitants* » sur les contraintes de l'action publique, les contraintes budgétaires, la nécessité de prioriser etc... La Ville va également devoir donner au plus grand nombre les moyens de participer en mettant à disposition les outils ou en développant des actions d'accompagnement. Dans la feuille de route adressée à Pauline Véron, la Maire indique que « *l'ensemble de ce processus devra être accompagné d'emblée par un vaste plan de pédagogie, de sensibilisation, et d'information sur la démocratie locale et ses enjeux...* »

Aux termes du vœu adopté par le Conseil de Paris fin 2015³⁸, des outils pédagogiques permettant de répondre aux questions relatives au budget de la Ville de Paris devront être développés.

³⁶ Programme de mandature de la Maire « Paris qui ose » p : 167, partie intitulée « administration et gouvernance vers la démocratie collaborative et une administration plus efficace ».

³⁷ Communication 2017 DDCT 28, partie 3 intitulée « créer les conditions d'une co-construction permanente des politiques publiques » (Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017).

³⁸ Vœu de l'exécutif V361, adopté lors des séances 14, 15, 16 et 17 décembre 2015.

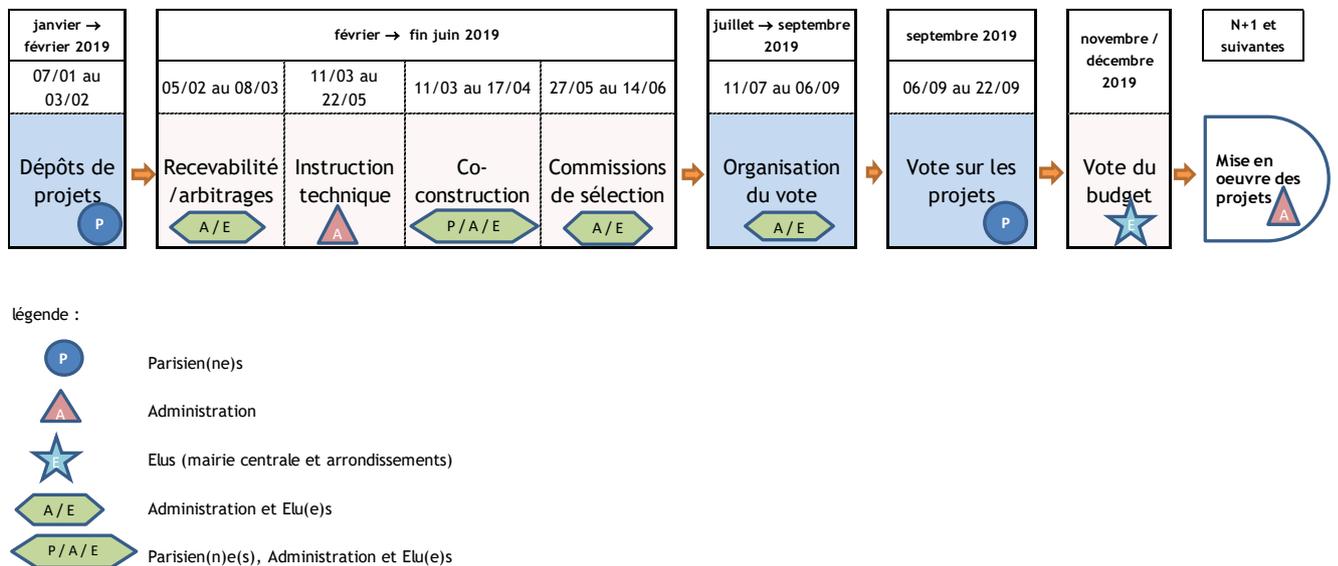
Relevant de cet objectif pédagogique, **l'éducation à la citoyenneté** constitue un enjeu majeur pour les futurs citoyens de demain, pour lesquels est mis en place en 2016 le budget participatif des écoles et des collèges. Il convient également de donner les « clés » du budget participatif aux publics plus éloignés, via le budget participatif dédié aux « quartiers populaires ».

Les objectifs et critères constitutifs du budget participatif parisien trouvent leur écho dans les six principes fondamentaux adoptés en novembre 2019³⁹ : donner du pouvoir d'agir aux citoyens, continuité et régularité, égalité d'accès et inclusion, transparence et sincérité, confiance, émancipation (autonomie des habitants).

1.2.2. Les process du budget participatif

Les process et étapes du BPP s'échelonnent de la conception à la réalisation des projets. Ils sont formalisés dans la charte du budget participatif précitée. Ils ont été ensuite précisés au fil des différentes éditions.

Figure 2 : Schéma process axé sur les étapes impliquant les Parisien.ne.s



Source : IG, d'après documentation DDCT

La phase de dépôt de projet est largement ouverte : tout.e Parisien.ne, peut déposer un ou plusieurs projet(s) au budget participatif sans condition d'âge ou de nationalité. Le dépôt s'effectue exclusivement en ligne, sur le site budgetparticipatif.paris.fr, portail unique du budget participatif parisien. Dans cette optique, les déposants sont invités à créer un compte Paris.fr, dont la création est libre et gratuite. Ce compte leur permet par la suite de suivre le cheminement de leur(s) proposition(s). Les parisiens peuvent déposer un ou plusieurs projets à titre individuel ou collectif (association, collectif de voisins, d'amis, d'élèves d'une même classe ou d'un même établissement...).

Parallèlement, le site offre aussi la possibilité aux Parisiens de commenter un projet déjà déposé ou de s'y associer : la fonction « je m'associe » leur permet ainsi d'être informés

³⁹ Déclaration de clôture précitée issue des journées nationales des budgets participatifs des 8 et 9 novembre 2019.

sur les temps forts liés au projet : réunions publiques, ateliers de co-construction, informations sur la réalisation du projet.

Les projets déposés qui concerneraient une même localisation ou une même thématique peuvent être regroupés : des ateliers de co-construction sont alors proposés pour travailler collectivement à la définition d'un projet commun. Les personnes qui ont le « statut » d'associé.e, y sont conviées.

L'étape de dépôt dure un mois. Cette modalité technique de dépôt peut aller à l'encontre d'une participation souhaitée la plus inclusive possible. Pour contrer le risque de fracture numérique, différentes actions d'appui à l'émergence sont mises en œuvre, principalement dans les mairies d'arrondissement (Vœu 2015 V361 de décembre 2015)⁴⁰.

La **phase de recevabilité, arbitrage, instruction et sélection** des projets dure cinq mois (de début février à fin juin/début juillet). Elle est très majoritairement interne aux élus et à l'administration municipale

La recevabilité et l'arbitrage relèvent de l'administration parisienne et des élus.

L'instruction technique incombe aux services des directions dites « opérationnelles ».

Durant cette période, les Parisiens dont les propositions sont proches par leur objet et/ou par leur localisation sont conviés à des ateliers de co-construction pilotés par la mission budget participatif et les maires d'arrondissement. Les projets co-construits suivent ensuite le cheminement vers l'instruction technique puis, l'étape de sélection.

La sélection des projets relève de commissions « ad hoc » se réunissant au niveau central pour les projets parisiens ou au niveau des arrondissements pour les projets déposés à cette échelle. Les habitants peuvent y participer, mais dans les faits cette participation est réservée aux représentants des instances locales dans les commissions ad hoc d'arrondissement. La commission centrale, réunit outre, un collège d'élus, un collège d'habitants tirés au sort parmi les Parisiens inscrits sur le site du budget participatif. Dans les deux cas de figure, la participation des habitants est quantitativement et qualitativement marginale. (cf. § 4.1.4)

La **phase du vote** dure environ deux semaines. Étape essentielle du budget participatif, elle se caractérise par une volonté d'ouvrir au maximum la participation des parisiens. Le droit de vote est ainsi ouvert aux parisiens non inscrits sur les listes électorales, tous les parisiens sans condition d'âge ou de nationalité pouvant voter.

Ce vote peut s'effectuer par voie numérique ou physique, grâce au déploiement d'urnes sur le territoire. Les Parisien.ne.s peuvent voter pour des projets à l'échelle parisienne et/ou à l'échelle d'un arrondissement. Jusqu'en 2018, ce droit s'étendait à dix projets, soit cinq projets dans chacune de ces deux catégories ; il a été ramené à huit en 2018 (soit quatre votes par catégorie). À l'issue du vote, les projets emportant le plus grand nombre de voix sont déclarés lauréats. Un mécanisme spécifique est mis en place pour les projets localisés dans les quartiers populaires, ces projets étant prioritaires tant que l'enveloppe qui leur est dédiée n'est pas saturée.

Cette phase de vote citoyenne est entérinée par l'adoption du budget parisien à proprement parler par l'assemblée délibérante parisienne.

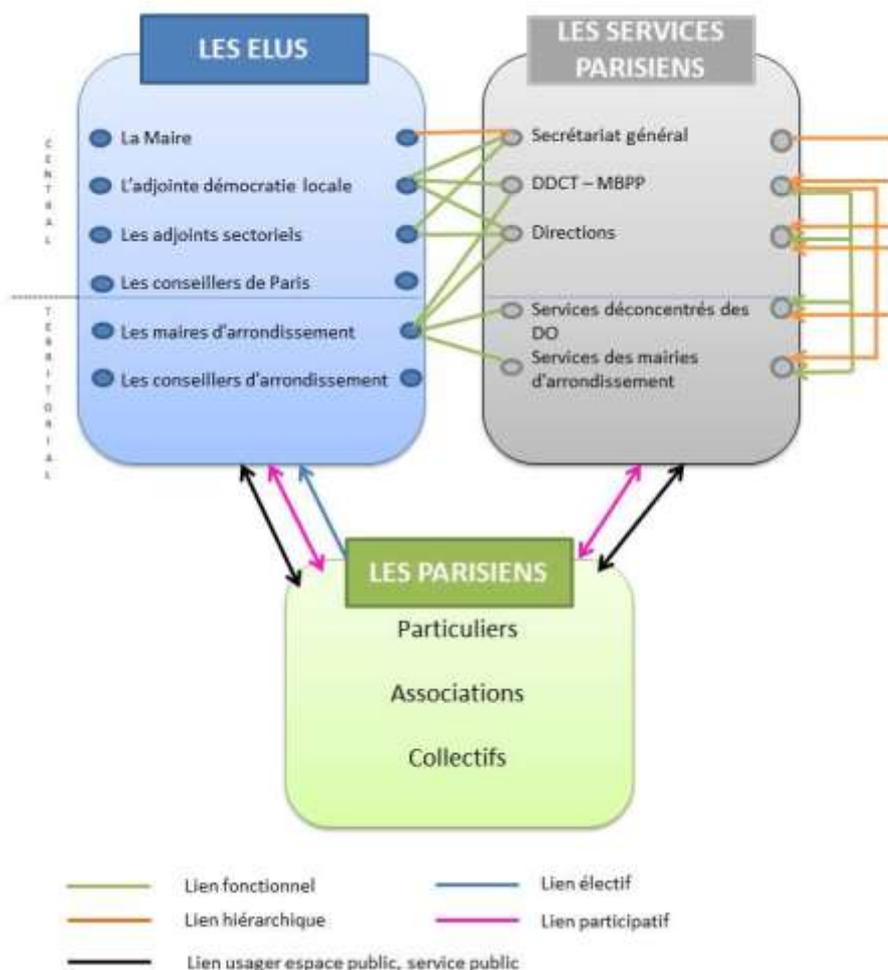
⁴⁰ L'exécutif parisien émet le vœu : *Que les instances de la démocratie locale, notamment les conseils citoyens, les associations de quartier, les associations actives dans les quartiers populaires, les centres sociaux-culturels, les maisons des associations et les équipes de développement local soient associés aux différentes étapes du budget participatif afin de favoriser la participation et l'émergence de projets dans et au profit des habitants des quartiers populaires, et qu'une enveloppe de 100 000 euros y soit consacrée ; Que des réunions dans chacun des arrondissements puissent être organisées pour créer un réseau local de porteurs de projet. Les invitations seront envoyées par la mission participation citoyenne de la Ville de Paris, à la demande des mairies d'arrondissement concernées par les projets.*

La **phase de réalisation** relève de la responsabilité de la collectivité parisienne via ses services opérationnels. Sa durée s'échelonne en fonction de l'objet des projets votés, des procédures, et de plus ou moins grande complexité des opérations de mise en œuvre ; cette étape peut donner lieu à différentes modalités d'association des habitants : information, concertation voire chantiers participatifs.

1.2.3. Les acteurs du budget participatif

Le budget participatif mobilise trois grandes catégories d'acteurs : les Parisiens, les élus et l'administration.

Figure 3 : Cartographie des acteurs du BPP



Source : IG d'après documentation DDCT

Les élus relèvent du niveau central et territorial. Au niveau central, le pilotage politique est assuré au nom de la Maire, par Pauline VERON, adjointe en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne et de la vie associative. La dimension transversale du budget participatif induit un travail au sein de l'exécutif municipal entre cette adjointe et les autres adjoints sectoriels. Au sein de l'assemblée délibérante parisienne, les conseillers de Paris votent annuellement le budget parisien, impliquant depuis 2014 le vote des crédits à mettre en place pour l'exécution du budget participatif. Ces mêmes élus ont adopté les documents cadre liés la mise en place du BP (dont la charte). Ils peuvent également émettre des vœux, concernant les orientations ou modalités de mise en œuvre

du BP. L'IG a ainsi dénombré a minima 26 vœux entre 2014 et 2019 adoptés ou rejetés, issus de l'exécutif ou des divers groupes politiques siégeant en Conseil de Paris. Ils adoptent au fil de l'eau les délibérations de mise en œuvre des projets qui leur sont soumises.

Au niveau territorial, le pilotage des budgets participatifs d'arrondissement relève des mairies en lien avec les acteurs centraux de l'exécutif municipal. Ils présentent à leur assemblée, les projets de budget participatifs annuels, tels qu'issus du vote des Parisiens.

Les services parisiens centraux et déconcentrés en arrondissement dépendent du Secrétariat général. Ils sont regroupés au sein de directions support (finances, ressources humaines, systèmes d'information, information et communication) ou opérationnelles (mise en œuvre des services ou opérations sur le territoire dans les différents champs d'intervention de la collectivité : services aux usagers, services ou prestations sociales, espace public). Certaines directions disposent de services déconcentrés installés à une échelle de proximité territoriale⁴¹, au plus près des Parisiens et des mairies d'arrondissement et de leurs services. Les directions dites opérationnelles et leurs services ont la responsabilité de mettre en œuvre les projets du budget participatif.

Les Parisiens, sont des particuliers, individuels, ou s'inscrivant dans des associations ou autres collectifs telles que les instances de démocratie locale, un groupe de représentants de parents d'élèves, un groupement de locataires... Lors du dernier recensement de population effectué par l'INSEE⁴², la population parisienne a été évaluée à 2 190 327 habitants, répartis dans les arrondissements de la capitale. Le nombre d'associations réparties sur le territoire est estimé à plus de 65 000⁴³ en 2014 ; au sein des collectifs, se situent les 123 conseils de quartier et autres instances locales.

Les liens existant entre ces trois catégories d'acteurs sont de nature très différente :

- **entre Parisien.ne.s et élus**, le lien primordial est le lien électif résultant du vote lors des élections municipales, donnant la légitimité aux élus de mener le programme pour lequel ils ont été élus. Un lien de type participatif lie également ces acteurs en relation avec les outils, dispositifs, ou actions de citoyenneté auxquels les Parisiens participent : carte citoyenne, marches exploratoires, actions de bénévolat, votation etc... En tant qu'usagers des services parisiens ou de l'espace public, ils vont entretenir une relation de nature différente avec les élus et avec les services qui les mettent en œuvre. Le budget participatif a vocation à renforcer le lien participatif ;

- **les liens entre élus et services** sont d'ordre fonctionnel (c'est à dire hors lien hiérarchique). De manière générale, le pilotage et la gestion opérationnelle dans les directions s'effectue en lien avec le ou les adjoints sectoriels correspondant à leur domaine d'intervention. **Au sein des services parisiens**, les différents acteurs entretiennent des liens de nature hiérarchique (entre les directions et leurs services) mais également fonctionnelle par exemple entre les mairies d'arrondissement et les services déconcentrés). Cette mixité des relations caractérise en particulier les liens tissés à l'occasion du budget participatif qui induit un pilotage opérationnel mixte, politico-administratif, assuré par un comité de pilotage du budget participatif⁴⁴ associant les acteurs des deux sphères ;

⁴¹ Ces services déconcentrés relèvent de différentes directions de la Ville en charge notamment de la voirie, des espaces verts, de la propreté, des constructions publiques, des affaires scolaires, de la jeunesse et sport, ou encore des services sociaux.

⁴² Recensement INSEE – population légale 2016.

⁴³ Source : baromètre de la vie associative parisienne (2015).

⁴⁴ Cette organisation en mode projet illustre la transformation des méthodes de travail de l'administration parisienne.

- entre **les Parisien.ne.s et les services**, le lien traditionnel dominant résulte de la relation usager/services publics/espace public. A l'instar du lien élus/Parisiens, ce lien se transforme progressivement ou est complété par un lien de type participatif, lié aux dispositifs de participation mis en place par la Ville. Les comités d'utilisateur, les dispositifs de concertation, ou encore d'association des habitants (*comme les marches exploratoires, ou les opérations de nettoyage citoyennes*) ont fait évoluer les tâches traditionnelles des agents de la collectivité dans leurs relations aux habitants et également dans leur relation aux élus.

Dans son objectif de rapprochement habitants/élus/administration, le budget participatif veut renforcer le lien aux différentes étapes de son déroulement.

2. LES PARISIENS ET LE POUVOIR DE PROPOSER

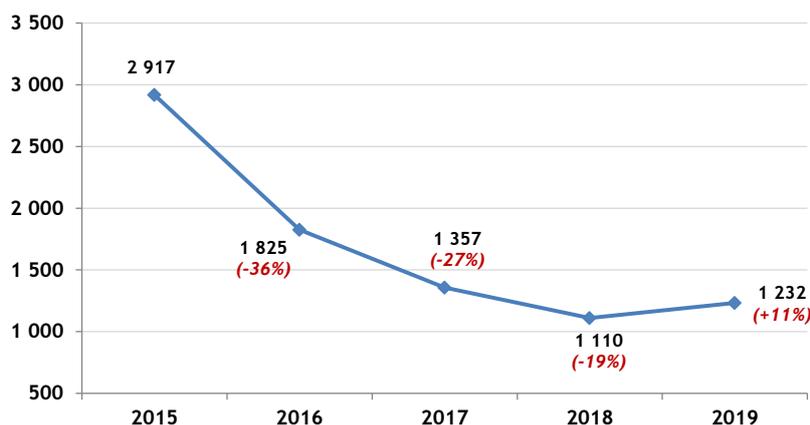
Pour évaluer l'appropriation démocratique du BPP par les Parisien.ne.s, la mission s'est attachée à analyser dans quelle mesure et comment ils se sont emparés ou non du pouvoir de proposer lors de la phase de dépôt de projets, première étape du processus de participation des Parisien.ne.s au budget participatif. L'idéation, ou action de proposer des projets, se réalise exclusivement de manière dématérialisée depuis 2015.

2.1. Le nombre et le profil des déposants

2.1.1. Une diminution du nombre de déposants au fil des éditions

L'évolution du nombre de déposants au cours de la mandature est caractérisée par un démarrage très dynamique, suivi d'une décroissance marquée pour s'achever sur une stabilisation « optimale » aux alentours d'un millier de déposants.

Graphique 1 : Évolution du nombre de déposants (tous types de dépositaires)



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Si le budget participatif débute en 2014, la première édition à faire l'objet d'un dépôt de projet par les Parisien.ne.s a lieu en 2015. Cette première année est considérée par les services de la ville comme un « tsunami » de dépôts : la nouveauté du dispositif semble attirer un nombre important de déposants (près de 3 000). À partir de 2016, le dispositif s'affine et se régule (communication institutionnelle, préparation, appui à l'émergence...) et le nombre de déposants se réduit sensiblement pour atteindre un niveau-plancher de 1 110 déposants en 2018 (-62% entre 2015 et 2018). Une augmentation du nombre de déposants est constatée sur l'édition 2019. En parallèle, sur l'ensemble de la période, le nombre annuel moyen de projets générés par les déposants est constant (entre 1,7 et 1,8 projet par déposant).

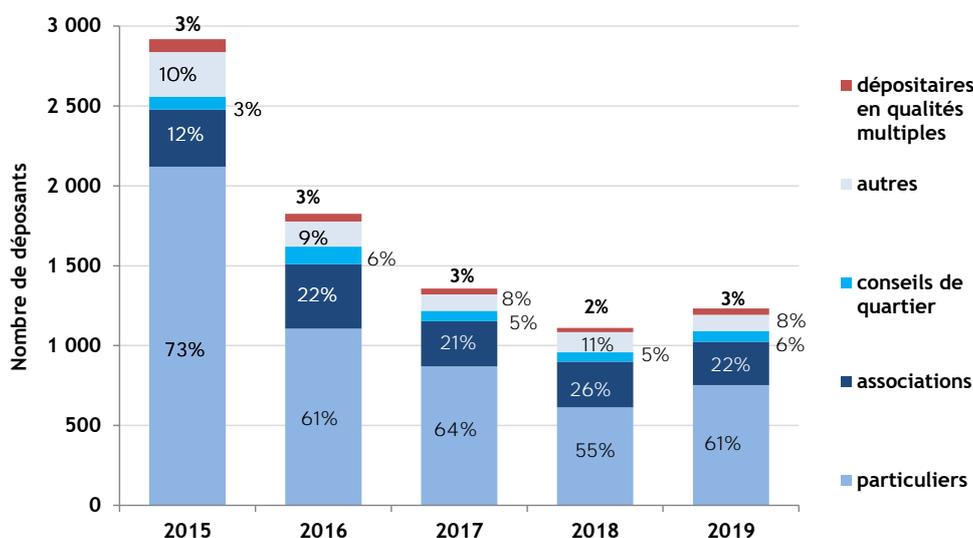
Si, en 2015, le nombre de déposants individuels atteint plus de 2 100 usagers, ce volume chute dès l'année suivante de près de moitié. Les années 2017 et 2018 poursuivent cette tendance à la baisse (quelques 615 porteurs de projets individuels en 2018, niveau le plus bas) pour remonter sensiblement en 2019 et se fixer à quelques 750 déposants (1/3 du volume initial de déposants 2015). Le nombre de déposants collectifs se réduit également, dans des proportions encore plus importantes, passant de près de 720 déposants (tous types de collectifs) en 2015 à environ 440 en 2019, soit une réduction de 60% du volume de déposants entre ces deux éditions extrêmes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette

évolution, comme la diminution de la période d'idéation ramenée à un mois à partir de l'édition 2016 ou encore l'évolution des critères de recevabilité sur les projets d'aménagement de l'espace public à partir de l'édition 2017.

2.1.2. Les types de dépositaires

Plusieurs types de dépositaires sont identifiés par les services de la collectivité, certains individuels (particuliers), d'autres collectifs (associations, conseils de quartier, autres groupements comme les fédérations de parents d'élèves...). Le poids de chaque type de déposants varie au cours du temps, mais indique néanmoins une prépondérance du déposant individuel dans le dispositif. Ainsi, pour l'édition 2019, 6 déposants sur 10 sont des particuliers.

Graphique 2 : Répartition des déposants, par type



Source : IG, à partir des extractions DSIN

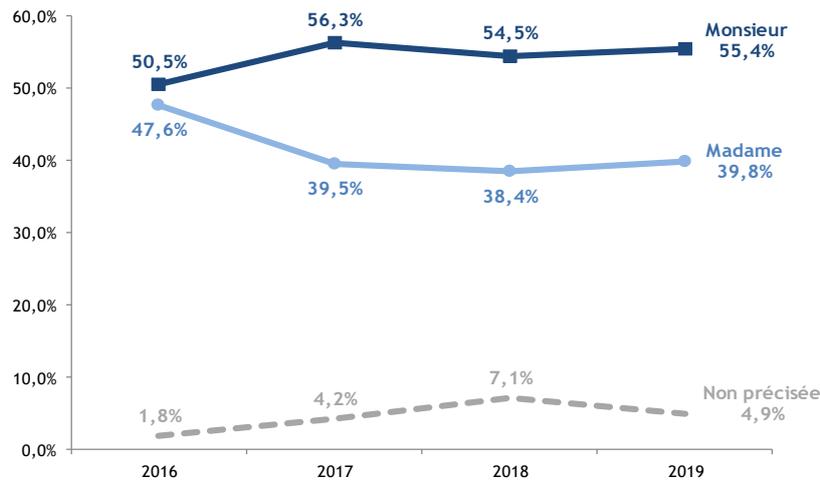
2.1.2.1. Le profil des déposants individuels

◆ Des déposants plutôt masculins

Sur l'ensemble des éditions du budget participatif entre 2016 et 2019 et pour l'ensemble du territoire parisien, les déposants individuels (hors associations, conseils de quartiers et autres déposants) sont majoritairement des hommes (près de 53%). La civilité, information renseignée par le.la Parisien.ne, n'est pas précisée dans près de 4% des cas.

Cette répartition a quelque peu varié sur la période : si l'édition 2016 enregistre une part approchant d'hommes et de femmes participant à la phase d'idéation, les éditions suivantes sont plutôt marquées par une différence d'environ 16 points au profit des hommes.

Graphique 3 : **Évolution des civilités déclarées par les déposants individuels de projets**



Source : IG, à partir des extractions DSIN

L'année 2018 se caractérise par ailleurs par un fort niveau de civilités non renseignées (plus de 7% des déposants).

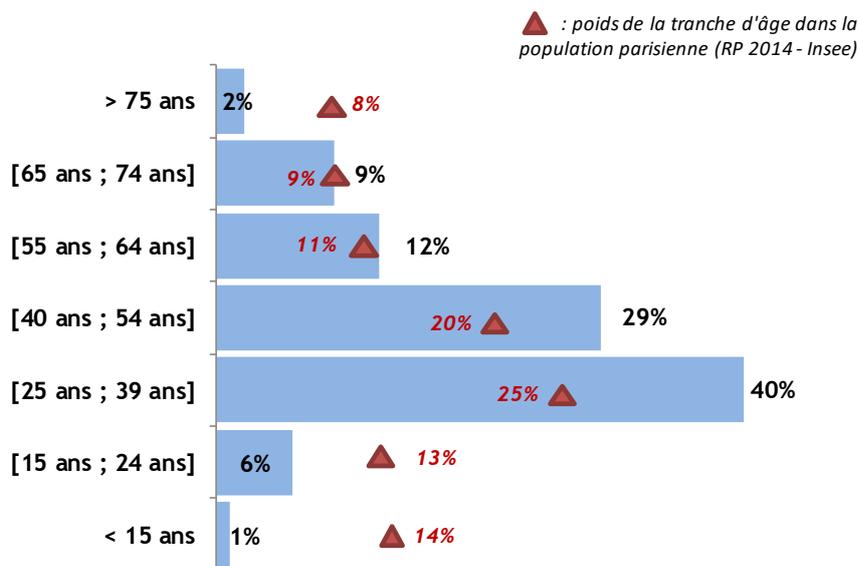
Des disparités territoriales sont constatées sur la période : les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements font apparaître une proportion d'hommes déposant des projets plus importante ($\approx 60\%$), contrairement aux 13^{ème} et 20^{ème} arrondissements pour lesquels les déposantes sont majoritaires : 49,5% de femmes contre 48,5% d'hommes pour le 13^{ème} (2% de civilités non renseignées) et 49% de femmes contre 47% d'hommes dans le 20^{ème} (4% de civilités non renseignées). La répartition par genre constatée sur l'ensemble du territoire apparaît sensiblement identique suivant que les déposants sont issus ou non d'un quartier populaire (respectivement 55,5% d'hommes, 41% de femmes et 3,5% de civilité non précisée en quartiers populaires pour l'édition 2019).

◆ Une moyenne d'âge de près de 44 ans pour les déposants individuels, sur la période 2016 à 2019

La pratique du dépôt de projets est marquée par une forte représentativité des tranches d'âge généralement associées à des usagers en activité : 82% des déposants ont entre 25 et 64 ans. Les 25-39 ans sont majoritaires (40% des déposants) et sont surreprésentés au regard de leur poids dans la population parisienne totale (25% des Parisien.ne.s), tout comme la tranche d'âge 40-54 ans, qui représente 29% des déposants et 20% de la population parisienne. A contrario, les moins de 24 ans et les plus de 75 ans apparaissent largement sous-représentés.

Sur la période considérée, le déposant individuel a en moyenne 44 ans (42,5 ans en quartier populaire).

Graphique 4 : **Pyramide des âges des votants individuels (éditions 2016 à 2019) au regard de la répartition de la population parisienne (INSEE – RP 2014)**



Source : IG, à partir des extractions DSIN

En termes d'évolution, la moyenne d'âge progresse légèrement entre 2016 et 2019, passant de 43,5 ans à 46 ans pour les particuliers. Pour information, et même si cette donnée apparaît moins pertinente pour les autres types de déposataires, l'âge moyen des déposants au titre des conseils de quartier est supérieur aux autres types de déposataires (50 ans).

Dans les quartiers populaires, les catégories de particuliers potentiellement « actifs » (25 à 64 ans) sont encore plus représentées (87% des déposants).

2.1.2.2. Le profil des déposants collectifs

Les déposants collectifs identifiés dans le dispositif du budget participatif sont classés en trois grands types de déposataires :

- les associations sportives, de parents d'élèves, ligue des droits de l'homme, atelier d'urbanisme du centre de Paris, associations de l'appel à Projet, associations de riverains...
- les conseils de quartier. 106 collectifs ont participé à la phase d'idéation du budget participatif depuis 2015, dans l'ensemble des arrondissements ;
- les autres déposants : collectifs de citoyens créés pour porter un ou plusieurs projets, conseils citoyens, conseils locaux du handicap, groupements de parents d'élèves, scolaires, représentants de centres de loisirs ou de centres sociaux, conseils municipaux des enfants, conseils syndicaux...

Comme précédemment indiqué, un déposant identifié par son adresse de messagerie électronique peut proposer des idées pour le compte de plusieurs groupes : conseil de quartier et association, association et autre, particulier et autre déposataire.

Comme pour les déposants individuels, le nombre de déposants collectifs a connu une première année 2016 très dynamique, une baisse en 2017 puis une stagnation du nombre de participants en phase d'idéation.

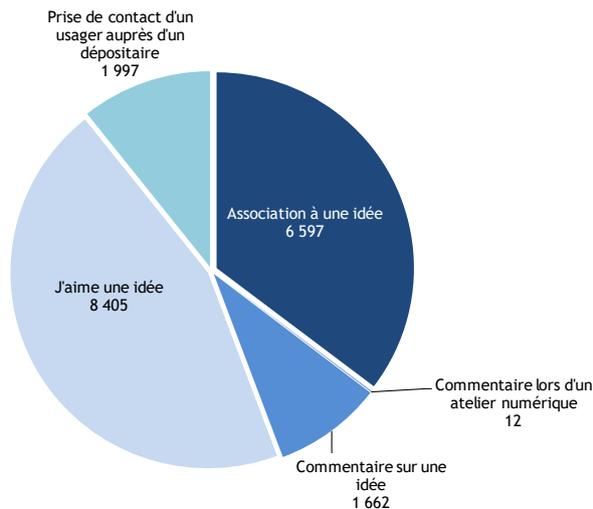
Graphique 5 : Évolution du nombre de déposants collectifs, par type de dépositaires



Source : IG, à partir des extractions DSIN

2.1.2.3. Au-delà des déposants de projets, des Parisien.ne.s qui s'associent

Graphique 6 : Nombre d'actions recensées sur le site du budget participatif en phase d'idéation – édition 2018



Source : Traitement IG, à partir des données transmises par la DSIN

L'année 2016 est marquée par une importante activité de mobilisation des usagers autour des porteurs de projet : plus de 20 000 clics « J'aime une idée » sont réalisés, près de 6 000 associations à une idée et environ 2 500 commentaires portés à une idée sont enregistrés sur le site du budget participatif, soit au total près de 28 500 actions contributives. Les années 2017 et 2018 marquent un ralentissement de cette association (respectivement près de 19 400 actions et 18 700 actions). Les « like » « J'aime une idée » apparaissent ainsi en forte baisse (8 400 en 2018), contrairement à l'association à une idée qui progresse sur la période (+11%, pour se fixer à près de 6 600). Ces actions concernent, en volume d'usagers :

- entre 2 900 et 3 200 internautes pour l'association à une idée (données 2016 à 2018) ;
- entre 500 (édition 2018) et 1 000 (édition 2016) internautes portant un commentaire sur une idée ;

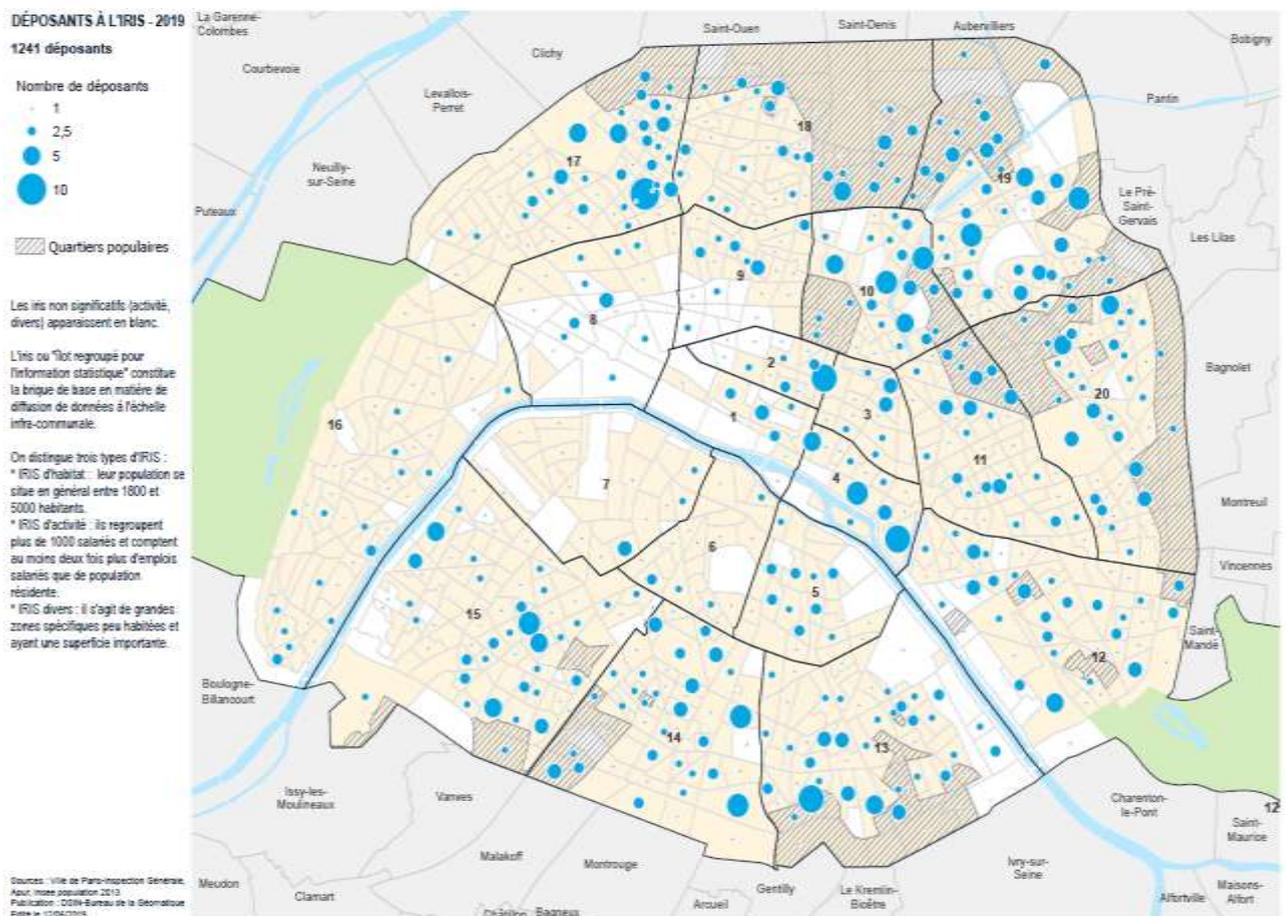
- entre 4 000 (édition 2019) et 7 400 (édition 2016) internautes signalant « aimer une idée ».

Ainsi, la fréquentation du site du budget participatif constitue un marqueur d'intérêt des Parisien.ne.s sur ce dispositif. En phase d'idéation, la fréquentation quotidienne moyenne atteint en 2019 près de 1 400 visites. Cette dernière année observe un redressement de la fréquentation quotidienne, après un fort démarrage en 2016 suivi de deux années en diminution conséquente de fréquentation. En volume cumulé, l'année 2019 connaît 1,5 fois moins de visites que l'année 2016.

2.2. Les déposants sur le territoire parisien

2.2.1. Une dynamique de dépôt individuel variable d'un arrondissement à l'autre

Photographie 1 : Domiciliation des déposants 2019



Source : Cartographie DSIN –Bureau de la géomatique

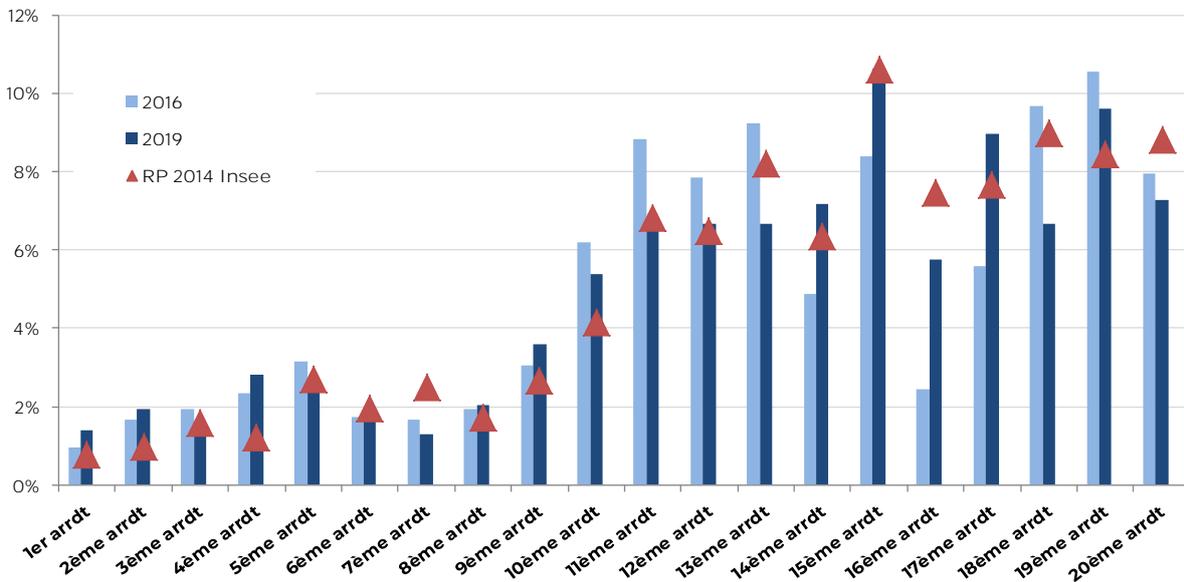
La répartition des déposants sur le territoire parisien n'apparaît pas homogène. Certains territoires dénombrent peu de déposants, notamment dans l'ouest parisien ou en quartiers populaires périphériques. Les arrondissements centraux paraissent en revanche assez bien pourvus en volume de déposants au regard de leur population globale. Au sein même des arrondissements, certains quartiers apparaissent plus dynamiques que d'autres en « densité » de porteurs de projets : 15^{ème}, 17^{ème} ou 18^{ème} arrondissements.

Pour l'édition 2019, sont dynamiques en phase de dépôts les quartiers⁴⁵ de l'Arsenal, Saint Gervais et Saint Merri (4^{ème}), le quartier Bonne-Nouvelle (2^{ème}), le quartier de l'Hôpital Saint-Louis (10^{ème}), le quartier Maison-Blanche (13^{ème}), le quartier du Parc Montsouris (14^{ème}), le quartier Saint-Lambert (15^{ème}) le quartier des Batignolles (17^{ème}), les quartiers de la Villette ou Pont de Flandre (19^{ème}).

Considérant les seuls déposants individuels pour lesquels un ratio à l'habitant peut être réalisé, il est constaté un poids et une évolution des déposants variable sur le territoire parisien. Ainsi, pour la dernière édition ayant fait l'objet d'un dépôt de projet (2019) :

- les 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements sont surreprésentés en pourcentage de déposants au regard du poids de leur population totale sur le territoire parisien ;
- les 7^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements semblent à contrario sous-représentés en termes de proportion de déposants au regard de leur population⁴⁶.

Graphique 7 : Poids des déposants individuels de l'arrondissement et poids de la population de l'arrondissement au regard de l'ensemble des déposants et des habitants parisiens



Source : IG, à partir des extractions DSIN

En termes de progression, est à noter l'accroissement de la part de déposants notamment des 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements entre 2016 et 2019, alors que les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements voient la part de leurs déposants se réduire entre ces deux éditions.

Il résulte des réponses apportées par les mairies dans le cadre du questionnaire qui leur a été adressé, que si la quasi-totalité des mairies organisent des rencontres avec les porteurs de projet et mènent des actions par l'intermédiaire de leurs conseils de quartiers, les

⁴⁵ Les quartiers ici identifiés correspondent aux divisions administratives des arrondissements, chacun d'eux étant découpé en quatre zones (soit 80 quartiers administratifs à Paris). Se reporter aux cartographies des quartiers administratifs disponibles sur l'Opendata parisien.

⁴⁶ Base : recensement de population 2014 – INSEE.

arrondissements enregistrant des progressions de la participation en phase d'idéation sont ceux qui conduisent des actions complémentaires auprès des Parisien.ne.s, comme par exemple :

- le 12^{ème} arrondissement qui, à la suite de réunions de mobilisation des acteurs associatifs, a vu l'organisation d'ateliers par un CPA (Centre Paris Anim'), un centre d'hébergement d'urgence et une association ;
- le 14^{ème} arrondissement qui organise par le biais des conseils de quartiers ou conseils citoyens, des marches exploratoires ainsi que des réunions de commissions du budget participatif ;
- le 15^{ème} arrondissement qui organise des ateliers d'idéation à l'Espace Jeunesse Paris 15 ;
- le 16^{ème} arrondissement qui met à contribution la maison de la vie associative et citoyenne sous forme de réunions d'information et d'ateliers de mise en forme et/ou de dépôt de projet sur l'interface numérique ainsi qu'un accompagnement individuel ;
- le 17^{ème} qui, en lien avec l'équipe de développement local, les associations du « conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement-CAUE » puis « les Parques », mène une action d'aide au dépôt projet dans le quartier politique de la ville de l'arrondissement ;
- le 20^{ème} pour lequel certains conseils de quartier communiquent autour du dépôt de projet et accompagnent les porteurs de projet lors de réunions mensuelles.

Le tableau 29 présenté en partie 6.1.3. du présent rapport précise les diverses actions de communication engagées par les mairies d'arrondissement lors de cette phase de dépôt de projets et les actions d'accompagnement à l'émergence sont développées au paragraphe 2.3.6.

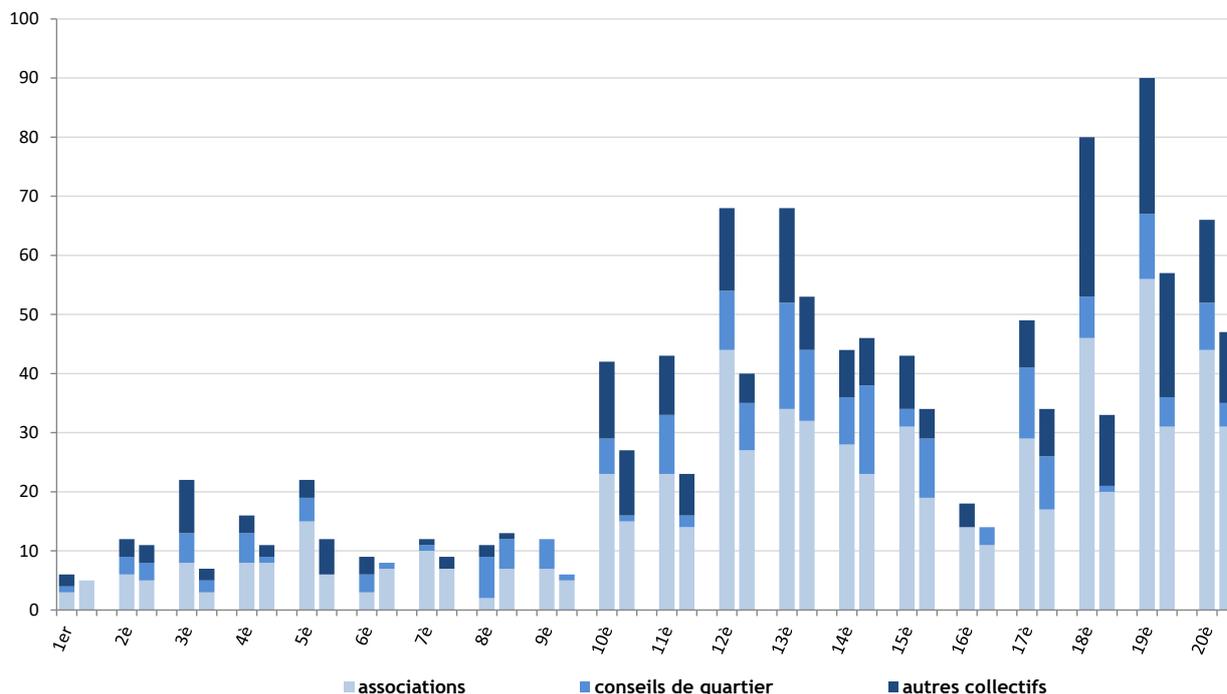
2.2.2. Les déposants collectifs sur le territoire parisien

L'activité de dépôt de projet des collectifs au budget participatif varie dans le temps et suivant l'arrondissement de « résidence » du déposant.

Globalement, les arrondissements qui ne disposent pas de quartiers populaires⁴⁷ (1^{er} au 9^{ème}, 16^{ème} arrondissements) enregistrent de faibles volumes de déposants, qui par ailleurs se réduisent entre l'édition 2016 et l'édition 2019. Pour la dernière édition, ces arrondissements atteignent difficilement les 10 déposants collectifs. Le 14^{ème} arrondissement apparaît seul à disposer de davantage de déposants en 2019 qu'en 2016 (+2) ; le 18^{ème} arrondissement enregistre une forte baisse du nombre de déposants collectifs : moitié moins de déposants associatifs et autres collectifs, plus qu'un seul déposant de conseil de quartier.

⁴⁷ Le périmètre des quartiers populaires au titre du budget participatif n'a pas été délibéré spécifiquement par la collectivité parisienne. Aux 21 quartiers des 8 arrondissements du contrat de Ville (10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}), se sont ajoutés en 2017 des quartiers situés dans les 12^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

Graphique 8 : Évolution du nombre de déposants collectifs, par type, entre l'édition 2016 et l'édition 2019



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Une publication de novembre 2018 du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, intitulée « L'essentiel de la vie associative », estime le nombre d'associations parisiennes entre 66 000 et 77 000, de toutes tailles, et actives dans tous les domaines de la société : éducation, culture, social, santé, environnement, défense des droits, loisirs. À partir des données issues du Journal Officiel des associations, la publication propose un tableau de répartition des créations d'associations depuis 10 ans par arrondissement.

Cette répartition, confrontée au volume de déposants de projets associatifs sur le territoire, soulève les observations suivantes :

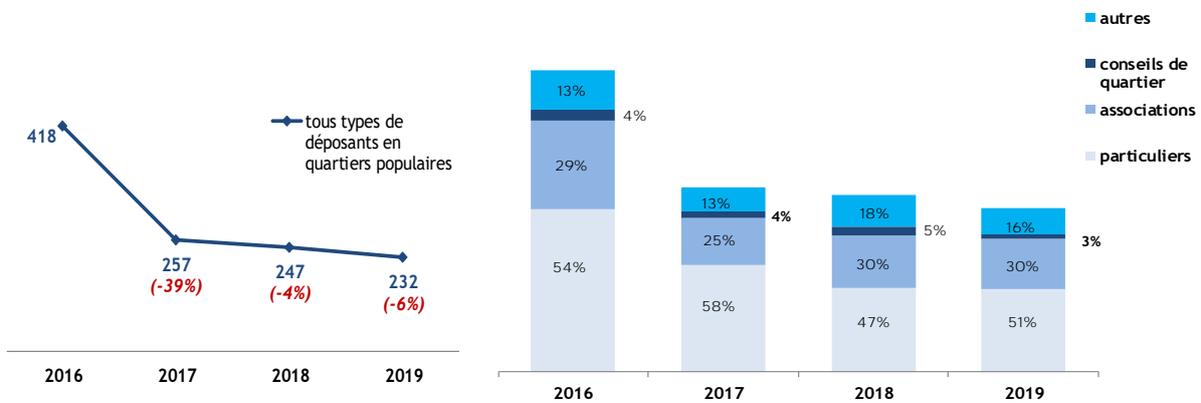
- les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, au plus grand nombre de déposants de projets (entre 40 et 55 déposants sur chaque territoire), correspondent également à des arrondissements où la création d'association est importante (plus de 7% des créations d'association pour chacun de ces territoires au regard de l'ensemble des créations parisiennes) ;
- a contrario, le 11^{ème} arrondissement, très dynamique pour la création d'associations (8% de l'ensemble des créations parisiennes) recense un nombre de déposants de projets associatifs modéré (moins de 25 déposants).

En matière de dépôt, la tendance constatée sur l'ensemble du territoire parisien se répercute sur les quartiers populaires.

2.2.3. Les déposants dans les quartiers populaires

L'évolution du nombre de déposants résidant en quartiers populaires suit la tendance générale observée globalement à l'échelle de la ville. L'année 2016 connaît un nombre de déposants sur ces territoire non négligeable (près de 420, tous types de déposants) puis connaît une forte réduction de ce volume au cours des éditions suivantes. In fine, l'édition 2019 enregistre quasiment moitié moins de déposants que lors de l'édition 2016.

Graphique 9 : Évolution du nombre de déposants résidents en quartiers populaires et répartition par type de dépositaires



Source : IG, à partir des extractions DSIN

En répartition, on peut observer au cours du temps un poids de déposants individuels en baisse, se stabilisant en 2019 (pour cette édition, un déposant sur deux en quartiers populaires est un particulier). A l'inverse, la part relative des déposants collectifs croît. Sur l'ensemble des éditions, le poids des déposants collectifs est supérieur à celui qu'il représente dans les autres quartiers :

- en 2016 : 46% du total des déposants contre 36% (hors quartiers populaires),
- en 2019 : 49% du total des déposants contre 36% (hors quartiers populaires).

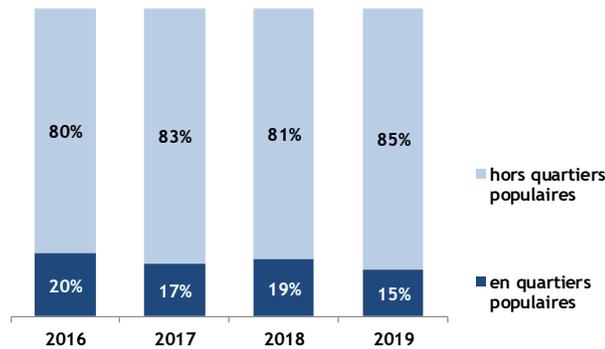
Au sein de cet ensemble, la part des déposants associatifs reste sensiblement stable sur la période, celle des déposants en conseils de quartier progressant légèrement.

2.2.3.1. Une diminution de la part des déposants individuels des quartiers populaires sur l'ensemble des déposants parisiens au cours du temps

Comme il l'a été précédemment indiqué, le budget participatif parisien doit être un outil d'inclusion et à ce titre, promouvoir la participation des habitants des quartiers populaires. Dès la première année, près d'un cinquième des déposants sont alors identifiés comme issus de ces quartiers. À la suite du vœu adopté en décembre 2015, des actions d'accompagnement sont mises en œuvre par le biais d'un appel à projets confiant à des associations la mission de promouvoir sur ces territoires la participation des habitant.e.s (lors de l'idéation et/ou du vote).

Avec le temps, force est de constater que le dépôt de projets effectué par des habitant.e.s des quartiers dits populaires reste minoritaire et son poids tend même à se réduire. Ainsi, l'édition 2019 enregistre seulement 15% de projets déposés par des Parisien.ne.s issus de ces territoires, en baisse par rapport aux précédentes éditions.

Graphique 10 : Évolution du poids des déposants individuels des quartiers populaires sur l'ensemble des déposants parisiens, en phase d'idéation (tous types de projets)



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Un aspect à évaluer pour appréhender ce constat pourrait résider dans le support du dépôt de projets ; en effet, à ce jour, aucun projet ne peut être déposé autrement que sous format numérique. Ce format exclusif pourrait ainsi constituer un frein à la participation des Parisien.ne.s en phase d'idéation. Pour compenser ce risque de fracture numérique, la ville a mis en place différentes actions d'accompagnement en phase d'idéation, tout particulièrement à l'attention des habitants des quartiers populaires.

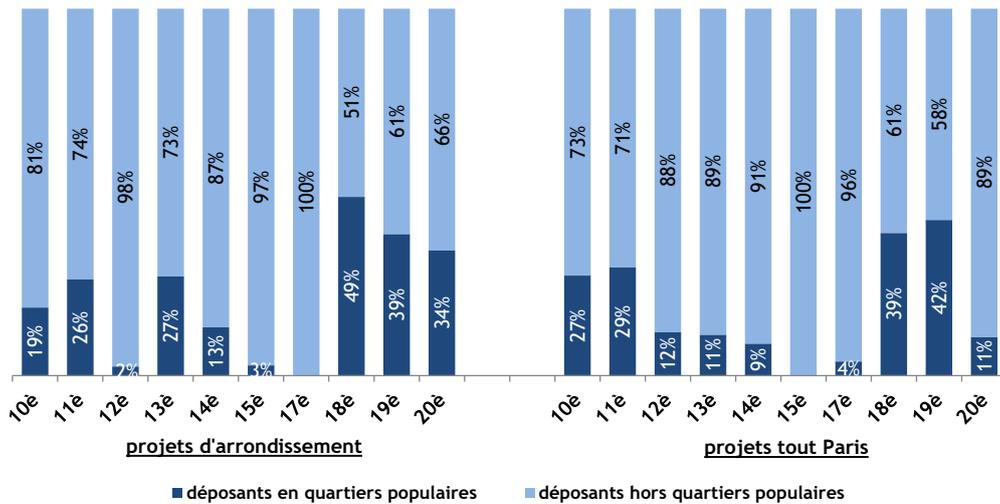
Ce constat d'ensemble peut être précisé et observé localement. En effet, si l'on considère les dix arrondissements qui disposent des deux types de quartiers (populaires ou non)⁴⁸, la part des déposants résidant en quartiers populaires en 2019 se porte à 20% tous types de projets proposés (d'envergure tout Paris ou arrondissement), soit environ 120 déposants. En comparaison, cette proportion était de 26% en 2016 (pour un total de plus de 230 déposants individuels).

Pour les projets d'arrondissement, les 18ème, 19ème et 20ème arrondissements apparaissent particulièrement dynamiques en phase d'idéation dans les quartiers populaires : ainsi, près de la moitié des déposants du 18ème arrondissement sont issus de ces quartiers.

Pour les projets Tout Paris, les 18ème et 19ème arrondissements enregistrent également une part importante de déposants issus des quartiers populaires (▣ 40%), les 10ème et 11ème arrondissement observant de même des taux non négligeables de déposants issus de ces quartiers (près d'un déposant sur trois au sein de ces arrondissements).

⁴⁸ Pour mémoire, le périmètre des quartiers populaires est défini en note de bas de page n°47 p : 28.

Graphique 11 : Part des déposants individuels en quartiers populaires en phase d'idéation, suivant l'envergure du projet (arrondissement ou tout Paris) – Edition 2019



Source : IG, à partir des extractions DSIN

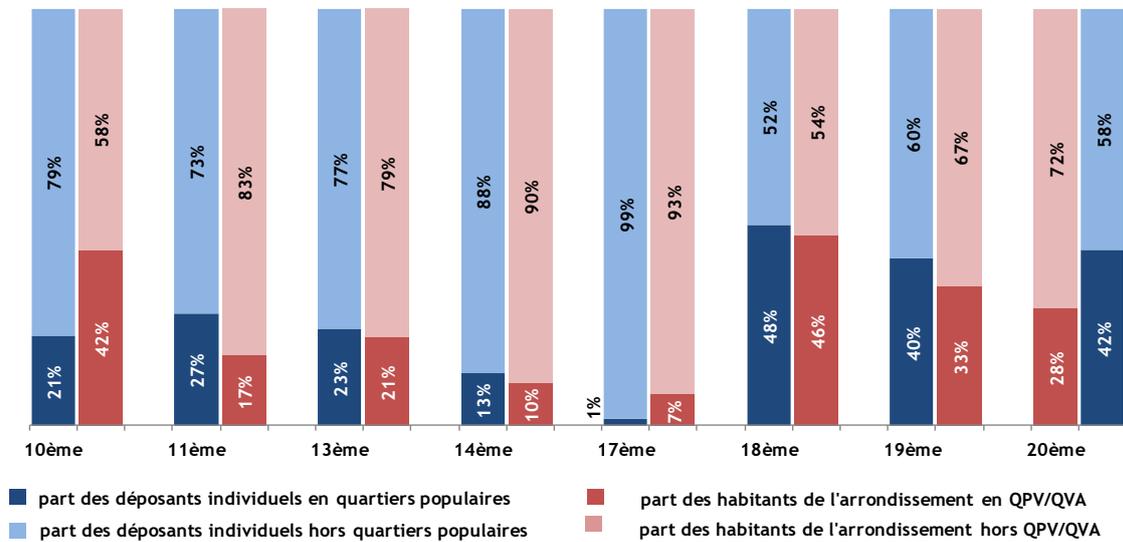
2.2.3.2. ... des déposants individuels en quartiers populaires relativement bien représentés au sein de leurs arrondissements

D'après les données transmises par l'Apur, les 41 quartiers populaires entrant dans le périmètre du titre du contrat de Ville (2015-2020) comptent, en 2015, 363 850 habitants soit 16% des habitants parisiens. Ces données n'intègrent pas les derniers territoires labélisés a posteriori par la Ville en quartiers populaires dans les 12^{ème} et 15^{ème} arrondissements au titre du budget participatif.

Sur le seul périmètre des arrondissements disposant de quartiers populaires issus du contrat de Ville⁴⁹, la part des déposants individuels en 2019 issus de ces territoires correspond à 25% des déposants de ces mêmes arrondissements.

⁴⁹ Pour ces deux arrondissements, pour lesquels ont été définis des quartiers prioritaires (a posteriori de l'élaboration du contrat de Ville 2015-2020), l'IG n'a pu recueillir de données de population APUR relatives à ces quartiers. En conséquence, aucun taux de participation ne peut être calculé à ce jour sur ces deux arrondissements.

Graphique 12 : **Part des déposants individuels en quartiers populaires (édition 2019) et part des habitants des quartiers politique de la ville (QPV) et veille active (QVA) dans les arrondissements concernés (APUR, 2015)**



Source : *Déposants (hors supprimés MBP et usagers) : données DSIN et DDCT/MBP*

Les 10^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements apparaissent sous représentés en ratio de déposants en quartiers populaires au regard du poids de la population de ces quartiers sur leurs territoires respectifs. À contrario, les 11^{ème} et 19^{ème} arrondissements voient la part de leurs déposants individuels issus des quartiers populaires mieux représentés que la part des habitants de ces quartiers dans leurs arrondissements. La part des déposants individuels en quartiers populaires des 13^{ème}, 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements correspond sensiblement au poids des habitants de ces quartiers dans leurs arrondissements.

2.2.3.3. Les déposants collectifs en quartiers populaires

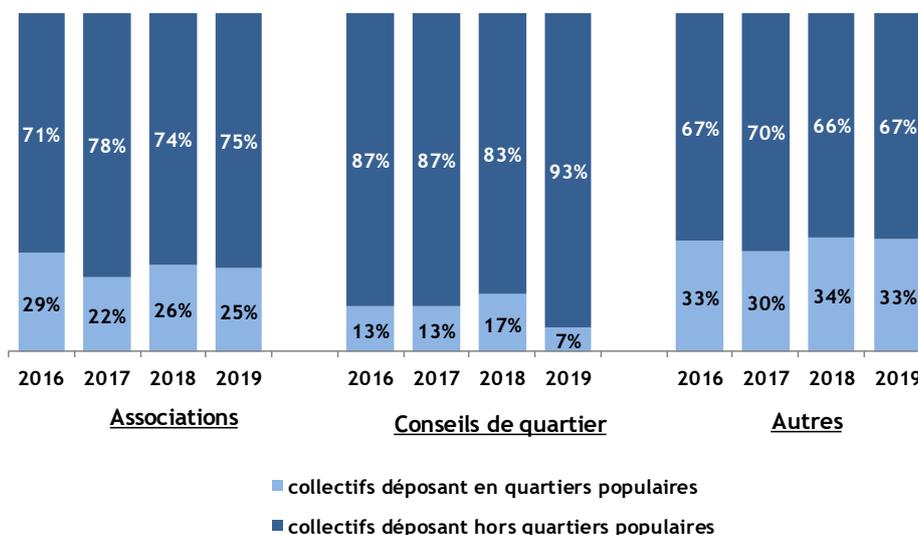
Pour l'édition 2019, la répartition du type de déposants en quartiers populaires (individuels ou collectifs) est sensiblement identique (respectivement 51% d'individuels et 49% de collectifs - cf. graphique 9 ci-avant).

Ce constat est ainsi légèrement différent de celui observé sur l'ensemble du territoire parisien, tous types de quartiers confondus, pour lequel les déposants individuels sont très largement majoritaires (64% en 2019).

Les déposants collectifs sont proportionnellement plus nombreux dans les quartiers populaires qu'en dehors de ces quartiers qu'en dehors.

Des différences se constatent cependant suivant le type de dépositaires :

Graphique 13 : **Évolution du poids des déposants collectifs résidant en quartiers populaires au regard des déposants collectifs globaux – ventilation par type de dépositaires**



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Ainsi, la part des déposants de conseils de quartier pour le compte des quartiers populaires apparaît relativement faible en 2019 (7%, soit 10 points de moins que l'année précédente) et bien en deçà des proportions constatées pour les autres types de collectifs (associations et autres). Les données recueillies n'ont pas permis de caractériser si cette diminution spécifique aux quartiers populaires était « compensée par les conseils citoyens » relevant de la catégorie « autres »⁵⁰.

Pour cette même édition 2019, près d'un quart de l'ensemble des collectifs ayant déposé des projets «résident » en quartiers populaires : 114 collectifs (tous types) sur 479 collectifs (tous types) ont déposé un projet à Paris en 2019 : soit une « sur-représentativité » des collectifs dans les quartiers populaires⁵¹.

2.3. Les pratiques des déposants

2.3.1. L'échelle des projets déposés

A Paris, le budget participatif permet aux Parisien.ne.s de déposer des projets possédant soit une envergure locale (les projets sont alors qualifiés de projets d'arrondissement) soit un rayonnement plus étendu (on parle en ce cas de projets « tout Paris » qui concerneront deux ou plusieurs lieux sur un même objet).

Près de 14 700 projets ont été proposés par les Parisiens entre 2015 et 2019. La première édition est marquée par un volume conséquent de projets (plus de 5 000, soit plus d'1/3 de l'ensemble des propositions de la période), vraisemblablement du fait de la mise en œuvre de ce dispositif d'idéation et de la communication associée. Les années qui suivent enregistrent des volumes de dépôt de projets moins importants. Comme indiqué précédemment, à compter de l'édition 2016 la durée de la période d'idéation est divisée

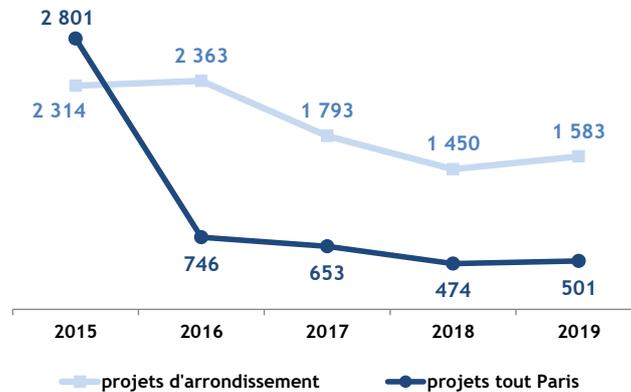
⁵⁰ Quatre conseils citoyens ont été identifiés dans la catégorie « autres ».

⁵¹ Les habitants des quartiers populaires inscrits au contrat de Ville représentent 16% des habitants parisiens.

par deux, tandis que la collectivité restreint les critères de recevabilité des projets liés à l'aménagement de l'espace public à compter de l'édition 2017.

L'édition 2019 affiche quelques 2 084 projets, dimensionnement « optimal » pour les services de la collectivité parisienne en termes de capacité d'instruction.

Graphique 14 : Évolution du nombre de projets déposés par les Parisien.ne.s



Source : IG, à partir des extractions DSIN

La première campagne d'idéation fait apparaître une prépondérance des projets tout Paris (55% des idées déposées). A partir de 2016 et pour le reste de la période, les projets d'arrondissements sont majoritaires (entre 73% et 76% des projets annuels).

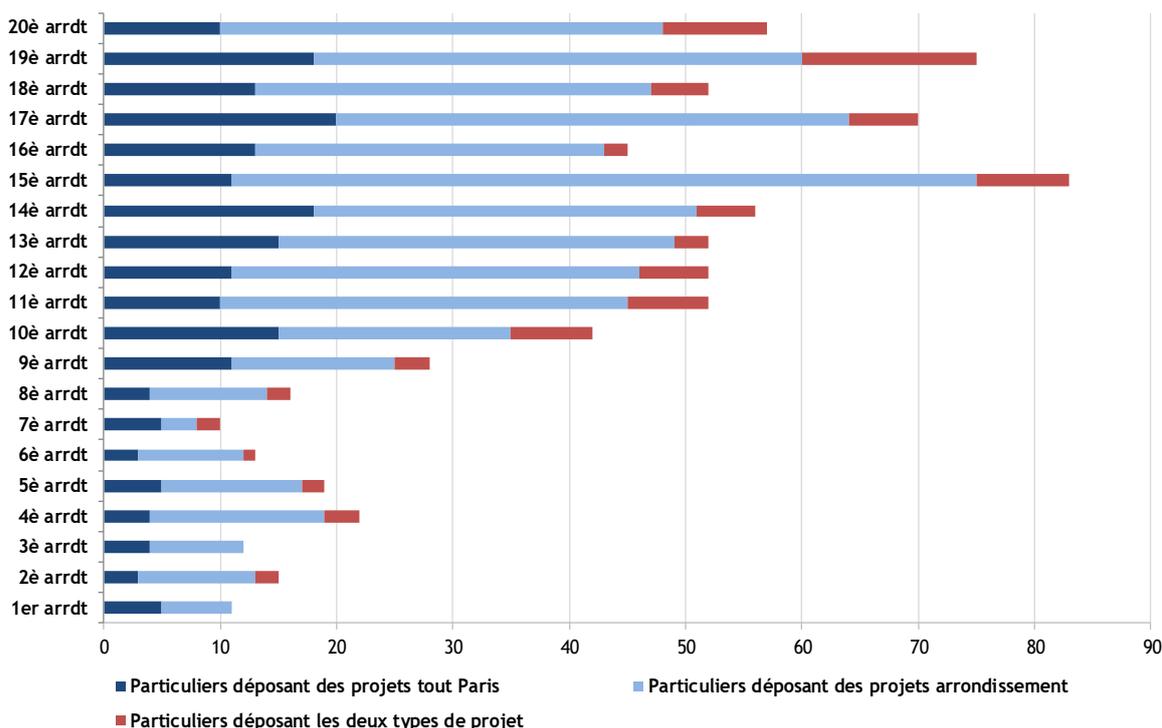
L'approche par les territoires fait apparaître quelques spécificités qui sont présentées ci-après suivant le type de déposants.

2.3.2. La pratique des déposants individuels

L'approche par arrondissement fait apparaître quelques spécificités pour l'édition 2019 :

- les 1^{er} et 3^{ème} arrondissements n'observent aucun déposant proposant à la fois des projets d'arrondissements et des projets « Tout Paris » ;
- les 1^{er} et 7^{ème} arrondissements enregistrent une part importante de déposants proposant exclusivement des projets « Tout Paris » (respectivement 45% et 50%), cette part n'excédant pas, pour les autres arrondissements, les 33% ;
- les 7^{ème} et 19^{ème} arrondissements, pour lequel 20% des déposants proposent à la fois des projets « Tout Paris » et d'arrondissement (cette proportion n'excède pas 15% pour les autres arrondissements) ;
- le 15^{ème} arrondissement pour lequel la part de déposants proposant exclusivement des projets d'arrondissement dépasse les 75%.

Graphique 15 : Répartition du nombre de déposants individuels 2019 par échelle de projets



Source : IG, à partir des extractions DSIN

2.3.3. La pratique des déposants collectifs

En 2019, près de 480 collectifs ont déposé des projets dans le cadre du budget participatif, que ceux-ci soient d'intérêt local ou parisien.

Parmi ces collectifs, près de 80% déposent uniquement des projets d'arrondissement, 15% des projets « Tout Paris » exclusivement et 6% les deux types de projets sur la même campagne d'idéation. Des disparités par arrondissement sont constatées, tant sur la répartition du type de projets déposés que sur la nature même des collectifs qui ont porté les propositions. Ainsi :

- les collectifs des 9^{ème} et 17^{ème} arrondissements ne déposent aucun projet à l'échelle parisienne ; ceux des 6^{ème}, 7^{ème} et 13^{ème} proposent pour près de 90% d'entre eux des projets exclusivement locaux (projets d'arrondissement) ;
- à contrario, le 1^{er} arrondissement comptabilise presque autant de collectifs déposant des projets d'arrondissement que de projets Tout Paris (5 déposants en tout) ; les 4^{ème}, 5^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements disposent également d'une part de déposants collectifs sensibilisés aux projets tout Paris plus important que la moyenne (entre 24% et 29% des porteurs de projets déposant exclusivement des projets parisiens) ;
- le 3^{ème} arrondissement affiche 71% de déposants exclusivement actifs sur les projets arrondissement et 29% de déposants ayant déposé les deux types de projets.

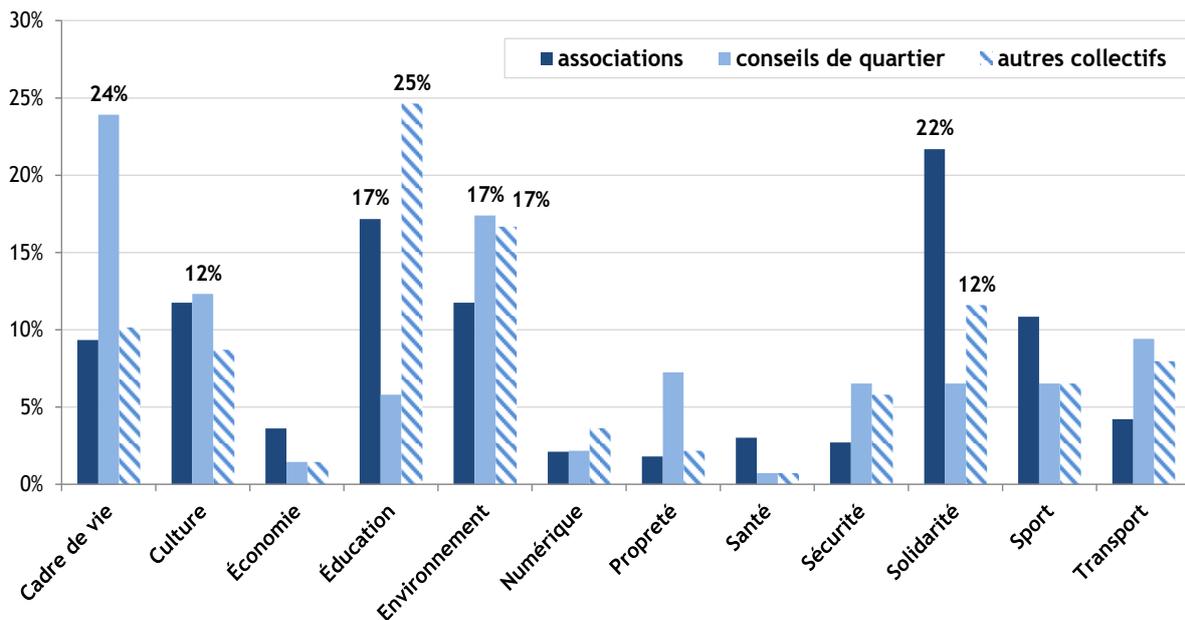
Les associations représentent la plus grosse part des déposants collectifs (près de 60%), quand les déposants des conseils de quartier pèsent pour 17% des collectifs et les autres collectifs 23%.

Les conseils de quartiers ont une démarche quasi exclusivement locale, ne proposant que peu de projets d'ampleur parisienne (excepté dans les 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements qui proposent quelques projets parisiens). Les conseils de quartier des 1^{er}, 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements ne déposent aucun projet en 2019.

Les thèmes plébiscités diffèrent suivant le type des dépositaires collectifs. Ainsi :

- les déposants en conseils de quartier valorisent particulièrement les thématiques « cadre de vie » (1/4 des porteurs de projet a sollicité au moins une fois ce thème), « environnement » et « culture » ;
- les associations sont sensibilisées aux thématiques « solidarité » (22% des déposants ont proposé un ou plusieurs projets sur ce thème, comme l'armée du salut, les maisons des solidarités, Emmaüs, Aurore...), « éducation » ou « environnement » ;
- les autres collectifs s'intéressent aux thématiques de « l'éducation » (1/4 des déposants a au moins une fois mobilisé ce thème), de l'environnement et de la solidarité ; le poids relativement important du thème de l'éducation s'explique aisément par la composition de cette catégorie de dépositaires : parents d'élèves, établissements scolaires et/ou représentant de ces établissements...

Graphique 16 : Poids relatif des thématiques plébiscitées par les déposants collectifs en 2019⁵²



Source : IG, à partir des extractions DSIN

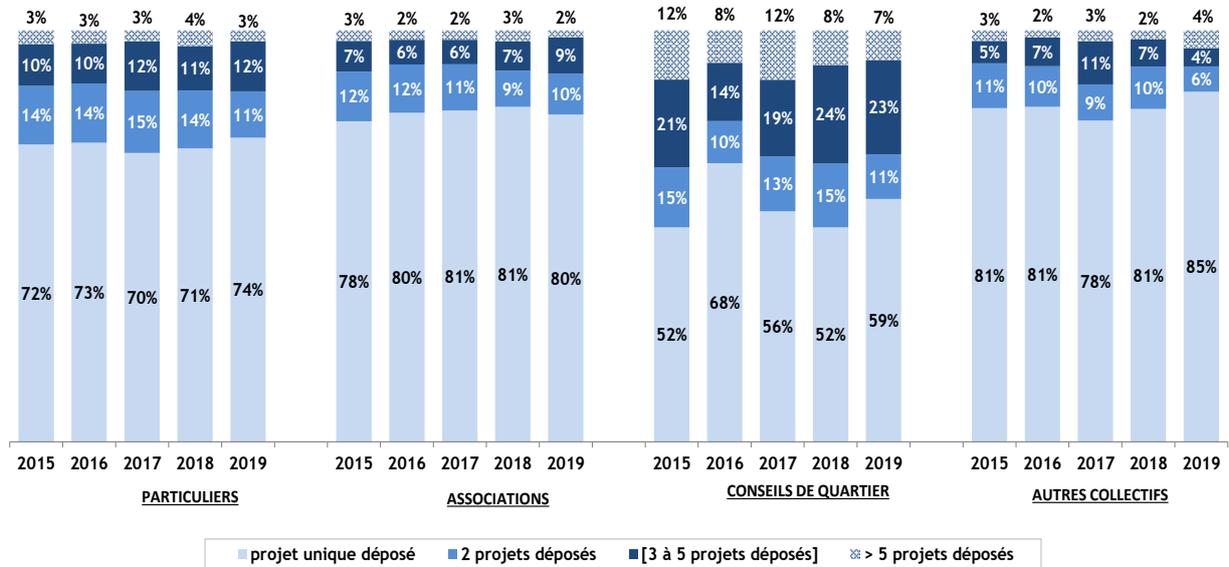
2.3.4. Une pratique de multi dépôt minoritaire

Quelle que soit l'édition considérée et le type de dépositaires, plus de sept déposants sur dix ne proposent qu'un projet lors de la phase d'idéation. Lorsque le déposant en présente plusieurs, il en dépose majoritairement deux et excède rarement cinq propositions.

⁵² Remarque méthodologique : chaque collectif peut déposer un ou plusieurs projets pour une même thématique et peut déposer un ou plusieurs projets sur plusieurs thématiques.

Le dépôt unique de projet par édition apparaît encore plus marqué pour les associations et les autres collectifs, qui portent leurs statistiques au-delà de 80% des déposants (jusqu'à 86% des déposants « autres collectifs » pour l'édition 2019). Pour les conseils de quartier, ce taux de dépôt unique est moins important (près de 60% en 2019), les dépôts multiples apparaissant plus nombreux (ainsi, presque 1/4 des déposants au titre des conseils de quartiers déposent en 2019 entre 3 et 5 projets et plus de 10% en déposent 2).

Graphique 17 : Répartition des déposants en fonction du nombre de projets proposés



Source : IG, à partir des extractions DSIN

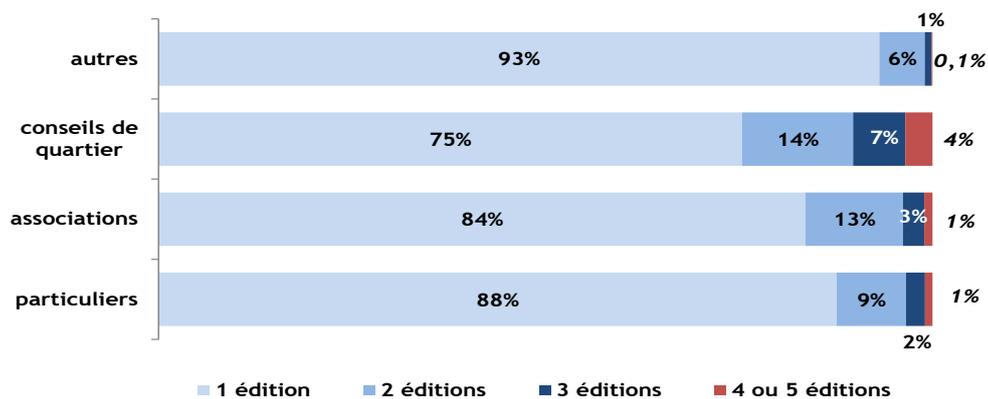
Pour l'édition 2019, le multi dépôt concerne 25% des déposants. Parmi eux, près des deux-tiers sont des particuliers, environ 20% sont des associations, 11% des conseils de quartier et 5% d'autres collectifs.

2.3.5. Des déposants qui, en grande majorité, ne renouvellent pas le dépôt de projet au cours de la mandature

Il est constaté à partir de l'exploitation des données recueillies sur les cinq éditions (et compte tenu de l'impossibilité de disposer d'informations autres que déclaratives) une prépondérance du dépôt non renouvelé : 85 % des déposants ne déposent un projet qu'une seule fois sur l'ensemble de la mandature. 11% des déposants choisissent de renouveler une deuxième fois l'exercice et moins de 4% pratiquent la dépose à 3 éditions ou plus. Quel que soit le type de déposants, la récurrence du dépôt dans le cadre d'une participation à deux éditions s'observe avant tout sur deux éditions successives (2015 et 2016 ou 2016 et 2017,...), moins fréquemment sur deux éditions non consécutives.

Ceci étant, une précision doit être apportée quant à l'existence potentielle d'un biais concernant l'appréciation de cette récurrence : en effet, un déposant peut générer a priori autant d'adresses mails qu'il le souhaite et déposer autant de projets souhaités, aucun moyen de contrôle n'étant possible, hormis la bonne foi des usagers.

Graphique 18 : Récurrence de la pratique de dépôts de projets – ventilation par type de déposants



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Un déposant peut proposer des projets à plusieurs titres : en son nom (il est alors considéré comme déposant individuel) mais également pour le compte d'un collectif (association, conseil de quartier, autre groupement). En ce sens, la récurrence du dépôt est à nuancer, celle-ci pouvant s'observer d'un type de dépositaire à l'autre (ainsi, un particulier qui dépose l'année suivante un projet au titre d'une association n'est pas ici pris en compte dans le calcul de la récurrence).

Enfin, près de 12% des déposants, en 2017 et en 2018, déclarent par l'affirmative, dans le champ « projets déjà déposé ? », que leur proposition a déjà été soumise à l'idéation sur une ou plusieurs éditions précédentes. Plus précisément, ce ratio se fixe entre 7% et 8% chez les déposants individuels, entre 17% et 18% chez les déposants associatifs et jusqu'à 31% chez les déposants en conseils de quartier.

2.3.6. L'appui au dépôt de projet

2.3.6.1. L'information générale des porteurs de projet

L'information délivrée aux porteurs de projet sur le site du budget participatif oriente et accompagne ces derniers. Ainsi, le « guide pour faire Paris à votre idée » comporte différentes fiches pratiques intitulées respectivement « je veux faire de mon idée un projet, puis « je veux proposer mon projet à la Ville de Paris »⁵³.

Quelques conseils sont donnés pour que faire en sorte que l'idée « devienne un projet » et permette de « maximiser vos chances de voir votre proposition se concrétiser ». Le projet doit suivre la règle des 4 R : recevable, robuste, réalisable et rassembleur.

Concernant le caractère rassembleur des projets, le déposant est invité à le construire collectivement en fédérant les porteurs d'idées similaires ; à compter de nombreux associés, soutiens ou commentaires ; à mobiliser et à répondre à un besoin territorial démontré. Concernant le dépôt de projet à proprement parler, le site indique la marche à suivre avec notamment la création d'un compte puis, les six étapes opérationnelles pour déposer le projet. Cette information générale et pratique est relayée sur le terrain par les mairies d'arrondissement.

⁵³ Fiches pratiques BPP 1 et 2.

2.3.6.2. Les actions menées par les mairies d'arrondissement

En réponse au questionnaire complété par les mairies d'arrondissement, diverses modalités d'appui au dépôt de projets sont ici recensées pour chaque arrondissement. La moitié des mairies indiquent mettre en œuvre des permanences ou organiser des ateliers dans leurs locaux. Les conseils de quartiers ou conseils citoyens sont fortement mobilisés à cette étape du budget participatif.

Tableau 1 : Synthèse des réponses des mairies d'arrondissement relatives aux actions menées pour l'appui au dépôt de projets

modalités d'appui au dépôt de projets	mairies d'arrondissement																			
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e	16e	17e	18e	19e	20e
organisation d'ateliers en mairie																				
permanence en mairie																				
actions menées par équipements de proximité*																				NR
autres équipements de proximité**									NR											NR
rencontres, contacts avec porteurs de projet																				
actions menées par les CQ*** ou conseils citoyens																				
actions menées par les MVAC****						NR				NR			NR	NR			NR			
autres modalités	NR	NR		NR	NR	NR	NR		NR					NR						

* : centres paris anim, centres d'hébergement...

** : partenaires associatifs, associations de parents d'élèves, cafés associatifs, écoles...

*** : conseil de quartier

**** : maison de la vie associative et citoyenne

	réponse positive au questionnaire
	réponse négative au questionnaire
NP	non précisé
NR	non renseigné

Source : Questionnaire IG – mairies d'arrondissement – mars 2019

Au titre de l'édition 2018, la note adressée aux directrices et directeurs généraux des services par la DDCT⁵⁴ indique que les mairies ont organisé plus de 50 permanences de dépôt de projet afin d'accompagner les habitants « à la rédaction et à la mise en ligne de leurs propositions ». Cette note souligne que ces actions permettent une meilleure appropriation des critères de recevabilité par les Parisien.ne.s, 70% des projets localisés déposés étant recevables (avant avis des maires).

Différents équipements de proximité sont cités comme proposant un accompagnement en période de dépôt de projet : des centres Paris Anim' (5^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}), des espaces jeunes (15^{ème}), des centres sociaux (10^{ème}) ou encore un centre d'hébergement d'urgence (12^{ème}).

Concernant les instances locales, les conseils de quartier sont perçus comme très associés au dépôt de projets, à la communication sur les projets et sur le vote ainsi qu'au suivi. Ils restent impliqués dans la co-construction (selon la moitié des mairies). Dans les mairies qui disposent d'un conseil citoyen, ces derniers sont également plus impliqués sur l'accompagnement au dépôt de projet et/ou sur la communication sur les projets (vote et/ou suivi), et ce, de façon variable selon les arrondissements⁵⁵. Ils semblent moins associés en phase de co-construction et de regroupement de projets.

⁵⁴ Note DDCT du 22 février 2018, préparation des phases de recevabilité et co-construction. Lors de l'édition 2018, le dépôt s'est achevé le 4 février et les ateliers « marathon » se sont déroulés du 15 au 21 février.

⁵⁵ Ainsi dans le 17^{ème}, le conseil citoyen n'est associé qu'à la phase d'accompagnement et de dépôt de projets.

Les mairies déclarent majoritairement que les maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) ne sont pas ou peu sollicitées par les associations lors du dépôt de projets (seules six mairies répondent par l'affirmative à cette question).

Interrogées sur le rôle des MVAC dans le cadre du budget participatif, les onze mairies répondantes précisent que la participation de ces structures se traduit par au moins l'une des actions suivantes :

- communication sur le budget participatif auprès des associations et porteurs de projets ;
- mise à disposition d'espaces de travail ;
- participation aux ateliers de dépôt de projets et de co-construction ;
- tenue d'une urne pendant la période de vote.

Les actions d'information et d'appui au dépôt des projets à proprement parler sont constatées par neuf mairies. Deux mairies (5^{ème} et 12^{ème} arrondissements) reconnaissent par ailleurs un rôle de formation aux MVAC.

⇒ Focus sur la construction collective des projets

Peu de données sont disponibles pour renseigner les actions favorisant le caractère collectif de la construction des projets. Pourtant, l'émergence de projets fédérateurs est une priorité affirmée par la Ville⁵⁶, de nature à limiter le dépôt de projets ultérieurement mal compris ou non acceptés par les habitants.

En consultant l'agenda du budget participatif, l'IG a pu identifier des pratiques propices à l'émergence de tels projets de la part des acteurs locaux (en particulier les conseils de quartier) en lien avec les mairies d'arrondissement. Ainsi, pour l'édition 2016 :

- les bureaux des cinq conseils de quartier du 9^{ème} arrondissement tiennent en février une réunion publique commune à la mairie pour présenter aux habitants les projets qu'ils souhaitent déposer dans le cadre du budget participatif et leur demander leur avis ;
- les habitants du 10^{ème} sont conviés à une marche exploratoire fin janvier par le conseil de quartier, la mairie du 10^{ème} et l'association Aires 10 pour « construire ensemble des projets pour le quartier Saint Louis Faubourg-du-Temple » ;
- dans le 4^{ème} arrondissement, lors de chacune des réunions des conseils de quartier de février, a lieu une présentation du budget participatif avec retour sur les éditions antérieures. Un temps d'échange permet ensuite aux membres de proposer leurs idées ou projets et de poser des questions sur le dispositif. À l'issue des réunions, des groupes de travail sont mis en place sur les idées/projets collectivement appréciés.

Différentes mairies d'arrondissement prennent des initiatives allant dans le sens de la discussion collective ou de la construction collective de projets :

Ainsi l'IG a pu noter la tenue dans le 14^{ème} arrondissement d'ateliers collectifs de construction ou encore dans le 18^{ème}, à l'adresse des associations conviées à un « atelier collectif d'idéation à la maison des associations pour imaginer un ou des projets pour le 18ème et ses habitants ». Dans ce même arrondissement, se tiennent les cafés du budget participatif dans différentes bibliothèques.

⁵⁶ Note adressée par la DDCT aux DGS en date du 26 novembre 2018.

Depuis l'édition 2018, un champ libre dans Eudonet invite les déposants à renseigner la Ville sur la méthode d'élaboration du projet qu'il a pu mettre en œuvre : marche exploratoire, réunion, discussion ou toute autre modalité.

Pour les deux dernières éditions du budget participatif, plus de la moitié des propositions déposées ne font pas état de la méthode d'élaboration retenue par les porteurs de projet pour leur construction (59% en 2018 contre 55% en 2019).

Le plus souvent, les déposants évoquent les partenaires ou interlocuteurs consultés (collectifs, associations...) mais ne précisent pas réellement la méthode d'élaboration utilisée ni son cheminement.

Le tableau suivant précise néanmoins les diverses actions recensées, pouvant par ailleurs être cumulatives :

Tableau 2 : **Modalités d'élaboration des projets**

Intitulé de l'action	Nombre de projets proposés concernés par l'action
élaboration du projet en concertation avec un collectif et/ou une association, des résidents, des riverains, des voisins, des parents d'élèves, des équipes scolaires et périscolaires, des locataires, des amis...	470
appui des conseils de quartier (aide, échanges...)	158
appui des conseils citoyens (aide, échanges...)	11
participation à des marches exploratoires	90
participation à des « ateliers d'idéation » organisés par les CCQ	48
autres actions en lien avec le CCQ (réunions, échanges, concertation, élaboration)	11
participation à des réunions publiques	48
échanges divers avec élus et/ou services des mairies	10
analyse documentaire et/ou fonctionnelle et/ou collective	129
idéation individuelle	126

Source : IG d'après extractions Eudonet

Dans la majorité des cas renseignés, les propositions sont ainsi issues d'une démarche ou réflexion collective. L'appui des acteurs locaux est significatif, qu'il s'agisse des instances locales (conseils de quartier, conseils citoyens) ou des mairies d'arrondissement et de leurs services (coordinateurs de conseils de quartier).

2.3.6.3. Les actions spécifiques de tutorage

À partir de 2016, des actions de tutorage sont mises en œuvre par la collectivité parisienne, soit directement par des équipes municipales (notamment les EDL - équipes de

développement local), soit par l'intermédiaire d'associations dans le cadre d'un appel à projet⁵⁷ à destination de l'accompagnement des quartiers populaires.

Tableau 3 : Acteurs du tutorage et résultats des actions d'accompagnement - Editions 2016 à 2019

Tuteurs des projets	nombre de projets tutorés	part du tutorage total	nombre de projets soumis au vote	nombre de projets lauréats	% lauréats sur projets tutorés
Associations de l'appel à projet (AAP)	132	37%	40	22	17%
Equipes de développement local (EDL)	144	41%	55	28	19%
tutorage mixte EDL+AAP	30	8%	8	2	7%
Autres*	47	13%	18	8	17%
ensemble	353	100%	121	60	17%

Source : Extraction Eudonet

Entre 2016 et 2019, 353 actions de tutorage sont identifiées dans l'outil BpNet : au nombre de 3 pour la première édition, elles représentent pour les éditions 2017 et 2018 respectivement 122 et 144 accompagnements. L'édition 2019 comptabilise 84 actions de tutorage, soit 40% de moins que l'année précédente.

Sur l'ensemble de la période, 34% des projets tutorés sont soumis au vote et in fine 17% des projets tutorés sont lauréats sur l'une des quatre éditions considérées.

⇒ Les actions de tutorage par les équipes de développement local (EDL)

Premiers tuteurs en nombre, les EDL accompagnent seules 144 projets. Elles participent par ailleurs à :

- un co-tutorage avec les associations de l'AAP sur 30 autres projets ;
- deux co-tutorage spécifiques avec la mission résilience du SG d'une part et avec des étudiants de la Sorbonne via la MBP d'autre part ;
- un triple-tutorage, avec une association et une mairie d'arrondissement.

En définitive, elles proposent un tutorage exclusif ou partiel sur 177 projets (50% des projets tutorés). Les EDL des 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements enregistrent un volume important de projets tutorés en propre (respectivement 46 et 34 des 144 projets précédemment cités), suivis par l'EDL du 18^{ème} (21 projets).

Globalement, les projets tutorés par les EDL connaissent un « taux de soumission » au vote de 38% et un « taux de succès » de 19% des projets qu'elles ont accompagnés.

⇒ Les actions d'accompagnement des associations dans le cadre de l'appel à projets (AAP)

Depuis 2016, la Ville sélectionne des associations via un appel à projet (budget annuel 100.000€) pour accompagner les habitants des quartiers populaires au dépôt de projet dans

⁵⁷ : Délibérations 2016 DDCT 37 et 2016 DDCT 121 Subventions à des associations pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires ; délibérations 2017 DDCT 87 et 2017 DDCT 123 et délibération 2018 DDCT 117.

leur quartier. En 2018, la mission confiée à sept associations est élargie pour couvrir un cycle complet du budget participatif, de l'émergence des projets au vote.

Tout comme pour les EDL, les associations de l'AAP peuvent intervenir seules ou en co-accompagnement des projets avec un ou plusieurs des autres acteurs recensés. Au-delà de leurs 132 interventions, elles partagent ainsi l'accompagnement avec les EDL (30 projets), avec des mairies d'arrondissements (six projets), la mission résilience du SG (un projet) et en multi-tutorage un projet avec la MBP et une mairie d'arrondissement ainsi qu'avec un EDL et une mairie d'arrondissement.

Au total, le tutorage exclusif ou partiel des associations de l'AAP s'effectue sur quelques 171 projets (48% des projets).

Les arrondissements pour lesquels des volumes importants d'actions de tutorage par les associations de l'AAP sont recensées sont le 13^{ème} arrondissement (35 projets), le 19^{ème} arrondissement (18 projets) puis les 14^{ème} et 20^{ème} arrondissements (15 projets pour chacun). Le taux de projets soumis au vote des projets tutorés par les associations de l'AAP s'élève à 30% et le « taux de succès » se fixe à 17% sur l'ensemble de la période.

⇒ Focus sur l'édition 2018 du budget participatif

Les actions conduites par les associations ont fait l'objet d'une analyse au sein d'un bilan réalisé par la mission budget participatif sur les quartiers populaires⁵⁸.

Les associations mènent en particulier des actions d'information et de sensibilisation à l'initiative et à la participation citoyenne, et des actions d'accompagnement au dépôt de projet. Cet accompagnement s'appuie sur le travail des structures locales et acteurs de proximité: centres sociaux, écoles et collèges, centres d'animation, SAMU social, amicales de locataires et autres collectifs. Il se concrétise sous forme de réunions de présentation, d'actions pédagogiques sur le budget participatif au sein d'ateliers d'idéation, d'émergence, de construction de projets. Des actions spécifiques sont également conduites auprès des enfants et des jeunes.

L'accompagnement au dépôt est évalué via le taux de recevabilité des projets accompagnés. Ainsi en 2018, sur 89 projets accompagnés par ces 7 associations, 80 projets ont été déposés (soit 90% des projets accompagnés) avec un taux de recevabilité de 88%, soit 70 projets recevables. 34 projets ont été soumis au vote, soit près de la moitié des projets recevables et 7 ont été lauréats (soit 10% des projets recevables et 20% des projets soumis au vote).

⁵⁸ Le budget participatif dans les quartiers populaires parisiens 2014-2018, mars 2019.

Tableau 4 : **Actions d'accompagnement au dépôt de projet, (appel à projet année 2018)**

Nombre de projets	Projets accompagnés	89	% par rapport aux projets accompagnés			
	Projets déposés	80	90%	% par rapport aux projets déposés		
	Projets recevables	70	79%	88%	% par rapport aux projets recevables	
	Projets soumis au vote	34	38%	43%	49%	% par rapport aux projets soumis au vote
	Projets lauréats	7	8%	9%	10%	21%

Source : IG d'après document MBPP, le budget participatif dans les quartiers populaires, mars 2019

Le bilan souligne que les actions sont longues à mettre en place : convaincre les structures locales de l'intérêt du budget participatif pour leurs publics, établir ensuite un lien de confiance avec les publics afin de s'assurer de leur participation, mobiliser les participants sur plusieurs ateliers. Ces actions sont contraintes par le calendrier resserré du budget participatif, perçu comme « *un frein à ce travail partenarial de longue haleine* » ce qui peut expliquer « *que le nombre de participants ait été parfois décevant par rapport aux attentes des associations...* ».

La mission budget participatif constate qu'une clarification du positionnement des associations lauréates de l'appel à projet vis-à-vis des habitants des quartiers populaires est nécessaire : selon le degré d'implantation locale de ces dernières, les arrondissements, les quartiers, certaines ont pu rencontrer des difficultés : « *entre prestataire de la mairie et association financée par la mairie, mais dont l'action reste indépendante, le positionnement n'est jamais vraiment simple pour les associations* ».

Enfin, la mission indique que la présence en commission ad hoc des associations et des EDL permettrait de poursuivre le travail de tutorat en apportant notamment des éléments de compréhension sur certains projets qui sans cela pourraient être rejetés, et de donner tout son sens à l'accompagnement des projets. Cette observation pose plus généralement la question du rôle de ces commissions et du positionnement des Parisiens dans la phase de sélection des projets (cf. § 4.1.3.2).

2.3.6.4. Les modalités de dépôt dans d'autres collectivités

Dans différentes collectivités ayant mis en place un budget participatif, les modalités de dépôt sont mixtes et les durées de dépôt parfois plus longues qu'à Paris. Pour exemple :

A Lisbonne, les propositions peuvent être déposées en ligne via le portail de participation op.lisboaparticipa.pt, ou « en personne », lors de séances de participation dans des lieux définis par la municipalité. Les propositions soumises « en personne » sont ensuite insérées sur le portail par l'équipe du budget participatif. Pour l'édition 2019, la période de dépôt a duré un mois et demi (du 29/10 au 14/12/2018).

A Madrid, pendant également plus d'un mois et demi (pour l'édition 2019, du 12/11 au 6/01/2019), les projets sont présentés via la page budgétaire du site web *Decide Madrid*, dans les 26 bureaux de services aux citoyens ou dans les forums locaux des districts. Ces derniers organisent des réunions au cours desquelles les habitants peuvent « *discuter et proposer des projets, de sorte que tous ceux qui souhaitent participer en personne puissent le faire facilement* ».

A Bruxelles, sont organisés des ateliers citoyens de janvier à mi-février pour « produire des idées de projet ». Ces ateliers sont organisés par thématique correspondant aux grandes compétences de la Ville. À l'issue de cette étape, les idées produites sont retranscrites par la Ville, un vote indicatif des idées de projet est organisé sur la plateforme bpart.bruxelles.be.

Le site du budget participatif de la ville de New York présente une carte de collection d'idées en ligne permettant notamment aux habitants de localiser leur proposition selon le district concerné. Un guide en ligne donne un certain nombre d'explications sur les idées pouvant être proposées. Sur le terrain, se tiennent des réunions publiques d'information ou assemblées de quartier dans les différents districts qui constituent l'échelle du vote. A la suite du dépôt effectué, des délégués et animateurs du budget participatif, bénévoles « volontaires de la communauté » auront notamment pour mission de transformer les idées en projets. Pour l'édition 2020, la période de dépôt s'effectue entre août et octobre 2019, sur une durée de deux mois.

Dans différentes villes françaises, la modalité de dépôt est également possible physiquement. Pour exemple, la ville de Brest, a décidé, à l'occasion de la deuxième édition de son budget participatif, d'élargir la durée de la phase de dépôt (de mai à septembre) pour permettre aux étudiants d'y participer. Si les brestoises sont invités à déposer un projet en ligne, il leur est également possible de le faire sous forme de bulletin papier à l'hôtel de ville, de métropole, dans les mairies de quartier ou à l'accueil du CCAS.

2.4. Les projets proposés par les Parisien.ne.s

2.4.1. Un nombre de projets par édition en diminution tout au long de la mandature (passage de l'idée au projet)

Entre 2015 et 2019, près de 14 700⁵⁹ projets ont été proposés par les Parisien.ne.s, quel que soit le type de dépositaires (collectifs ou individuels). Pour mémoire, la première édition du budget participatif (2014) n'a pas fait l'objet d'une dépose de projets par les usagers, la collectivité parisienne ayant directement soumis au vote une liste de projets préétablie.

Graphique 19 : Évolution du nombre de projets déposés



Source : IG, à partir des extractions DSIN

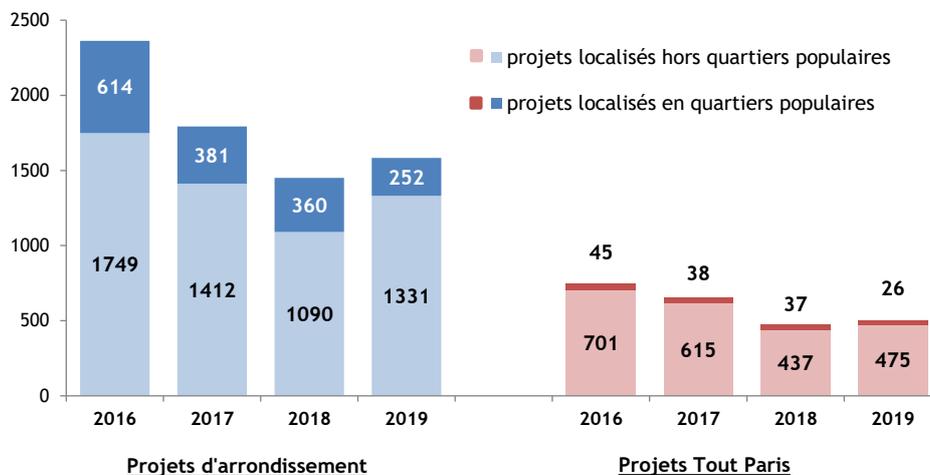
⁵⁹ : Hors projets supprimés par les usagers et ceux supprimés par la Mission budget participatif de la DDCT.

L'année 2015 se caractérise par une forte affluence de propositions, voyant à elle seule 5 115 idées portées par les Parisien.ne.s. À partir de l'édition 2016, les « idées » deviennent davantage des « projets », plus construits, et apparaissent moins importants en volume (plus de 3 100 en 2016, pour se réduire encore et se stabiliser par la suite autour des 2 000 projets (éditions 2018 et 2019)). Différents facteurs précédemment évoqués comme la diminution de la durée de la période de dépôt ou encore la restriction des critères de recevabilité pour les projets d'aménagement de l'espace public peuvent expliquer cette évolution parallèle à celle du nombre de déposants. La DDCT précise en outre que le développement d'une fonctionnalité indiquant pendant le dépôt en ligne qu'une proposition similaire est déjà en cours de réalisation ou refusée a eu des conséquences mesurables : 30% des dépôts de projets en moyenne ont ainsi été suspendus une fois ces résultats transmis aux déposants (donnée 2017).

Sur l'ensemble de la période, près des deux tiers des projets déposés le sont par des particuliers (17% des projets sont issus des associations).

Les quartiers populaires comptabilisent pour leur part plus de 1 750 projets localisés sur leurs territoires entre 2016 et 2019 (quelques 1 600 en arrondissements et près de 150 à échelle parisienne). A l'image de la tendance générale, l'année 2016 connaît un volume important de projets déposés pour ces quartiers, quelle que soit leur échelle. Les trois éditions suivantes connaissent une baisse du volume de projets déposés. A l'inverse de la tendance générale, l'année 2019 ne se caractérise pas par un « regain » de dépôt dans les quartiers populaires.

Graphique 20 : Répartition des projets déposés suivant leur échelle (arrondissement ou « tout Paris », en distinguant les quartiers populaires des autres quartiers



Source : IG, à partir des extractions DSIN

2.4.2. Les thématiques issues des propositions

En préambule, il est rappelé que le choix des thématiques associées aux projets présentés relève du déposant. Ainsi, certains projets de végétalisation seront signalés en « cadre de vie » alors que d'autres seront portés par le thème « environnement ». Ce champ est ainsi renseigné par le déposant lui-même au moment de la génération de son projet sur le site

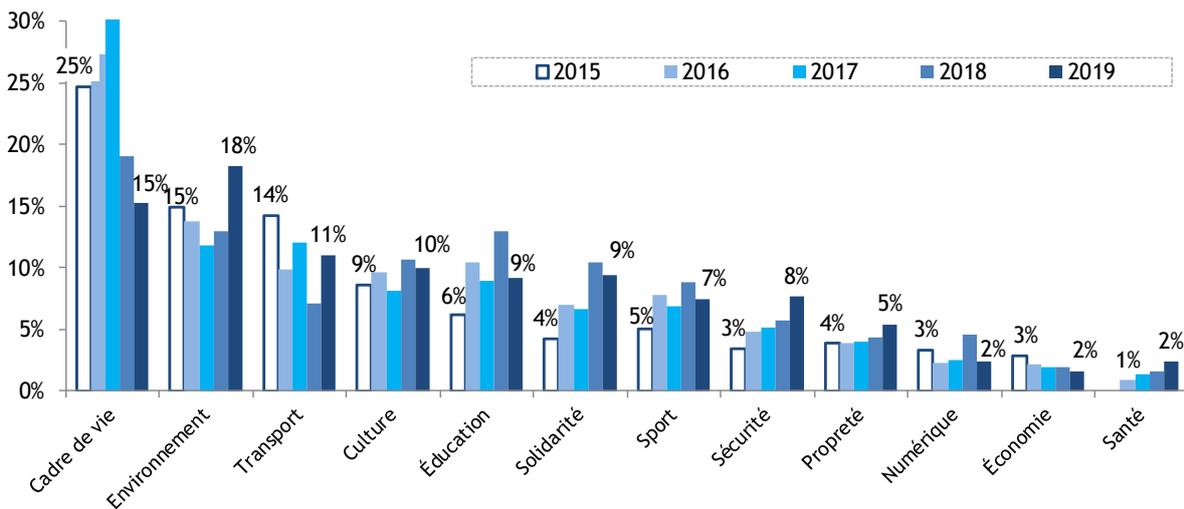
du BPP. Aucun reclassement par thème n'est effectué par les gestionnaires de la collectivité parisienne en phase d'idéation⁶⁰.

2.4.2.1. Le cadre de vie, l'environnement et les transports plébiscités par les déposants

Ces trois thématiques plébiscitées sur l'ensemble des éditions par les déposants, qu'ils soient collectifs ou individuels, connaissent quelques évolutions. Ainsi, à compter de l'édition 2017, des critères de recevabilité plus restrictifs concernant les projets de réaménagement de l'espace public, explicités aux parisiens dès la phase de dépôt, expliquent la diminution progressive du nombre de projets déposés relevant de la thématique cadre de vie⁶¹.

Il n'en demeure pas moins que « cadre de vie », « environnement » et « transports » concentrent en 2019 près de la moitié des projets déposés par les Parisien.ne.s, l'environnement étant le thème dominant de cette édition finale.

Graphique 21 : **Évolution de la répartition des projets déposés, par thématique, lors de la phase d'idéation (tous types de déposants, toute échelle de projet)**



Source : IG, à partir des extractions DSIN

2.4.2.2. L'âge et le genre des déposants individuels influencent le choix des thèmes proposés

Sur l'ensemble des éditions, on constate que :

⁶⁰ Les reclassements réalisés par la MBP/Ville le sont en phase post dépôt sur des projets regroupés ou co-construits et soumis au vote des Parisien.ne.s.

⁶¹ Cf. notes annuelles DDCT adressées aux maires d'arrondissements et aux DGS relatives à l'organisation du BPP (2017 à 2019). Ainsi, la note de 2018 en vue du BP 2019 mentionne : « Nous attirons votre attention [...] et en vue de permettre à la DVD de réaliser dans les meilleurs délais les très nombreux projets votés les années précédentes, les nouveaux projets de réaménagements de l'espace public (aménagement de places ou de rues, créations de pistes cyclables, élargissements de trottoirs [...] ne seront toujours pas recevables cette année [...]

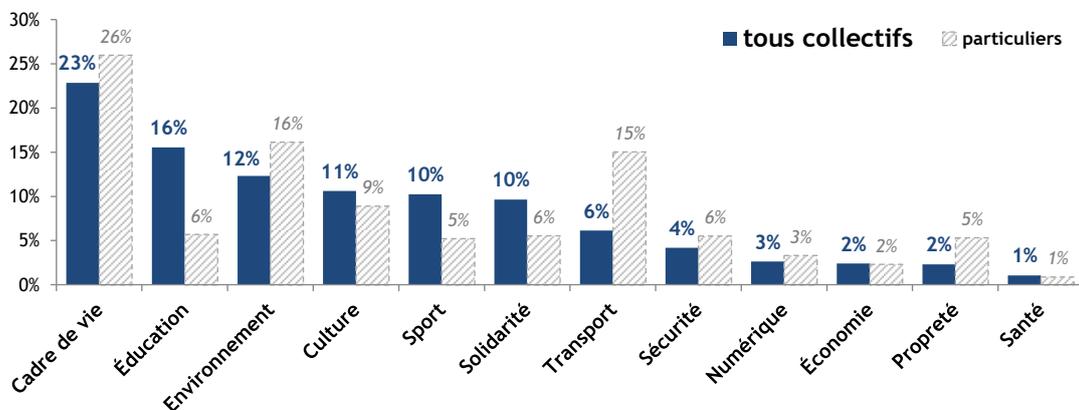
- les jeunes de moins de 15 ans proposent davantage de projets autour du sport que les autres tranches d'âge (15% des propositions contre en moyenne 6% pour les autres catégories d'âge) et que les transports se positionnent en deuxième rang (14%) après les projets relatifs au cadre de vie ;
- pour les 15-24 ans, la thématique « culture » se positionne au 3^{ème} rang des propositions (12%) après « environnement » (25% des propositions de cette tranche d'âge) et cadre de vie (24%) ; l'« éducation » arrive en 4^{ème} position avec 8% des projets proposés ;
- les tranches d'âges associées généralement à la population active (25-39 ans, 40-54 ans et 55-64 ans) dupliquent exactement le constat initial, dans l'ordre et dans des proportions similaires : « cadre de vie » / « environnement » / « transport » ; par ailleurs, la « culture » et la « propreté » dépassent les 10% de propositions faites par les 55-64 ans ;
- pour les « jeunes retraités » (65-74 ans), le poids des propositions relatives au cadre de vie s'accroît (36% des projets) et la culture se positionne en deuxième position (13% des projets), devant l'environnement ;
- pour les personnes âgées (75 ans et plus), on retrouve la même répartition générale (cadre de vie / environnement / transports) ; la culture et la propreté représentent respectivement 11% et 10% des projets plébiscités.

Sur les éditions 2016 à 2019, le genre des déposants (lorsqu'il est renseigné) n'impacte que peu le choix des thématiques proposées, excepté pour les projets touchant le domaine de l'éducation, qui représente 9% des projets proposés par les femmes contre 4% de ceux déposés par les hommes. Les sujets liés aux transports représentent 14% des projets déposés par les hommes, contre 11% chez les femmes.

2.4.2.3. La nature des déposants collectifs influence quelque peu le thème des projets portés

Sur l'ensemble des éditions ayant fait l'objet de dépôts (2015 à 2019), les thématiques les plus sollicitées par les déposants collectifs diffèrent quelque peu de celles des particuliers. Ainsi, si le cadre de vie (23%) et les problématiques d'environnement (12%) restent sur le podium, la thématique des transports recule en septième position au profit de l'éducation (16% des projets déposés).

Graphique 22 : Répartition du nombre de projets déposés par thématique, pour les déposants collectifs (éditions 2015 à 2019)



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Plus précisément, les thématiques associées aux projets déposés diffèrent selon la spécificité des collectifs. Ainsi :

- la thématique « cadre de vie » concerne 37% des projets déposés par les conseils de quartier, contre 22% des propositions des autres collectifs et 16% de celles des associations ;
- la thématique « éducation » apparaît la première thématique retenue pour les « autres collectifs » (qui, comme précédemment indiqué, comportent de nombreux collectifs de parents ou de spécialistes de l'éducation) ; cette thématique est également beaucoup portée par les associations (16% des projets qu'elles déposent) ;
- l'environnement est une thématique portée par tous les types de collectifs (entre 10% des projets des associations et 15% de ceux des autres collectifs) ;
- les projets à caractère sportif représentent 15% des idées portées par les associations (contre 6% en conseils de quartier) ;
- les projets relatifs aux questions de solidarité représentant 13% des projets des associations (contre 8% des projets portés par les autres collectifs et 4% de ceux portés par les conseils de quartier).

2.4.3. L'échelle des projets déposés

2.4.3.1. Les projets « Tout Paris »

Sur l'ensemble des éditions (2015 à 2019), 35% des propositions correspondent à des projets « Tout Paris » (soit plus de 5 100 projets). En excluant l'année 2015 (cf. ci-après), les projets parisiens concernent 25% des dépôts. Les particuliers semblent plus attachés à cette envergure de projets (31% de leurs propositions) que les déposants collectifs (14% de leurs propositions).

L'année 2015, qui a vu la mise en place de l'idéation par les Parisien.ne.s (via la plateforme « Mme la Maire, j'ai un idée »), apparaît de fait très atypique. Elle propose par exemple des thèmes de projet qui vont disparaître en tant que tels dès l'édition suivante : les périmètres des thématiques s'affinent et certaines caractéristiques (périmètre de compétence de la Ville, nature du budget, intérêt général,...) resserrent cette répartition⁶².

Pour illustrer les sujets qui tiennent à cœur aux déposants en matière de portage parisien, on relève, sur les éditions 2016 à 2019, quelques exemples :

- les problématiques autour du vélo, de ses usages et des aménagements qui lui sont liés sont nombreuses : plus de 110 projets déposés au cours des éditions tournent ainsi autour des notions de gestion des vélos (création de parkings, garages ou abris vélos, de bornes de recharges, de sécurisation des trajets) et de valorisation des pistes

⁶² Ainsi, deux thématiques utilisées en 2015 vont disparaître dès l'édition 2016 :

- la « participation citoyenne », qui concerne 4% des projets « Tout Paris » de cette édition, avec des propositions comme la création d'une maison éco-citoyenne, l'aide aux démarches, le développement et la promotion du conseil des seniors, le développement de l'affichage libre dans l'espace public parisien, la féminisation des noms de lieux, la rue participative, le laboratoire de l'Intelligence Collective (LaIC), le VOX, kiosque et café associatif : un espace citoyen et évolutif ou encore un lieu dédié à la laïcité ;

- le « logement et habitat », qui représente 2% des projets parisiens, avec notamment des projets d'encadrement des loyers en obligeant les propriétaires à louer, construire des bungalows pour les Sans domicile fixe ou pour les personnes les plus démunies, le recensement des logements inoccupés, transformation d'hôtel en résidence sociale...

- cyclables (amélioration de l'ergonomie, de la sécurité et de la signalétique des pistes existantes, création de nouvelles) ;
- les problématiques autour de la nature en ville, qui s'inscrivent essentiellement dans les thématiques cadre de vie ou environnement ; une quarantaine de projets concernent la création de jardins partagés dans les squares ou les parcs ;
 - la problématique liée à la propreté des espaces publics ; près de 20 projets comportent dans leur intitulé le mot « propreté » (« propreté des rues », « propreté de quais de Seine », des trottoirs...) ; dans le même registre, une trentaine de projets évoquent le mot « poubelle » dans leur intitulé (« une poubelle pour objets électroniques », « des poubelles à chaque arrêt de bus », « des poubelles à mégots ludiques », « plus de poubelles recyclables »...) ; dans la même thématique, les problématiques canines occupent plus d'une vingtaine de projets sur la période, que ce soit en matière d'enjeu de propreté (« agir contre les crottes de chiens », « interdiction de Paris aux chiens », « base ADN des Chiens contre les crottes dans les trottoirs »...) ou au contraire pour intégrer les chiens dans l'espace parisien (« tranches horaires de squares/parcs exclusivement pour chiens », « la place du chien dans la ville », « plus d'espace et de verdure pour les chiens », « création d'un parc à chiens »...) ;
 - l'émergence de questions sociales et solidaires ; 13 projets comportent dans leur intitulé le terme « social » (« Restaurant innovant de mixité sociale et de lutte anti-gaspi », « Lutte contre l'isolement des seniors avec un réseau social », « Une promenade sociale et solidaire (Barbès et Stalingrad) », « café / bar solidaire, social et nature », « vers une économie sociale et solidaire dans les quartiers » ou encore « Réinsertion sociale/professionnelle/culturelle des aveugles ») et une cinquantaine de projets évoquent le terme « solidaire » ou « solidarité » : « Des gardes mangers solidaires en pagaille », « Espaces d'échanges gratuits alimentaires et de solidarité », « Des casiers solidaires pour les sans-abris », « Une application "Parisiens solidaires" », « Laverie solidaire pour les femmes sans domicile fixe », « Des gymnases pour la solidarité », « solidarité petits parisiens et petits des banlieues », « Une boutique solidaire pour les tous petits », « Wagons solidaires sur la Petite Ceinture », « épicerie solidaire et lieu de vie pour les étudiants », « Maison Des Solidarités »...).

2.4.3.2. Les projets d'arrondissement

Toutes éditions confondues, 65% des propositions correspondent à des projets d'arrondissement (plus de 9 500 projets). Les collectifs sont plus attachés à cette enveloppe de projets que les particuliers :

- les huit premiers arrondissements (excepté le 4^{ème} arrondissement pour lequel le constat est plus relatif) proposent pour la grande part des projets concentrés sur les 4 thématiques suivantes : environnement, cadre de vie, transport et culture. Les arrondissements plus « mixtes » en termes de population voient des répartitions moins concentrées : ainsi, les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements affichent davantage de projets déposés pour des thématiques telles que l'éducation ou la solidarité ;
- les 9^{ème}, 10^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements voient le poids des projets déposés pour le compte du thème « sécurité » plus important que pour les autres arrondissements (entre 14% et 15% des projets déposés sur ces territoires contre de faibles pourcentages dans l'hyper centre et des poids inférieurs à 10% ailleurs.

Quelques illustrations des préoccupations des déposants peuvent être ici relevées, du fait de la récurrence des dénominations utilisées dans les titres des projets déposés sur la période 2016 à 2019.

⇒ en matière de culture ou de cadre de vie :

- près de 80 projets présentent la terminologie « culture » ou « culturel.le » dans leurs appellations ; développements d'espaces culturels, bus ludique et culturel, bar culturel de quartier...
- une trentaine de projets autour des églises ; restauration de flèche, grilles ou clocher, rénovation de fresques ou vitraux, aménagements des abords de l'édifice (banc et terrasse, embellissement des accès, aménagement du parvis) ;
- une soixantaine de projets autour des fresques ; créations ou restaurations de fresques murales, notamment sur les bâtiments publics (crèche, gymnases, écoles), promotion des fresques d'art urbain et de street art... ;
- une grosse quarantaine de projets autour des bibliothèques ; création, rénovation ou agrandissement, amélioration du confort et modernisation, création de terrasses, bibliothèque de rue, mobile ou partagée... ;
- plus d'une dizaine de projets relatifs aux conservatoires ; extension, réaménagement ou embellissement des locaux, achat d'instruments, végétalisation des lieux.

⇒ En matière de solidarité :

- près d'une dizaine de projets déposés au profit des personnes sans abri ; création ou aménagement de bagageries, fourniture de kits grands froid ou canicule, création ou aménagement de centres d'accueil, équipement d'une laverie, casiers solidaires dans le bois de Vincennes et accompagnement des personnes sans abri (dormir, manger, apprendre) ;
- moins d'une dizaine de projets relatifs à la solidarité : création de maison des solidarités, modernisation de centres Paris Anim' solidarité, déploiement de la solidarité dans les arrondissements ;
- une vingtaine de projets relatif aux ressourceries⁶³ (objet porté tant dans les thématiques de solidarité que d'environnement) ; création de ressourcerie nomade, étudiante, mise en accès des ressourceries.

⇒ en matière de sport :

- près de 170 projets disposant du mot « sport » dans leur intitulé : création ou rénovation d'équipements, installation de défibrillateurs, notion de « sport pour tous », de parcours et circuits sportifs... ;
- notamment plus d'une soixantaine de projets déposés visant des gymnases : création, rénovation ou aménagement, embellissement des façades, sécurité des lieux, équipements intérieurs, construction de murs d'escalade, végétalisation...

⇒ en matière d'environnement :

- près de 230 projets contiennent dans leur intitulé la notion de « végétalisation » ; toits, équipements, murs, rues, places, quais.

⇒ en matière d'écoles :

- une soixantaine de projets sont déposés et concernent notamment les rénovations de préaux, réfectoires, cours, toilettes, la création d'auvents, de jardins potagers, la sécurisation des abords des écoles, l'équipement numérique des établissements.

⁶³ Principe des ressourceries : collecte d'objets sans sélection, revalorisation et redistribution de ceux-ci et actions de sensibilisations à l'environnement.

2.4.4. Analyse des thématiques dans les quartiers populaires

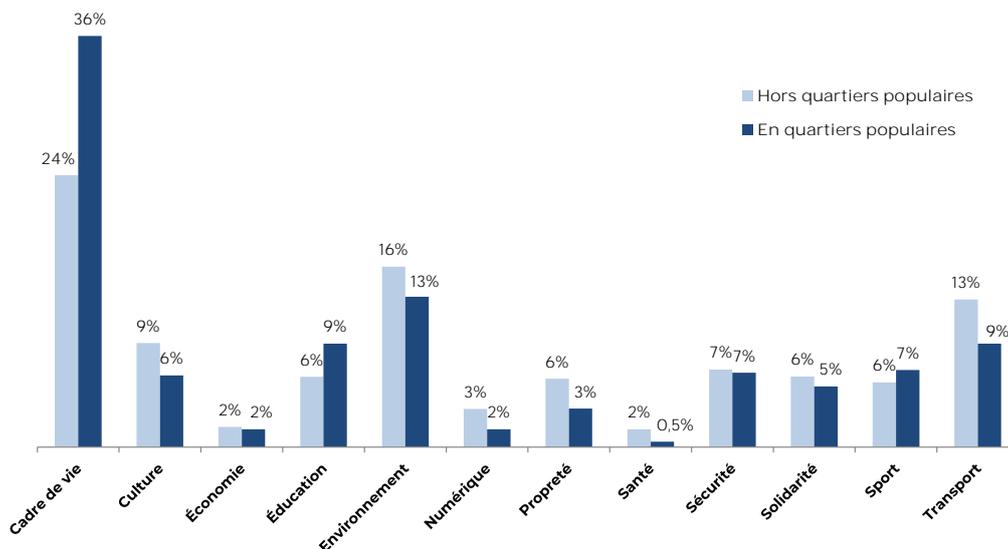
Considérant tous les types de déposants (individuels ou collectifs) sur les éditions 2016 à 2019⁶⁴, et quelle que soit l'échelle du budget participatif, les projets localisés en quartiers populaires concernent pour plus de la moitié les trois thématiques liées au cadre de vie (30% des projets déposés), à l'éducation (13%) et au sport (11%), cette dernière thématique étant talonnée de peu par la thématique environnementale (10,7%).

L'analyse ici présentée concerne le nombre de projets déposés qui sont localisés dans les quartiers populaires (1 753 projets sur ces 4 années)⁶⁵.

2.4.4.1. Des particuliers en quartiers populaires plus sensibles au cadre de vie

Plus d'un projet sur trois concernant les quartiers populaires et déposé par les particuliers porte sur le cadre de vie.

Graphique 23 : Répartition du nombre de projets déposés par thématique, suivant la localisation du projet (hors ou en quartiers populaires) – éditions 2016 à 2019, toute échelle de projet



Source : IG, à partir des extractions DSIN

En approchant les projets par le biais d'une recherche textuelle au cours des années 2016 à 2019, il est constaté que plusieurs concepts sont itératifs et parfois même se cumulent sur un même projet. Ainsi, sur les quelques 300 projets déposés sur la thématique du « cadre de vie » pour le compte des quartiers populaires, on recense notamment les notions :

- d'« aménagement », évoquée dans plus d'une cinquantaine de projets (≈11% des projets), qu'elle concerne des espaces, des places, des rues, des squares, des marchés ou encore des fontaines ;

⁶⁴ Editions pour lesquelles ont été définies des enveloppes dédiées aux quartiers populaires.

⁶⁵ Et non le nombre de projets déposés dont le code postal de résidence du déposant est classé en quartier populaire (dans ce cas, 1 880 projets avec un podium différent : cadre de vie (26%) éducation (12%) et transport (11%).

- d'« embellissement », qui ressort d'une vingtaine de projets proposés, tels que l'embellissement de façades, murs, jardins ou espaces verts, places et rues, passages ou même tunnels ;
- de « rénovation » de rues, d'aires de jeux, de jardins ou de passerelles, évoquée dans une dizaine de projets ;
- de « végétalisation » murs, façades, places ou trottoirs pour près d'une vingtaine de projets.

Le thème relatif à l'environnement (≈ 110 projets) contient notamment les notions de végétalisation des quartiers, secteurs ou places (onze projets), de compostage, de plantation d'arbres et de plantes ou encore de potagers.

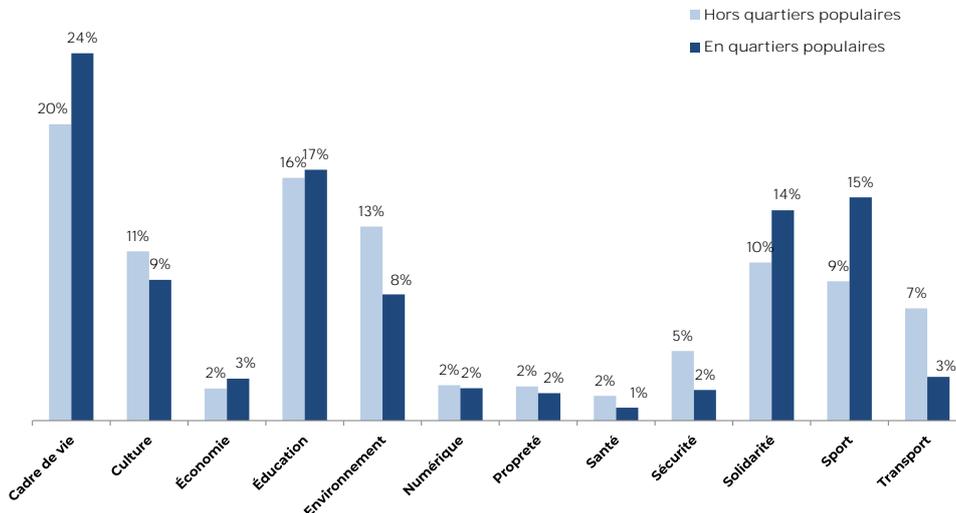
Le thème relatif à l'éducation (plus de 70 projets) comporte notamment les notions de rénovation (huit projets) que ce soit de crèches, cours d'écoles, ou façades ; les toilettes / sanitaires sont évoquées dans quatre projets de rénovation, réaménagement ou modernisation et la création de jardins (école-jardin en toiture, jardin éducatif ou jardin pédagogique) sont proposés.

La thématique de la santé n'est que très peu portée en quartiers populaires par les particuliers (trois projets sur les quatre années).

2.4.4.2. Les projets déposés par les collectifs

Si l'on observe les projets proposés par les collectifs en quartiers populaires, la répartition thématique varie quelque peu.

Graphique 24 : Répartition du nombre de projets déposés par les collectifs, par thématique, suivant la localisation du projet (hors ou en quartiers populaires) – éditions 2016 à 2019, toute échelle de projet



Source : IG, à partir des extractions DSIN

Si le cadre de vie reste le thème privilégié (24% des projets déposés), l'éducation (17%) et le sport (15%) complètent ce podium. Sans surprise :

- les associations plébiscitent davantage les projets sportifs (21% des projets déposés) ; créations, réfections ou ouvertures de terrains sportifs, l'aménagement d'espaces sportifs, le développement ou la réfection de murs d'escalades ou encore la rénovation

ou la création de skate-park), le cadre de vie et la solidarité (90 projets soit 17% de leurs propositions ; accompagnement des aînés, cuisines partagées, cafés solidaires, casiers, kits grand froid et accompagnement des personnes sans abri...) ;

- les conseils de quartier proposent une majorité de projets relatifs au cadre de vie (43% des sujets autour du réaménagement et de l'embellissement de lieux publics) et dans une moindre mesure des projets concernant l'éducation et le sport ;
- les autres collectifs (parents d'élèves,...) portent à volume quasiment égal des projets relatifs au cadre de vie et à l'éducation ($\approx 27\%$ chacun) ; sur ce second thème, des propositions visent l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil à l'école et dans les cantines, l'embellissement et fresques sur les façades, matériel et équipements des cours et des préaux.

3. LES PARISIENS ACTEURS DU VOTE

3.1. Une augmentation du taux de participation au fil des éditions

L'appropriation du budget participatif par les parisiens réside dans leur participation à l'étape du vote, leur octroyant le pouvoir de décider. Pour mesurer cette appropriation, l'IG a exploité à titre principal des données quantitatives par type de vote et par arrondissement, et, lorsqu'elles étaient disponibles, des données plus qualitatives relatives au genre et à l'âge des votants⁶⁶.

3.1.1. L'évolution du nombre de votants

Au fil des différentes éditions, le nombre total de votants n'a cessé d'augmenter pour atteindre le chiffre de 143 489 en 2019, soit 115% de plus qu'en 2015, l'année 2014 pouvant être considérée comme une année « atypique ». Il s'agit en effet de l'année de lancement du budget participatif, le vote portant uniquement sur des projets à l'échelle de Paris, donc hors budgets d'arrondissement.

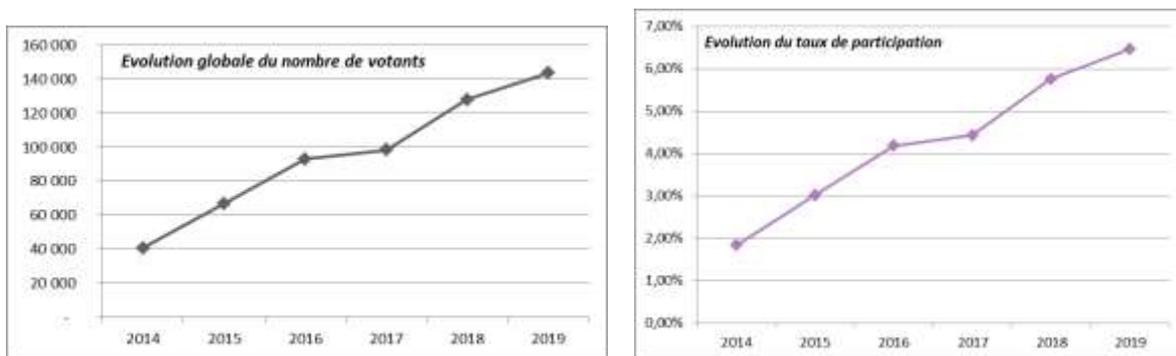
Rapporté à la population parisienne (données issues du recensement de la population Insee 2013), le taux de vote suit la même évolution que le nombre de votants. Il passe de 1,83% en 2014 à 6,46% en 2019.

Tableau 5 : Évolution du nombre de votants et des taux de participation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de votants	40 745	66 870	92 808	98 269	127 880	143 489
Taux de participation	1,83%	3,01%	4,18%	4,43%	5,76%	6,46%

Source : Données DSIN et DDCT ; population INSEE 2014

Graphique 25 : Évolution du nombre de votants et des taux de participation



Source : Données DSIN et DDCT ; population INSEE 2014

La tendance globale à la hausse observée sur la participation des Parisiens au vote, recouvre deux évolutions contrastées, s'agissant des modalités de vote utilisées. Ainsi,

⁶⁶ En effet, si les données relatives au nombre, au genre, à l'âge et à la domiciliation sont recueillies pour les votants numériques, il n'en va pas de même pour les votants « physiques » pour lesquels des données relatives au nombre, à la domiciliation et au genre sont disponibles pour la seule édition 2017 grâce à la scannérisation des cahiers d'émargement. Pour les autres éditions, les fichiers « sorties d'urnes » extraits d'Eudonet contiennent les données quantitatives sur le nombre de votants par arrondissement et pour les quartiers populaires lorsque les urnes y sont déployées.

après avoir augmenté de 2014 à 2016, le nombre de votants numériques n'a cessé de décroître depuis lors, pour se stabiliser autour de 38 000/39 000 votants. A l'inverse, le nombre votants physiques ne cesse de croître pour devenir majoritaire depuis 2016.

Entre 2015 et 2019, le nombre de votants numériques a diminué de 6,24% alors que le nombre de votants physiques a été multiplié par plus de 3 sur la même période.

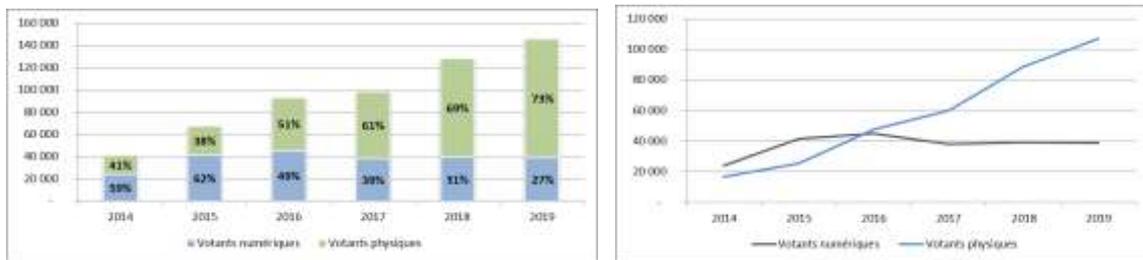
Il est ici précisé que l'organisation du scrutin, cadrée par la DDCT, prévoit une procédure spécifique s'agissant du vote physique, dont les données sont saisies localement par les mairies d'arrondissement et consolidées au niveau central⁶⁷.

Tableau 6 : Répartition des votants entre vote numérique et physique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Votants numériques	24 002	41 436	45 150	38 282	39 127	38 848
Votants physiques	16 743	25 434	47 658	59 987	88 753	104 641
Total	40 745	66 870	92 808	98 269	127 880	143 489

Source : Données DSIN et DDCT

Graphique 26 : Part relative des votants numériques et des votants physiques



Source : Données DSIN et DDCT

Alors que la part des votants physiques était plus faible que celle des votants numériques en 2014 et 2015, cette tendance s'inverse à partir de 2016 et la part des votants physiques ne cesse d'augmenter pour atteindre 73% en 2019 contre 27% de votants numériques.

Les taux de participation par type de vote suivent la même évolution. Les taux de votants physiques augmentent régulièrement sur les cinq années alors que les taux de votants numériques diminuent à partir de 2017.

Tableau 7 : Taux de participation des parisiens selon le type de vote

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Votants numériques	1,08%	1,87%	2,03%	1,72%	1,76%	1,75%
Votants physiques	0,75%	1,15%	2,15%	2,70%	4,00%	4,71%

Source : Données DSIN et DDCT

⁶⁷ Les mairies assurent quotidiennement la saisie informatique du nombre de votes par urne dans leur arrondissement, la mission budget participatif consolide les saisies par urne à partir des registres d'émargement. Il est demandé aux mairies de rapatrier leurs urnes cadenassées à l'Hôtel de Ville. Le dépouillement des bulletins est centralisé et automatisé. Le nombre de votants retenu correspond à la valeur maximale entre le nombre d'émargements, et le nombre de bulletins d'arrondissement ou Tout Paris.

3.1.2. Les votants sur le territoire parisien

◆ La participation au vote dans les arrondissements :

Les Parisiens ayant voté au cours des différentes éditions se répartissent sur l'ensemble des arrondissements du territoire parisien.

Le graphique ci-dessous représente la ventilation des votants par arrondissement et son évolution depuis 2014.

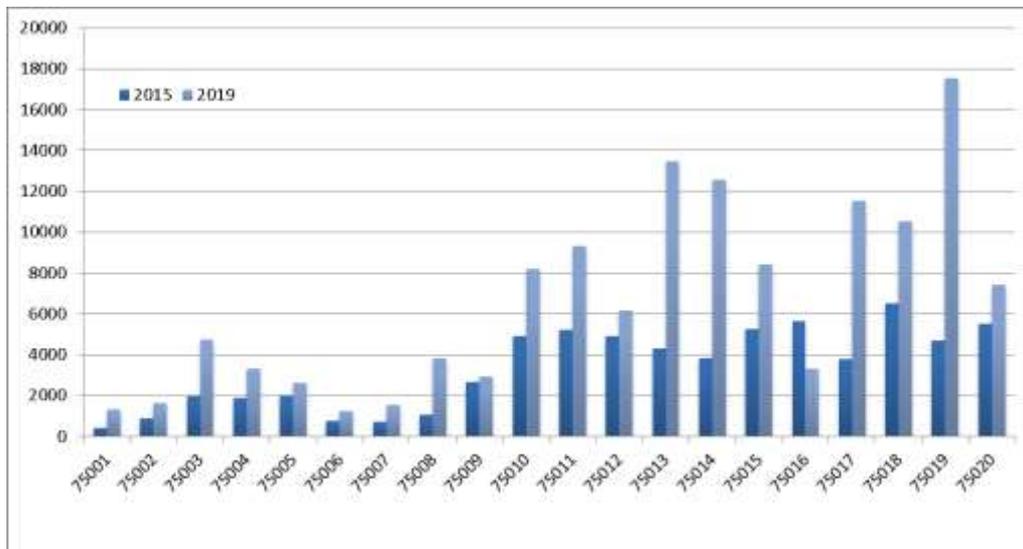
De manière générale, la tendance à la hausse se constate pour tous les arrondissements à l'exception des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, ou l'on constate un « tassement » du nombre de votants sur l'année 2018.

Le nombre de votants en valeur absolue, se répartit en 2 groupes : les arrondissements comportant moins de 4000 votants comme les 4 arrondissements centraux (soit les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}), les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 16^{ème} arrondissements, et ceux à plus de 4000 votants comme les arrondissements de l'est parisien (10^{ème} -11^{ème} -12^{ème} -13^{ème} -14^{ème} -18^{ème} -19^{ème} -20^{ème}) et plus à l'ouest les 14^{ème}, 15^{ème} et 17^{ème} arrondissements.

Sur les cinq éditions, l'arrondissement comptant le moins de votants est le 6^{ème} avec un nombre moyen de 672 votants. Sur la même période, les moyennes les plus élevées en nombre de votants se situent dans les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements : 7 385 votants pour le 18^{ème}, 7 331 pour le 13^{ème}, 7 227 pour le 20^{ème} et 6 975 pour le 19^{ème}.

En termes d'évolution, on observe entre 2015 et 2019 une hausse très importante du nombre de votants dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements qui voient leur nombre de votants multiplié par plus de 2,5 en cinq ans.

Graphique 27 : Évolution du nombre total de votants par arrondissement

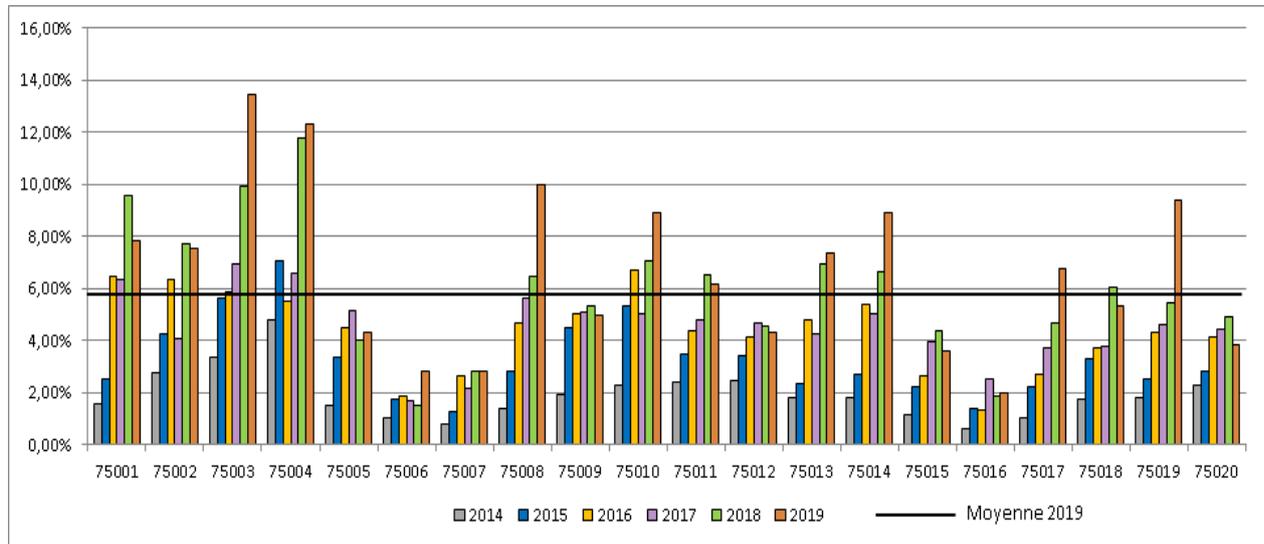


Source : Données DSIN et DDCT

De manière globale, on constate une progression constante du taux de participation des parisiens aux votes du budget participatif. L'année 2019 est marquée par une forte augmentation des taux de participation de 8 arrondissements par rapport à 2018 : le 3^{ème} avec +35%, le 8^{ème} avec +54%, le 10^{ème} avec +26%, le 14^{ème} avec +33%, le 17^{ème} avec +45% et le 19^{ème}, la plus forte progression, avec +73%.

Rapporté à la population des arrondissements, le taux de participation évolue comme suit :

Graphique 28 : Évolution des taux de participation par arrondissement



Source : Données DSIN et DDCT ; population INSEE 2014

Les taux de participation ne sont pas corrélés au nombre de votants. On constate en effet que les arrondissements qui comprennent le moins de votants en valeur absolue sont en fait ceux qui participent le plus. Ainsi les taux de participations les plus élevés se trouvent dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements ; les plus faibles se situent dans les 6^{ème}, 7^{ème} et 16^{ème}.

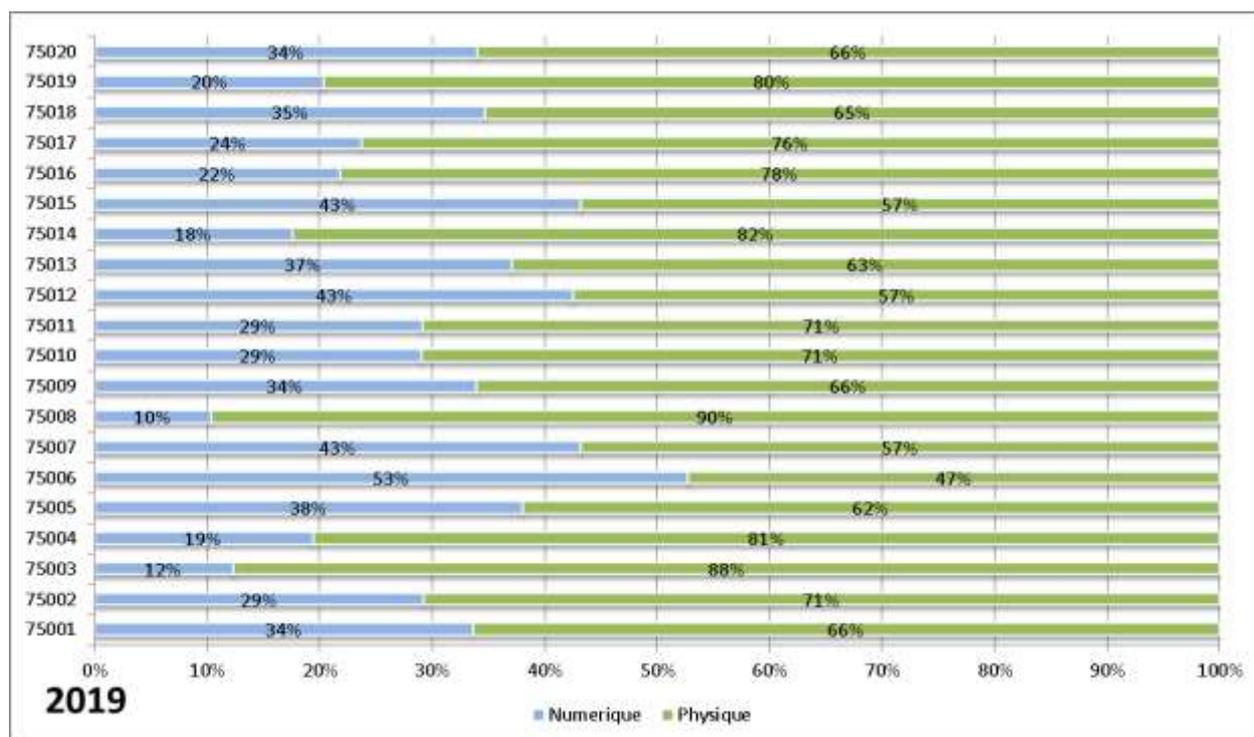
En 2019, douze arrondissements connaissent un taux de participation supérieurs à la moyenne de l'année. Il s'agit des quatre arrondissements du centre (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}) et également des 8^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

On note une augmentation constante des taux de participation entre 2016 et 2019 dans sept arrondissements : les 3^{ème}, 4^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème}. Cinq arrondissements voient leur taux de participation diminuer en 2019 : 9^{ème}, 12^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème}.

◆ Les Parisien.ne.s ayant opté pour le vote physique

La prépondérance du vote physique s'observe sur quasiment l'ensemble du territoire parisien, représentant 75% en moyenne de l'ensemble des votes en 2019. Les 3^{ème}, 4^{ème}, 8^{ème}, 14^{ème} et 19^{ème} arrondissements se caractérisent par des taux de vote physique nettement supérieurs, respectivement de 88%, 81%, 90%, 82% et 80%. A l'inverse pour cette édition, les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 12^{ème} arrondissements privilégient le vote numérique avec des taux de vote physique inférieurs à la moyenne soit 62%, 47%, 57% et 57%.

Graphique 29 : Répartition des votants numériques et physiques par arrondissement édition 2019

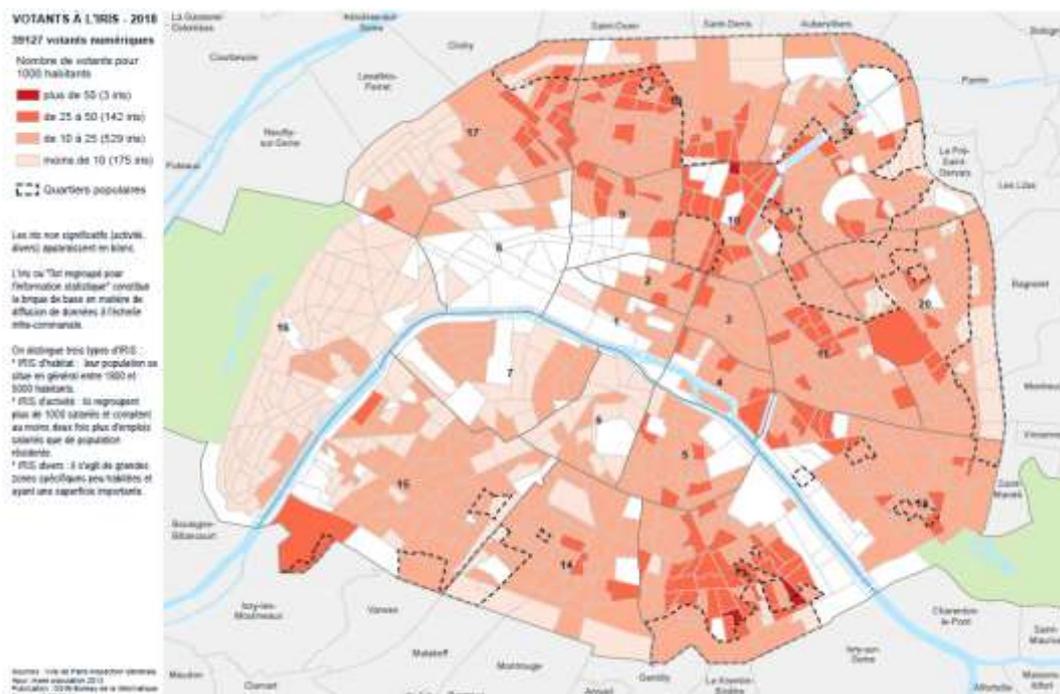


Source : Données DSIN et DDCT

◆ Les Parisien.ne.s ayant opté pour le vote numérique

Au sein des arrondissements, les votants numériques se répartissent différemment selon les quartiers. La carte ci-dessous représente la participation des votants numériques à l'échelle de l'IRIS pour l'année 2018.

Photographie 2 : Les votants numériques sur le territoire parisien édition 2018



Source : Bureau de la géomatique (DSIN) à partir des données relatives aux votants numériques produits par la DSIN

La carte fait apparaître une répartition des votants numériques dans l'ensemble des arrondissements, avec une moindre concentration dans certains quartiers notamment de l'ouest parisien ou situés en périphérie.

Certains quartiers, pour cette édition de votation 2018, affichent un réel dynamisme en volume de votants. Ainsi, l'ensemble des quartiers⁶⁸ du 10^{ème} arrondissement, notamment les quartiers Saint-Vincent-de-Paul et Hôpital Saint-Louis, les quartiers Maison-Blanche et de la Gare dans le 13^{ème} arrondissement, le sud et le nord du quartier Javel ainsi que le sud-est du quartier Saint-Lambert (15^{ème} arrondissement), les quartiers des Batignolles et des Epinettes dans le 17^{ème}, au sud du quartier de la Goutte d'Or et au nord des quartiers Clignancourt et Grandes-Carrières dans le 18^{ème} ou encore les quartiers du Père-Lachaise et Saint Fargeau dans le 20^{ème} arrondissement.

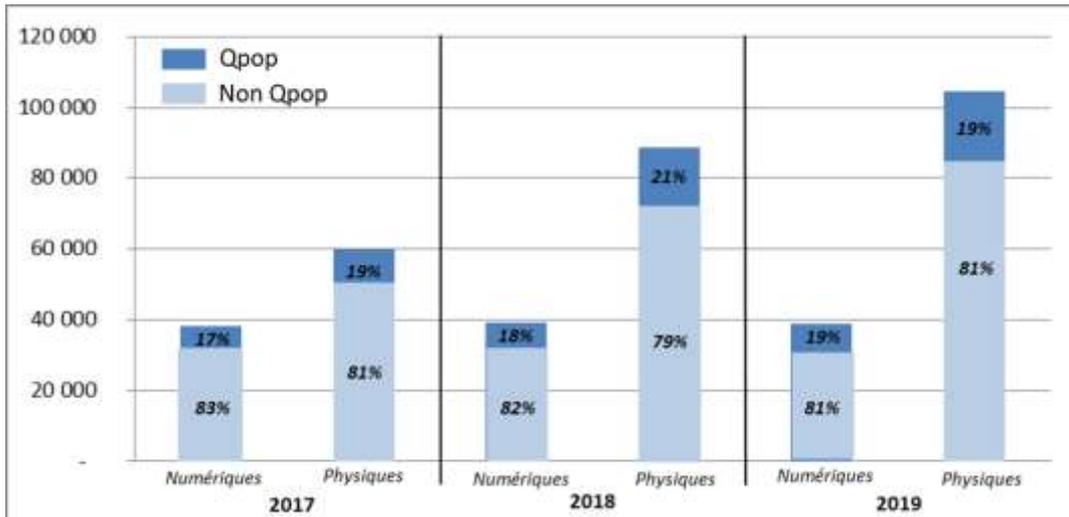
◆ Les votants dans les quartiers populaires

27 518 Parisien.ne.s ont voté en 2019 dans les quartiers populaires.

Leur part relative au sein de l'ensemble des votants est relativement stable sur la période 2017/2019, les votants représentant entre 18% (en 2017) et 19% (en 2019) du nombre total de votants parisiens.

⁶⁸ Au sens quartiers administratifs du terme ; cf. note de bas de page, p. 30.

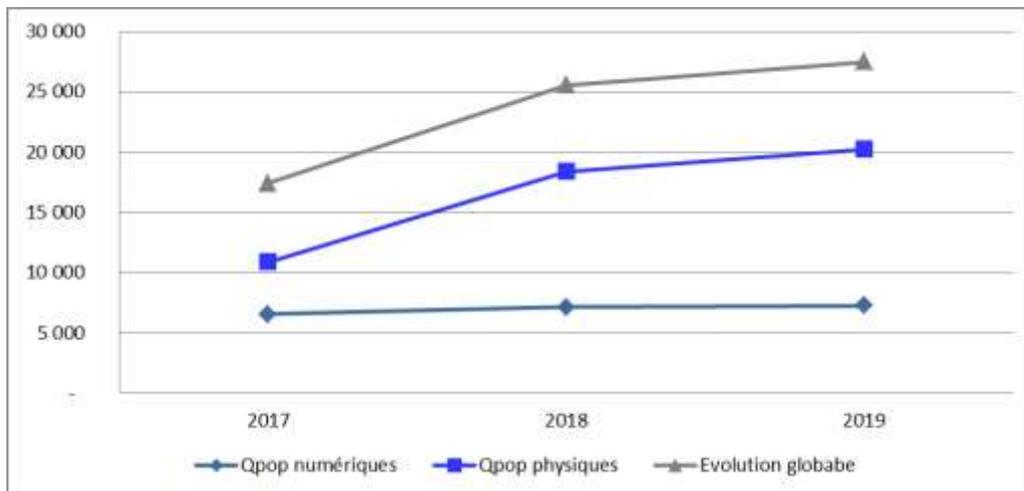
Graphique 30 : Répartition des votants physiques, numériques en et hors quartiers populaires



Source : Données DSIN

En termes d'évolution, on constate de 2017 à 2019 une augmentation de 52% soit un taux d'évolution supérieur à celui des votants hors quartiers populaires qui augmente sur la même période de 40%.

Graphique 31 : Évolution du nombre de votants



Source : Données DSIN

La prépondérance du vote physique observée sur le territoire parisien est également constatée dans les quartiers populaires, où il représente 62% des votants en 2017 et passe à 73% en 2019 (73% tous quartiers). En termes d'évolution, le taux d'augmentation des votants « papier » dans les quartiers populaires entre 2017 et 2019 est supérieur à celui des autres quartiers (respectivement 74% et 66%).

Le taux de participation « numérique » des habitants dans les quartiers populaires est en moyenne de 2%. Ce taux est similaire au taux de participation global des habitants parisiens hors quartiers populaires. Si l'évolution du nombre de votants numériques (+11%) est plus modérée que celle du vote physique, elle reste supérieure à celle observée dans les autres quartiers où elle est quasi stagnante sur ces deux dernières années.

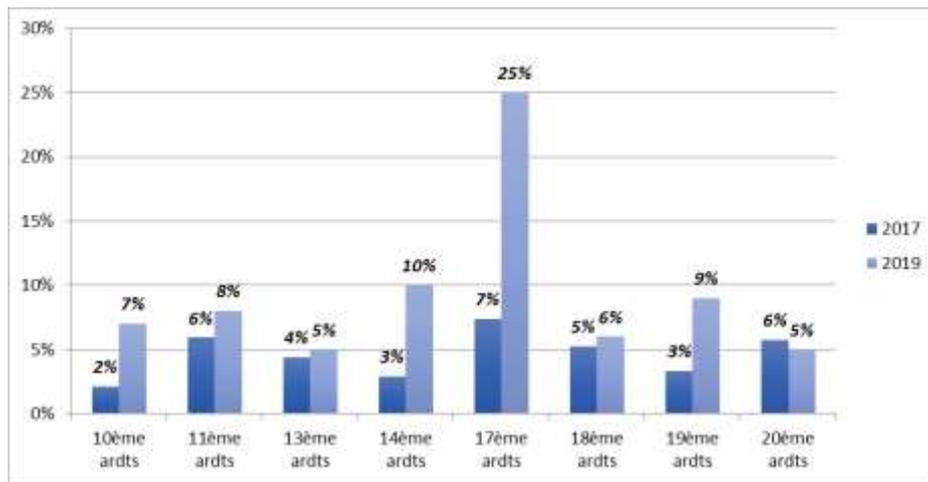
Sur le seul périmètre des arrondissements du contrat de Ville, dont la population est estimée par l'Apur à 363 847 habitants, soit près de 16,5% de la population parisienne⁶⁹, la part des votants en quartiers populaires s'élève à 16% en 2017 et 18% en 2019.

Sur ce même périmètre, le taux de participation global des habitants de ces quartiers⁷⁰ s'élève à 4% en 2017 ; tous quartiers confondus, pour la même édition, il est de 4,43%.

Pour l'édition 2019, le taux de participation des votants dans ces quartiers⁷¹ est de 7%. Pour mémoire, le taux de participation général est de 5,92%.

Le taux de participation se répartit comme suit entre les différents arrondissements :

Graphique 32 : **Évolution du taux de participation au BP des habitants des arrondissements « Contrat de Ville »**



Source : Données DSIN ; Données APUR QPV-QVA 2015

L'évolution constatée dans le 17^{ème} arrondissement peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'urnes déployées dans ces quartiers : en 2017, une urne mobile, en 2019 : trois urnes (dont une urne fixe et deux mobiles), les urnes du secteur « La Fourche Epinette » concentrent 2 454 votants physiques soit 20% des habitants des quartiers « contrat de ville » du 17^{ème} arrondissement estimés à 12 523 habitants.

3.1.3. Le profil des votants

L'équipe de mission n'a pu recueillir que des données partielles concernant le profil des votants. Comme indiqué précédemment, s'agissant des votants numériques, le même type de données que celles disponibles pour les déposants a permis de renseigner leur profil en termes d'âge et de genre, à partir de l'édition 2016. Concernant les Parisiens ayant opté pour le vote physique, les seules données disponibles sont celles de l'édition 2017, année au cours de laquelle les cahiers d'émargement ont été scannés, et uniquement pour les données relatives au genre.

⁶⁹ Pour mémoire, le périmètre des quartiers populaires au sens du BP est plus large que celui du contrat de Ville. Les arrondissements qui disposent d'un ou plusieurs de ces quartiers au titre du contrat de Ville sont les suivants : 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}.

⁷⁰ Fichier transmis par la DDCT résultant de la scannérisation des cahiers d'émargement 2017.

⁷¹ Fichier des votants physiques 2019 transmis par la DSIN.

Aucune donnée relative au statut d'activité ou aux catégories socio professionnelles n'a été recueillie sur la période, malgré un vœu adopté en 2018 par le Conseil de Paris⁷².

◆ Le genre

L'analyse du profil des votants par genre a été effectuée de manière différenciée pour les votants numériques et physiques.

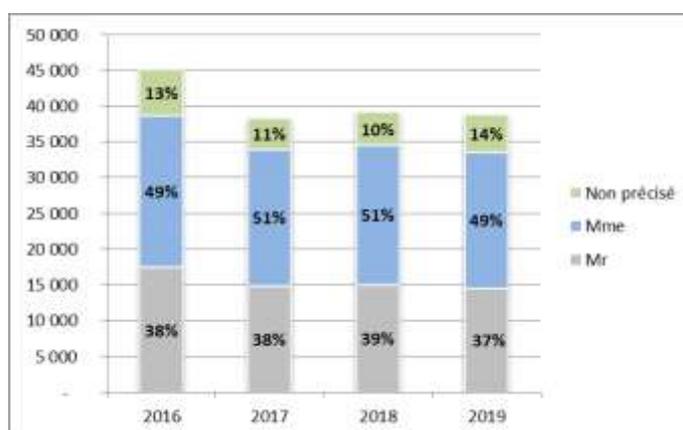
S'agissant du vote physique, comme indiqué précédemment, l'équipe de mission a pu exploiter pour l'édition 2017, le fichier issu de la scannérisation des cahiers d'émargement, sous réserve de la précision méthodologique suivante : l'IG a rapproché les prénoms déclarés par les votants, du fichier public accessible en ligne sur le genre des prénoms (Datagouv) pour identifier à chaque fois que cela était possible, le genre des votants. 39% des prénoms n'ayant pu être renseignés (lorsqu'il s'agit d'un prénom mixte par exemple), les données et leur exploitation ont été effectuées sur la base de 61% de prénoms validés.

Pour les votes numériques, la civilité est renseignée depuis l'édition 2016.

Il ressort de cette double analyse que sur les quatre dernières éditions (de 2016 à 2018), les votants numériques sont majoritairement des femmes.

Ce pourcentage est plus élevé pour le vote physique, les données de l'année 2017 faisant ressortir que 57% des votants physiques pour cette édition sont des femmes et 39% des hommes⁷³.

Graphique 33 : Nombre de votants numériques par civilité



Source : Données DSIN

On note ainsi une différence relative au genre entre les deux types de participants que sont les déposants et votants : si les déposants sont majoritairement masculins (cf. §

⁷² Vœu relatif à la représentativité et à l'autonomie des votes du budget participatif des 2, 3 et 4 juillet 2018 : [...] émet le vœu : 1/ qu'un grand diagnostic soit mené à partir de l'ensemble des données dont disposent les services concernés pour les années 2014-2018 afin de connaître par arrondissement et au niveau global parisien les taux de participation au budget participatif des différentes catégories socio-professionnelles ; 2/ que, sur la base de ce diagnostic un débat soit organisé en Conseil de Paris avant la mise en œuvre du budget participatif 2019 afin de pouvoir prendre les mesures les plus à même d'en améliorer la représentativité, par une démarche plus inclusive et orientée vers les catégories aujourd'hui les plus éloignées de ce scrutin [...].

⁷³ 4% ayant un prénom mixte.

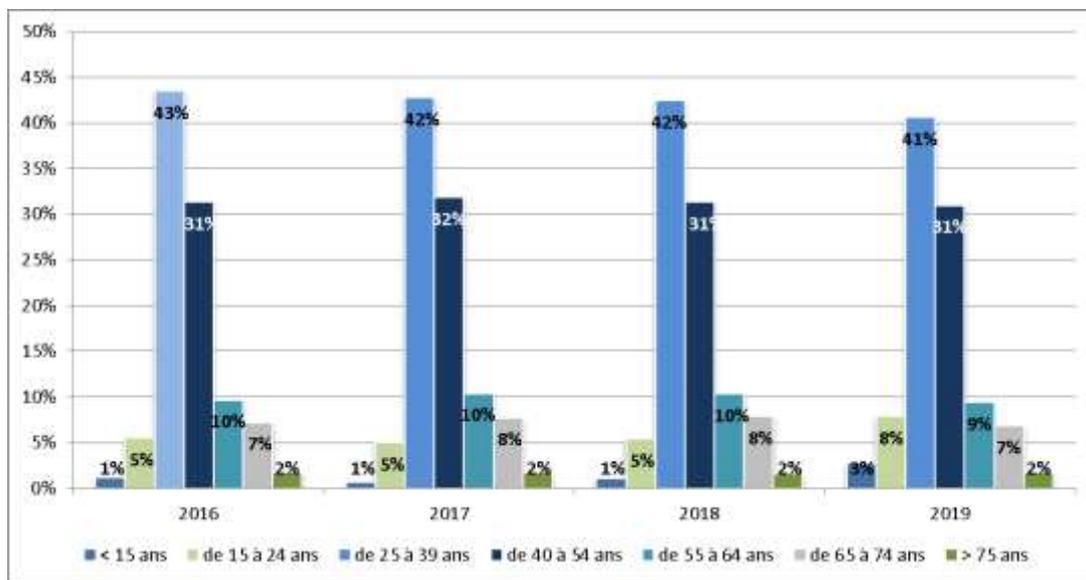
2.1.2.1), les votants sont majoritairement des femmes, qu'elles votent par voie numérique ou physique.

◆ L'âge des votants

L'analyse du profil des votants par tranche d'âge n'a pu être effectuée que pour les votants numériques, la Ville de Paris n'ayant pas recueilli ces données pour les votants physiques.

On constate une certaine stabilité de la structure d'âge des votants numériques d'une année sur l'autre. La tranche d'âge majoritaire est celle des 25 à 39 ans, suivie des 40 à 54 ans. Les jeunes de moins de 15 ans participent au vote à hauteur de 1%.

Graphique 34 : **Pyramide des âges des votants numériques**

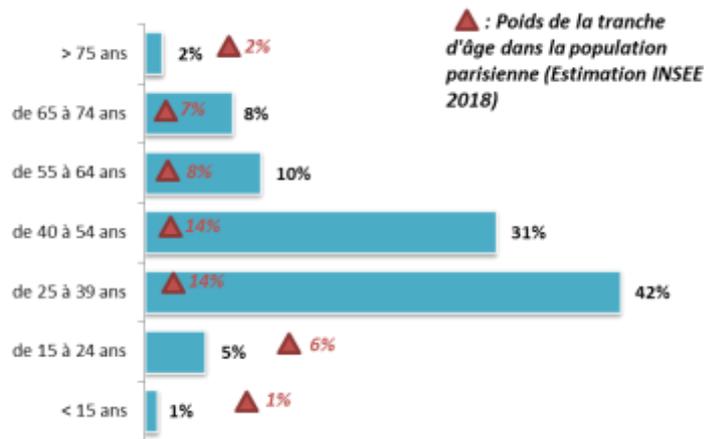


Source : *Données DSIN*

La structure de la pyramide des âges des votants numériques est assez proche de celle des déposants, qui, rappelons-le, ne sont que des déposants numériques (§ 2.1.2.1).

Ainsi, les tranches d'âge des votants numériques correspondant aux 25/39 ans et 40/54 ans sont particulièrement sur représentées au regard de leur poids dans la population parisienne. Les tranches d'âge des moins de 24 ans et plus de 75 ans sont plutôt sous représentées.

Graphique 35 : **Pyramide des âges des votants individuels 2018 au regard de leur poids dans la population parisienne**



Source : Données DSIN ; d'après estimation INSEE 2018

Pour les éditions à venir il est souhaitable de recueillir, dans le respect de la réglementation applicable, les données relatives au genre, âge, statut d'activité et CSP des Parisien.ne.s acteurs du budget participatif, en tant que déposataires ou votants.

3.2. Les pratiques de vote

3.2.1. Le nombre de votes par votant

La règle fixant le nombre de votes possibles par votant a évolué en cours de la mandature. En 2014, les Parisiens ont pu voter pour cinq projets à l'échelle parisienne, puis pour dix projets en tout de l'édition 2015 à l'édition 2017 ; ce chiffre a été ramené à huit projets maximum à partir de l'édition 2018.

Au total, de 2015 à 2019, les Parisien.ne.s se sont en moyenne prononcés sur plus de cinq votes par édition, pour atteindre un montant cumulé de plus de deux millions de votes.

Tableau 8 : **Évolution du nombre de votes et de votants**

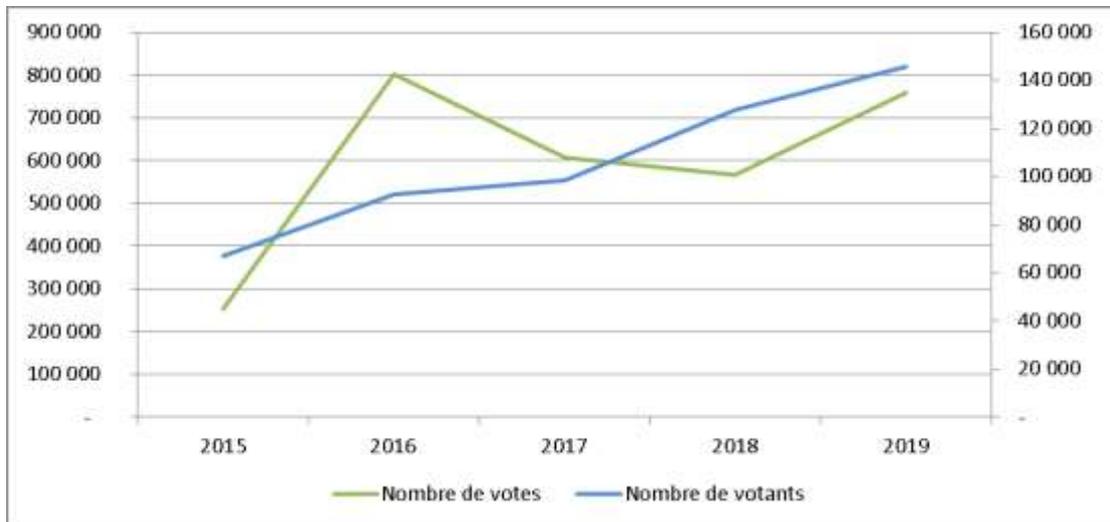
Edition BP	Nombre de votants	%	Nombre de votes	%	Nombre moyen de vote par votant
2014	40 745	7%	NR		
2015	66 870	12%	252 138	8%	3,77
2016	92 808	16%	801 023	27%	8,63
2017	98 269	17%	607 418	20%	6,18
2018	127 880	22%	565 620	19%	4,42
2019	143 489	25%	757 402	25%	5,28
Total	570 061	100%	2 983 601	100%	5,23

Source : Données DSIN

Les courbes représentant le nombre de votants et de leurs votes évoluent de manière opposée jusqu'en 2018. Alors que le nombre de votants suit une tendance constante à la hausse, le nombre de votes suit une tendance à la baisse à partir de 2016, édition se

caractérisant par un triplement du nombre de votes par rapport à 2015. Jusqu'en 2017 le nombre de votes diminue et subit une baisse de 29% pour augmenter en 2019 de 34%.

Graphique 36 : Évolution du nombre de votes et des votants de 2015 à 2018.



Source : Données DSIN

L'analyse des pratiques du vote numérique et des multi-votants a permis d'extraire les éléments suivants :

Tableau 9 : Nombre de votes effectués par votants numériques

Nombre de vote par votant	2016		2017		2018		2019	
	Nombre de votants concernés	%						
1	16 103	36%	7 274	19%	7 187	18%	7 875	20%
2	3 307	7%	2 020	5%	1 543	4%	1 286	3%
3	1 989	4%	1 254	3%	1 140	3%	961	2%
4	1 575	3%	1 155	3%	2 900	7%	2 110	5%
5	3 691	8%	2 876	8%	1 013	3%	946	2%
6	977	2%	1 061	3%	1 163	3%	980	3%
7	815	2%	986	3%	1 196	3%	1 032	3%
8	873	2%	1 090	3%	22 940	59%	23 656	61%
9	913	2%	1 041	3%	43	0%	-	0%
10	14 881	33%	19 518	51%	2	0,01%	-	0%
11	24	0,05%	6	0,02%	-	0%	-	0%
12	2	0,004%	1	0,003%	-	0%	-	0%
16	-	0%	-	0%	-	0,00%	2	0,01%
Total	45 150	100%	38 282	100%	39 127	100%	38 848	100%

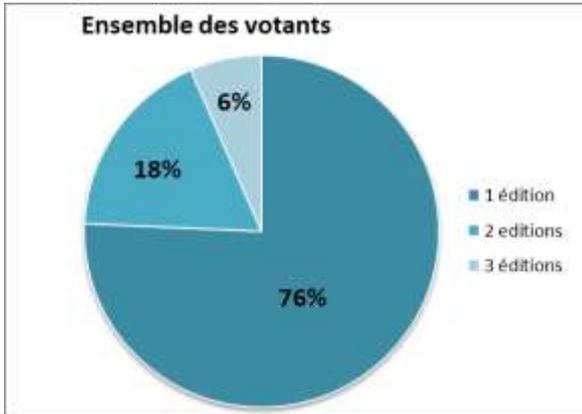
Source : Données DSIN

La pratique du vote « maximal » (consistant à voter pour le maximum de projets autorisés), est utilisée en 2016 par 33% des votants et en 2017 par 51% d'entre eux. En 2018, près de 60% adoptent cette pratique et 61% d'entre eux en 2019. Dans le même temps, le nombre de votants « mono projet » diminue, passant de 36% en 2016 à 20% en 2019.

3.2.2. Les votants et la récurrence des votes

A partir des données disponibles dans Eudonet, l'IG a cherché à analyser si les Parisien.ne.s ayant voté une année réitèrent ce vote au cours des éditions suivantes.

Graphique 37 : « L'assiduité » des votants

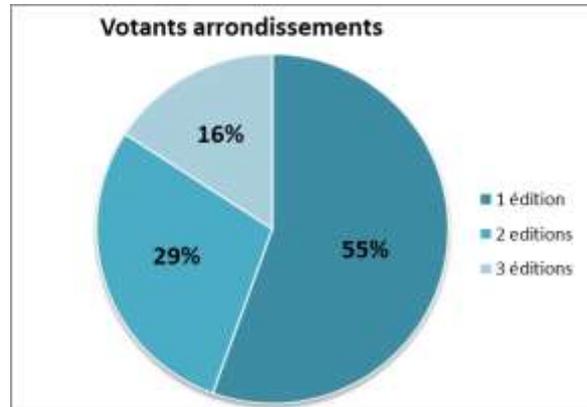
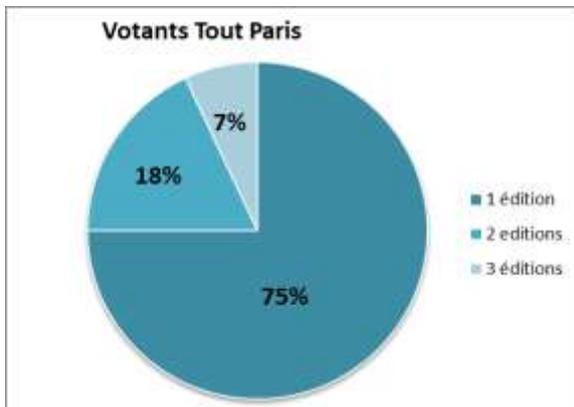


Sur les trois dernières éditions (2016, 2017 et 2018), 76% des votants n'ont participé

qu'à une seule édition, 18% ont voté à deux éditions et 6% à trois éditions.

Les projets Tout Paris s'inscrivent dans cette la tendance, 75% des votants participant à une seule édition, 18% à deux éditions et 7% à trois.

Les votants sur les projets d'arrondissement ont une pratique différenciée, 55% ayant participé à une édition, 29% ayant voté à deux éditions et 16% à trois éditions.



Source : Données DSIN

3.3. Les actions d'accompagnement

Différents types d'actions visent à sensibiliser ou faciliter la participation au vote du plus grand nombre de Parisien.ne.s. Sont ici analysées les actions d'accompagnement à l'exception des actions d'information et de communication qui font l'objet d'un développement spécifique en partie 6 (en particulier § 6.1.3.1, information de proximité).

3.3.1. Le déploiement des urnes sur le territoire parisien

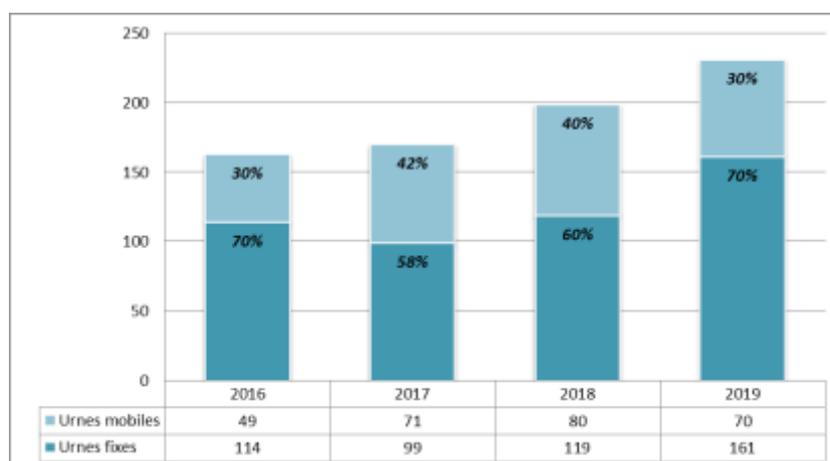
Les différentes notes de cadrage adressées chaque année aux mairies d'arrondissement par DDCT, responsable de l'organisation du scrutin, rappellent l'enjeu que constitue la phase de vote. Pour répondre à cet enjeu, elle demande aux mairies de lui faire remonter le nombre d'urnes souhaitées, qu'elles soient fixes ou mobiles⁷⁴. Il est recommandé aux mairies de veiller à une présence accrue des urnes dans l'espace public, aux horaires adaptés en particulier les soirs et les week-ends.

3.3.1.1. Le nombre de points de vote

La Ville a mis en œuvre une gestion dynamique des points de vote, dont le nombre global a cru de 29% entre 2016 à 2019 sur le territoire. Cette gestion est probablement à l'origine du succès remporté par le vote physique à Paris.

En 2019 on dénombre 231 urnes, 161 urnes fixes et 70 urnes mobiles⁷⁵.

Graphique 38 : Évolution du nombre d'urnes



Source : IG d'après données DDCT

La tenue des urnes est effectuée majoritairement par des vacataires ou des agents de la mairie. Les élus participent également à cet exercice, qui leur permet de dialoguer avec les habitants. Neuf mairies⁷⁶ indiquent ainsi que la participation du Maire et/ou des élus de l'arrondissement à la phase de vote, revêt différentes formes : présence régulière tout au long de la journée, appui ponctuel pour la tenue des urnes, présence devant les écoles...

3.3.1.2. La localisation des urnes

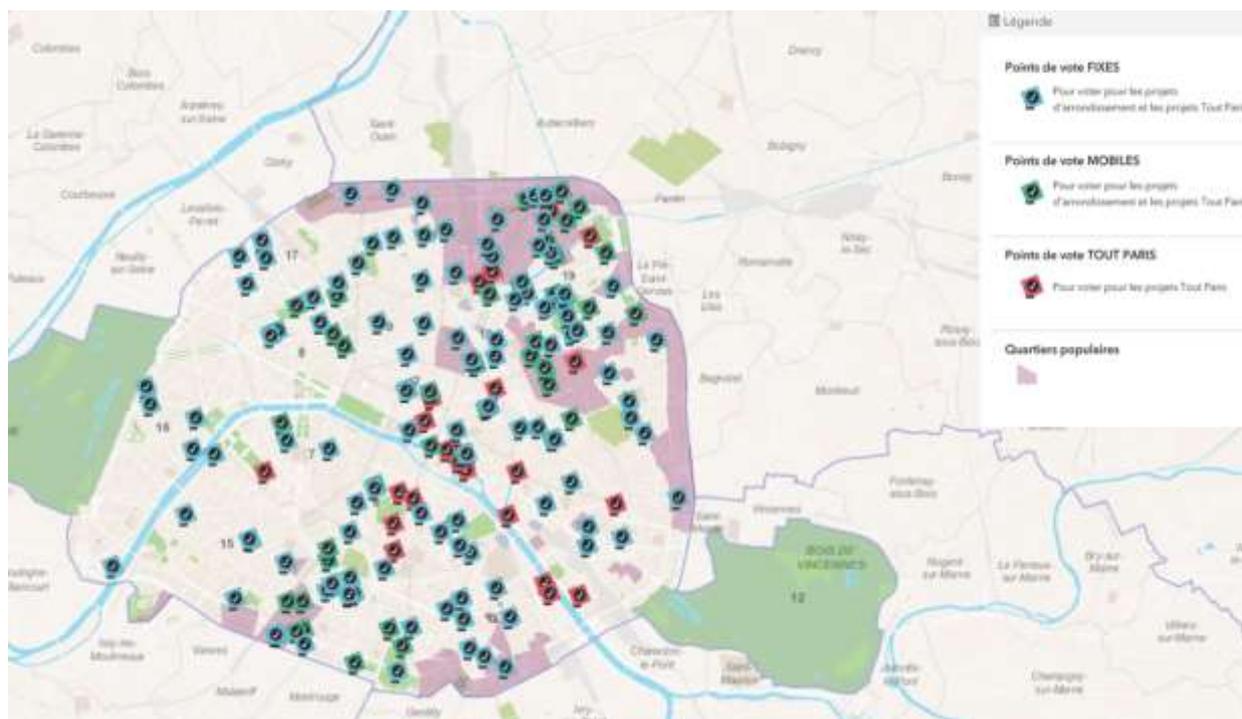
La localisation des urnes fait l'objet d'une information des Parisiens sur le site du budget participatif. La carte ci-dessous fait apparaître cette localisation au titre de l'édition 2019.

⁷⁴ Le déploiement d'urnes mobiles permet d'aller au plus près des lieux de vie et de présence des Parisiens et de déplacer les urnes si le lieu initialement envisagé ne génère pas de participation.

⁷⁵ Données MBPP transmises le 17/10 /2019.

⁷⁶ Mairies des 2^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements.

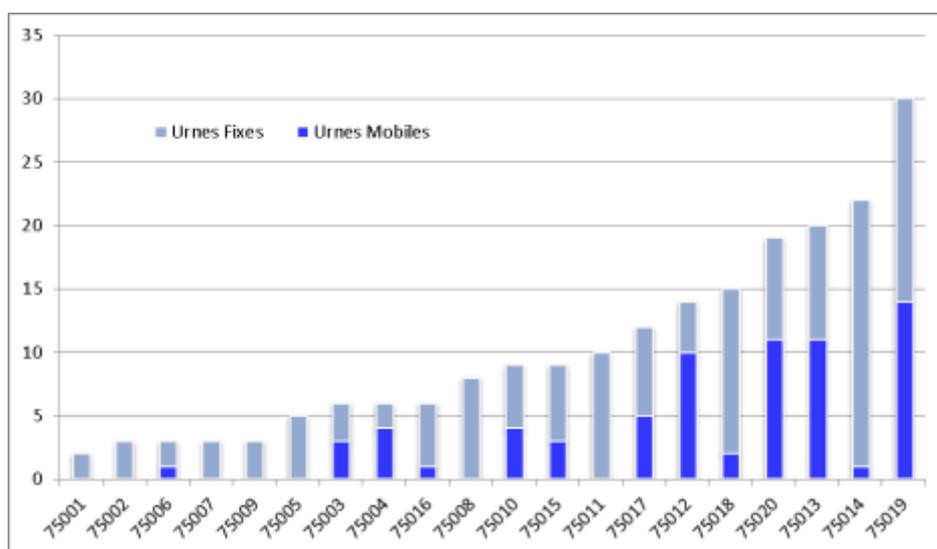
Photographie 3 : Carte des urnes-édition BP 2019



Source : Paris.fr - Site du budget participatif

Cette carte fait apparaître un déploiement des urnes sur le territoire parisien, avec des variantes selon les arrondissements. 43 urnes (soit près de 19% du total) sont déployées dans les quartiers populaires. Elles sont principalement situées dans les 20^{ème} (12 urnes), 18^{ème} (9 urnes), 19^{ème} (6 urnes) et 14^{ème} (6 urnes).

Graphique 39 : Nombre d'urnes fixes et mobiles par arrondissement 2019



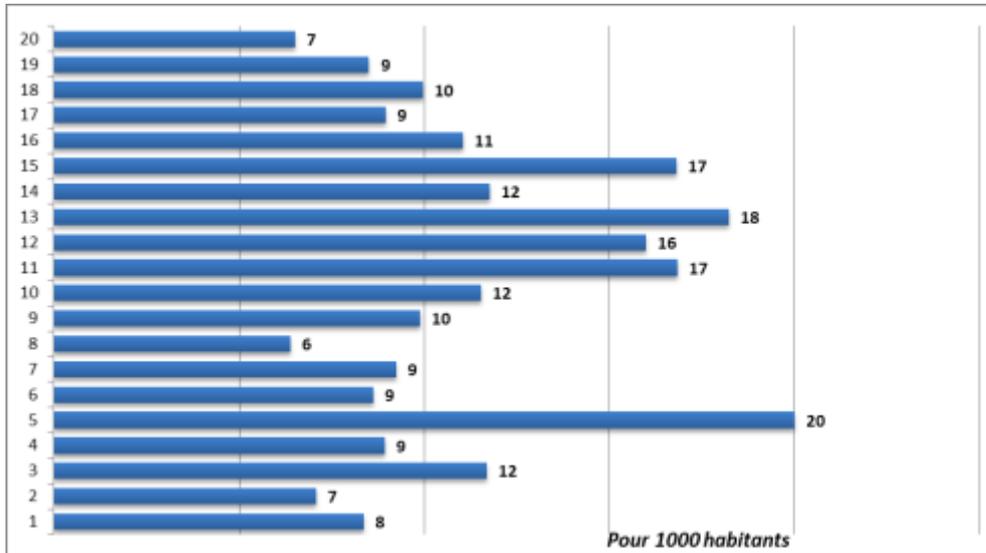
Source : Données DSIN

L'arrondissement comptant le plus grand nombre d'urnes en 2019 est le 19^{ème} arrondissement avec 30 urnes (dont 14 mobiles et 16 fixes), le plus petit nombre d'urnes se situant dans les 1^{er}, 2^{ème}, 6^{ème} ou 9^{ème} arrondissements.

On trouve le plus grand nombre d'urnes fixes dans les 14^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Plus de la moitié des mairies disposent d'urnes mobiles (13 pour l'édition 2019), le plus grand nombre d'urnes mobiles se situant dans les 19^{ème}, les 20^{ème} et 13^{ème} arrondissements.

Rapportés au nombre d'habitants, les 5^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements déploient relativement plus de points de vote que les autres arrondissements.

Graphique 40 : Nombre d'urnes* par arrondissement pour 1 000 habitants



Source : Données DSIN ; population INSEE 2014

* Hors urnes Tout Paris codifiées 75021 et 75022 qui sont liées à des événements (exemple : journée solidarité, marche du climat) ou à des lieux de grande fréquentation (exemple : forum des halles, parvis de l'hôtel de ville).

Au cours des entretiens, plusieurs maires d'arrondissement ont indiqué aux auditeurs que le nombre d'urnes et leur localisation constituait un levier important en termes de participation des parisiens. Leurs réponses au questionnaire envoyé par l'IG confirment ce point.

Les mairies qui disposent d'urnes mobiles indiquent privilégier les lieux les plus fréquentés sur l'espace public (marchés, sortie de métro, parcs et jardins, écoles, équipements sportifs, centres sociaux, petite ceinture, centres commerciaux...).

Les urnes sont déplacées principalement en fonction de la fréquentation, de la disponibilité des personnels, voire des conditions météo. Dans la majorité des cas elles sont déplacées plusieurs fois par jour (dix mairies sur seize), dans certains arrondissements plusieurs fois par semaine (8^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 19^{ème}), rarement 1 seule fois par jour (4^{ème} et 18^{ème} arrondissements).

3.3.2. Les mobilisateurs de rue

Afin d'accroître la participation des Parisien.ne.s au vote physique dans les différents points de votes, la Ville a confié pour les éditions 2018 et 2019 le déploiement d'un dispositif de mobilisation pendant la phase de vote à des prestataires par marché.

Pour l'édition 2018, l'organisme retenu est Voix publique, entreprise agréée solidaire et d'utilité sociale (SCOP). Une équipe de dix mobilisateurs, formés à la technique du face-à-face et aux enjeux du budget participatif, va à la rencontre des habitants avec un triple objectif :

- les informer sur le budget participatif, son fonctionnement, ses objectifs, et répondre aux questions des passants ;
- les sensibiliser au vote, en évoquant des projets déjà réalisés les années précédentes, la variété des projets en liste, la répartition Ville -arrondissements, et le rôle des habitants ;
- les engager à se rendre sur le point de vote pour voter directement.

Pour l'édition 2018, les équipes sont intervenues sur 27 lieux de mobilisation choisis par la Ville et répartis sur 13 arrondissements dans 3 types de zones : le centre (8 lieux, 150 heures), les quartiers populaires (14 lieux différents, 110 heures), et les événements (9 événements, 170 heures).

Le rapport transmis par le prestataire en octobre 2018 fait ressortir les résultats suivants :

- plus de 5 200 personnes sensibilisées au budget participatif (le prestataire précise que la sensibilisation signifie une conversation de 3 à 6 minutes) ;
- 3 700 personnes motivées à voter immédiatement en se rendant sur l'urne la plus proche, dont 1/5^{ème} dans les quartiers politique de la Ville.

Le prestataire est tenu de renseigner un certain nombre d'indicateurs comme le nombre de personnes engagées au vote par type de lieu.

Le dispositif a été reconduit en 2019, toujours par l'intermédiaire d'un marché, cette fois attribué au prestataire « Etat d'esprit stratis »⁷⁷.

Constitué d'une équipe de vingt jeunes Parisien.ne.s formés à la problématique du budget participatif, disponibles pour assurer l'information et la mobilisation des habitants, le planning de l'édition 2019 prévoit près de 320 heures de présence réparties en trois secteurs d'intervention :

- 135 heures d'accompagnement à la sensibilisation et au vote dans les arrondissements (18 lieux dans 8 arrondissements) ; les mobilisateurs sont pour exemples intervenus sur trois marchés, une médiathèque, une bibliothèque, un espace jeune, des places ou squares...
- 136 heures d'actions de mobilisation autour d'urnes centrales (14 lieux pour 9 arrondissements) ; place de l'Hôtel de Ville, sur les berges de Seine (voie Georges Pompidou), places de la Bastille, de la Sorbonne, de la Nation, Forum des Halles...
- 48 heures dédiées à la mobilisation des Parisien.ne.s à l'occasion d'événements particuliers (5 lieux pour 5 arrondissements). Pour exemples, les mobilisateurs étaient présents lors du Jazz festival au Parc de la Villette, au festival de cuisine de rue Place de la République, lors de la fête des jardins Eole dans le 18^{ème} arrondissement ou encore sur les quais de Valmy lors de la journée parisienne sans voiture.

3.3.3. Les actions menées spécifiquement dans les quartiers populaires

Les actions menées dans les quartiers populaires par les associations retenues au titre des appels à projet sont de différentes natures. L'IG a pris connaissance du bilan effectué sur ce point par la mission BPP⁷⁸.

⁷⁷ Marché subséquent issu d'un accord-cadre 2018 relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre d'actions de concertation publiques dont l'objet mentionné est « l'action de mobilisation dans l'espace public dans le cadre de la votation du budget participatif ».

⁷⁸ Le budget participatif dans les quartiers populaires 2014/2018.

Les associations ont à titre principal soutenu les porteurs de projet pour leur campagne de vote et organisé des événements de promotion et d'information sur le budget participatif.

La plupart ont été actives sur les réseaux sociaux. Le travail de mobilisation par les porteurs de projets se fait majoritairement en présentiel. La MBP souligne l'aide utile mais disparate des maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) notamment pour l'appui logistique (ex : impressions papier, s'interrogeant de ce fait sur l'équité matérielle entre les porteurs de projets).

Des ateliers de préparation à la campagne de vote se sont tenus durant l'été. Selon la MBP, ces ateliers ont peu mobilisé (sauf dans le 13^{ème} arrondissement). La MBP indique que les collectifs dont les projets n'avaient pas été sélectionnés se sont mobilisés pour accompagner au vote des porteurs de projets sélectionnés issus des quartiers populaires. A l'inverse, les porteurs dont le projet a été regroupé se retrouvant peu dans le nouveau projet, ne se mobilisent pas ou peu pour la campagne de vote.

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement, les associations avaient pour mission de proposer des localisations d'urnes aux mairies d'arrondissement. Dans les faits, peu de mairies ont rencontré les associations (sauf dans les 19^{ème} et 20^{ème}) et ont dans l'ensemble intégré tardivement seulement certaines des localisations préconisées. Il est également précisé que certaines associations n'ont pas proposé d'urnes considérant que ces propositions pouvaient favoriser injustement certains porteurs de projets. A cet égard, la MBPP souligne qu'en l'absence de doctrine, les positionnements divergent selon les maires et les associations.

Une mission d'animation des urnes a également été assurée par les associations. Selon la MBP elles ont eu un rôle proche de celui des mobilisateurs de rues : sensibilisation « neutre » au budget participatif, tandis que les porteurs de projets étaient libres de présenter leurs projets aux passants. Si l'efficacité de mobilisation par les associations est jugée en deçà de celle des mobilisateurs de rues par la MBP, cette dernière préconise de maintenir la présence des associations sur les points de vote pour favoriser la dynamique de mobilisation pour les projets.

3.3.4. Les leviers identifiés en mairie d'arrondissement

Les mairies d'arrondissement identifient différents leviers favorables à la participation des Parisien.ne.s :

- le vote par procuration (notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui ne souhaitent ou ne peuvent voter par voie numérique) ;
- le vote par correspondance (en prenant exemple sur ce qui a été fait pour la votation citoyenne dans les arrondissements du centre de Paris ainsi que pour les élections professionnelles) ;
- une application smartphone spécifique pour le vote ;
- le recours aux réseaux sociaux pour diversifier les publics ;
- le développement des points de vote sur le territoire, le maillage et le travail sur la diversité des lieux pour toucher un public varié ;
- le développement de collaborations ou partenariats avec différents opérateurs locaux (commerces, bureaux de poste, services publics) et municipaux (CAF, impôts, bibliothèques, centre d'animation, écoles, centres sociaux, régies de quartier...),
- l'élargissement des créneaux horaires de tenue des urnes : tôt le matin, le soir, le week-end ;

- une meilleure formation ou information au vote des agents travaillant dans les équipements accueillant des urnes (exemple : équipements sportifs) ;
- une amélioration de la communication en arrondissement ; "les supports de communication réalisés en central ne sont pas adaptés aux situations locales" ;
- le couplage des campagnes du budget participatif avec d'autres événements ou actions à l'instar des forums de rentrée en septembre, Paris Plages, ou Pass Culture.

3.4. Les projets votés par les Parisien.ne.s

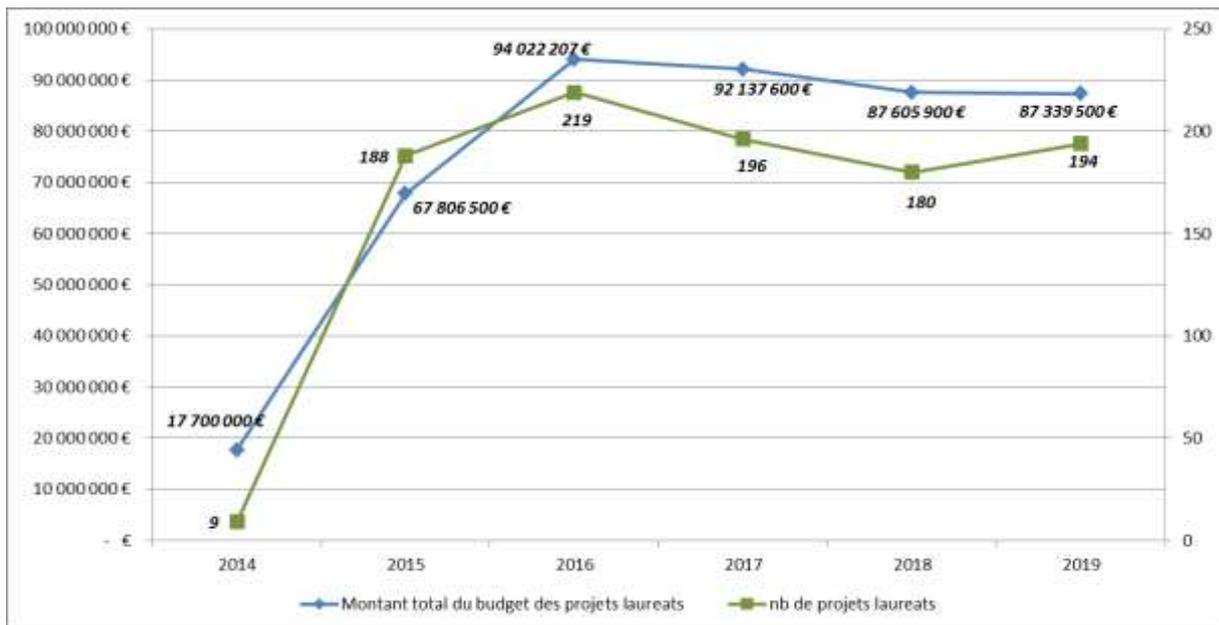
3.4.1. Panorama général des projets votés

3.4.1.1. Le déploiement des projets au fil des éditions

Depuis 2014, 986 projets ont été votés par les Parisien.ne.s, 55 à l'échelle parisienne et 931 à l'échelle des arrondissements.

L'augmentation du nombre global de projets à compter de l'année 2015 correspond à la mise en place des budgets participatifs d'arrondissement. En moyenne annuelle, on dénombre 195 projets lauréats par édition.

Graphique 41 : Les projets lauréats du BP : nombre et montants votés



Source : Opendata extraction du février 2020 et extractions DSIN pour l'édition 2019

Entre 2014 et 2019, l'ensemble des projets élus par les Parisien.ne.s. correspond à un montant de 446,4 M€⁷⁹, hors budgets des écoles et collèges.

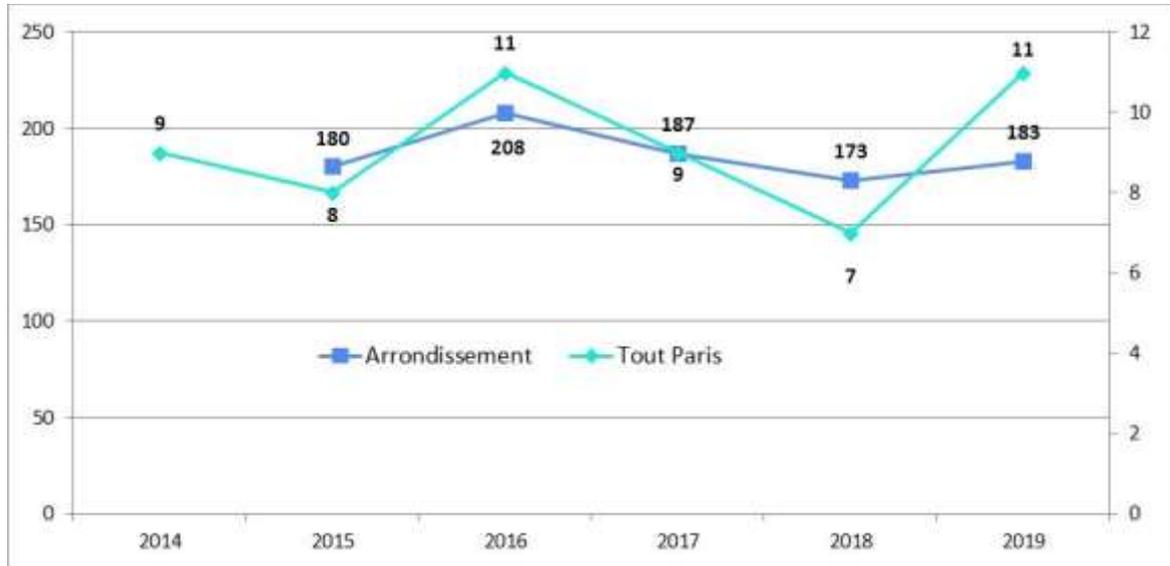
Le rythme annuel des projets élus par les Parisien.ne.s associés aux montants votés concrétise une mise en œuvre volontariste conforme aux engagements initiaux.

⁷⁹ Si l'on y ajoute les montants des projets issus des budgets participatifs des écoles et collèges, le montant total voté au titre du BP parisien s'élève à près de 480 M€. Pour l'ensemble des montants engagés au titre du BP - cf. p : 103.

3.4.1.2. Une complémentarité entre projets parisiens et d'arrondissement

La démarche volontariste de la municipalité parisienne s'est trouvée relayée sur le territoire par l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Graphique 42 : Répartition des projets lauréats par échelle de projet



Source : Extraction OpenData février 2020 et extractions DSIN pour l'édition 2019

La part relative des votes associés aux projets d'arrondissement et aux projets parisiens a évolué au fil des éditions, la part relative des votes associés aux projets d'arrondissement ayant tendance à décroître (de 62% en 2015 à 50% en 2018 et en 2019).

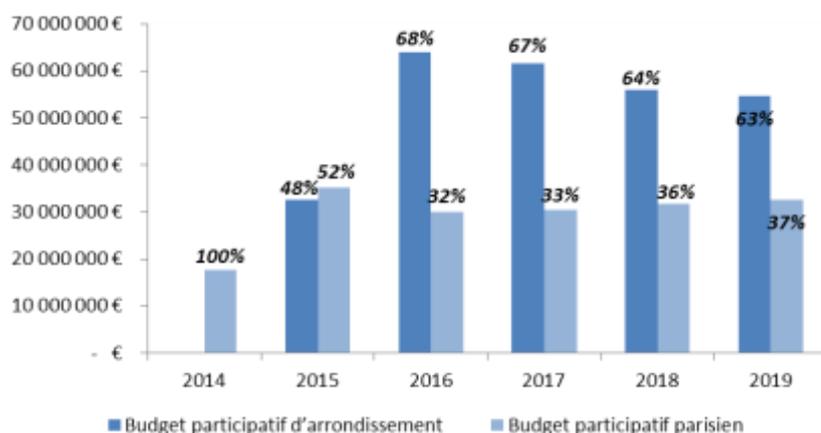
Graphique 43 : Répartition des votes entre les projets lauréats parisiens et d'arrondissements



Source : Données DSIN

Les budgets alloués aux projets lauréats se répartissent de la manière suivante entre les budgets « Tout Paris » et les budgets d'arrondissement :

Graphique 44 : Répartition du budget des projets lauréats votés par les Parisien.ne.s



Source : Extraction OpenData février 2020 et extractions DSIN pour l'édition 2019

Les projets d'arrondissement (94% du nombre total des projets lauréats sur la période et 50% des votes) représentent 60% des montants totaux votés, une légère décline faisant suite aux pics des années 2016 et 2017.

Cette part dominante des projets locaux résulte de l'effet levier du mode de financement retenu et de la stratégie locale par chaque maire d'arrondissement.

Ainsi, au fil des éditions, les mairies d'arrondissement ont dédié au budget participatif entre 26% (édition 2015) et 21% (édition 2019) de leur enveloppe IIL.

Dans leur réponse au questionnaire, les maires d'arrondissement apportent leur éclairage quant au calibrage de ces budgets participatifs locaux.

Si la volonté politique de porter le budget participatif est claire, beaucoup de mairies veillent cependant à conserver une enveloppe IIL qui leur permette d'une part de porter les projets qui n'entrent pas dans le cadre du BP et dont le maire fait une priorité, et d'autre part de maîtriser le niveau d'entretien courant sur leurs équipements.

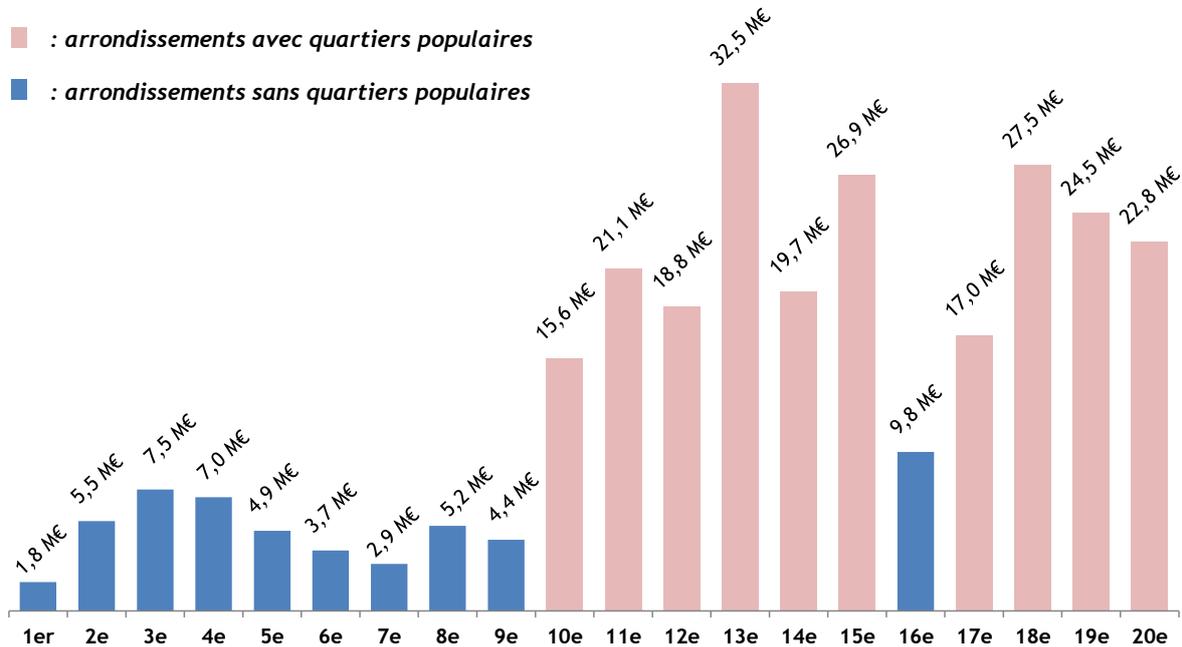
Les mairies estiment les enveloppes dédiées au BP suffisamment dimensionnées (pour 16 d'entre elles), plus particulièrement s'agissant de l'espace public. Ce constat est nuancé pour les « petites » mairies qui, disposant d'une enveloppe de base peu importante, ont de ce fait moins de marge de manœuvre, ne pouvant consacrer au BP qu'une petite partie de leurs IIL afin de pouvoir assurer les investissements courants.

Le choix du calibrage est principalement guidé par l'optimisation des financements grâce au mécanisme incitatif mis en place par la Maire de Paris (2€ pour un euro dédié) et de l'abondement complémentaire au titre des quartiers populaires. Pour l'édition 2019, le montant total initialement dédié aux BPA par les mairies, soit 15,1 M€, est abondé par ce mécanisme de 40,2 M€ (30,2 M€ au titre de l'abondement de la mairie centrale et 10 M€ au titre de celui des quartiers populaires).

Les mairies obtenant les plus forts abondements sont celles qui consacrent le maximum de leurs enveloppes d'IIL au BPA (soit 30% pour les équipements et 40% pour les espaces publics) et/ou celles disposant de quartiers populaires sur leurs territoires. En 2019, les mairies qui allouent une part importante de leurs IIL au BPA sont, par ordre décroissant, le 15^{ème}, le 2^{ème} (34%) puis les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements (33%). Les abondements les plus importants sur le montant final disponible en arrondissement pour le BPA se constatent sur les 18^{ème}, 20^{ème}, 19^{ème} et dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Le graphique qui suit retrace le calibrage des BPA en montants cumulés de 2015 à 2019.

Graphique 45 : Montants cumulés affectés aux budgets participatifs d'arrondissements (éditions 2015 à 2019)



Source : IG, à partir des éléments transmis par la DFA

Précisions : 2015 : montant BPA disponible après abondement (IIL dédié + abondement d'1€ pour 1€)

2016 à 2019 : montant disponible BPA après abondement (IIL dédié + abondement de 2€ pour 1€ + abondement quartiers populaires)

Si, de façon générale, les mairies déclarent vouloir maintenir les niveaux de financement dédiés au budget participatif d'une édition à l'autre, onze d'entre elles⁸⁰ indiquent avoir diminué la part des IIL consacrée au BP pour :

- tenir compte de l'évolution des priorités de l'exécutif ;
- tenir compte des contraintes liées à l'exécution des projets et notamment la charge de travail des services (critère survenu pendant les dernières éditions) ;
- ne pas obérer les capacités d'investissement local et ne pas trop rogner sur les budgets d'entretien courant ;
- tenir compte des retours critiques de certains habitants qui ne souhaitent pas que l'entretien courant passe par le budget participatif.

Les mairies arbitrent le maintien ou l'abandon du projet pivot⁸¹ selon trois principaux critères : budget / coût total du projet, intérêt / opportunité du projet, impact sur la programmation des IIL.

Dix mairies déclarent avoir dû décaler des opérations : de fait, puisque l'enveloppe IIL se trouve minorée, mais également en raison de la charge de travail pesant sur les services.

Les mairies qui indiquent ne pas avoir eu à décaler d'opérations précisent avoir effectué un calibrage en amont de la participation au budget participatif afin de garder une enveloppe IIL suffisante pour assurer la programmation courante.

⁸⁰ Mairies d'arrondissements des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème}.

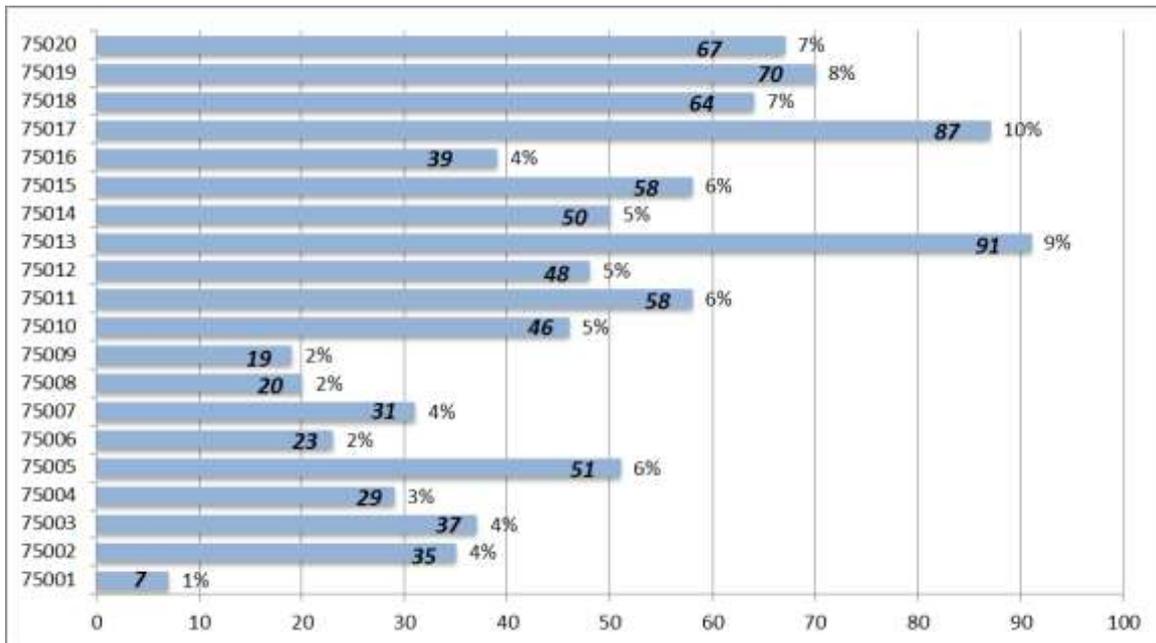
⁸¹ Projet pivot : projet dont le montant fait dépasser l'enveloppe totale allouée au budget participatif dans un arrondissement.

Si les mairies reconnaissent que le budget participatif a permis de prioriser certaines opérations, elles constatent qu'il modifie la répartition des IIL entre équipements et espace public et entre types d'équipements : on constate ainsi peu de projets lauréats dans les crèches, à la différence des équipements sportifs ou des écoles.

3.4.1.3. La répartition des projets lauréats dans les arrondissements parisiens

L'analyse du nombre cumulé de projets lauréats à l'échelle des arrondissements fait apparaître un plus grand nombre de projets dans cinq arrondissements : 13^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, représentant 41% du total. Les arrondissements présentant le plus faible nombre de projets sont les 1^{er}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Entre ces deux catégories, un groupe d'arrondissements « médian », se situant au-dessus de la moyenne avec 46 projets minimum sur la période, comprend les 5^{ème}, et les arrondissements du 10^{ème} au 15^{ème} arrondissements inclus. Le nombre de projets cumulés est représentatif des capacités de financement des arrondissements et/ou de la taille des projets votés par les habitant.e.s.

Graphique 46 : Répartition des projets BPA par arrondissement (nombre total cumulé de 2015 à 2019)



Source : Extraction OpenData février 2020 et extractions DSIN pour l'édition 2019

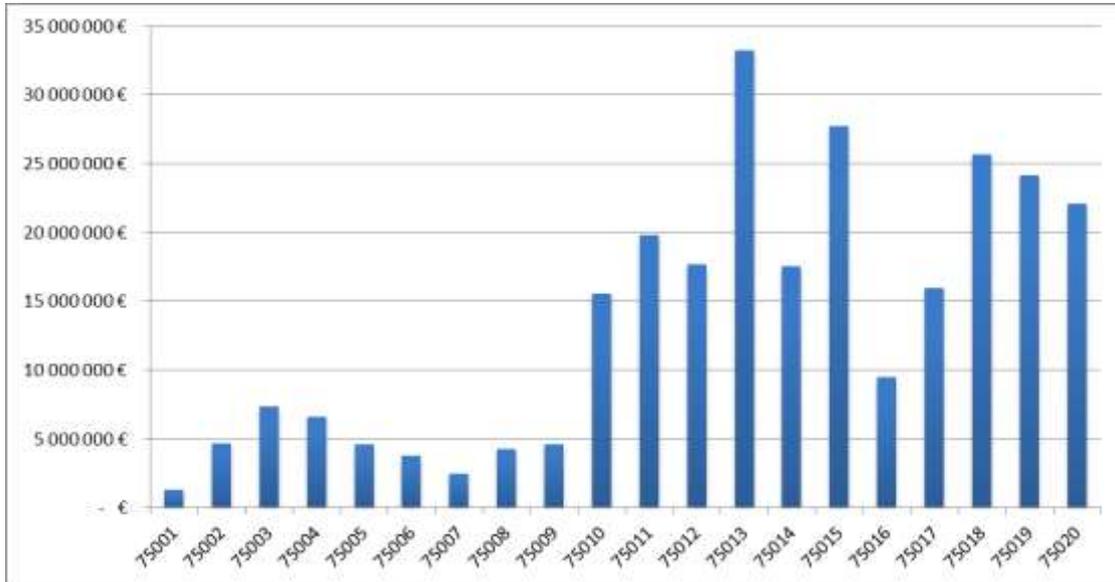
La répartition des projets lauréats en montants reflète la capacité de financement des arrondissements, soit le montant final affecté aux budgets participatifs d'arrondissement après abondement.

Les arrondissements qui concentrent la plus forte part du montant total des projets lauréats de 2015 à 2019 sont les 13^{ème}, 15^{ème} et 18^{ème} arrondissements⁸².

⁸² Ces arrondissements sont également ceux qui présentent la plus importante capacité de financement (cf. graphe 45).

Les arrondissements représentant les plus faibles montants sont le 1^{er}, le 7^{ème} et le 8^{ème} arrondissement.

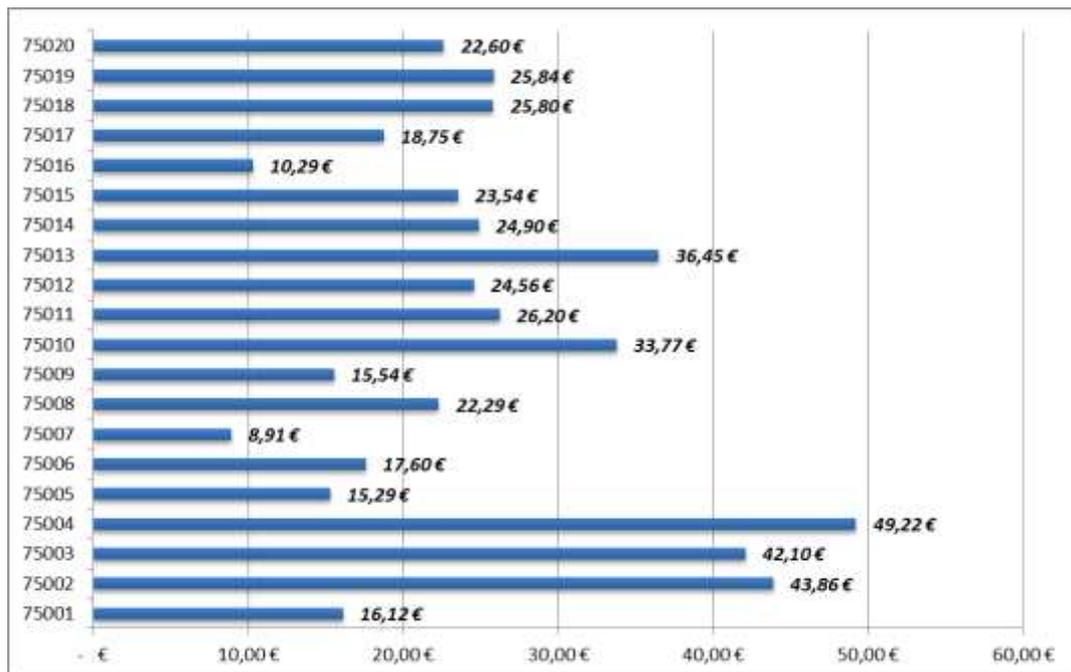
Graphique 47 : **Montants cumulés des projets lauréats issus des budgets participatifs d'arrondissement (2015-2019)**



Source : Extraction OpenData février 2020 et extractions DSIN pour l'édition 2019

Rapportés au nombre d'habitants, les montants annuels des projets votés donnent lieu à une distribution quelque peu différente : les 10^{ème}, 13^{ème}, ainsi que les trois arrondissements centraux de Paris (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements) sont ceux qui « redistribuent » les plus forts montants par habitant, via le budget participatif.

Graphique 48 : **Moyenne des budgets BPA par habitant par arrondissement- (éditions 2015 à 2019)**

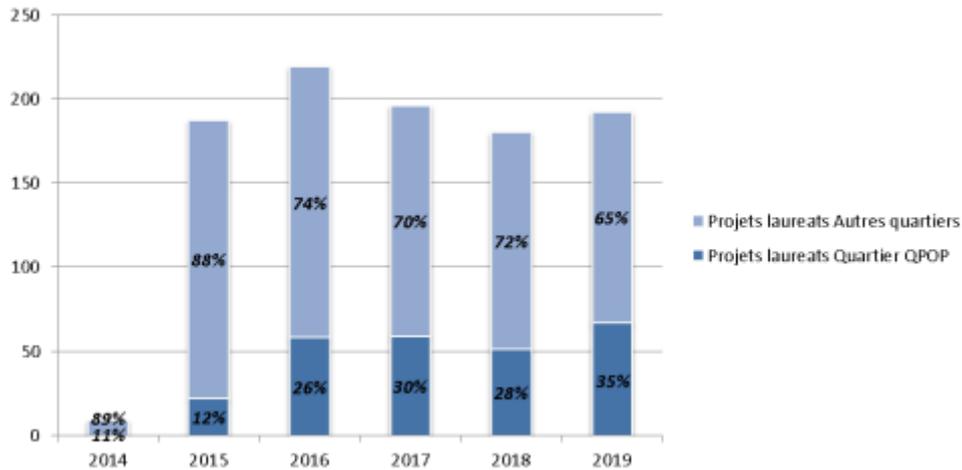


Source : Extraction OpenData février 2020 et extractions DSIN pour l'édition 2019 + Estimation INSEE 2018

3.4.1.4. Les projets lauréats dans les quartiers populaires

Au fil des éditions et particulièrement à partir de 2016, année de mise en place d'une enveloppe dédiée aux quartiers populaires, les projets localisés dans ces quartiers se développent progressivement pour atteindre 35% du nombre total des projets votés en 2019. Pour précision, le mode de sélection des projets lauréats a été adapté pour saturer l'enveloppe ainsi affectée et atteindre l'objectif que s'est fixé la municipalité.

Graphique 49 : Répartition des projets lauréats situés en quartiers populaires



Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

L'évolution diffère selon l'envergure des projets. Sur l'ensemble des projets lauréats « Tout Paris », à partir de 2016, la moitié, voire plus de la moitié des projets, se situent dans les quartiers prioritaires :

Tableau 10 : Répartition des montants votés pour les projets « Tout Paris » (en et hors quartiers populaires)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de projet "Tout Paris" en QPOP	1	0	7	5	3	5
% sur l'ensemble des projets	11%	0%	64%	56%	43%	45%

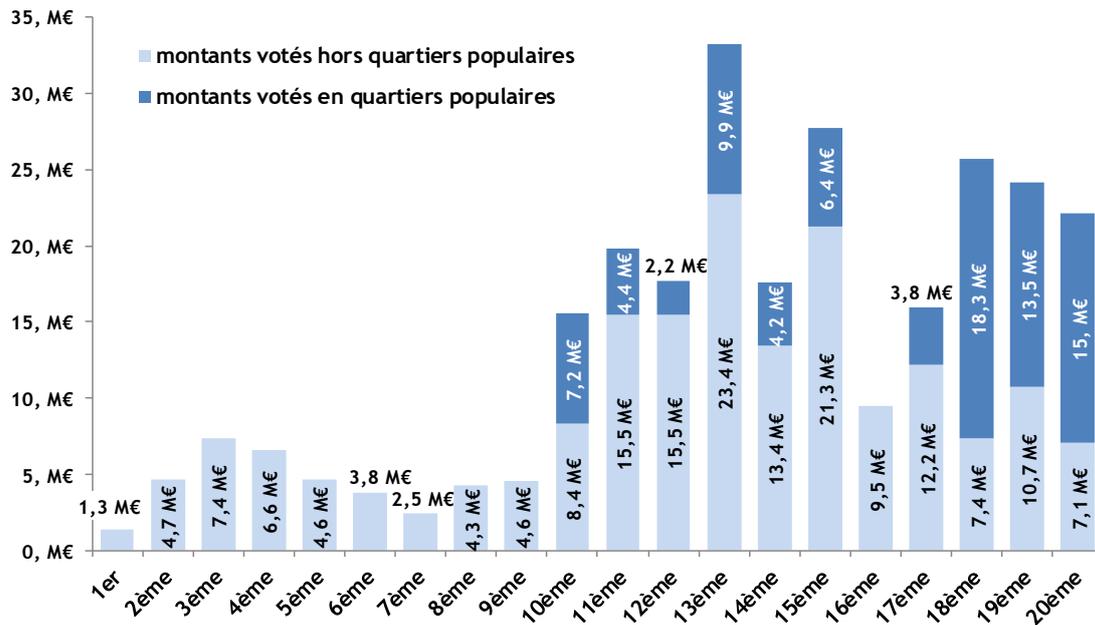
Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

S'agissant des projets lauréats d'arrondissement, 12% étaient localisés en 2015 dans ces quartiers. À partir de 2016, leur part augmente régulièrement et atteint 25% en 2016, 29% en 2017, 28% en 2018 et 34% en 2019.

Dans les 10 arrondissements comportant des quartiers prioritaires au sens du BP, les montants consentis varient de 61% dans le 20^{ème} à 10 % dans le 12^{ème}.

Ainsi dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, plus de la moitié des montants budgétés sont dédiés aux projets localisés dans les quartiers populaires.

Graphique 50 : Répartition des montants votés en arrondissement (en et hors quartier populaire) – éditions 2014 à 2019



Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

En définitive, l'engagement de mandature de dédier 30 M€ de l'enveloppe globale annuelle de son budget participatif aux quartiers populaires est honoré : sur l'ensemble des éditions, les projets votés en quartiers populaires représentent quelques 151 M€ (soit 34% du total voté par les Parisien.ne.s pour l'ensemble des projets « Tout Paris » et d'arrondissements, hors budgets dédié aux écoles et collèges). L'année 2019 enregistre 43% de ses montants budgétés sur ces quartiers, part la plus importante de la mandature.

3.4.1.5. Les thématiques des projets lauréats

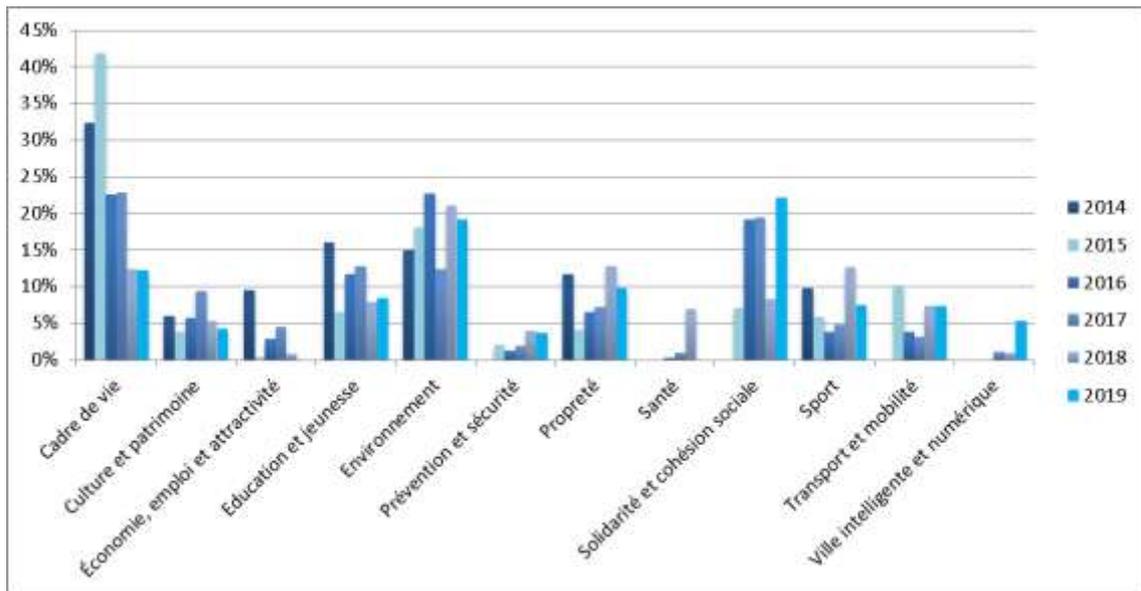
◆ En nombre de votes

Dominante en début de mandature - jusqu'à représenter plus de 40% des projets votés en 2015- la thématique cadre de vie « décroche » à partir des éditions suivantes pour représenter 12% des projets votés en 2019⁸³. Les projets classés « environnement » se maintiennent globalement au-dessus de 20%, tandis que selon les éditions, les projets liés à l'éducation et à la jeunesse, au sport ou encore à la propreté peuvent dépasser le seuil des 10%. Le thème de la solidarité et de la cohésion sociale connaît un « pic » à 22% des projets votés en 2019. La thématique culture et patrimoine, selon les éditions, fluctue entre 4 et 9% des projets votés.

Les votes se portent marginalement sur les thèmes prévention et sécurité, ville intelligente et numérique ou encore sur la santé, mise à part l'année 2018 pour cette dernière thématique ou un projet tout Paris « prévenir et guérir : priorité santé pour les quartiers populaires » a été voté pour un montant de 3 700 000€.

⁸³ A compter de l'édition 2017, des critères de recevabilité plus restrictifs concernant les projets d'aménagement de l'espace public peuvent expliquer la diminution du nombre de projets déposés et lauréats relevant de la thématique « cadre de vie ».

Graphique 51 : Répartition des votes des projets lauréats par thématiques



Source : Données DSIN

◆ Les thématiques des projets lauréats et le type de vote

Pour l'édition 2019, les trois thématiques les plus plébiscitées par les Parisien.ne.s quel que soit le type de vote sont le cadre de vie, l'environnement et la solidarité et cohésion sociale.

Elles ont néanmoins un poids différent au sein de chacune de ces catégories.

Les votes numériques se portent plus volontiers sur les thématiques environnement (23%) et cadre de vie (17%), les votes physiques ayant davantage plébiscité les projets liés à la solidarité et cohésion sociale (24%), puis à l'environnement (18%). Le thème de la propreté (11% des votes physiques) dépasse celui du cadre de vie (10%).

Les thématiques liées à la culture, à l'éducation jeunesse, au sport, aux transports ou aux projets Ville intelligente et numérique semblent indifférentes au type de vote.

Tableau 11 : Répartition des thématiques par type de vote (projets lauréats 2019)

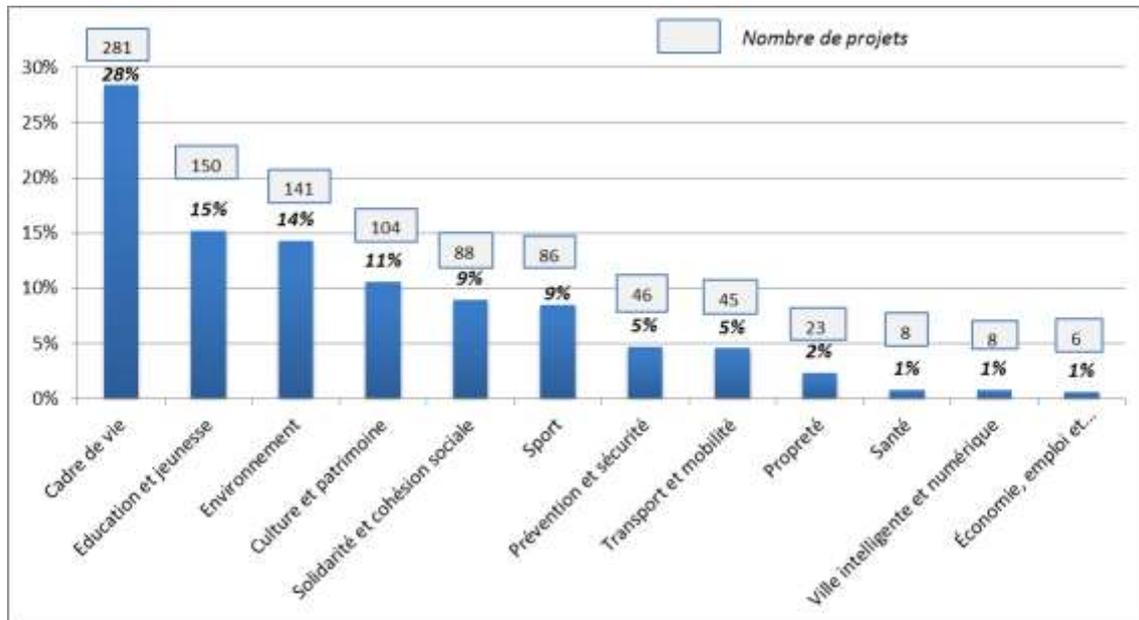
	Nombre de votes numériques	%	Nombre de votes physiques	%
Cadre de vie	24 794	17%	36 048	10%
Culture et patrimoine	7 172	5%	13 842	4%
Éducation et jeunesse	11 604	8%	30 491	9%
Environnement	33 070	22%	62 648	18%
Prévention et sécurité	4 473	3%	13 740	4%
Propreté	11 343	8%	37 801	11%
Santé	245	0%	975	0%
Solidarité et cohésion sociale	26 608	18%	84 426	24%
Sport	9 757	7%	27 693	8%
Transport et mobilité	11 175	8%	25 227	7%
Ville intelligente et numérique	6 791	5%	19 557	6%
Total général	147 032	100%	352 448	100%

Source : Données DSIN

◆ Évolution des thématiques votées en montant et en nombre

En nombre de projets, la thématique dominante est celle du « cadre de vie » avec près de 30% du nombre de projets lauréats, suivie des thématiques « éducation jeunesse » et « environnement ». Les secteurs les moins représentés sont la « santé », le « numérique » et « l'économie, emploi, attractivité ».

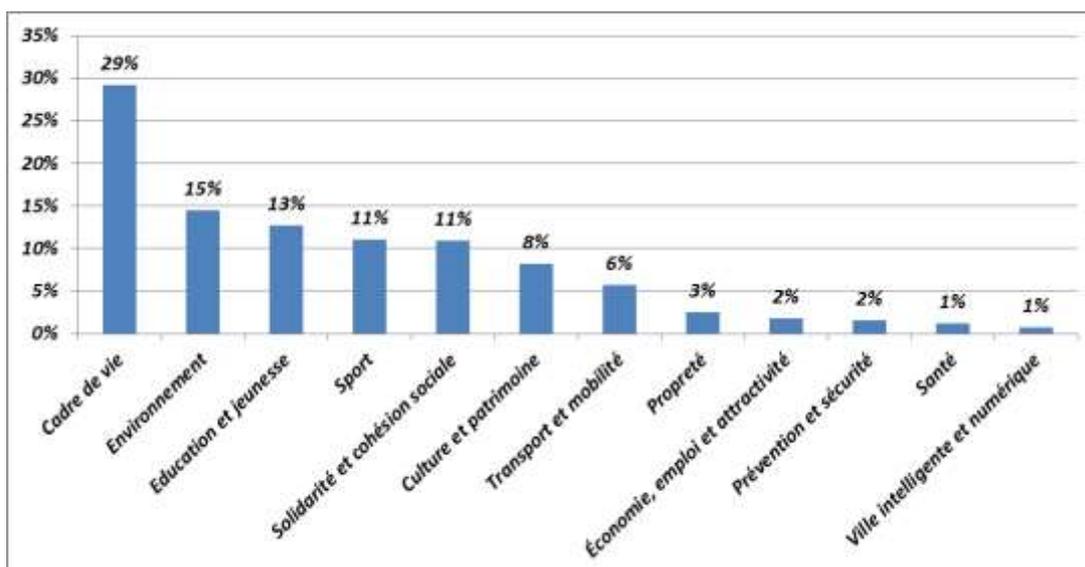
Graphique 52 : Répartition des projets lauréats de 2014 à 2019 en nombre



Source : Extraction OpenData février 2020

En montant, quasiment un tiers des montants associés aux projets votés est consacré aux projets liés au cadre de vie, suivis par les projets thématiques environnement (13%), éducation jeunesse (12%) et sport (11%). La thématique culture et patrimoine est plus représentative en nombre de projets (11%) qu'en montants votés (8%).

Graphique 53 : Répartition des montants cumulés de 2014 à 2019 des projets lauréats



Source : Extraction OpenData février 2020

Il est à noter ici que la thématique « Education et jeunesse » peut être appréciée plus largement. En effet, un budget participatif spécifique des écoles et collèges est dédié aux établissements depuis l'édition 2016 (cf. partie 5). De ce fait, en cumulant les budgets d'arrondissements, les budgets « Tout Paris » et les budgets des écoles et collège, la mandature (2014/2019) consacre dans ses volets participatifs près de 82,5 M€ à l'éducation, positionnant ce thème au second rang, soit deux fois plus en montant que les thématiques environnementales ou sportives.

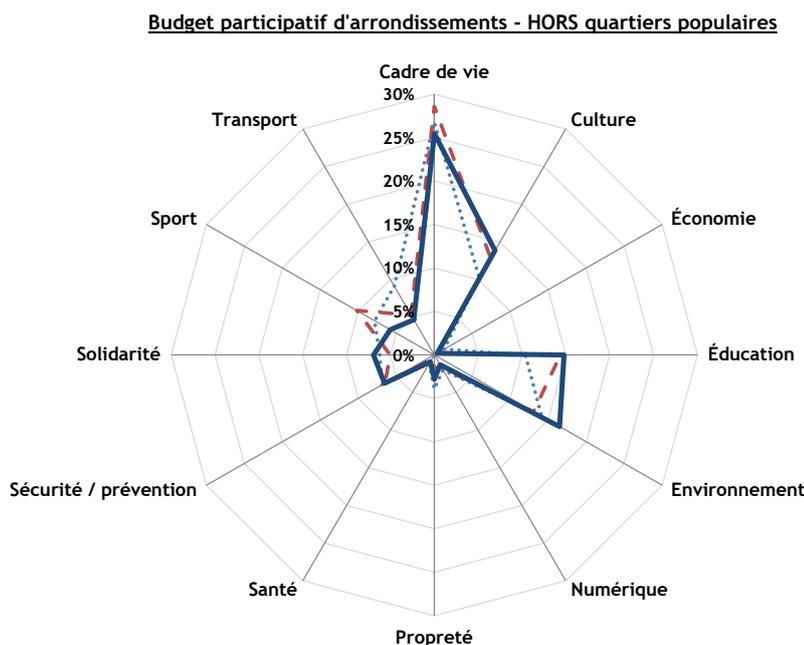
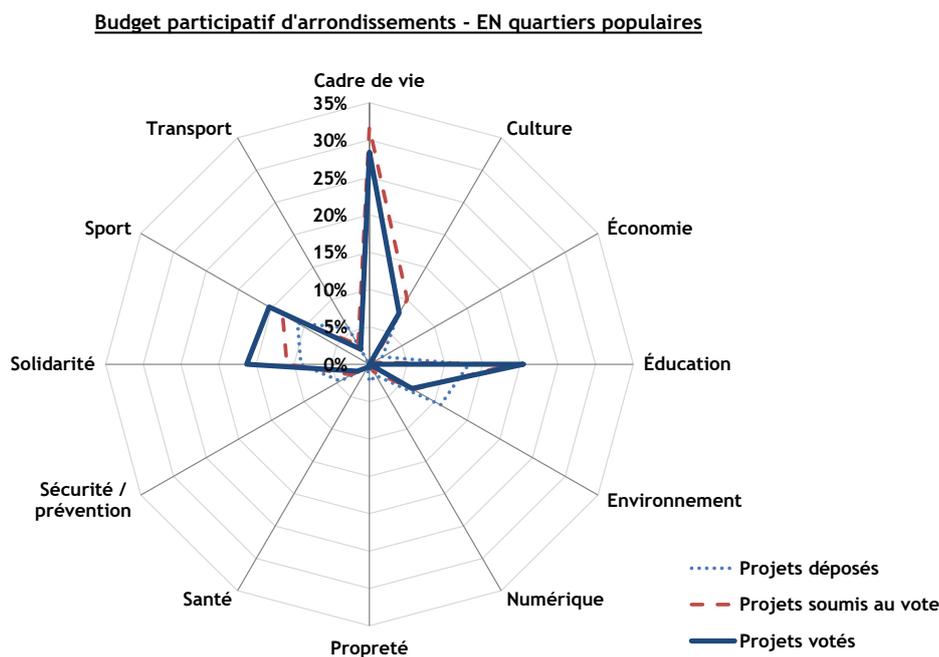
◆ Évolution des thématiques des projets d'arrondissements déposés, soumis au vote et lauréats (éditions 2016 à 2019)

L'IG s'est attachée à analyser l'évolution des thématiques issues des projets d'arrondissement à trois étapes différentes : dépôt, soumission au vote, vote, de façon à «tester» dans quelle mesure les projets votés sont représentatifs ou non des propositions initiales.

Dans la phase contradictoire, la DDCT indique que l'analyse comparative des projets par thématique pourrait être approfondie pour prendre en compte au moment du dépôt, de leur mise au vote et du dépouillement les effets des « parisianisations », des « exclusions thématiques » (non recevabilité des projets d'aménagements lourds à partir de 2018) ou de la relocalisation de certains projets initialement déposés à l'échelle Tout Paris ».

L'IG prend note de cette observation et invite de ce fait la DDCT à réaliser à l'avenir ce type d'analyse systématique en lien avec la reclassification des projets dans chaque thème, afin d'affiner la connaissance réelle des thématiques valorisées par les Parisien.ne.s.

Graphique 54 : **BPA 2016 à 2019** : Part relative et évolution des thématiques entre dépôt, soumission au vote et projets lauréats



Source : IG, à partir des Fichiers DSIN

Les budgets d'arrondissements sont marqués par le faible recours aux thématiques de santé, d'économie, de propreté et de numérique, quel que soit le type de quartier considéré (populaire ou non).

En quartiers populaires :

- la thématique « cadre de vie » paraît la plus répandue, que ce soit en volume (plus de 500 projets déposés) qu'en part (32% de dépôts) ; cette représentativité perdure

lors du vote (28% des projets lauréats en quartiers populaires appartiennent à ce thème) ;

- les thématiques relatives au sport, à la solidarité et à l'éducation sont relativement nombreuses en volume de projets et surreprésentées au moment du vote au regard du nombre de projets déposés dans ces catégories ; le thème de la solidarité représente 9% des projets déposés en quartiers populaires sur les éditions considérées (2016 à 2019), 11% des projets soumis au vote et 16% des projets lauréats ; les projets relatifs à l'éducation comptent pour 13% des projets déposés, 19% des projets soumis au vote et 20% des projets lauréats ;
- a contrario, les transports sont légèrement sous représentée (6% des dépôts, 3% des projets soumis et 2% des projets votés en quartiers populaires) ; même constat hors des quartiers populaires, pour les projets d'arrondissements comme pour les projets parisiens.

Le passage du dépôt de projets aux projets soumis au vote est le résultat de différents « filtres » (cf. partie 4) liés aux critères de recevabilité (budget d'investissement, intérêt général, faible impact en budget de fonctionnement), aux procédures d'arbitrage et à l'instruction technique des services.

Dans les autres quartiers, l'éducation, l'environnement et la culture sont surreprésentées au moment du choix des Parisien.ne.s :

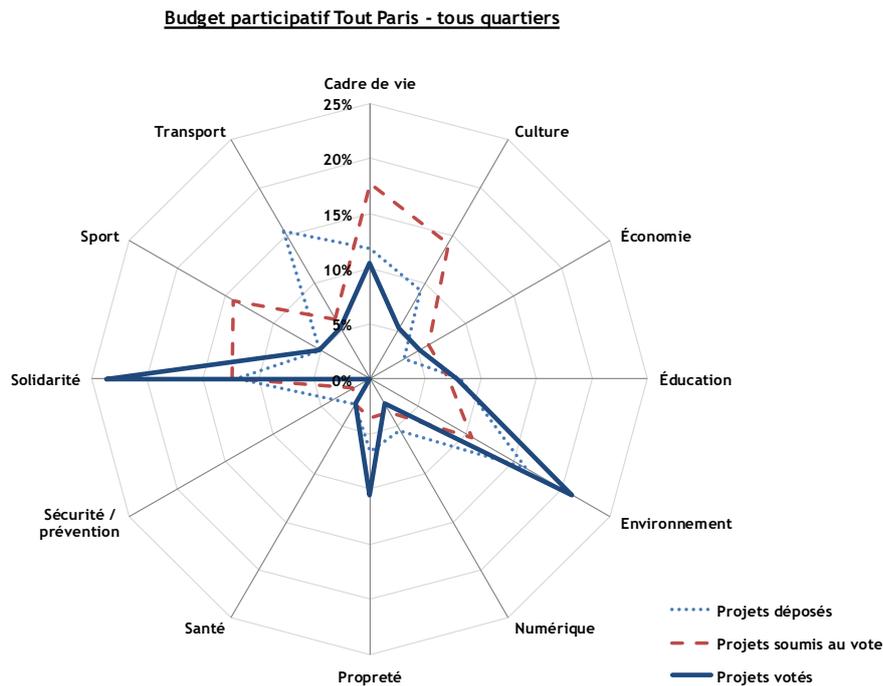
- les projets relatifs à l'éducation sont surreprésentés à l'étape de la soumission au vote (après le filtrage de l'administration parisienne, puisqu'ils représentent 10% des projets déposés et 16% des projets soumis (16% des projets lauréats par ailleurs) ;
- les projets environnementaux, surreprésentés à l'étape du vote des Parisien.ne.s, comptent pour 18% des projets déposés, 14% des projets soumis au vote et 20% des projets votés ;
- les projets culturels représentent 10% des projets déposés, 13% des projets soumis au vote et 14% des projets lauréats.

En revanche, le sport et les transports sont sous-représentés dans ces quartiers et représentent respectivement 8% et 9% des projets déposés, 10% et 5% des projets soumis et 6% et 5% des projets lauréats.

◆ Évolution des thématiques des projets « Tout Paris » déposés, soumis au vote et lauréats (éditions 2016 à 2019)

D'une manière générale, les projets relatifs aux thématiques de prévention / sécurité, économie et santé apparaissent peu sollicités sur le budget participatif parisien (moins de 5% des projets déposés pour chacune de ces trois thématiques). La part des projets soumis au vote puis lauréats sur ces trois volets reflète le peu d'intérêt porté à ces sujets. Sur 90 projets relatifs à la prévention et la sécurité, deux seront soumis au vote et aucun voté sur les quatre éditions considérées.

Graphique 55 : **BPP 2016 à 2019** : Part relative des thématiques et leur évolution, entre dépôt, soumission au vote et projets lauréats



Source : Fichiers DSIN

Les projets relatifs au cadre de vie, très plébiscités localement, suscitent moins d'engouement au niveau parisien : 12% de projets déposés, 18% soumis au vote et 11% validés dans les urnes. Certaines thématiques paraissent fortement sollicitées et surreprésentées :

- la solidarité représente 12% des projets parisiens déposés, 12% des projets soumis et 24% des projets lauréats ;
- l'environnement, 16% des projets déposés, 11% des projets soumis au vote et 21% des projets lauréats.

A contrario, certaines thématiques sont sous-représentées au final au regard de la part de dépôts de projets :

- les transports (16% des dépôts - surtout effectués hors quartiers populaires, 6% des projets soumis après filtrage de l'administration et 5% des projets Tout Paris votés) ;
- la culture (9% des projets déposés, 14% des projets soumis (surreprésentation) et enfin 5% des projets votés.

Le sujet de la propreté, peu présent sur le volet arrondissement du dispositif, est sensiblement plus abordé dans le cadre des projets parisiens et notamment en dehors des quartiers populaires : ainsi, ont été déposés au cours des quatre éditions considérées quelques 150 projets (7% des projets déposés) dont quatre seront soumis au vote, tous lauréats : « Paris plus propre : + de toilettes et + de technologie au service de la propreté » (édition 2016) ; « #VillePlusPropre » (édition 2017) ; « Plus d'efficacité pour la propreté » (édition 2018) ; « Soutenir l'ambition zéro déchet et agir pour la propreté » (édition 2019).

3.4.2. Le spectre des projets lauréats

3.4.2.1. Quant au montant des projets votés

Les projets « Tout Paris » représentent un coût moyen par projet de plus de 3.200.000€, soit 11 fois plus que les projets d'arrondissement, dont le coût moyen s'est élevé à près de 289 000€ sur la période.

Tableau 12 : Moyenne des budgets votés par type de projets

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-2019
Budget participatif d'arrondissement	-	181 147 €	307 967 €	329 613 €	323 155 €	299 123 €	288 879 €
Budget participatif parisien	1 966 667 €	4 400 000 €	2 727 273 €	3 388 889 €	4 528 571 €	2 963 636 €	3 230 909 €

Source : Extraction Opendata février 2020

Au sein de la catégorie des projets parisiens, les montants votés peuvent varier de 1000000€ pour du matériel de nettoyage silencieux et non polluant à 8 000 000€ pour le projet « Paris aux piétons ». Les montants des projets d'arrondissement présentent également des écarts significatifs, de 1 000€ pour l'installation d'un hôtel à insectes dans le 9^{ème} arrondissement par exemple à 2 300 000€ pour la construction d'une salle de boxe dans le 16^{ème} arrondissement.

3.4.2.2. ...et au nombre de votes associés

Le nombre de votes associés aux projets d'arrondissement s'échelonne entre un minimum de 153 voix et un maximum de 3 158 voix. En moyenne sur les quatre éditions, 24% des projets ont été lauréats avec moins de 500 voix.

Ainsi, la majorité des projets d'arrondissement lauréats le sont avec un faible nombre de votes.

Tableau 13 : Nombre de votes associés aux projets lauréats d'arrondissement

Projets arrondissements	2015		2016		2017		2018		2019	
	180 projets		207 projets		187 projets		173 projets		183 projets	
	De 153 à 2331 votes par projets		De 195 à 2406 votes par projets		De 153 à 2794 votes par projets		De 237 à 3158 votes par projets		De 189 à 4033 votes par projets	
- 500 votes	52	29%	73	35%	35	19%	21	12%	17	9%
de 501 à 1000	63	35%	88	43%	77	41%	60	35%	61	33%
de 1001 à 2000	62	34%	43	21%	65	35%	70	40%	68	37%
de 2000 à 4033	3	2%	3	1%	10	5%	22	13%	37	20%

Source : Fichier DDCT

En 2015, 11 projets ont vu le jour avec moins de 300 votes, 23 en 2016 et 11 en 2017. Il s'agit par exemple de la restauration de la fontaine de la paix et des arts dans le 6^{ème} arrondissement pour un budget de 490 000€ ou du réaménagement en 2017 de la place Marek Edelman dans le 11^{ème} arrondissement voté par 153 parisiens pour un budget de 140 000€. En arrondissement, le nombre maximal de votes obtenus sur un projet est de 3158 voix.

Concernant les projets lauréats Tout Paris, l'échelle des votes est d'une autre dimension, le nombre de votes variant de 3 214 à 37 111 (plus de dix fois le maximum de voix obtenues sur les projets d'arrondissement). De 2014 à 2019, 55 projets ont été votés sur l'ensemble des éditions (de 2014 à 2019) et 57% de ces projets sont devenus lauréats avec plus de 10 000 voix. Sept projets ont été votés avec plus de 20 000 votes soit 16% des projets Tout Paris et un projet a obtenu plus de 30 000 votes. Il s'agit du projet « Plus

d'efficacité pour la propreté » lauréat avec 37 111 votes, le maximum des votes obtenus par un Projet tout Paris sur la période.

On constate de forts taux de vote sur les projets ressortant de la propreté, ainsi lors de l'édition 2019, le projet « Soutenir l'ambition zéro déchet et agir pour la propreté » est lauréat avec plus de 43 000 votes.

3.4.2.3. La spécificité des projets « Tout Paris »

◆ Des projets inter arrondissements

La spécificité des projets « Tout Paris » réside dans le fait qu'ils concernent plusieurs arrondissements ou ne peuvent être localisés par leur objet.

Relèvent de ce dernier cas de figure les projets relevant du domaine de la propreté, comme « du matériel de nettoyage silencieux et non polluant » pour l'édition 2015, le projet « plus d'efficacité pour la propreté » ou encore le projet « une voirie pour toutes les mobilités », pour l'édition 2018.

Entre 2014 et 2018, les 41 autres projets « Tout Paris » pouvant être localisés par l'intermédiaire de la mise en chantier d'opérations sur les territoires se répartissent ainsi :

- 22 projets concernent jusqu'à 10 arrondissements ;
- 19 projets donnent lieu à des chantiers dans plus de 10 arrondissements.

Cette répartition évolue au cours du temps, les premières éditions étant caractérisées par un plus grand nombre d'arrondissements concernés (89% des projets 2014 et 71% des projets 2015 concernent plus de 10 arrondissements). A partir de 2016, les projets « Tout Paris » concernent un nombre moins important d'arrondissements : moins d'un tiers des projets concernent strictement plus de 10 arrondissements, ce taux se fixant à 20% en 2018.

L'IG s'est heurtée à une difficulté de classification par territoire d'intervention de ces projets en raison de l'adressage des opérations : 16 des 41 projets possèdent encore l'adresse de l'Hôtel de Ville ou la rue Lobau (4^{ème} arrondissement), sans qu'il soit possible d'affirmer que le 4^{ème} arrondissement soit réellement concerné par ce projet ou s'il figure comme adresse « par défaut ». Cette difficulté de localisation concerne à ce titre certains projets « Tout Paris » concernant les quartiers populaires, le 4^{ème} arrondissement apparaissant dans la liste des arrondissements concernés par les opérations⁸⁴.

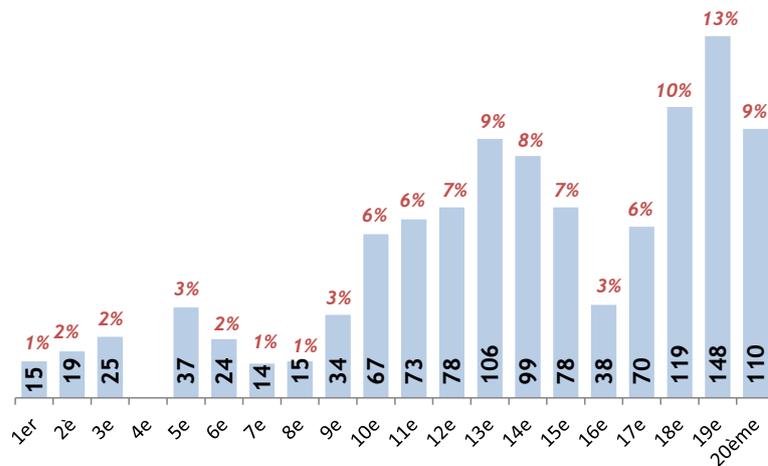
Sous cette réserve, l'ensemble des arrondissements présentent sur leur territoire des chantiers issus des projets lauréats Tout Paris (éditions 2014 à 2018)⁸⁵. Le 4^{ème} arrondissement ne peut être analysé pour les raisons précitées⁸⁶. La répartition territoriale des 1 170 autres opérations localisables en arrondissements est ici présentée :

⁸⁴ Pour exemples, le projet « Des boîtes à jouer et des ludothèques dans les écoles des quartiers populaires » de l'édition 2016, fait figurer dans l'Opendata parisien deux arrondissements d'opérations : 13^{ème} et 4^{ème}, ou encore le projet de l'édition 2018 « Prévenir et guérir : priorité santé pour les quartiers populaires » fait apparaître quatre arrondissements concernés dont le 4^{ème}.

⁸⁵ L'édition 2019 enregistre 11 projets parisiens lauréats supplémentaires. A ce jour, la programmation physique des chantiers ne peut être définie (nécessité de passage en Conseil de Paris pour validation).

⁸⁶ Constituant par défaut l'arrondissement réceptacle des projets dont les chantiers ne sont pas localisés, cet arrondissement serait crédité d'un quart des chantiers parisiens (plus de 360 opérations) liés aux projets « Tout Paris » ce qui ne correspond en rien à la réalité de l'affectation des actions menées.

Tableau 14 : Répartition territoriale des opérations issues des projets « tout Paris » lauréats, hors 4^{ème} arrondissement (2014-2018)



Source : Opendata

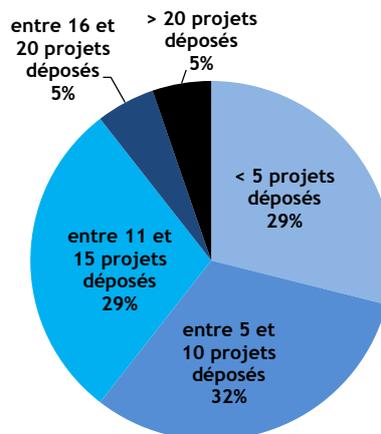
Les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements enregistrent chacun plus de 100 opérations identifiées sur le territoire au cours de la période, le 19^{ème} étant l'arrondissement accueillant le plus de chantiers du budget participatif parisien (près de 150 opérations, soit 13% de l'ensemble des opérations localisables).

◆ Leur processus de construction se caractérise par le nombre de projets initiaux regroupés ou co-construits

Les projets « Tout Paris » sont très majoritairement issus du regroupement ou de la co-construction de plusieurs projets originels autour d'un objet ou d'une idée commune.

Sur 38 projets « Tout Paris » lauréats des éditions 2016 à 2019, 27 (soit 70%) sont issus du rapprochement de plus de 5 projets originels déposés.

Graphique 56 : Répartition des projets « tout Paris » lauréats suivant le nombre d'idées d'origine (éditions 2016 à 2019)



Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

En moyenne, sur les quatre dernières éditions, les projets parisiens lauréats sont issus du regroupement de neuf projets initiaux déposés par des porteurs de projets. Seuls deux projets parisiens font figure d'exception, étant issus d'un unique projet de départ :

« Ouvrir les cours d'école aux sportifs les week-ends » pour le compte de l'édition 2019 et « des boîtes à jouer et des ludothèques dans les écoles des quartiers populaires » lors de l'édition 2016.

A l'opposé, quelques projets lauréats excèdent 20 idées déposées lors de la phase d'idéation. Ainsi, le projet qui connaît sur la période le plus gros volume de projets regroupés est celui relatif au thème de la propreté « Soutenir l'ambition zéro déchet et agir pour la propreté » (21 projets initiaux)⁸⁷.

Le tableau ci-après présente un échantillon de projets « Tout Paris » dans différentes thématiques caractérisés par leur processus de construction et leur périmètre.

Tableau 15 : Exemples de projets Tout Paris

Edition	Projets	Coût estimé en €	Nombre de propositions initiales	Nombre d'arrondissements concernés	Nombre de votes	Nombre d'opérations (mise en œuvre)
2016	Plus de nature en ville	4 500 000	15	18	14 329	170
2017	Alimentation pour tous	1 500 000	11	13	11 992	25
2017	Refabriquons à Paris	3 000 000	12	4	14 683	4
2018	Paris championne du climat	4 500 000	4	3	29 988	3
2018	Plus d'efficacité pour la propreté	1 500 000	13	1	37 111	3
2019	Soutenir l'ambition zéro déchets et agir pour la propreté	1 100 000	21	NL*	43 202	NL*
2019	Faciliter les déplacements à vélo	700 000	15	NL*	30 810	NL*

* NL = non localisé

Source : IG d'après site du budget participatif

Certains projets Tout Paris peuvent concerner un faible nombre d'arrondissements en raison du caractère non localisable du projet (renforcement d'investissements municipaux) ou du caractère expérimental du projet mis en œuvre dans un périmètre réduit. Par exemple, le projet « Paris, championne du climat » (2018) qui vise à tester l'installation de panneaux solaires sur un toit haussmannien ou à améliorer l'isolation de bâtiments municipaux afin d'accroître leur efficacité énergétique⁸⁸. Le projet « Rendre les éclairages intelligents et écologiques » vise à accélérer les expérimentations d'éclairage intelligent dans les quartiers populaires, en développant notamment le nombre de lampadaires photovoltaïques.

◆ Ces projets peuvent venir compléter des projets par ailleurs inscrits au programme de mandature.

Ainsi, dans le domaine du transport et des mobilités :

- le plan vélo qui fait l'objet d'un financement au titre du programme de mandature à hauteur de 66 M€, s'est trouvé renforcé par le projet Tout Paris « En piste, encore plus d'aménagements cyclables » du BP 2015, voté à hauteur de 8 M€, mais également par des projets d'arrondissement (à hauteur de 6,3 M€).

⁸⁷ En 2015, le projet « Reconquête de la petite ceinture » est issu de 73 propositions ou « idées » initiales.

⁸⁸ trois édifices « pilote » vont initier cette action en endossant le rôle d'« équipement modèle », pour d'autres bâtiments par la suite : le groupe scolaire Ivry Levasor (13e), le Pavillon de l'Arsenal (4e), la Maison du Lac (12e).

Dans le domaine du cadre de vie :

- le projet des places inscrit au PIM à hauteur de 43 M€, se trouve conforté pour d'autres places par le projet du budget participatif 2018 Tout Paris « Réinventons nos places des quartiers populaires », (BP 2018, 3,5 M€), ainsi que par différents BPA (pour 5 M€).
- le projet « Paris aux piétons » (BP : 8 M€) vient compléter le financement du Plan piéton circulations douces inscrit à hauteur de 9,5 M€ au PIM.

Dans le domaine de l'environnement :

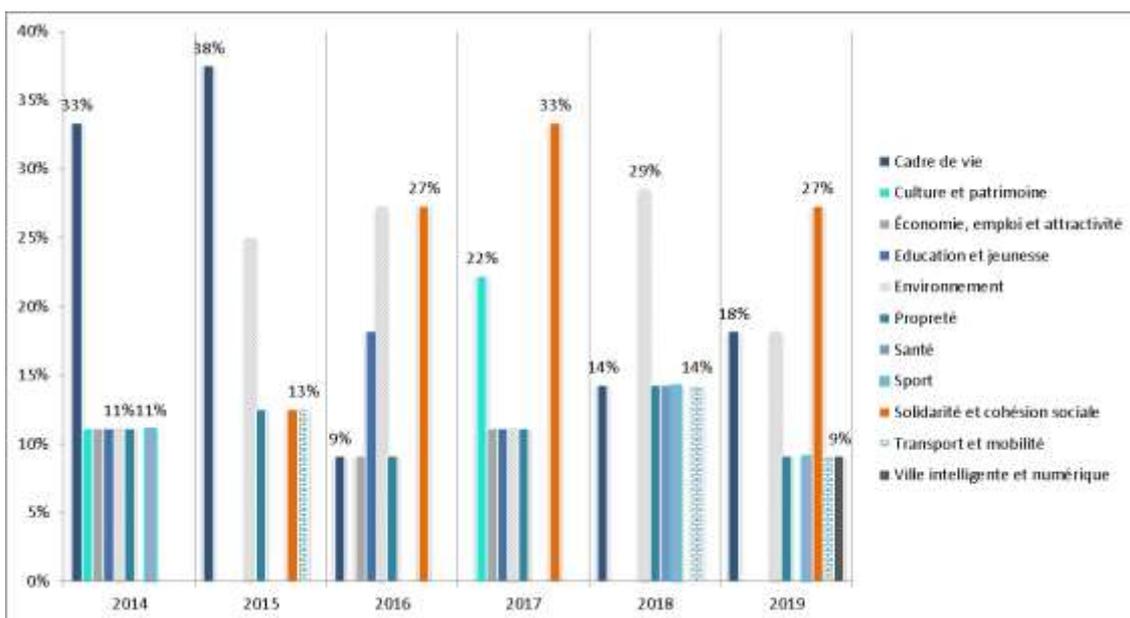
- le projet Tout Paris « Cultiver en Ville » (BPP 2015, voté à 2,3 M€) complète le programme d'investissement de la mandature correspondant à une autorisation de programme « agriculture urbaine » de 5,5 M€ ;
- le projet « Du vert à tous les étages » (BP 2015, voté à 2M€) complète pour sa part une inscription de 7,6 M€ d'autorisation de programme au PIM (« 100 hectares de toitures et façades végétalisées »).

Enfin, la reconquête de la petite ceinture fait l'objet de financements cumulés du budget participatif, majoritairement issus des projets « Tout Paris » : tout d'abord lors de l'édition 2015 (7,5 M€) ; puis en BP d'arrondissements en 2016 et 2017 (dans les 20^{ème} et 15^{ème} arrondissements à hauteur respective de 780 K€ et 600 K€) ; puis au BP 2018 - (reconquête de la petite ceinture dans les quartiers populaires, 4,8M€) enfin en 2019 (pour 3,8 M€, poursuivre l'ouverture de la petite ceinture).

◆ Les thématiques des projets Tout Paris

Largement dominante sur les éditions 2014 et 2015, en nombre de projets et en montants, la thématique cadre de vie rejoint progressivement à partir de l'édition 2016, le niveau des autres thèmes (18% en fin de période). De 2015 à 2018, le thème de l'environnement progresse et augmente fortement passant de 11% en 2014 à 29% en 2018, tandis que la thématique solidarité cohésion sociale « perce » à compter de l'édition 2016, devient le thème dominant en 2017, disparaît en 2018 pour redevenir le thème majoritaire en 2019. On note l'absence de projets culture et patrimoine sur différentes éditions (2015, 2016, 2018 et 2019) tandis que le secteur éducation et jeunesse, qui affiche un taux de 18% en 2016, diminue en 2017 pour disparaître complètement sur les éditions suivantes.

Graphique 57 : Thématique des projets lauréats « TOUT PARIS » (en nombre de projets)

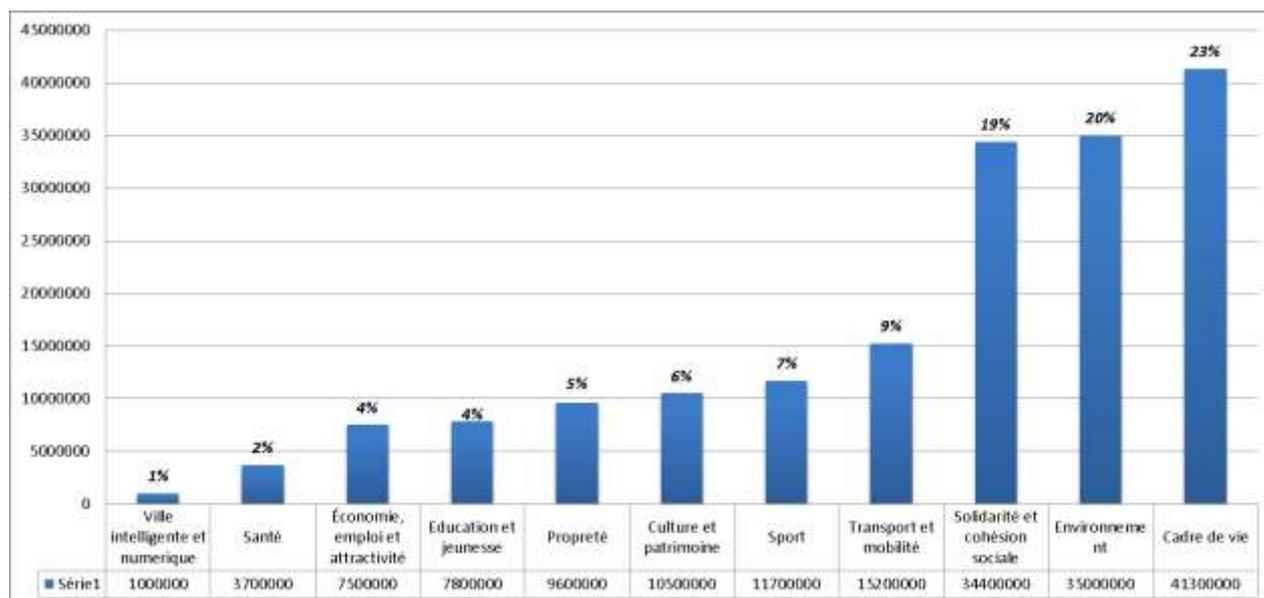


Source : Extraction Open Data juillet 2019

En montants cumulés sur les six éditions, les thématiques cadre de vie, environnement, solidarité et cohésion sociale sont dominantes représentant respectivement 23%, 20% et 19% des montants totaux des projets Tout Paris.

Chacune des thématiques culture et patrimoine, sport, transports et mobilités donne lieu à un montant cumulé de plus de 10 M€ sur l'ensemble des éditions.

Graphique 58 : Montant des projets cumulés lauréats « Tout Paris » 2014 à 2019



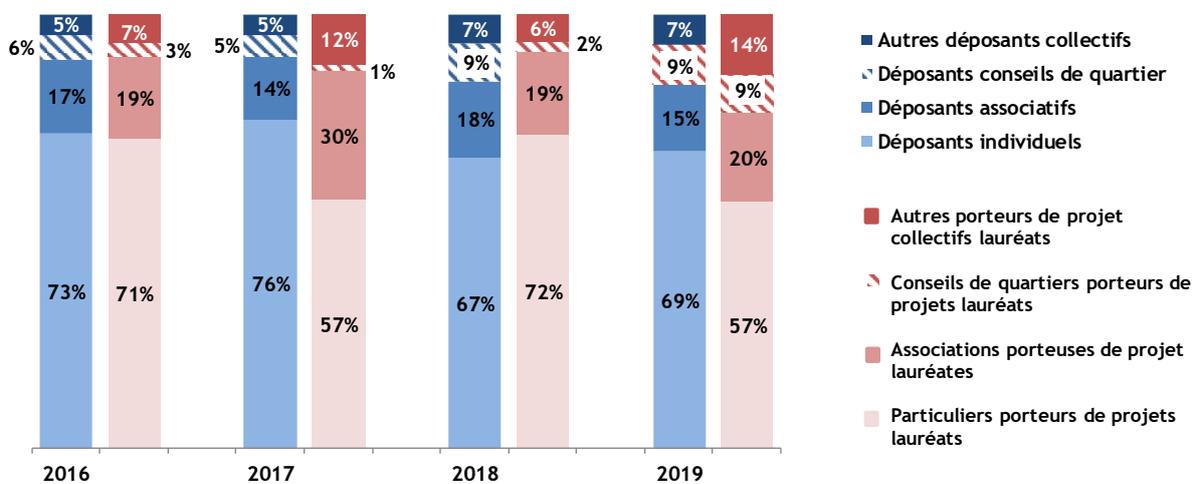
Source : Extraction Open Data juillet 2019

◆ Les dépositaires des projets « Tout Paris » gagnants

Les projets « Tout Paris » lauréats sur les diverses éditions présentées ci-après sont majoritairement issus de porteurs de projets individuels (ceux-ci représentent 57% des porteurs « lauréats » pour l'édition 2019). Cependant, au cours du temps, cette proportion tend plutôt à se réduire (plus de 70% en 2016 et 2018 notamment).

Si les particuliers sont majoritaires, leur « taux de succès » paraît cependant moins élevé que celui des collectifs : en effet, les particuliers représentent en 2019 69% des déposants et 57% des déposants vainqueurs. A contrario, les collectifs représentent environ 30% des déposants et 43% des lauréats sur les projets parisiens. Les collectifs « divers » et les associations possèdent des « taux de réussite » plus particulièrement importants.

Graphique 59 : **Projets Tout Paris : Type des dépositaires de projet(s) lauréat(s) au regard du profil des déposants**



Source : Traitement IG, à partir des données DSIN

3.4.2.4. La diversité des projets d'arrondissement

A l'opposé des projets « tout Paris », les projets d'arrondissement sont des projets de proximité, plus modestes de par leur coût et le nombre de votes associés.

◆ Le périmètre des projets d'arrondissement

Contrairement aux projets « Tout Paris », le périmètre des projets d'arrondissement est au maximum celui de l'arrondissement, souvent un quartier, voire une rue ou un équipement.

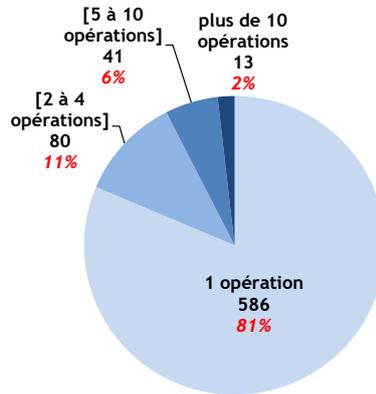
Certains projets peuvent « chevaucher » deux arrondissements, ils sont alors soumis au vote et lauréats dans les deux arrondissements.

Seuls trois des 748 projets d'arrondissement observent la tenue de chantiers hors du périmètre stricto sensu de l'arrondissement porteur du projet lauréat (arrondissements limitrophes) :

- l'aménagement d'un parcours sportif sur les grands boulevards du 11^{ème} arrondissement (deux opérations situées sur le territoire du 10^{ème} et 5 opérations sur le 11^{ème}) ;
- la poursuite de la végétalisation des rues du 17^{ème}, avec trois opérations sur son territoire et une localisée sur le 8^{ème} arrondissement ;

- une meilleure cohabitation piétons/automobilistes, projet porté par le 13^{ème} arrondissement (sept chantiers dans l'arrondissement du projet, un chantier sur le territoire du 14^{ème} arrondissement).

Graphique 60 : Répartition des projets d'arrondissements lauréats suivant le nombre d'opérations qui en sont issues – éditions 2015 à 2019



Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

Entre 2015 et 2018, l'essentiel des projets d'arrondissements correspond à une opération unique. Les autres projets, composés de plusieurs opérations, comptabilisent majoritairement entre deux et quatre chantiers localisés, rarement plus de dix.

Les cinq projets d'arrondissement recensant le plus grand nombre d'opérations concernent l'équipement ou l'aménagement d'écoles dans leurs arrondissements respectifs :

- « Des équipements innovants pour 10 écoles », dans le 15^{ème} arrondissement : 48 opérations identifiées en 2015, distinguant l'équipement des maternelles et élémentaires ;
- « Embellir les cours des écoles du 18^{ème} arrondissement », toujours pour l'édition 2015, comptabilise également 48 opérations (une par école impactée) ;
- « Des "mallettes de jeux" dans les écoles du 20^{ème} » (édition 2016), chacune des 59 opérations identifiées faisant référence aux espaces ludiques de chaque école équipée ;
- « Pour que toutes les écoles du 18^{ème} aient des outils numériques innovants » (67 opérations au total pour le compte de l'édition 2016) ;
- « Equiper les écoles du 14^{ème} en tableaux noirs numériques » de l'édition 2017, concernant 29 lieux.

◆ Des projets de taille très variable par leur objet

Certains projets d'arrondissement peuvent atteindre le montant des projets « Tout Paris » : c'est ainsi le cas de près de 5% des projets localisés en 2018 et de 4% en 2019.

Le tableau ci-après recense les neuf projets d'arrondissements de l'édition 2018 et les sept projets de l'édition 2019 dont les montants unitaires égalent ou excèdent le million d'euros :

Tableau 16 : Projets d'arrondissement lauréats en 2018 et 2019, dont les montants votés sont supérieurs ou égaux à 1 M€

Edition	Titre du projet gagnant	Thématique	Arrondissement du projet gagnant	Montant voté du projet gagnant
2018	Des chaussées rénovées !	Cadre de vie	75013	1 955 000 €
2018	Rénovons les terrains de sport du 11e	Sport	75011	1 630 000 €
2018	Rénover les tennis du Centre Sportif Bertrand Dauvin	Sport	75018	1 600 000 €
2018	Aménager et rénover l'église Notre-Dame-de-la-Gare	Culture et patrimoine	75013	1 550 000 €
2018	Un lieu de spectacle pour les écoles	Culture et patrimoine	75020	1 450 000 €
2018	Rénovons l'équipement sportif du Centre Bertrand Dauvin	Sport	75018	1 300 000 €
2018	Rénovons les équipements Carpentier et Caillaux	Sport	75013	1 180 000 €
2018	Rénover les terrains de sport pour une pratique inclusive !	Sport	75019	1 150 000 €
2018	Rénover les trottoirs rues Saint-Maur, Oberkampf et Timbaud	Cadre de vie	75011	1 100 000 €
2019	Poursuivre le réaménagement du quartier Bague/Falguière	Cadre de vie	75015	3 000 000 €
2019	Préserver et restaurer le patrimoine du Square Le Gall	Environnement	75013	1 950 000 €
2019	Embellir le square Rajman et le parvis Olympe de Gouges	Environnement	75011	1 600 000 €
2019	Éclairer l'église Saint-Bernard et restaurer sa flèche	Culture et patrimoine	75018	1 300 000 €
2019	Des cantines plus agréables pour nos enfants dans 11 écoles	Education et jeunesse	75013	1 170 000 €
2019	Des cours embellies et équipées pour les élèves du 11e	Education et jeunesse	75011	1 000 000 €
2019	Rénovation énergétique exemplaire d'une école du 4e	Environnement	75004	1 000 000 €

Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

Pour l'édition 2018, la majorité de ces projets concerne des rénovations portant sur un ou plusieurs équipements (terrains de sport, équipements sportifs), ou encore une ou plusieurs rues (s'agissant des trottoirs et chaussées).

Pour l'édition 2019, l'opération la plus coûteuse se chiffre à trois millions d'euros et concerne la poursuite du réaménagement d'un quartier du 15^{ème} arrondissement. Ce projet propose ainsi le réaménagement/agrandissement du conservatoire et de son accès, la végétalisation d'une place, la création d'un jardin partagé, une serre connectée d'agriculture urbaine, ainsi que la restauration d'une fontaine. Deux projets concernent plusieurs établissements scolaires (les cantines de 11 écoles dans le 13^{ème} ou l'embellissement et l'équipement de plusieurs cours d'école dans le 11^{ème}). On note l'absence de localisation (au stade du vote) de l'opération de rénovation énergétique d'une école du 4^{ème} arrondissement (pour 1 M€).

Pour ces deux éditions, le budget participatif d'arrondissement est notamment mobilisé pour des lieux de cultes : ici en l'occurrence pour l'aménagement et la rénovation de l'Eglise-Notre-Dame-de-la-Gare dans le 13^{ème} arrondissement (1,5 M€ en 2018) et l'éclairage et la restauration de la flèche de l'Eglise Saint-Bernard dans le 18^{ème} arrondissement (1,3 M€ en 2019).

A l'opposé, certains projets sont des projets de petite dimension et de grande proximité. Ainsi pour l'édition 2018, les 57 projets d'un montant inférieur à 50 000 € sont par exemple :

- des petits aménagements (espaces pour chiens, dans les 16^{ème} ou 17^{ème} arrondissements) ;
- un projet de verdissement ou encore un projet écologique dans un square (Alban Satragne, 10^{ème}) ;
- de petits équipements, tels que des podiums pour les écoles du quartier (17^{ème}), des tables de tri de déchets dans des cantines scolaires (11^{ème}), l'acquisition d'un piano (pour une MVAC, 16^{ème}), des cabanes à livres (14^{ème} ou 17^{ème} arrondissements) ou encore des hôtels à insectes (9^{ème}).

De même, l'édition 2019 compte 45 projets d'arrondissements dont les montants unitaires sont inférieurs ou égaux à 50 000€ ; onze d'entre eux concernent des projets liés à l'environnement et 10 s'intéressent à la solidarité et la cohésion sociale : boutique, café-lingerie ou repas solidaires pour exemples.

Plus globalement sur l'ensemble de la mandature, un nombre non négligeable de projets d'arrondissement indiquent explicitement dans leur intitulé certains types d'actions :

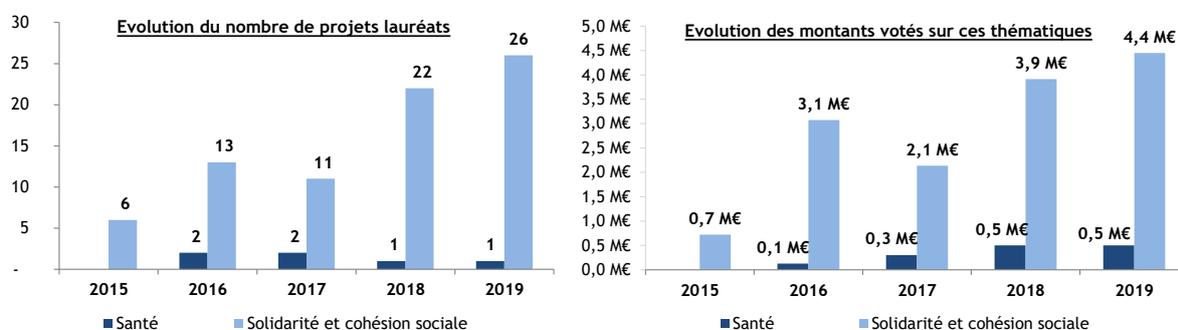
- 90 projets évoquent des rénovations (10% de l'ensemble des projets arrondissements entre 2014 et 2019) de cours d'écoles, de préaux, de cantines, d'aires de jeux, de sanitaires, de gymnases, de stades, de pistes cyclables, de chaussées, de trottoirs ou encore de fontaines ;
- 74 projets mentionnent des (ré)aménagements (8%) de quartier, de place, parc ou rue, de bibliothèque, de trottoirs, de rues, de toilettes d'école, d'équipements sportifs ;
- 38 projets prévoient des embellissements (4%) de cours d'écoles, jardins, murs ;
- 39 projets évoquent des créations (4%) de jardins ou potagers, de stationnement deux roues, de gymnase, salle de tennis de table ou parcours sportifs, de pistes cyclables.

Le budget participatif a pu faire « bouger les lignes » dans la répartition des compétences au sein de la collectivité parisienne, en faisant émerger des projets portant sur des lieux, structures ou bâtiments non inscrits aux états spéciaux d'arrondissement.

Par exemple, au titre du thème culture et patrimoine, l'aménagement et la rénovation d'édifices religieux (13^{ème}, 18^{ème}), un projet de co-working ou une maison de santé (15^{ème}), ou encore la rénovation d'un marché (17^{ème}).

Les projets relevant de la santé ou de la solidarité et cohésion sociale, historiquement rattachés à la compétence départementale, recueillent en fin de période l'intérêt des habitant.e.s des arrondissements : près de 5 fois plus de projets sont ainsi lauréats sur ces deux thématiques entre l'édition 2015 et l'édition 2019, les montants associés étant 22 fois plus importants⁸⁹.

Graphique 61 : **Évolution du nombre de projets d'arrondissements lauréats et des montants associés sur les thématiques de la santé et de la solidarité / cohésion sociale**



Source : Extraction OpenData juillet 2019 et extractions DSIN pour l'édition 2019

◆ Des projets d'arrondissement pouvant être votés sur plusieurs éditions

Plusieurs projets revêtent un caractère « pluriannuel », au sens où ils sont soumis au vote puis lauréats sur plusieurs éditions.

Ainsi dans le 13^{ème}, au BP 2017 est voté le projet « Continuer l'amélioration de l'accessibilité pour tous dans le 13^{ème} », pour 1 590 000 €, se situant dans la continuité

⁸⁹ Comme indiqué précédemment, l'intérêt sur ces deux thématiques va au-delà des budgets participatifs d'arrondissement ; en effet, sur le volet « Tout Paris » onze projets et plus de 38 M€ y sont consacrés sur l'ensemble de la mandature.

« logique » du projet lauréat au budget participatif 2016 (400 000 € pour la mise en accessibilité des centres d'animation).

Le site indique que « *comme pour l'année précédente, ce projet sera mené en concertation étroite avec les services de la Mairie du 13^{ème} arrondissement et le collectif Treize Accessible. Il s'agira dans un premier temps de définir les projets prioritaires pour la mise en accessibilité en concertation avec le Comité Local du Handicap* ». Ce projet a notamment été proposé par l'un des conseils de quartier de l'arrondissement.

Dans le 15^{ème}, le projet précité pour l'édition 2019 « Poursuivre le réaménagement du quartier Bargue/Falguière », déposé par un conseil de quartier (à 1,5 M€ et voté à 3 M€) est présenté comme s'inscrivant dans la continuité des projets votés lors des budgets participatifs de 2017(1,5 M€) et 2018 (1 M€).

Autres projets à caractère pluriannuel, la poursuite de la coulée verte à Beaugrenelle (voté pour à 600 K€ au BP 2019, suite du projet lauréat 2016 « réaliser une nouvelle coulée verte dans le quartier de Beaugrenelle » pour 625 K€) ou encore « Réaménagement de la place Cambronne et de ses abords (voté pour 720 K€ au BP 2019 après les deux projets lauréats des BP 2015 et 2016, pour respectivement 775 K€ et 720 K€).

Dans le 18^{ème}, le projet « Montmartre accessible à tous » voté au BP 2018 pour une « phase 3 » à 300 K€, fait suite aux projets votés aux BP 2015 (200 K€) et BP 2017 pour une phase 2 (300 K€), projet élaboré à partir de la proposition d'un collectif.

◆ Des projets pouvant également venir compléter le financement de grands projets

Ainsi pour reprendre les exemples précédents :

- le plan Vélo s'est vu renforcer à hauteur de 6,3 M€ par les projets votés budgets dans douze arrondissements⁹⁰ ;
- le plan Piéton a également pu bénéficier des contributions de cinq arrondissements⁹¹ à hauteur de 5 M€ ;
- deux projets d'arrondissements sont venus compléter le projet « Reconquête de la petite ceinture » lors des éditions 2016 et 2017 (dans les 20^{ème} et 15^{ème} arrondissements à hauteur respective de 780 K€ et 600 K€) ;
- le projet parisien « réinventons nos places » s'est également vu enrichir par différents budgets d'arrondissement⁹² (pour 5 M€).

◆ L'évolution des grandes thématiques au fil des éditions

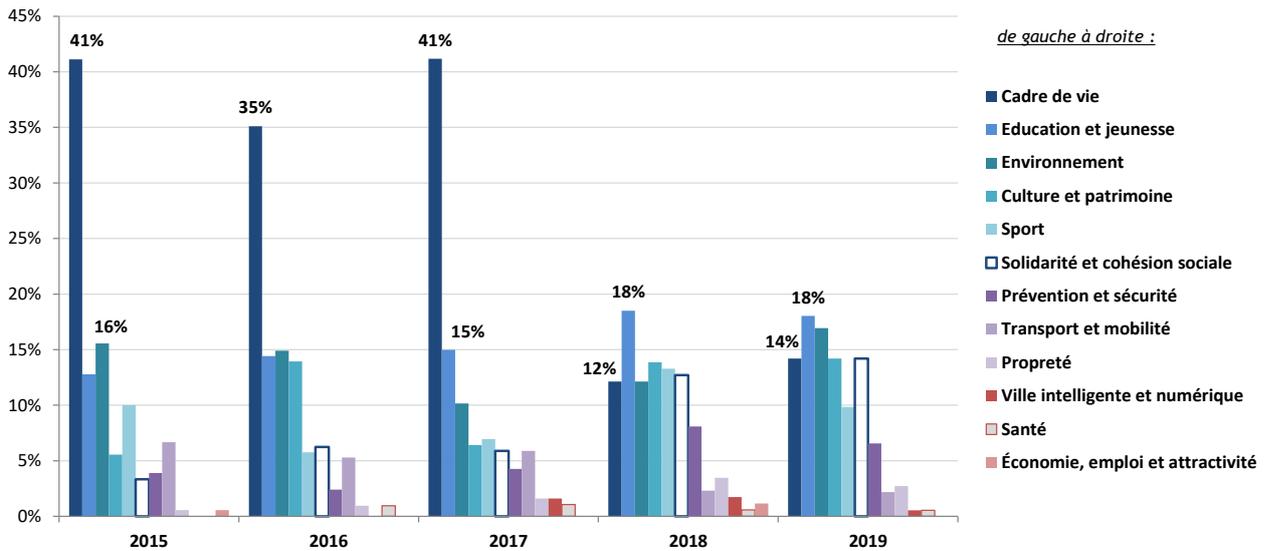
En nombre de projets, les projets lauréats des arrondissements suivent l'évolution générale constatée, avec un rééquilibrage entre les différentes thématiques à partir de l'édition 2018. Sur les deux dernières éditions, le thème éducation jeunesse devient dominant avec 18% du nombre de projets lauréats. La thématique culture et patrimoine se place en deuxième position en 2018, et se maintient à un bon niveau en 2019, mais se trouve en cette fin de période « dépassée » par les thématiques « environnement » et « solidarité-cohésion sociale ».

⁹⁰ Dans les 2^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

⁹¹ Dans les 2^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème} arrondissements.

⁹² Dans les 2^{ème}, 6^{ème}, 9^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

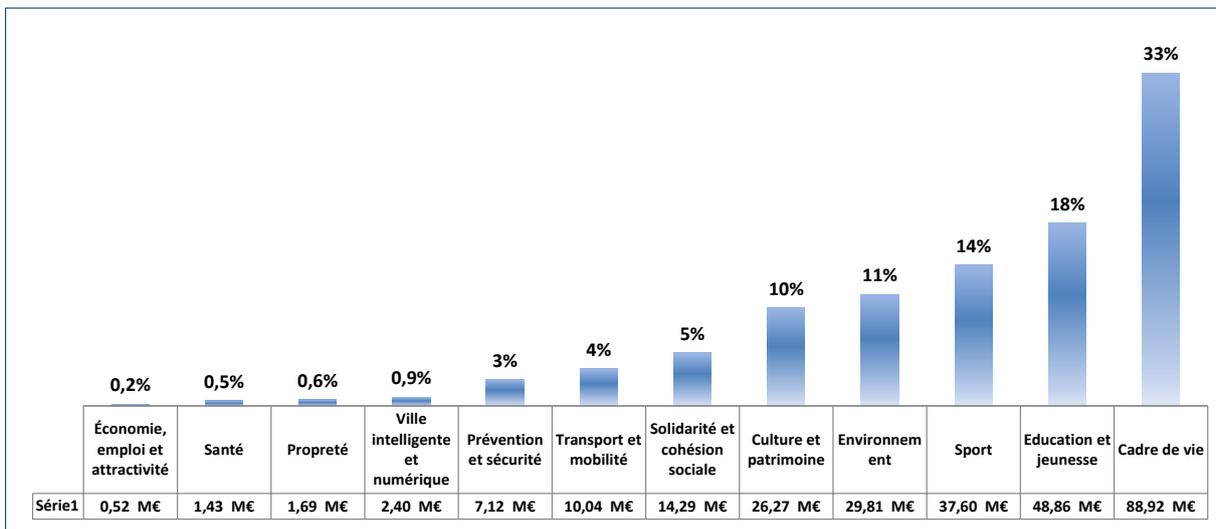
Graphique 62 : Thématique des projets lauréats « ARRONDISSEMENTS »



Source : Extraction OpenData février 2020

Les montants associés aux votes des projets d'arrondissement font du cadre de vie le thème dominant, un tiers des montants votés par les Parisien.ne.s pour les projets d'arrondissement étant consacré à cette thématique (avec 88 920 500€). Suivent en montant les thématiques Education et jeunesse, puis sport et environnement.

Graphique 63 : Budgets des projets lauréats d'arrondissement, par thématique cumul 2014-2019



Source : Extraction Opendata février 2020

Comme précédemment indiqué (§3.4.1.5), les montants associés à l'éducation ne se limitent pas aux montants votés dans le cadre du budget participatif « général ». En effet, si l'on tient compte des montants votés dans le cadre du budget participatif des écoles et collèges (32,3 M€ entre 2016 et 2019 - cf. § 5), le budget des arrondissements sur ce thème sont majorés et s'élèvent au total à plus de 81 M€. Si les deux dispositifs sont bien distincts dans leurs modalités de financement, d'organisation et de gestion, il n'en reste pas moins que la question de l'articulation de ces deux périmètres est à poser (cf. § 5.1).

3.4.2.5. L'appréciation portée par les maires d'arrondissement

Quatorze mairies déclarent que le budget participatif a permis de faire émerger des projets innovants ou alternatifs. Ont été notamment cités les projets suivants :

- les **halles alimentaires solidaires** dans les 14^{ème} ou 15^{ème} arrondissements : structures de vente directe des produits issus d'une agriculture écoresponsable, à destination notamment des populations fragiles (mères célibataires, familles isolées, personnes âgées, étudiants), « moteurs socio-économiques du quartier ». Ces projets sont à rapprocher du projet « Tout Paris » de solidarité alimentaire dénommé « alimentation pour tous » comportant notamment le développement de cuisines partagées mobiles et écologiques, l'équipement d'espaces de restauration solidaires ou des halles alimentaires (mobilier, matériel informatique, véhicules propres, rénovation de locaux, équipements divers) ;
- la **ressourcerie** dans le 18^{ème} arrondissement : lieu pour pouvoir donner, réutiliser, s'équiper à petit prix, échanger, réparer, apprendre à réparer ;
- les **bagageries** dans les 19^{ème} et 14^{ème} arrondissements : lieu de stockage qui permet aux personnes sans-abri de mettre à l'abri leurs effets personnels pour un ou plusieurs jours, lieu d'accueil, de vie et de rencontre avec les bénévoles qui assurent une permanence et gèrent la bagagerie ;
- le **radeau végétalisé** du canal Saint Martin, correspondant au projet « Des plantes aquatiques pour les poissons du Canal Saint-Martin » : le long des canaux, des plantes spécifiquement choisies pour filtrer l'air et l'eau sont disposées sur des radeaux créant un habitat naturel pour les poissons comme pour les oiseaux contribuant à améliorer la biodiversité dans le 10^{ème} arrondissement ;
- la création d'un **lieu intergénérationnel** dans le 3^{ème} arrondissement, vise à élargir l'utilisation du rez de chaussée d'une résidence pour séniors au bénéfice réciproque des résidents et des habitants du 3^{ème} en faisant de cet espace un lieu de vie dédié aux échanges intergénérationnels (rencontres entre séniors (résidents ou non) et jeunes (écoles du 3^{ème}, centres de loisirs, adolescents). Des activités seront proposées par des associations ; s'y ajoute la création d'un **espace sportif en plein air** : création d'un accès direct aux espaces extérieurs de la résidence depuis la rue pour ouverture du lieu aux non-résidents ; aménagement d'un parcours de santé pour pratique d'activités sportives via des associations qui disposent de créneaux horaires (comme un équipement sportif municipal).

Pour le maire du 17^{ème} le budget participatif a levé certains blocages, « *la végétalisation a trouvé de nouvelles formes grâce au budget participatif, car auparavant seules des jardinières pleine terre étaient « autorisées ».*

Le maire du 19^{ème} indique que le BP a permis le « *renouvellement de l'imaginaire de la décision publique* » et cite comme exemple l'éclairage multicolore du canal de l'Ourcq⁹³ ou encore les œuvres artistiques sous le périphérique (Porte de la Villette).

Dix-sept mairies indiquent que le budget participatif a permis de prioriser des projets ou des opérations. Par exemple :

- des projets de réaménagement de l'espace public : mairie du 3^{ème} arrondissement, (rue grenier St Lazare, contre allée St Martin), mairie du 8^{ème} (éclairage rue Montaigne), mairie du 18^{ème} (place Jules Joffrin) ;

⁹³ Projet visant à rendre plus attrayants les quais de l'Oise et de la Marne en installant des néons multicolores sur les réverbères qui longent le canal.

- des travaux dans les églises (mairie du 1er arrondissement, transept de l'église St Eustache) ;
- des travaux dans les écoles (mairies des 5^{ème}, 12^{ème} ou 14^{ème} arrondissements) ;
- des travaux sur des équipements hors inventaire de proximité : rénovation du marché des Batignolles, réalisation de fresques, création d'un boulo-drome, mise en accessibilité d'église (mairie du 17^{ème}).

Si une majorité de mairies indiquent que ce dispositif n'a pas occasionné le report d'opérations nécessaires (15 mairies), certaines précisent cependant, qu'elles ont été vigilantes en calibrant leur participation au titre des IIL (mairie du 9^{ème}) ou qu'elles ont adapté les critères de recevabilité afin d'éviter « l'exclusivité » des projets concernant l'espace public (mairie du 11^{ème}).

Les reports d'opérations concernent fréquemment l'entretien de voirie ou d'équipements, étant précisé que ces reports ne se font jamais au détriment d'opérations prioritaires d'entretien du patrimoine (mairie du 17^{ème}).

14 mairies indiquent que certains projets votés au budget participatif avaient préalablement été envisagés par la collectivité parisienne. 13 mairies déclarent qu'il n'y a pas eu de modification substantielle du projet initialement envisagé par la collectivité.

Pour certaines mairies les projets déposés correspondant à un projet déjà envisagé sont en principe refusés, sauf s'ils viennent le compléter (mairie du 20^{ème}), alors que pour d'autres, le budget participatif en a accéléré le financement (mairie du 17^{ème}).

Les mairies précisent que les projets lauréats posent rarement des problèmes de cohérence avec les politiques publiques, ces questions étant traitées lors de la recevabilité et de la commission ad-hoc.

3.4.3. La mise en œuvre des projets

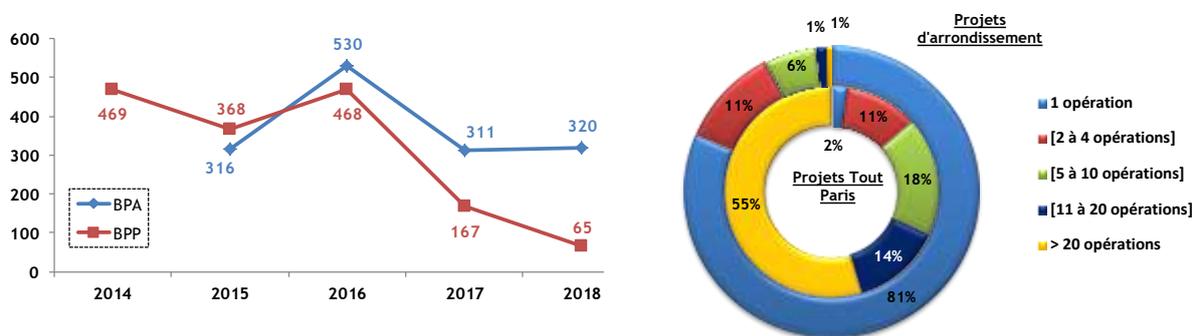
3.4.3.1. Les opérations

Les projets votés par les Parisien.ne.s font l'objet d'une déclinaison en opérations de façon à identifier les chantiers à mettre en œuvre pour leur exécution.

De 2014 à 2018, 792 projets ont été votés par les Parisien.ne.s dans le cadre du dispositif du budget participatif dont 748 projets d'arrondissements (94%) et 44 projets Tout Paris. Ces 792 projets correspondent en réalité à plus de **3 000 opérations** (chantiers localisés) réparties sur l'ensemble du territoire de la collectivité et visibles des riverains.

Au cours du temps, le volume d'opérations identifiées a tendance à se réduire pour les budgets d'envergure parisienne et à se stabiliser pour les budgets d'arrondissements, avec un pic observé dans les deux cas lors de l'édition 2016.

Graphique 64 : Évolution du nombre total d'opérations prévues dans le cadre du budget participatif ; répartition du nombre de projets suivant la volumétrie d'opérations associées (hors projets abandonnés)



Source : Opendata

Si l'on excepte les projets abandonnés (cf. paragraphe ci-après), un projet issu du budget d'arrondissement est en grande majorité constitué d'une opération unique (81%) et dans 11% des cas de deux opérations. Marginalement, les projets comptent de plus de 5 opérations, comme par exemple :

- le projet de l'édition 2016 « des mallettes de jeux dans les écoles du 20^{ème} », constitué d'autant d'opérations que d'écoles équipées (59) ;
- le projet « Végétaliser les trottoirs du 15^{ème} » (BP 2016), avec 7 opérations identifiées (plantations au carrefour Liouville/Dorchain, plantations rue Lecourbe, végétalisation de la place Kandinsky....)

A l'inverse, plus de la moitié des projets Tout Paris sont réalisés avec plus d'une vingtaine d'opérations ; le maximum d'opérations identifiées est de 229 pour le projet lauréat 2014 « cultiver dans les écoles ». Les projets disposant de peu de chantiers localisés concernent par exemple :

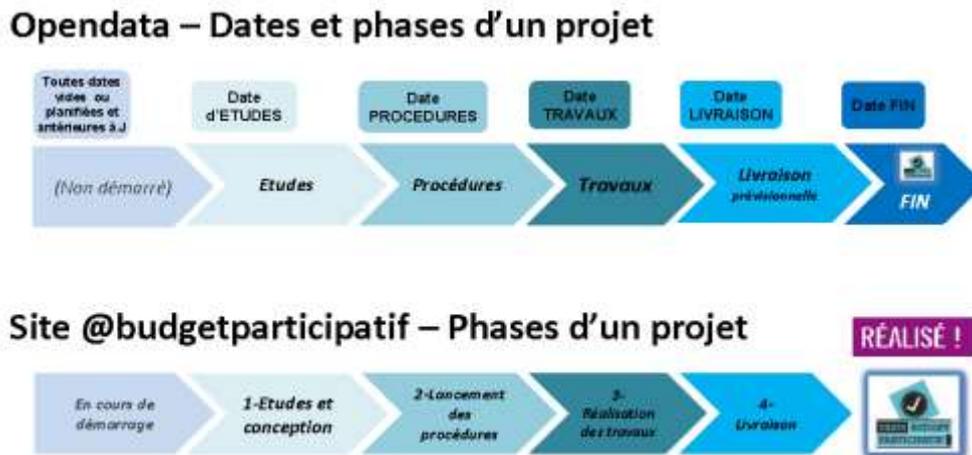
- le projet de l'édition 2018 « une voirie pour toutes les mobilités », avec un montant budgété important (6,5 M€) ; l'étude, lancée en mai 2019, identifiée par défaut dans le 4^{ème} arrondissement à l'adresse de la mairie centrale (Place de l'Hôtel de Ville), ne présente à ce jour qu'une opération à cette adresse ;
- le projet 2018 « prévenir et guérir ; priorité santé pour les quartiers populaires » identifiée par 4 opérations sur 3 arrondissements (trois réellement localisées dans les 9^{ème} et 19^{ème} arrondissements - « camion Prev Trick » et « camion Drug truck », la dernière opération étant à ce jour encore positionnée sur le 4^{ème} arrondissement par défaut, sans titre précis d'opération) ;
- le projet 2018 « Paris championne du climat » (4,5 M€ prévisionnels) décliné en 3 opérations : pavillon de l'Arsenal (4^{ème} arrondissement), Maison du Lac (12^{ème} arrondissement) et groupe scolaire Ivry Levassor (13^{ème} arrondissement).

Il convient d'améliorer la traçabilité de la localisation des opérations et de ventiler (a posteriori de la réalisation) les budgets effectifs sur chaque opération.

Le site du budget participatif ainsi que l'Opendata de la collectivité parisienne permettent aux Parisien.ne.s de disposer d'une information à la fois agrégée (chiffres clés du suivi des projets) et détaillée (pour chaque projet) de l'état d'avancement des réalisations des projets lauréats.

Une note explicative du processus de mise en œuvre, accompagnant la communication des bases de données, figure ainsi dans l'Opendata de la Ville et précise les diverses étapes par lesquelles transitent les projets.

Capture écran 1 : Présentation des phases du processus de réalisation des projets lauréats



Source : Opendata

Les principaux jalons énumérés sont les suivants :

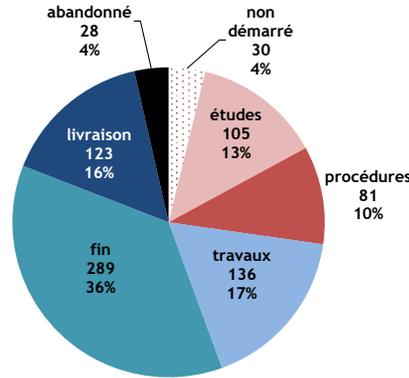
- la date de début des études du projet marque le commencement des études techniques par les services ; elle est déterminée par la date d'études de l'opération qui démarre en premier ;
- la date de lancement procédures du projet précise la date de démarrage des procédures administratives et/ou juridiques : délibération du Conseil de Paris, demande de subvention, marché public, appel à projet, avis extérieurs (Préfecture de Police, Architectes des Bâtiments de France,...) ; elle est déterminée par la date de procédures de l'opération qui démarre en premier ;
- la date de lancement des travaux du projet indique la date de commencement des premiers travaux de mise en œuvre d'au moins une des opérations du projet et est déterminée par la date travaux de l'opération qui démarre en premier ;
- la date prévisionnelle de livraison du projet correspond à la date prévisionnelle de la fin des travaux ; elle est déterminée par la date de livraison de l'opération qui démarre en premier ;
- la date d'ouverture du projet au public fait référence à la date d'ouverture au public ou d'inauguration ; lorsque la date de FIN du projet arrive à échéance (déterminée par la date de fin de l'opération s'achevant en dernier), le projet passe en réalisé sur le site @ budget.participatif.paris.

Une dernière notion utile au traitement de l'information relative à la réalisation des projets est celle de « phase d'avancement du projet ». Elle renseigne l'utilisateur sur l'état d'avancement du ou des divers chantier(s) localisé(s). Ses modalités sont les suivantes :

non démarré, études, procédures, travaux, livraison et fin ; une modalité complémentaire renseigne sur les projets abandonnés⁹⁴.

◆ L'état des lieux des réalisations en septembre 2019

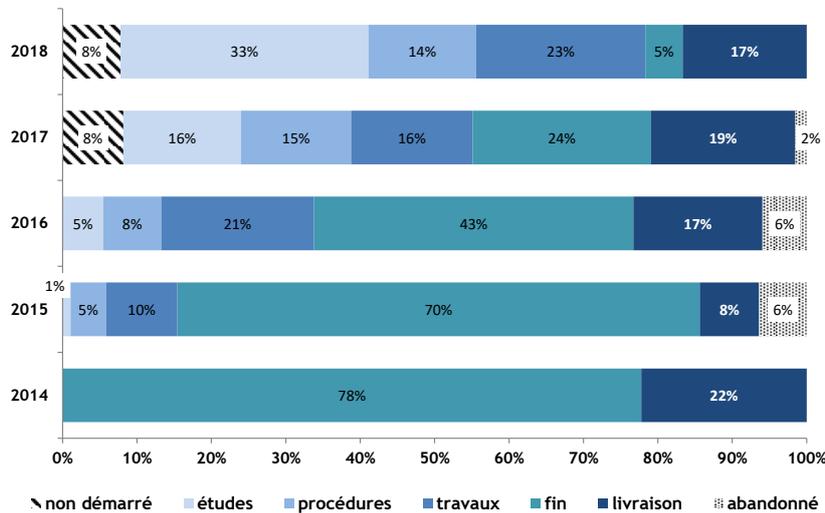
Graphique 65 : Photographie de l'avancement des projets votés au budget participatif – éditions 2014 à 2018, budgets d'arrondissement et parisien



Source : Opendata

Au 23 septembre 2019, 52% des projets lauréats depuis la première édition sont achevés et/ou en cours de livraison : respectivement 51% pour les projets d'arrondissement et 77% pour les projets Tout Paris. L'avancement des réalisations apparaît par ailleurs variable suivant l'édition du projet lauréat.

Graphique 66 : Photographie de l'état d'avancement des projets lauréats aux éditions 2014 à 2018, suivant l'année de vote des projets



Source : Opendata

⁹⁴ Pour précision, les informations contenues dans l'Opendata correspondent à une extraction de la base de gestion des projets à une date donnée : elle est donc à considérer comme une photographie des chantiers sous réserve d'une actualisation régulière des dates jalons par les services gestionnaires.

Les projets votés en 2014 sont tous en phase d'achèvement (fin de travaux ou livrés), mais le constat paraît plus nuancé à partir de l'édition 2015.

Deux projets de cette édition paraissent, à ce jour, encore en phase d'études :

- les jardins partagés dans le quartier de l'Horloge (3^{ème} arrondissement) dont le début des études est renseigné en décembre 2018, 3 ans après son vote ;
- la création d'une salle de tennis de table pour le 16^{ème} arrondissement, dont la phase d'étude déclarée se fixe en décembre 2017.

78% des projets de cette année 2015 sont en phase d'achèvement (fin de travaux ou livraison), 15% des projets sont encore en phase de procédure ou de travaux.

L'édition 2016 compte à ce jour un tiers de projets en phase de pré-travaux (études et procédures) ou travaux. Les éditions 2017 et 2018 observent toutes les deux 8% de projets non démarrés (soit une quinzaine de projet chacune) mais présentent a contrario une part de projets livrés similaire à celle de l'édition 2016 (respectivement 38 projets pour les éditions 2016 et 2017, 30 pour l'édition 2018).

⇒ Les projets abandonnés

Les 28 projets abandonnés sont tous issus des budgets d'arrondissement. La majorité de ces projets (16) concernent les espaces verts ou l'environnement : végétalisations de murs, places, passages, ponts, terrasses ou gymnase, création d'un jardin potager ou d'un jardin public ainsi que l'aménagement du Champ de Mars (cultiver sur le Champ de Mars, installer une ruche, un jardin pédagogique et un parcours santé). Si aucune date jalons n'est présentée sur ces projets, les messages affichés sur le site du budget participatif par le service gestionnaire font mention systématiquement de difficultés rencontrées après études des projets par les services techniques de la collectivité. Quelques exemples de motifs de refus sont ici présentés :

- refus des copropriétaires de l'utilisation de murs privés pour quatre projets relatifs à la végétalisation de murs ; le muséum national d'histoire naturelle a également refusé le projet végétalisation d'un de ses murs ;
- six projets sont caduques du fait de l'avis défavorable rendu par les ABF - architectes des bâtiments de France, la DRIEE - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ;
- une dizaine d'impossibilités techniques de réalisation des projets lauréats, trop d'ouvrants sur un mur d'hôpital à végétaliser, problématique de capacité de portage d'une dalle relative au poids de la terre nécessaire à la création d'une terrasse, nécessité de conservation des dessertes de bus, coûts supplémentaires non pris en charge lors d'un changement de site...

◆ Montants associés aux projets votés et autorisations de programme (AP) votées par le Conseil de Paris

Chaque projet soumis au vote des Parisien.ne.s fait l'objet d'une estimation budgétaire préalable au vote.

Une fois les projets lauréats désignés, l'exécutif parisien doit proposer au vote du Conseil de Paris les montants des autorisations de programme⁹⁵ qui valident ces enveloppes.

⁹⁵ : Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par la collectivité pour le financement des investissements. Elles figurent dans le budget primitif de la collectivité.

Le tableau suivant compare les montants votés aux différentes éditions du budget participatif et les autorisations de programmes votées par l'exécutif. Les AP qui portent les futures réalisations du budget participatif 2019 seront votées fin 2019 et ne figurent par conséquent pas dans ce tableau.

Tableau 17 : Comparaison des montants votés au budget participatif et des montants validés par le vote en Conseil de Paris (autorisation de programme)

montants votés au budget participatif	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Toutes éditions
montants des projets lauréats	17,7 M€	67,7 M€	94,1 M€	92,1 M€	87,6 M€	87,2 M€	446,4 M€
dont projets arrondissements	-	32,5 M€	64,1 M€	61,6 M€	55,9 M€	54,6 M€	268,7 M€
dont projets Tout Paris	17,7 M€	35,2 M€	30,0 M€	30,5 M€	31,7 M€	32,6 M€	177,7 M€

AP votées en Conseil de Paris	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tous budgets	17,7 M€	67,7 M€	94,1 M€	92,1 M€	87,6 M€	87,2 M€
dont budgets d'arrondissement	-	32,5 M€	64,1 M€	61,6 M€	55,9 M€	54,6 M€
dont budgets Tout Paris	17,7 M€	35,2 M€	30,0 M€	30,5 M€	31,7 M€	32,6 M€

Source : Opendata et documents budgétaires pour les AP (budgets primitifs votés)

La collectivité parisienne valide les montants votés par les Parisien.ne.s par voie de délibération pour chacune des éditions.

A l'instar de tout projet d'investissement, certains projets lauréats issus du budget participatif généreront des dépenses de fonctionnement. Le constat de dépenses de fonctionnement induites est effectué par différentes directions de la Ville et dans différents domaines. Ainsi, une opération de végétalisation va occasionner des frais en matière d'entretien et/ou un besoin accru en matière de ressources humaines. L'engagement de la part des habitant.e.s sous la forme d'un entretien participatif (permis de végétaliser) n'est pas toujours pérenne. Dans le domaine de la culture, les projets de street art ou de fresques murales induisent des dépenses de fonctionnement : si une prestation de maintenance est calibrée pour un an, au-delà, sont nécessaires des opérations d'entretien, de dégraffitage, de restauration (pour des murs très abimés), voire de nouvelles réalisations. L'investissement réalisé dans les équipements, comme par exemple les équipements sportifs dans l'espace public va également générer des coûts de fonctionnement (en entretien et/ou surveillance, que la dépense soit internalisée ou externalisée).

Enfin, le mode de financement de certains projets par le versement d'une subvention d'investissement peut se trouver relayée par une subvention de fonctionnement versée ultérieurement par la collectivité pour assurer le fonctionnement ultérieur de la structure. Tel est le cas des projets relevant de l'économie sociale et solidaire, de l'attractivité économique et de l'emploi ou du domaine solidarité et cohésion sociale.

A contrario, certains projets peuvent générer à termes des économies de fonctionnement ou des gains environnementaux non monétaires. Pour exemples les projets suivants :

- « Un éclairage plus écologique pour les bâtiments municipaux » (édition 2017), projet visant à installer de nouvelles générations d'éclairage (ampoules, détecteurs de présence) dans les bâtiments publics pour réduire la consommation énergétique et l'empreinte CO2 tout en proposant une meilleure qualité d'éclairage ;
- « Mieux isoler les bâtiments municipaux accueillant les enfants » (édition 2018), projet de restauration des vitres et menuiseries extérieures des bâtiments municipaux du 3^{ème} accueillant des enfants afin d'éviter des pertes d'énergie ;

- « Pour une gestion améliorée de l'eau » (édition 2018), projet visant à valoriser et protéger l'eau pour adapter Paris au changement climatique⁹⁶ ;
- « Paris championne du climat » (édition 2018), déjà cité, dont les deux axes sont de produire de l'énergie propre et réduire la consommation.
- « Réduire l'empreinte écologique des bâtiments » (édition 2019) : projet permettant de lutter contre la précarité énergétique, en priorité dans les quartiers populaires en proposant la distribution de kits d'économie d'énergie et d'identifier des ordinateurs et datacenters dont la chaleur permettrait de chauffer plusieurs équipements publics et logements⁹⁷ ;
- « Rendre les éclairages intelligents et écologiques (édition 2019) : projet visant à accélérer les expérimentations d'éclairage intelligent dans les quartiers populaires et à développer le nombre de lampadaires photovoltaïques. Ces éclairages doivent permettre de diminuer la consommation énergétique et d'améliorer la sécurité des Parisien.ne.s. (en s'intensifiant lorsqu'une personne est détectée à moins de 30 mètres du lampadaire).

⁹⁶ Récupération et stockage de l'eau de pluie pour l'irrigation des jardins partagés ; extension de l'expérimentation de radeaux végétalisés ; structures flottantes refuges de biodiversité et dépolluantes, tests de revêtements adaptés permettant l'infiltration des eaux de pluie ; brumisateurs peu consommateurs en eau en cas de vagues de chaleur.

⁹⁷ Ce projet propose aussi de créer une "matériauthèque", lieu où il est possible de s'informer sur les matériaux écologiques et sains, adaptés à un projet de construction ou de rénovation, en recevant des conseils de spécialistes de la construction écologique et de l'environnement. Ce lieu serait créé dans les locaux de l'Agence Parisienne du Climat.

4. UNE PARTICIPATION DIFFÉRENCIÉE AUX AUTRES ÉTAPES

La charte du budget participatif récapitule les différentes étapes de la participation : plate-forme unique pour déposer les projets, examen de la recevabilité des propositions, expertise technique, collection, co-construction, et discussion collective des projets, sélection des projets, vote. Après avoir analysé les étapes du dépôt et du vote, la mission s'est attachée à identifier la place des Parisiens dans les étapes intermédiaires et dans l'étape finale qui est celle de la mise en œuvre.

4.1.1. La recevabilité et les premiers arbitrages

Une fois déposés, les projets suivent un parcours de cinq mois durant lesquels ils vont faire l'objet d'une sélection intégrant un examen de recevabilité administratif, des arbitrages des élus, d'études de faisabilité technique de la part des services et enfin d'un dispositif de sélection collégial.

4.1.1.1. La recevabilité dite de « premier filtre »

Durant deux semaines (du 5 au 20 février en 2019), des ateliers dits « marathon » sont organisés pour un premier examen de recevabilité des projets autour du secrétariat général et de la MBP.

Les critères de recevabilité sont les suivants : la proposition doit générer une dépense d'investissement, son impact en coût de fonctionnement doit être modéré, le projet doit être d'intérêt général, et relever des compétences de la Ville.

Au fil des éditions, des critères additionnels de recevabilité ont pu s'ajouter : à partir de l'édition 2018, il a été décidé de ne plus retenir de projets d'aménagement « lourds » sur l'espace public ; pas de création de pistes cyclables, ni de murs végétalisés sur des murs non publics.

À l'issue de cette étape, les projets jugés non recevables font l'objet d'un message validé par le secrétariat général à l'attention des porteurs de projet. A titre d'exemple, pour l'édition 2019, près de 800 messages ont été envoyés.

Entre les éditions 2016 et 2019, le taux de recevabilité de « premier filtre »⁹⁸ se réduit : établi à 58% la première année et stable jusqu'en 2018, il se fixe à 53% en 2019.

Les messages de refus des projets sont personnalisés et pédagogiques. Ils justifient auprès des porteurs de projets les motifs de refus de recevabilité pour l'édition considérée. En moyenne, ces messages contiennent plus de 760 caractères textuels, certains projets pouvant même recevoir des explications conséquentes (jusqu'à 2 900 caractères).

Pour l'édition 2019, l'IG a recensé parmi les propositions non recevables et pour lesquelles des messages de refus ont été transmis aux porteurs de projets quelques motifs types avec les occurrences suivantes :

⁹⁸ L'IG a calculé ce taux à partir d'une extraction BpNet sur la recevabilité « premier filtre » des propositions. Sont considérées comme retenues les propositions pour lesquelles cette variable dispose de la modalité « oui » et non retenues celles renseignées à « non ». Cette modalité n'est pas ou mal renseignée (modalités « vide », « oui ? » ou « non ? ») dans 10% des cas en 2019.

Tableau 18 : **Illustration de motifs de refus transmis en 2019 aux porteurs de projet à l'issue de la phase de recevabilité « premier filtre »**

Contenu (non exhaustif) du message de refus	Nombre de propositions concernées (2019)
« votre projet n'entre pas dans le champ de compétence de la Ville »	37
« votre projet ne relève pas du budget d'investissement »	144
« votre projet représente une dépense de fonctionnement »	77
« votre projet mériterait d'être précisé »	86
« les projets d'aménagement de l'espace public en faveur des modalités douces et de la végétalisation [...] ne sont exceptionnellement pas acceptées dans le cadre de l'édition 2019 »	143

Source : IG, à partir de BPNet

Ces motifs de refus peuvent être cumulatifs ; un même projet peut être rejeté car n'entrant pas dans le champ de compétence de la Ville, ne mobilisant pas de dépenses d'investissement et générant des dépenses de fonctionnement potentielles importantes (ainsi pour exemple, la proposition de « vidéoverbalisation et radars de vitesse, Montorgueil-St Denis » ne rentre pas dans le champ de compétence de la collectivité parisienne et générerait des dépenses de fonctionnement ; la proposition de « remboursement total ou partiel de la redevance audiovisuelle » n'entre pas non plus dans le champ de compétence de la Ville et ne relève pas d'un budget d'investissement).

4.1.1.2. Les arbitrages des élus

Durant cette seconde étape (du 22 février au 15 mars en 2019), les maires d'arrondissement ont une semaine pour émettre leur avis en recevabilité et renseigner l'outil BP net dans le champ prévu à cet effet (onglet « propositions champ Avis MA »).

Une semaine supplémentaire est prévue en cas d'avis divergent entre mairie d'arrondissement et secrétariat général.

Les projets recevables font ensuite l'objet d'une notification automatique au porteur de projet.

Parmi les projets recevables, les mairies indiquent également si certains d'entre eux doivent faire l'objet de co-construction, regroupement ou « parisianisation ».

Tout refus de projet doit être motivé (champ « Avis MA motivation décision »), les mairies d'arrondissement doivent envoyer des messages de refus pour les projets qu'elles ont jugé non recevables.

Les adjoints sectoriels sont également saisis durant cette phase par la MBPP en particulier les projets « Tout Paris ».

Au-delà des critères généraux de recevabilité définis par la mairie centrale (budget investissement, intérêt général...), les mairies d'arrondissement indiquent arbitrer sur la recevabilité des projets en se basant notamment sur :

- la faisabilité financière, juridique et technique ;
- la localisation (arrondissement ou central), domaine municipal ;

- l'existence d'un autre dispositif dans lequel le projet BP entrerait (permis de végétaliser, plan climat, Parisculteur, appel à projet...);
- la mise en œuvre opérationnelle en aval : projets requérant de l'animation, de l'entretien.

Certains projets non retenus par l'administration centrale sont parfois réintroduits par la mairie d'arrondissement. Selon les déclarations des mairies, cette pratique n'est pas fréquente, elle est surtout utilisée pour des projets dont la particularité n'a pas été comprise « en central » ou des thèmes « portés politiquement » par l'arrondissement.

4.1.2. La co-construction et la discussion collective des projets

4.1.2.1. Les orientations de la charte

La charte décrit une étape de collection, co-construction et de discussion collective, prévoyant explicitement une association des habitants : « afin d'associer les habitants à cette étape, les services doivent mettre à disposition la liste des projets aux conseils de quartier et associations citoyennes pour ouvrir la possibilité de discuter les projets et, le cas échéant de les améliorer collectivement, voire d'en fusionner certains par consensus. Des marches exploratoires et des réunions entre porteurs de projet et habitants doivent être facilitées par les services »

L'examen des propositions déposées à l'échelle parisienne doit pouvoir résulter de marches exploratoires ou de réunions organisées par les services. Le même dispositif est prévu à l'initiative des maires d'arrondissement, si nécessaire avec les services de la Ville. La charte évoque des marches exploratoires ou réunions associant les porteurs de projet et les habitants « pour examiner les propositions détaillées ».

Selon le tutoriel diffusé aux services, la co-construction « permet de fusionner au sein d'un seul projet plusieurs propositions proches en termes d'objectif ou de localisation. L'atelier de co-construction permet de réunir les porteurs de projet pour faire converger les différentes propositions initiales au sein d'un seul projet. »

4.1.2.2. La pratique constatée

L'étape de co-construction est pilotée à part entière par la mission budget participatif pour les projets « Tout Paris » et en lien avec les mairies d'arrondissement pour les projets déposés à cette échelle. Les ateliers de co-construction sont organisés sur une période d'un mois dans l'ensemble des arrondissements et au niveau central pour les projets déposés à l'échelle parisienne.

Les ateliers se déroulent physiquement en mairie d'arrondissement et font l'objet de modalités mixtes pour les projets « Tout Paris ». Ces derniers ont d'abord fait l'objet de procédures dématérialisées ; elles ont progressivement laissé la place à des ateliers en présentiel.

La mission BPP envoie les invitations aux porteurs de projet. Les maires n'ont pas connaissance à ce stade de l'identité des dépositaires.

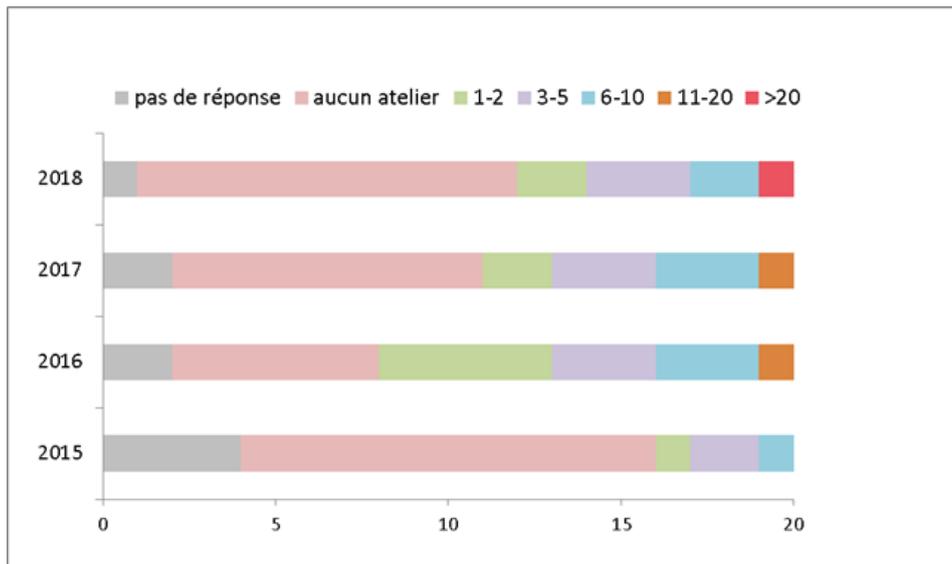
Les données disponibles concernant les ateliers de co-construction sont peu stabilisées.

En 2019, la mission budget participatif a dénombré 125 ateliers de co-construction au total⁹⁹.

◆ Les ateliers de co-construction en arrondissement

Il résulte des réponses au questionnaire qui leur a été adressé que la mobilisation des mairies sur l'organisation des ateliers de co-construction est variable selon les arrondissements et a évolué au fil des éditions.

Graphique 67 : Nombre d'ateliers de co-construction organisés par les mairies d'arrondissement



Source : IG sur la base du questionnaire des mairies d'arrondissement

En 2015, douze mairies indiquent n'avoir organisé aucun atelier cette année-là et quatre mairies ne répondent pas.

C'est en 2016 que les mairies se sont le plus mobilisées pour organiser des ateliers, seulement six mairies indiquent n'avoir organisé aucun atelier cette année-là tandis que deux ne répondent pas. Le nombre de mairies ayant organisé des ateliers diminue progressivement en 2017 et 2018 (onze mairies n'ont organisé aucun atelier en 2018).

Sur les quatre dernières années, sept mairies indiquent ne jamais avoir organisé d'atelier¹⁰⁰.

Le nombre d'ateliers de co-construction organisés se situe majoritairement entre 1 et 5 par an, une seule mairie (13^{ème}) en organise une vingtaine. Selon les chiffres de la MBP, une quarantaine d'ateliers auraient été organisés en 2018 (source "Lutèce"), dont la moitié par la mairie du 13^{ème} (source questionnaire IG).

Les élus de l'arrondissement président en grande majorité les ateliers de co-construction¹⁰¹. Ces ateliers réunissent de façon générale les services des mairies,

⁹⁹ Pour des raisons techniques, la DDCT n'a pu détailler ce total. Elle indique ne pouvoir à ce jour ventiler les deux processus (co-construction et regroupement).

¹⁰⁰ Mairies des 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 7^{ème}, 16^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

notamment les coordinateurs de conseils de quartier et les directeurs généraux des services, les services des directions, centraux ou de proximité, et les porteurs de projets (associatifs et individuels), soit en moyenne une dizaine de participant.e.s.

Dix mairies déclarent l'existence de comptes rendus des ateliers de co-construction, lesquels ne sont pas nécessairement formalisés. La réécriture du projet ou une fiche technique synthétique fait souvent office de compte rendu.

Une majorité de mairies indique que les ateliers de co-construction permettent une meilleure définition des projets et une amélioration de leur faisabilité et qu'ils permettent un regroupement de porteurs de projet autour d'un projet collectif, plutôt qu'une addition de projets individuels.

Les retombées des ateliers de co-construction sont jugées positives par la quasi-totalité des mairies qui en ont organisé (soit onze mairies sur treize).

Il ressort que les échanges entre porteurs de projets, les avis techniques des services contribuent à une meilleure définition des projets qui deviennent plus visibles et donc plus fédérateurs.

Du point de vue des mairies, les ateliers n'induisent pas un meilleur taux de succès des projets.

Même si les mairies indiquent qu'elles étaient déjà dans une démarche de concertation avec les habitants, notamment en matière d'aménagement, les ateliers sont vécus comme une nouvelle fonction qui s'intensifie et nécessite logistique et préparation.

Elles signalent que la charge de travail, des cadres notamment, est largement impactée et que cette intensification ne permet pas toujours d'approfondir dans de bonnes conditions les dossiers traités¹⁰².

◆ La co-construction des projets Tout Paris

Pour les projets tout Paris, les modalités de l'étape de co-construction ont évolué. Réalisés sous forme dématérialisés pour les éditions 2015 à 2017, ils ont fait l'objet d'ateliers numériques et in situ en 2018, puis d'ateliers physiques uniquement en 2019.

Peu de données sont disponibles sur le sujet. Selon la mission budget participatif de la DDCT, huit ateliers auraient été organisés par la mairie centrale pour les projets Tout Paris en 2018, dont trois ateliers physiques et cinq ateliers numériques. Le nombre de participants n'est pas recensé.

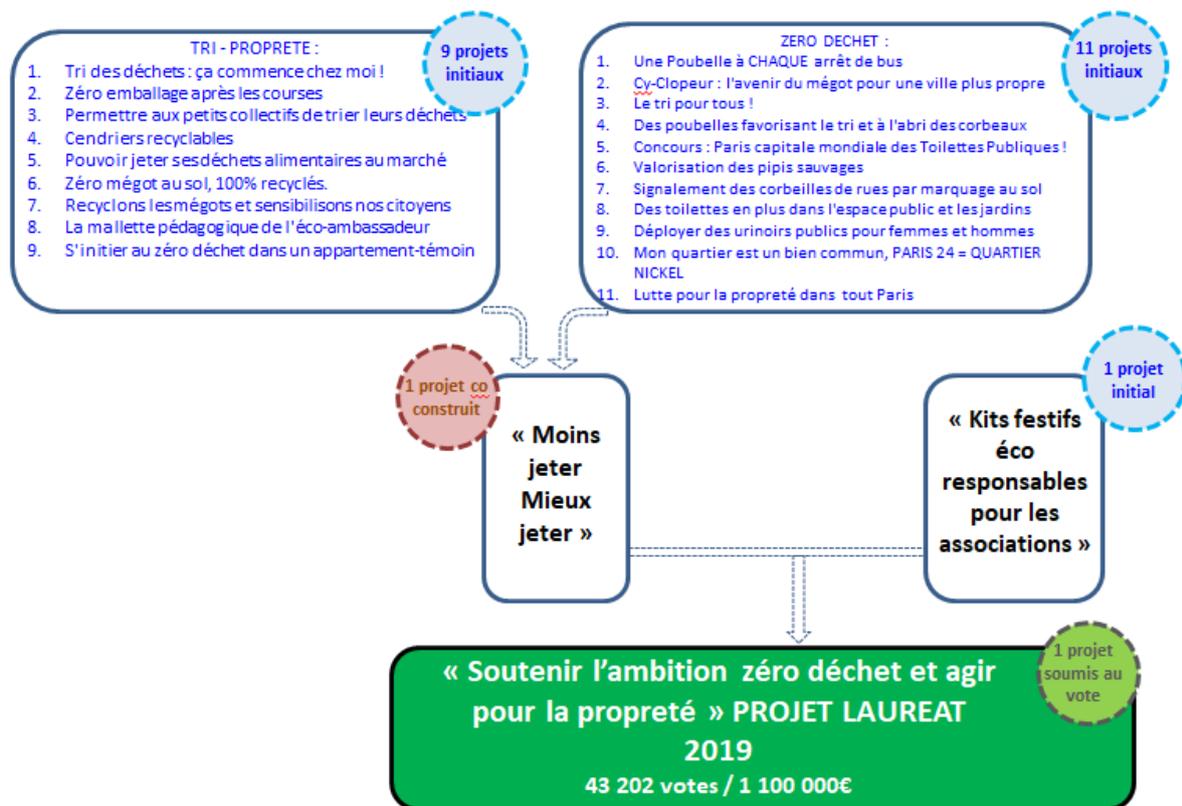
Comme pour les projets co-construits en arrondissement, la réécriture du projet ou une fiche technique synthétique fait office de compte rendu.

Le schéma ci-dessous illustre la co-construction d'un projet Tout Paris issu de 21 projets initiaux dans le domaine de la propreté, pour l'édition 2019. Y ont participé huit déposants et cinq associés.

¹⁰¹ Plus à la marge, le coordinateur de conseil de quartier (dans les 14^{ème} ou 17^{ème}), le chargé de mission démocratie locale (dans le 18^{ème}), le cabinet avec les services techniques (15^{ème}) ou le DGS (14^{ème} en 2016).

¹⁰² « La charge de travail supplémentaire est difficile à gérer pour un résultat peu différent d'un «regroupement» effectué nous-mêmes », mairie du 18^{ème} arrondissement. Cette question fait l'objet d'un rapport distinct de l'Ig.

Graphique 68 : Exemple de co-construction d'un projet Tout Paris



Source : IG sur la base des données du site du budget participatif

De leur côté, les directions ont peu de données quant à la participation de leurs services aux ateliers de co-construction, qu'il s'agisse des services centraux ou de proximité.

4.1.3. La sélection des projets

4.1.3.1. L'instruction technique

Cette étape purement interne aux services parisiens débouche sur les avis de faisabilité technique et l'estimation des coûts des propositions qui leur sont transmises après leur examen en recevabilité et les arbitrages rendus par les élus.

L'agenda 2019 du BPP (transmis par la mission MBPP) indique un temps d'instruction de 2 mois et 10 jours (11 mars au 22 mai). Dans les faits, certains dossiers sont instruits au-delà de cette date.

Les propositions envoyées en co-construction donnent lieu à l'issue des ateliers à des projets de synthèse qui sont ensuite instruits par les directions, l'instruction démarre de ce fait environ un mois plus tard que pour les autres projets.

Cette phase d'instruction fait l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport dédié à la transformation des méthodes de travail des agents de la collectivité parisienne.

4.1.3.2. La sélection des projets

A l'issue de l'instruction technique, la sélection des projets fait l'objet d'une procédure collégiale, sous la forme de commissions dénommées « ad hoc » qui se tiennent au niveau des mairies d'arrondissement pour les projets déposés à ce niveau et au niveau central pour les projets « Tout Paris ». Les commissions ont un rôle consultatif.

Leur organisation et leur fonctionnement est fixé dans les notes de cadrage de la DDCT¹⁰³. Ainsi, la composition 2018 reconduite en 2019 est la suivante :

- un collège élus de six personnes comportant le ou la maire, trois élus de la majorité, deux élus de l'opposition, un représentant de la Mairie de Paris (adjointe en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne ou son représentant) ;
- un collègue « vie citoyenne » dont les membres sont désignés par chacune des instances concernées, soit deux représentants par conseil de quartier (un titulaire et un suppléant) ; un représentant de chaque instance de démocratie locale existant dans l'arrondissement (conseil local du handicap, conseil des enfants, des seniors, conseil citoyen...).

L'ouverture au public préconisée relève du choix des maires d'arrondissement.

Il ressort du questionnaire adressé aux mairies d'arrondissement que :

- seize mairies indiquent organiser des réunions préparatoires internes en amont de la commission ad hoc ; la commission elle-même est présidée par le maire (ou son représentant) ; les élus d'opposition sont invités et généralement présents ;
- les services de la Ville sont « présents pour répondre aux interrogations sur les projets proposés » ; la note indique que les résultats des études de faisabilité sont disponibles sept jours avant la date de la commission ; les mairies précisent que les services déconcentrés sont systématiquement présents et dans une large majorité les services centraux le sont aussi ; sont cités plus à la marge la mission budget participatif et les équipes de développement local.

La présence des instances de démocratie locale est plus partagée : onze mairies indiquent que ces dernières participent à la commission ad-hoc. Selon les arrondissements il s'agit principalement des conseils de quartiers, mais également des MVAC, des conseils citoyens, de représentants de groupements.

Dans certaines mairies la commission est également ouverte aux Parisien.ne.s¹⁰⁴, ainsi qu'aux porteurs de projets¹⁰⁵ ; elle est publique dans certains arrondissements¹⁰⁶.

Le secrétariat de ces commissions est assuré en arrondissement par le ou la DGS, et pour la commission centrale par la mission budget participatif.

À l'issue de ces commissions, le ou la maire arrête la liste définitive des projets soumis au vote avec un montant associé. En 2019, les commissions d'arrondissement se sont réunies du 3 au 18 juin et la commission ad hoc centrale le 3 juillet. 15 mairies indiquent que la commission ad hoc dure en moyenne un peu moins de trois heures (2h30 à 2h45), trois mairies indiquent des durées supérieures pouvant aller jusqu'à 4h30 (dans le 13^{ème} arrondissement).

La note précise que les projets pour lesquels l'avis de faisabilité technique est défavorable n'ont pas vocation à être sélectionnés.

À l'issue de ces commissions, les projets font l'objet d'une réécriture, dont la version définitive est intégrée au catalogue et aux bulletins de vote : titre, thématique,

¹⁰³ Note DDCT du 29 mai 2019 adressée aux DGS intitulée préparation des commissions ad hoc.

¹⁰⁴ Mairies des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

⁹⁶ Mairies des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

¹⁰⁶ Seuls les 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements donnent la précision.

localisation, descriptif et coût du projet. Les mairies doivent réécrire les projets déposés à leur échelle, cet exercice donne lieu à un travail en commun avec la mission BPP. Au niveau parisien, la mission BPP s'acquitte de cet exercice.

4.1.4. Bilan des étapes intermédiaires

4.1.4.1. Les projets soumis au vote

◆ Bilan quantitatif

⇒ En nombre de projets

Le nombre de projets proposés au vote des Parisien.ne.s est en moyenne de 457 sur les trois dernières années. On observe un pic en 2016, qui compte 624 projets soumis au vote.

Le taux des projets soumis au vote rapportés aux projets déposés résulte des différentes étapes précitées : recevabilité, instruction technique, commission de sélection. L'Ig n'a pas été en mesure, faute de traçabilité suffisante dans BPnet¹⁰⁷, d'identifier dans les projets soumis au vote ceux qui résultent des procédures de regroupement ou de co-construction, procédures ayant un impact mécanique de réduction du nombre de projets soumis au vote. Dans le cadre de la procédure contradictoire, la MBPP indique qu'en 2019 les 430 projets soumis au vote correspondent à 781 projets déposés. Les taux ci-dessous analysés sont donc des taux plancher.

L'IG invite la DDCT à réaliser à l'avenir ce type d'analyse afin de mieux mesurer la « représentativité » des projets soumis au vote par rapport aux projets déposés par les Parisien.ne.s.

A l'exception de l'édition 2015, identifiée comme atypique en termes de volume d'idéation (forte mobilisation des Parisiens.ne.s déposant des idées plutôt que de véritables projets construits), les quatre éditions suivantes font apparaître des taux de projets soumis au vote relativement stables : un projet déposé sur cinq à un projet déposé sur quatre est finalement soumis au vote des Parisien.ne.s.

Tableau 19 : **Part des projets soumis au vote des Parisien.ne.s au regard des projets déposés en phase d'idéation (détail par envergure de projets)**

	2015	2016	2017	2018	2019
nombre de projets déposés	5 115	3 109	2 446	1 924	2 084
<i>dont projets d'arrondissement</i>	2 314	2 363	1 793	1 450	1 583
<i>dont projets Tout Paris</i>	2 801	746	653	474	501
nombre de projets soumis au vote	187	624	484	457	430
<i>dont projets d'arrondissement</i>	179	587	457	435	403
<i>dont projets Tout Paris</i>	8	37	27	22	27
taux de projets soumis au vote	4%	20%	20%	24%	21%
<i>taux de projets arrondissements soumis au vote</i>	8%	25%	25%	30%	25%
<i>taux de projets Tout Paris soumis au vote</i>	0,3%	5,0%	4,1%	4,6%	5,4%

Source : IG, à partir des extractions DSIN et données transmises par la MBP (DDCT)

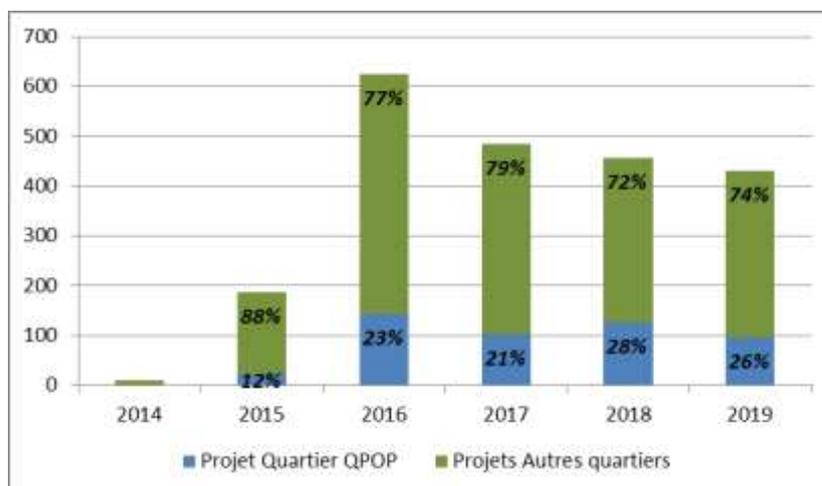
À compter de l'édition 2016, la proportion de projets soumis au vote est relativement stable : 25% des projets d'arrondissement déposés sont soumis au vote chaque année et

¹⁰⁷ Difficulté de rapprochement automatique des codes idées initiales des identifiants internes des projets une fois regroupés.

entre 4% et 5% des projets Tout Paris déposés sont présentés au vote. Seule particularité sur la période : l'édition 2018 marque une hausse de la part des projets d'arrondissements portés au choix des Parisien.ne.s de plus de 5 points¹⁰⁸.

Les projets soumis aux votes localisés dans les quartiers populaires représentent en moyenne 22% de l'ensemble des projets.

Graphique 69 : Localisation des projets soumis aux votes :



Source : Données DDCT

Si la part des projets soumis au vote reste dans l'ensemble sensiblement stable sur la période, son évolution paraît plus marquée dans les quartiers populaires :

Tableau 20 : Évolution du taux de projets soumis au vote (nombre de projets soumis / nombre de projets déposés) suivant le type de quartier

Taux de projets soumis au vote :	2016	2017	2018	2019
en quartiers populaires	22%	24%	32%	35%
hors quartiers populaires	20%	19%	22%	18%

Source : IG, à partir des extractions DSIN et données transmises par la MBP (DDCT)

La proportion de projets soumis au vote dans ces quartiers augmente fortement : plus d'un tiers des projets déposés en quartiers populaires est soumis au vote des Parisien.ne.s. L'évolution de ce taux confirme l'objectif municipal d'inclusion du budget participatif dans ces quartiers.

À noter qu'en volume, le nombre de projets soumis en 2019 apparaît néanmoins moins élevé que pour l'édition précédente, avec moins de 100 projets soumis au vote contre 126 en 2018.

¹⁰⁸ Pour précision, les projets d'arrondissement qui représentent à partir de 2016 environ 75% de l'ensemble des projets déposés, comptent pour près de 95% des projets soumis au vote.

⇒ En montants votés

Cette information n'apparaît pas nécessairement disponible au moment de la phase de dépôt des projets. La mission a plutôt observé les montants budgétés des projets lauréats au regard des montants soumis au vote. Le tableau suivant retrace, quand elles sont disponibles, ces informations budgétaires.

Graphique 70 : **Évolution des montants des projets soumis au vote et des projets lauréats – détail par échelle de budget (arrondissement ou Tout Paris)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
montants soumis au vote	-	-	274,4 M€	205,3 M€	206,0 M€	200,6 M€
dont projets arrondissements	-	-	150,9 M€	133,5 M€	122,8 M€	104,6 M€
dont projets Tout Paris	-	-	123,5 M€	71,8 M€	83,2 M€	96,0 M€
montants des projets lauréats	17,7 M€	67,7 M€	94,1 M€	92,1 M€	87,6 M€	87,2 M€
dont projets arrondissements	-	32,5 M€	64,1 M€	61,6 M€	55,9 M€	54,6 M€
dont projets Tout Paris	17,7 M€	35,2 M€	30,0 M€	30,5 M€	31,7 M€	32,6 M€
part des montants lauréats / soumis (tous budgets)	-	-	34%	45%	43%	43%
part des montants lauréats / soumis (arrondissements)	-	-	42%	46%	46%	52%
part des montants lauréats / soumis (Tout Paris)	-	-	24%	42%	38%	34%

Source : Opendata Ville de Paris et données DDCT – MBP (2014 à 2018) – Données DSIN pour l'édition 2019

Si les projets d'arrondissements représentent 95% des projets soumis au vote, les montants affectés pèsent entre 52% et 65% des montants totaux soumis au vote au cours des diverses éditions. Ainsi, le poids budgétaire des projets parisiens est proportionnellement plus important (5% des projets soumis au vote et entre 35% et 48% des montants soumis au vote).

La part des montants budgétés lauréats suit une tendance à la hausse pour le budget d'arrondissement (entre 42% et 52% des montants soumis annuellement sont réellement votés), mais la part des montants lauréats fluctue d'une édition à l'autre pour les projets d'ampleur parisienne (de 24% à 42% des montants totaux soumis au vote) et semble depuis l'édition 2017 marquer une tendance à la baisse. Le montant total de ces projets parisiens lauréats marque en parallèle une légère hausse.

4.1.4.2. La participation des Parisien.ne.s

Durant les étapes intermédiaires, le lien entre les élus, l'administration et les Parisien.ne.s reste marginal. Ce constat va de soi s'agissant de la recevabilité (dès lors que les critères ont été publiquement affichés) ou de l'instruction technique des projets, purement interne à l'administration. Néanmoins, si l'on se reporte aux objectifs du budget participatif, cette période pourrait être l'occasion de « nouer un dialogue de qualité avec les porteurs de projet » ou de créer un lien « participatif » avec les Parisiens, notamment en termes de pédagogie de l'action publique (cf. objectifs présentés §1.2.1).

L'étape de co-construction à laquelle les porteurs de projet sont conviés est peu renseignée dans Eudonet. Il est rappelé qu'à ce stade de la procédure, les mairies d'arrondissement n'ont pas d'accès direct aux coordonnées des porteurs de projet¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Les mairies n'ont pas d'accès direct aux coordonnées des porteurs de projet et associés, mais peuvent les contacter via la MBP ou en récupérant le fichier après signature par le DGS d'une charte encadrant son utilisation.

La notion de discussion collective sur les projets prévue dans la charte est, dans les faits, peu visible. Elle se produit localement au sein des conseils de quartier ou instances locales lorsque ces derniers sont déposants (cf. § 2.3.6.1).

Les quelques mairies qui indiquent associer les Parisien.ne.s à la phase de recevabilité (dans les 5^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, ou 20^{ème}) précisent le faire de façon ponctuelle. La mairie du 17^{ème} indique que la phase de recevabilité ne laisse pas de délai pour organiser ce type d'échanges de manière systématique.

L'association des habitant.e.s (ou de leurs représentant.e.s) au choix des projets soumis au vote n'entre pas non plus dans le champ de compétence des commissions de sélection parisiennes.

D'autres collectivités font le choix d'associer les habitant.e.s à l'étape de sélection. Il s'agit de faire sélectionner les idées déposées par les habitants avant leur examen par les services. Transparente, cette démarche présente l'avantage d'éviter les soupçons sur d'éventuelles décisions discrétionnaires des élus et/ou de l'administration.

À Grenoble, la deuxième étape se situant entre l'appel à idée et le vote s'intitule : « **Forum des idées, pré-sélectionnez vos idées préférées** ». Ce forum consiste en une journée d'information, d'échanges et d'animations visant à pré-sélectionner les propositions déposées qui seront ensuite instruites par les services. Les habitants sont ainsi invités à découvrir les idées proposées et poser leurs questions aux porteurs lors « *d'un temps convivial d'échange et de rencontre* ». Les participants sélectionnent « *les idées qui pourront devenir les futurs projets* ». Le site de la Ville indique qu'en 2018, 1123 habitants ont participé à la sélection des 30 idées (sur 101 propositions déposées (soit taux de pré-sélection de 29,7%), 24 ont ensuite été soumis au vote (taux final de sélection de 23,7%). Selon le même site, en 2019, plus de 1 000 citoyens ont participé à la sélection des 30 idées sur les 103 idées éligibles proposées par les habitants (soit un taux de pré-sélection de 29%). Le tableau officiel des votes lors de ce forum est en ligne sur le site du budget participatif. Pour cette même édition, 21 projets sont finalement soumis au vote (soit un taux final de sélection de 20,3%).

À Toulouse, est lancé en 2019 un budget primitif expérimental dans les quartiers populaires du contrat de Ville. Suite au dépôt des projets, il existe une étape de pré-sélection de projets finalistes (30 en 2019) par une "**Agora des idées**", un événement qui réunit 200 membres des instances participatives des quartiers prioritaires du Contrat de Ville, des services de la Mairie et de la Métropole, ainsi que les porteurs d'idées de projet. Sur 154 idées de projets proposées par les Toulousain.e.s, 30 idées ont été retenues lors de l'Agora (soit un taux de pré sélection de 19,4%). Ces 30 idées seront mises au vote.

À Brest¹¹⁰, suite à la phase de dépôt, les Brestoises peuvent exprimer leurs préférences pour chaque projet déposé par un **système de « coup de cœur »** ; chaque participant peut mettre un coup de cœur pour autant de projets qu'il le souhaite. Cette étape aboutit à la pré-sélection de 40 projets en 2019 qui font ensuite l'objet d'une instruction plus approfondie par les services de la collectivité.

D'autres villes ayant institué un budget participatif, en Europe ou outre atlantique, ont intégré une étape de sélection associant d'une façon ou d'une autre, les habitants ou leurs représentants.

À Madrid, la phase de dépôt est suivie d'une **phase d'appui aux projets** faisant participer les habitant.e.s. Ce soutien peut s'effectuer via le site Web Decide Madrid ou via l'un des 26 bureaux de services aux citoyens répartis dans tous les quartiers de Madrid. Le

¹¹⁰ Deuxième édition du budget participatif en 2019.

processus de collecte de l'appui à une proposition peut également être effectué au moyen de feuilles de signature dont le modèle peut être téléchargé à partir du site.¹¹¹ Cette étape intermédiaire sert à hiérarchiser les projets avant l'étape d'instruction technique. Selon le site, cette phase de soutien « *réduit simplement le nombre de projets allant au vote final, de manière à ce qu'il soit gérable et que le conseil municipal puisse effectuer toutes les évaluations possibles des projets les plus soutenus* ».

À Bruxelles, suite à l'étape d'idéation qui se déroule lors des ateliers citoyens, les idées produites sont retranscrites par la Ville, un **vote indicatif des idées de projet** est organisé sur la plateforme bpart.bruxelles.be. Le but de ce vote est de faire connaître les idées de projets porteuses et d'obtenir un classement indicatif pour les porteurs d'idées de façon à ce qu'ils mesurent l'intérêt que suscite leur idée afin d'aborder l'étape suivante dans laquelle leur idée sera transformée en projet réalisable.

À New York, à la suite de la phase de dépôt, les **délégués du budget participatif**¹¹² se réunissent régulièrement à l'automne et au début de l'hiver « pour réduire la liste des idées de projets », rechercher les besoins de la communauté et travailler avec les organismes de la ville et le personnel pour « élaborer des propositions concrètes ». Les animateurs du BP assistent les délégués, en les aidant « à se concentrer sur l'équité et respecter les échéances clés ». Les habitants peuvent se joindre à un comité de district comme les parcs, les transports, la sécurité publique, de l'éducation, de la jeunesse, le logement public, ou encore arts et culture.

4.1.5. L'association à la réalisation

Dès le mois de janvier suivant les résultats du vote et une fois le financement des projets adopté en Conseil de Paris, la mise en œuvre des projets gagnants peut débuter. De la phase d'étude à la réalisation du projet, la collectivité parisienne pilote la mise en œuvre des projets, à présent inscrits dans le programme de travaux de la Ville de Paris aux côtés de tous les autres chantiers qu'elle engage. Les porteur.teuse.s de projet peuvent être sollicité.e.s durant la phase de mise en œuvre. En effet, certains projets doivent être davantage définis quant à leur périmètre ou leurs modalités de mise en œuvre et nécessitent l'implication des dépositaires, voire la participation des riverains, pour l'organisation de temps d'échange et de concertation. Mais cette implication des porteur.teuse.s de projets ou des habitants durant la phase de réalisation n'est pas systématique et l'outil Eudonet ne comporte pas de données sur le sujet.

Cette association des habitant.e.s à la réalisation s'échelonne sur un large spectre allant de la simple information à la co-production par exemple sous forme de chantiers participatifs.

Le questionnaire IG proposé aux mairies d'arrondissement fait ainsi ressortir le profil des participants aux chantiers participatifs : 25% des mairies indiquent que les porteurs de projets y sont associés, 35% précisent que ce sont les habitants du quartier et 30% des mairies constatent la présence d'associations.

¹¹¹ Un kit est à disposition des porteurs de projet pour les aider à communiquer et à faire campagne sur leurs propositions.

¹¹² Les délégués doivent avoir au moins 11 ans ou au moins en 6e année et un lien significatif avec le district, par exemple vivre dans le quartier, leur travail dans le quartier, propriétaire d'une entreprise dans le quartier, aller à l'école dans le quartier, ou être un parent d'un enfant qui fréquente l'école dans le district.

Tableau 21 : **Bilan du questionnaire adressé aux mairies d'arrondissement concernant l'association des habitants à la réalisation**

		Mise en œuvre de chantiers participatifs et modalités	Autres modalités d'association à la mise en œuvre
mairies d'arrondissement	3e	Un chantier participatif relayé par la mairie, a été mis en œuvre par la Régie de quartier pour la réalisation de la bricothèque votée au budget participatif.	Sur de nombreux projets les habitants sont associés
	10e	Jardin partagé Louis Blanc (conseil de quartier + associations + habitants + régie de quartier)	
	12e	Marches exploratoires / visites sur site avec les porteurs de projets, les services et la MA pour définir précisément les projets ; réunions de présentation des projets avec les services techniques ; association de tous à l'inauguration	
	13e	NR	Chantiers éducatifs pour rénovation de locaux associatifs
	14e	un seul : l'avenue René Coty via « Paris Piéton »	
	15e	Petit ceinture ferroviaire	Réunion publique, micro-trottoir (projet Bargue/Falguière)
	16e	Réaménagement de la Petite Ceinture	
	17e	- Création d'un jardin partagé dans le quartier des Hauts de Malesherbes : convention après réalisation par la ville pour faire vivre le lieu/l'aménagement - Une ludothèque mobile dans le 17e : subvention pour un projet porté par une association - Itinéraire de découverte du patrimoine artistique du 17e : construction de l'itinéraire avec l'association déposante <i>Cela demeure de l'ordre de l'exception au niveau local. Mais la mairie n'a pas forcément la pleine visibilité sur les échanges entre services techniques et porteurs, notamment en direction centrale.</i>	En tant que de besoin, sollicitation de coordinateurs de conseils de quartier pour affiner les choix de lieux / modalités / matériaux / réalisation artistique
	18e	En cours : réalisation d'une fresque à la Goutte d'Or en chantier d'insertion pour des jeunes du quartier	NR
	20e		Nombreuses réunions de concertation, marche exploratoire, atelier de travail etc...

oui
 NR non renseigné

Source : IG, à partir du questionnaire adressé aux mairies d'arrondissement

Il ressort majoritairement des réponses apportées que l'association des riverain.e.s relève davantage d'une mise à disposition d'informations sur l'avancée du projet, notamment pour ceux qui s'associent au projet via le site du budget participatif, que d'une implication effective sur le terrain.

Plus précisément, l'organisation de réunions publiques en mairies d'arrondissements (pour quinze d'entre elles) permet aux habitants de suivre les projets lauréats. Certaines mairies précisent passer par les conseils de quartier de leur arrondissement pour la tenue de ces réunions, les réalisations des projets du budget participatif étant évoquées soit lors d'une séance plénière soit lors d'une séance strictement dédiée au budget participatif. D'autres mairies organisent des réunions publiques dans leurs locaux. Ces rencontres permettent la présentation et la concertation préalable des projets lauréats aux riverain.e.s.

Tableau 22 : Organisation de réunions de mise en œuvre des projets par les mairies d'arrondissement

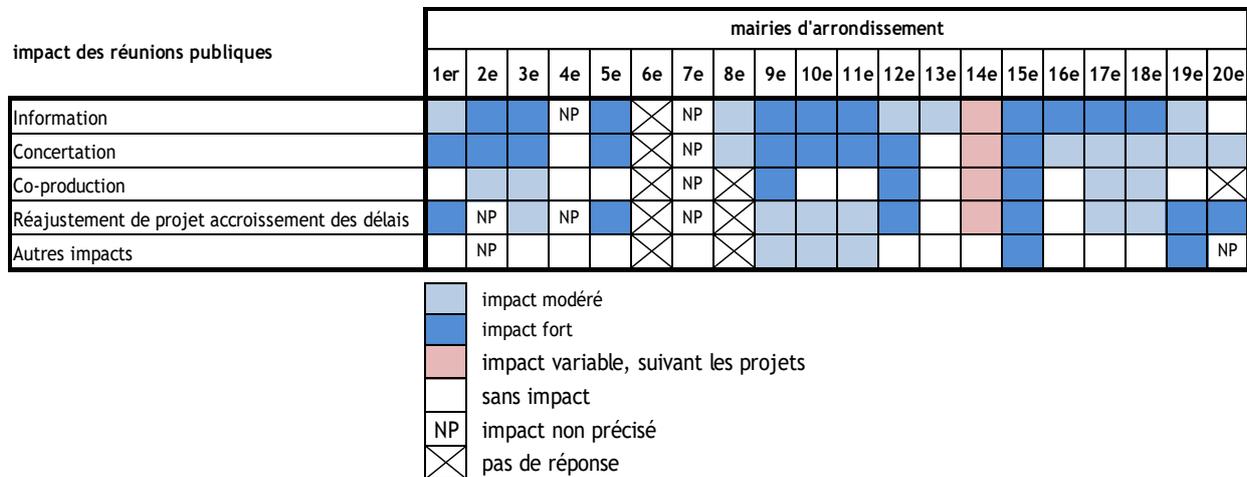
Nombre de mairies organisant des réunions de mise en œuvre des projets avec :	oui	non	sans réponse	Fréquence des réunions (principales réponses des mairies d'arrondissement)
les porteurs de projets	15	4	1	majoritairement ponctuelles (au cas par cas, autant que de besoin...)
sous forme de réunions publiques	15	4	1	ponctuelle ; avant le début des travaux ; fonction du projet ; lors des agora des conseils de quartier ; lors d'ateliers
le conseil de quartier	18	1	1	majoritairement ponctuelles ; certaines mairies indiquent aborder le sujet à chaque conseil de quartier
d'autres instances : conseil citoyen, conseil local du handicap	2	11	7	-

Source : IG, à partir du questionnaire adressé aux mairies d'arrondissement dans le cadre de la mission Budget Participatif.

D'après les réponses au questionnaire, l'impact de ces réunions de mise en œuvre des projets diffère suivant la mairie interrogée.

Ces temps de rencontre sont considérés comme ayant un fort impact en matière de communication pour près de la moitié des arrondissements. Le réajustement des projets qui peut être issu de ces réunions publiques a un impact pour treize mairies, qu'il soit fort (pour six d'entre elles), modéré (pour six autres) ou variable.

Graphique 71 : Impact des réunions publiques de mise en œuvre des projets en mairies d'arrondissement



Source : IG, à partir du questionnaire adressé aux mairies d'arrondissement dans le cadre de la mission Budget Participatif.

La concertation issue de ces séances constitue un fort impact pour près de la moitié des arrondissements. La notion de co-production est évoquée par huit mairies (avec un impact fort à modéré ou variable selon les projets).

5. LES JEUNES PARISIENS ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

5.1. Le cadre général du budget participatif des écoles et collèges

En 2016, la Ville décide de lancer un budget participatif spécifique pour les écoles (élémentaires et polyvalentes) et les collèges. Son objectif est d'organiser un vote sur des projets regroupés par grande thématique.

Pour l'édition de lancement en 2016, quatre thématiques sont proposées pour les écoles (école plus durable, connectée, sportive, belle) et une pour le collège (plus sportif). À partir de 2017, quatre thématiques sont proposées pour les écoles et collèges :

- une école / un collège de l'expérimentation,
- une école / un collège numérique¹¹³,
- une école / un collège sportif,
- une école / un collège agréable.

Au sein de chaque thématique, des projets sont soumis au vote des élèves. Ainsi, pour 2019, 20 projets sont proposés pour les écoles et 16 pour les collèges.

Tableau 23 : Liste des projets proposés en 2019 par thème

	ECOLEES	COLLEGES
2019	UNE ECOLE DE L'EXPERIMENTATION - Ludothèque - Un jardin potager - Experimentation eco-scientifique - Bibliotheque mobile - Le tech'lab'	UN COLLEGE DE L'EXPERIMENTATION - Ludothèque - En musique - Un jardin potager - Experimentation eco-scientifique
	UNE ECOLE 2.0 - Classe mobile - Classe robotique - Culture cinéma - Atelier d'animation et classe interactive - Création numérique	UN COLLEGE 2.0 - Classe mobile - Classe robotique - Laboratoire de langue - Création numérique
	UNE ECOLE SPORTIVE - Sports collectifs - Mobilité urbaine - Escalade - Sports innovants - Jeux d'adresse	UN COLLEGE SPORTIF - Sports collectifs - Bouger en ville - Gymnastique - En piste : atelier cirque
	UNE ECOLE AGREABLE - Habillons l'exterieur - Habillons l'interieur - Creons une œuvre d'art - En scène - Espace sensoriel	UN COLLEGE AGREABLE - Mobilier exterieur - Mobilier interieur - Œuvre d'art - En scène

Source : Catalogue DASCO édition 2019

Les projets et thématiques sont présentés dans un catalogue élaboré par la DASCO pour chaque édition et distribué dans les établissements. Ce document, sous format livret, expose ce qu'est le budget participatif, puis développe les projets, photographies à l'appui avec des échéances de réalisation.

¹¹³ Relibellé une école/ un collège 2.0 pour l'édition 2019.

Pour les différentes éditions, il est demandé à chaque établissement de retourner des fiches intitulées « mon budget participatif », fiches navette comportant les rubriques suivantes :

- la date du vote, le nombre de votants, les modalités de vote, par classe ou par élève ;
- le projet retenu, celui ayant obtenu le plus de suffrages ; le projet arrivé en deuxième position ;
- la description du déroulement de la campagne, du choix du thème ou des projets soumis au vote, du déroulement du vote ;
- des commentaires, remarques et pistes d'amélioration.

En 2018 sont élaborées une charte du BP des écoles et une charte du BP des collèges exposant les principales étapes et principes s'appliquant au processus participatif dans les établissements. Ainsi pour l'édition 2019 :

Capture écran 2 : Illustration du calendrier défini pour la campagne 2019



Source : Charte du budget participatif des écoles – édition 2019

- l'étape de mobilisation, en septembre, s'appuie sur l'envoi d'une note de la DASCO établie en lien avec l'académie présentant à l'ensemble des écoles et collèges la démarche du budget participatif. Il y est rappelé que la participation repose sur le volontariat des établissements. À l'adresse des écoles, il est précisé que le projet mobilisera l'ensemble de la communauté éducative et servira à la fois aux temps scolaires et périscolaire.
- la phase de débat et de vote s'échelonne d'octobre à décembre : démarche pédagogique, organisation des débats ou des modalités de vote sont laissées à la libre appréciation des établissements, qui retracent ces informations dans une fiche navette. L'objectif de la démarche étant que le dispositif soit « *le fruit d'un travail participatif avec les élèves ou collégiens* ». Les résultats de l'opération de vote, en particulier le projet lauréat et le nombre de votants sont transmis aux services de la Ville (à une adresse dédiée DASCO-BP écoles ou collèges).
- la réalisation des projets démarre à partir de l'année n+1 : pour les collèges, la mise en œuvre des projets résulte d'une dotation d'équipement ou de subventions

d'équipements devant être délibérés au Conseil de Paris. Pour les écoles, la charte indique que les délais varient selon les projets (équipement ou travaux), le calendrier prévisionnel figurant sur chaque fiche du catalogue de projets.

Le budget participatif s'adresse ainsi aux 354 écoles publiques¹¹⁴ et 115 collèges publics parisiens.

Le corps électoral des élèves et collégiens appelés à participer correspond aux effectifs réglementaires, soit pour les différentes éditions :

Edition	Écoliers	Collégiens
2016	79 933	55 507
2017	79 966	55 526
2018	78 318	54 928
2019	76 606	55 038

Il est à noter qu'en raison de l'évolution de la démographie scolaire, le « corps électoral » des élèves concernés diminue de 2016 à 2019, passant de 135 440 à 131 644 élèves.

◆ Le financement des projets du budget participatif des écoles

Depuis la mise en œuvre du budget participatif dédié aux écoles et aux collèges, 32,3 M€ de crédits ont été votés en Conseil de Paris. Le montant annuel des crédits ouverts est en constante progression sur la période et approche les 10 M€ annuels souhaités par la municipalité.

Tableau 24 : Synthèse des montants votés en Conseil de Paris pour le budget des écoles et des collèges¹¹⁵

	Edition de vote du budget participatif				ensemble des éditions
	2016	2017	2018	2019	
BP Ecoles	4 560 000 €	4 340 000 €	4 400 000 €	4 800 000 €	18 100 000 €
BP Collèges	1 900 000 €	3 410 000 €	4 300 000 €	4 600 000 €	14 210 000 €
BP Ecoles + Collèges	6 460 000 €	7 750 000 €	8 700 000 €	9 400 000 €	32 310 000 €

Source : Données DFA - Service de la synthèse budgétaire - Sous-direction du budget

La répartition des budgets entre les écoles et les collèges se recentre au cours du temps. Sur l'ensemble de la période, les écoles disposent de 56% de l'enveloppe globale votée en Conseil de Paris. Rapporté aux effectifs réglementaires des établissements, le montant moyen à l'élève est respectivement de 63€ pour les écoliers et de 84€ pour les collégiens pour l'édition 2019.

Comme précédemment indiqué (§ 3.4.2.4 notamment), les montants dédiés aux écoles et collèges ne se limitent pas aux 32,3 M€ ici présentés. Le budget participatif d'arrondissement consacre pour sa part, sur l'ensemble de la mandature, pas moins de

¹¹⁴ 353 écoles en 2016.

¹¹⁵ Pour précision, l'édition du vote et l'année de la validation des budgets votés par Conseil de Paris sont identiques (vote en novembre du budget primitif de l'année civile suivante). Ainsi, les montants votés pour l'édition 2016 du budget participatif sont inscrits au budget primitif 2017, permettant l'ouverture des crédits et leur l'exécution à compter de l'année 2017.

48,8 M€ à destination des projets lauréats de la thématique « Education et jeunesse »¹¹⁶. Si les deux dispositifs sont bien distincts dans leurs modalités de financement, d'organisation et de gestion, il n'en reste pas moins que la question de l'articulation de ces deux périmètres est à poser.

Ainsi, pour illustration, ont été votés aux budgets d'arrondissements les projets suivants (postérieurement à la mise en œuvre du dispositif budget participatif des écoles / collèges) :

- « Equiper les écoles du 14ème en tableaux noirs numériques » à l'édition 2017, pour un montant de 400 000 € ;
- « Des tableaux interactifs pour des écoles de l'arrondissement » dans le 2ème arrondissement, au titre de l'édition 2018 et pour un montant de 130 000 € ;
- « Des tableaux numériques pour les écoles du 7ème » à l'édition 2019, pour un montant de 162 000 €.

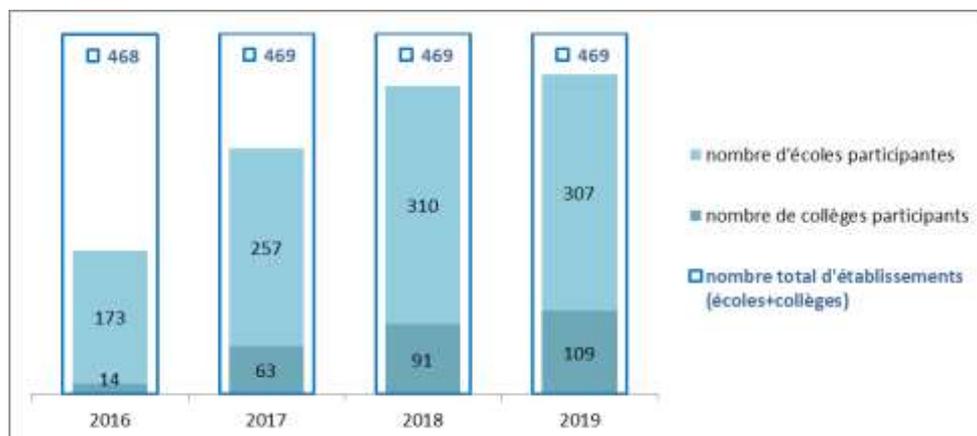
Sur les mêmes périodes, le budget des écoles/collège propose à son catalogue des financements pour « une école ou un collège numérique ».

5.2. La participation des établissements

5.2.1. Une croissance de la participation sur la période

La participation des établissements scolaires augmente de manière exponentielle jusqu'en 2018 pour l'ensemble des écoles et collèges. Cette croissance se poursuit en 2019 pour les collèges et stagne pour les écoles pour atteindre des taux de participation élevés en 2019 respectivement 95% pour les collèges et 87% pour les écoles.

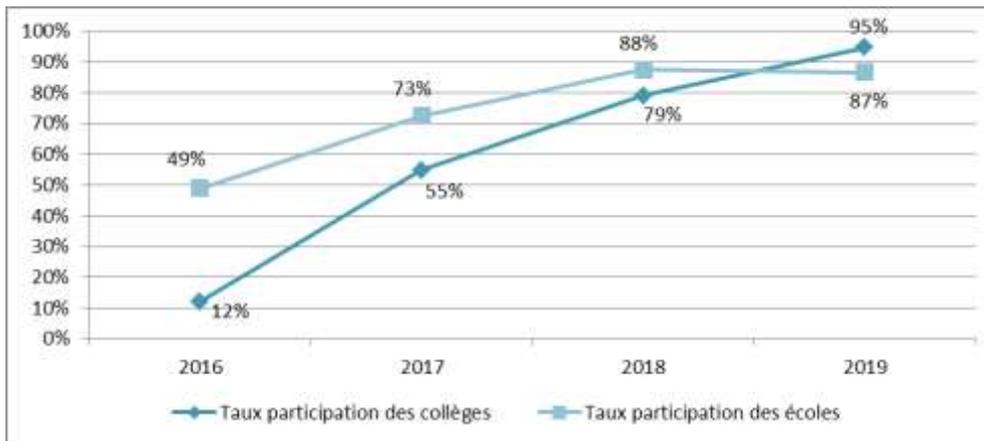
Graphique 72 : Nombre d'écoles et de collèges participant au BPP



Source : IG d'après données DASCO

¹¹⁶ Sont retenus pour ce périmètre l'ensemble des projets lauréats 2014 à 2018 dont la DASCO est pilote ainsi que les projets lauréats 2019 de la thématique « Éducation et jeunesse » identifiés comme portant sur le périmètre des établissements scolaires.

Graphique 73 : Évolution du taux de participation des établissements scolaires



Source : IG d'après données DASC0

5.2.2. Les difficultés méthodologiques issues de la remontée des données

5.2.2.1. Les modalités de vote

Il est demandé aux établissements, à l'occasion de la remontée des données relatives au vote des projets, de renseigner les modalités de vote, soit le vote par élève où chaque élève vote individuellement, soit le vote par classe. Dans ce dernier cas ce sont les représentants des élèves, délégués de classe pour les écoles ou représentant des élèves au sein du conseil de la vie collégienne, qui votent.

Selon les données recueillies par la DASC0, le recours au vote par élève s'est développé au fil des éditions.

Tableau 25 : Modalités de vote dans les écoles et collèges

		2016	2017	2018
Ecoles	Nombre d'établissement "Vote élève"	149	222	293
	Nombre d'établissement "vote par classe"	22	35	17
	NR	2	0	1
Collèges	Nombre d'établissement "Vote élève"	12	53	71
	Nombre d'établissement "vote par classe"	2	10	17
	NR	0	0	0

Source : IG d'après données DASC0

Il convient néanmoins de relativiser cette répartition car dans différentes situations, le vote renseigné par « classes » donc, en théorie par des représentants, correspond en réalité à un vote par élève au sein des classes, ce que confirme le nombre de votants déclaré par les établissements.

Les établissements ayant opté pour le vote par classe (ou par les représentants), expliquent que « *le choix de ne faire voter que les élus du CVC est un excellent levier : pour responsabiliser les élèves exerçant un rôle de représentation dans l'établissement, pour dynamiser des instances représentatives qu'il peut être compliqué de faire vivre* » (collège Jacques Decour, 9^{ème}).

Le vote par les représentants des élèves est parfois précédé d'une consultation « de la base » par ces mêmes représentants (voire d'un vote préalable au sein des classes), le vote final reflétant en réalité le vote des élèves eux-mêmes.

5.2.2.2. Le nombre de votants dans les établissements

Le nombre de votants tel que renseigné par les établissements correspond, selon les modalités de vote retenues :

- au nombre d'élèves lorsque le vote a lieu par élève ;
- au nombre de représentants ou délégués ayant voté, lorsque la modalité retenue a été celle du vote par classe ; dans ce dernier cas, les effectifs des classes et le nombre de classes n'étant pas renseignés, il est impossible de déterminer le nombre d'élèves ayant voté via un système de représentation.

Sur cette base, le nombre de votants - tels qu'issus des fichiers transmis par la DASCO - s'élève au cours des différentes éditions à plus de 39 000 en 2016, près de 66 600 en 2017, 79 750 en 2018 et à plus de 83 200 en 2019.

L'IG a constaté différents types d'anomalies dans les données transmises :

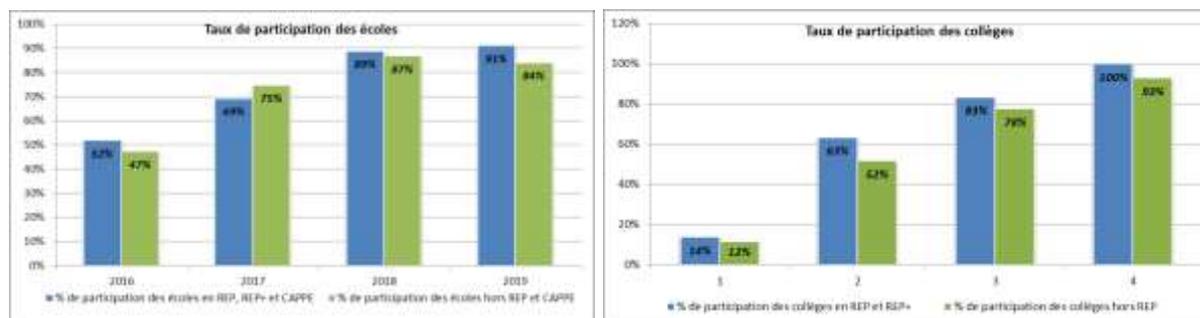
- un nombre total de votants supérieur aux effectifs de l'établissement ;
- un nombre de votants en tant que représentants des élèves s'approchant des effectifs totaux de l'établissement.

Ces différentes difficultés conduisent l'IG à privilégier l'analyse de la participation au regard du nombre d'établissements qui se sont engagés dans le dispositif.

Il conviendrait de fiabiliser la saisie des données en provenance des établissements et clarifier les concepts de saisie pour éviter de voir apparaître des incohérences (nombre de votants supérieur au nombre d'élèves, nombre de votants par classe correspondant à un nombre de votants dans les classes...)

5.2.3. La répartition sur le territoire parisien :

On observe une concentration des participants sur les 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements qui représentent à eux seuls sur l'édition 2018/2019, 66% des établissements participants au BP. Mais il est à noter que plus de la moitié (54%) des écoles et collèges se situent dans ces 7 arrondissements. On observe également une concentration des établissements en REP dans 3 arrondissements, les 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} qui représentent à eux seuls 69% des établissements. Taux de participation des écoles et collège en REP et CAPPE¹¹⁷



Source : IG d'après données DASCO

¹¹⁷ REP : réseau d'éducation prioritaire.

CAPPE : conventions académiques pluriannuelles de priorité éducative.

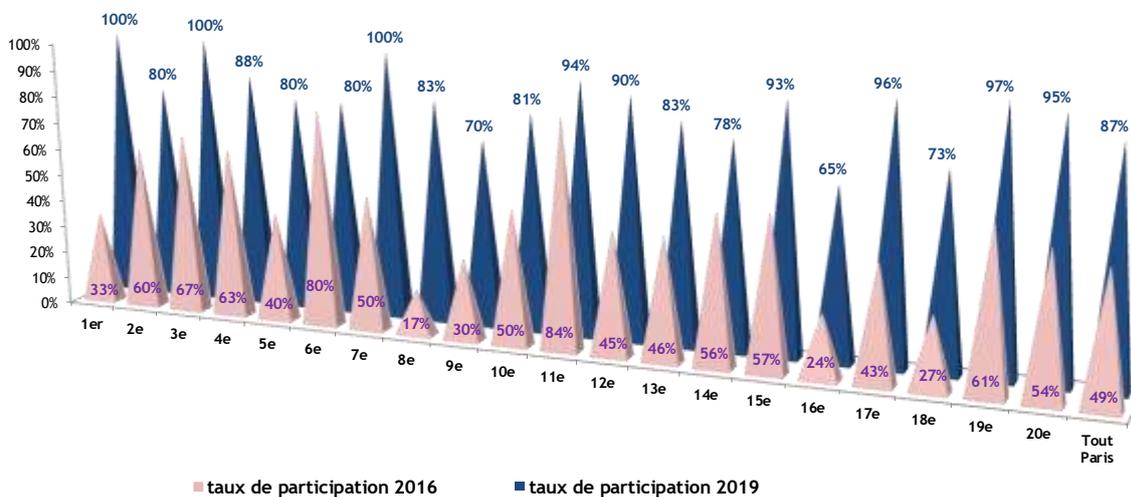
Entre 2016 et 2019, la participation¹¹⁸ des établissements progresse fortement :

- les écoles passent d'un taux global de participation de 49% à 87% ;
- les collèges passent de 12% d'établissements participant au dispositif à 95%.

Quelques disparités territoriales sont par ailleurs constatées :

- dans les écoles, certains arrondissements restent en deçà du taux global de participation. Ainsi, les 16^{ème} (65%) et 9^{ème} (70%) constituent les arrondissements les moins « participatifs » du dispositif en nombre d'établissements. Deux autres arrondissements, disposant à la fois d'écoles en éducation prioritaire (REP, REP+ et CAPPE) et hors éducation prioritaire, affichent également des taux de participation inférieurs à 80%. Il s'agit des 18^{ème} (73%) et 14^{ème} (78%) arrondissements, qui enregistrent une forte variation de ces taux de participation suivant la classification de leurs établissements ; les écoles classées en éducation prioritaire ont des taux de participation au dispositif plus élevés sur ces deux territoires (respectivement 86% dans le 18^{ème} et 100% dans le 14^{ème}), les écoles non classés en éducation prioritaires adhérant moins au dispositif (respectivement 33% des écoles du 18^{ème} et 71% de celles du 14^{ème}) ;
- dans les collèges, la participation 2019 est presque à son maximum, hormis pour les 3^{ème} et 11^{ème} arrondissements (moins de 70% de leurs établissements participent au budget participatif des collèges).

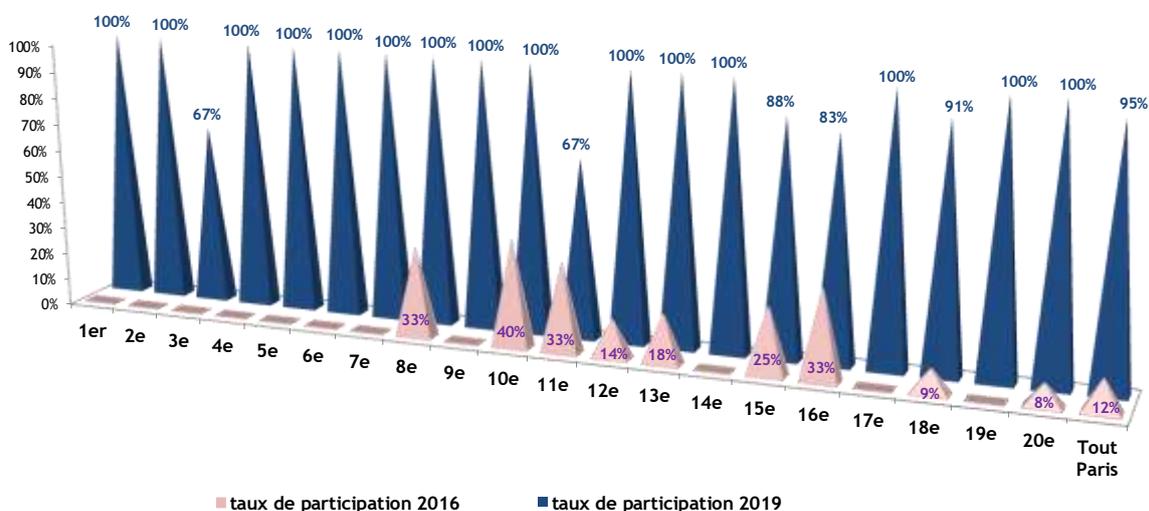
Graphique 74 : Évolution du taux de participation des écoles entre 2016 et 2019 – ventilation par arrondissement



Source : DASC0 – fichier BP écoles-collèges-Base

¹¹⁸ La participation est mesurée par le nombre d'établissements participant au BP-Ecoles/Collèges rapporté au nombre total d'établissements publics au niveau parisien ou au niveau des arrondissements.

Graphique 75 : Évolution du taux de participation des collèges entre 2016 et 2019 – ventilation par arrondissement



Source : DASCO – fichier BP écoles-collèges-Base

5.3. Le processus participatif

Le processus participatif s’analyse au cours des différentes étapes : l’organisation de la concertation amont (entre adultes et/ou entre adultes et élèves), la participation des élèves à cette concertation, le mode de sélection des thèmes et projets soumis au vote, le déroulement du vote.

Différentes rubriques correspondant à ces étapes sont renseignées par les établissements dans les fiches navette « mon budget participatif ».

L’IG a pu exploiter les fiches navettes émanant d’un échantillon de 30% des écoles et collèges constitué en lien avec la DASCO. Ce sont ainsi près de 100 fiches écoles et 30 fiches collèges qui ont pu être analysées.

5.3.1. La concertation amont

La concertation qui se déroule en amont du vote vise à discuter et à organiser la procédure de participation des élèves dans l’établissement. Elle donne lieu à la sélection des projets qui vont être soumis au vote.

◆ Dans les écoles

Dans les écoles, la concertation amont s’effectue entre adultes, majoritairement entre enseignants et, parfois, plus largement avec les personnels relevant du secteur périscolaire.

Les équipes pédagogiques (directeur et ou enseignants) sont partie prenante de la phase de concertation amont dans la quasi-totalité des écoles ayant renseigné ce champ. Le conseil des maîtres est régulièrement le lieu d’échange sur le sujet.

Le.la responsable éducatif Ville est intégré au dispositif de la concertation dans près de 60% des écoles et dans quelques cas pilote la démarche.

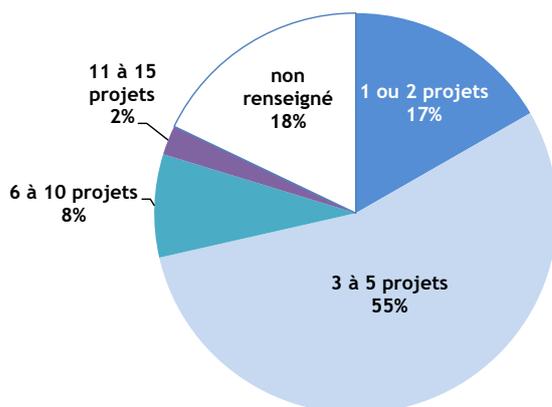
Corrélativement, la sélection des projets s'effectue le plus souvent par les membres de l'équipe enseignante, en lien ou non avec les acteurs du périscolaire.

87% des écoles de l'échantillon indiquent pratiquer une présélection des projets selon les motifs suivants :

- choix à visées pédagogiques, matériel ou aménagement manquants, pour les temps scolaire et/ou périscolaire ;
- manque d'espace pour stocker le matériel qui pourrait être mis à disposition de l'établissement ;
- thématique(s) ou projet(s) déjà lauréat(s) lors des précédentes éditions ;
- facilité d'explicitation et d'organisation de la concertation et du vote avec une volumétrie limitée de projets.

Lorsqu'une présélection est opérée, elle se concentre majoritairement, pour les écoles observées, sur 3 à 5 projets (en présentant l'ensemble des projets d'une thématique spécifique retenue pour l'édition ou encore en proposant un projet par thématique municipale).

Graphique 76 : **Pratiques de présélection des projets soumis au vote par les établissements du 1er degré**



Source : IG, à partir de la synthèse de l'échantillonnage des fiches navette des écoles transmises par la DASCO

◆ Dans les collèges

La concertation amont entre adultes

La concertation amont entre adultes peut avoir plusieurs objets : pré-sélectionner ou sélectionner les projets soumis au vote, déterminer les modalités d'association des élèves ou de leurs représentants, ou encore décider du périmètre de la participation.

Dans l'échantillon analysé¹¹⁹, la direction de l'établissement est l'acteur clé, mentionné dans plus de la moitié des réponses (57% des cas). Il s'agit du ou de la principal(e) du collège et de sa ou son adjoint(e), très souvent en lien avec le ou la conseillère principale d'éducation (CPE). Dans certains cas, la notion de direction élargie est citée incluant outre

¹¹⁹ Dans 33% des cas cet item n'est pas renseigné. Les pourcentages de réponses indiqués portent sur l'échantillon des trente collèges. Sont intégrés dans l'assiette du pourcentage, les non réponses sur l'item concerné.

ces acteurs, l'adjoint(e) gestionnaire, le ou la secrétaire de direction, la ou le secrétaire d'intendance (par exemple, collègues Modigliani ou Marie Curie).

Cette phase de concertation amont est assez fréquemment élargie aux enseignants (44% des situations).

Le ou la référent(e) action collégien est cité de manière très exceptionnelle, de même que la notion de communauté éducative (citée dans deux collèges, Germaine Tillon et Lamartine).

Dans plusieurs cas de figure, la concertation s'étend à l'ensemble des personnels, sans autre précision. Ainsi, dans certains collèges, le budget participatif semble fournir l'occasion de « souder » l'ensemble des adultes de l'établissement autour d'un ou plusieurs projets fédérateurs.

Au collège Thomas Mann (13^{ème}), le dialogue mené en amont avec l'ensemble des personnels de l'établissement est mis en avant (réappropriation d'une cour haute, suite à des malfaçons), les projets étant « présentés comme tels aux élèves ».

Au collège Marie Curie (18^{ème}), à la suite d'une première sélection en réunion de direction élargie, les cinq projets retenus sont soumis au vote des personnels de l'établissement via un doodle. Au collège Aimé Césaire (18^{ème}), la concertation est décrite comme s'effectuant par cercles concentriques : chef d'établissement, professeur d'enseignement musical, ensemble des professeurs, puis « sensibilisation de tous les adultes de l'établissement autour du projet ».

Le périmètre de la participation peut être déterminé lors de cette première étape. Ainsi dans deux établissements de l'échantillon, (Janson de Sailly, Montaigne), il a été décidé de ne faire participer que les classes de 6ème ou celles de 4ème. Dans d'autres établissements (installés sur plusieurs sites), il est décidé de faire participer alternativement d'une édition à l'autre les élèves d'un site (collège Paul Verlaine, 12^{ème}).

A titre exceptionnel, l'absence de concertation entre adultes est présentée comme résultant d'une volonté délibérée de laisser libre cours à la parole des élèves : le collège Georges Méliès (19^{ème}) a répondu explicitement en ce sens.

L'association des élèves à l'étape de concertation

Dans de nombreux établissements, l'étape de concertation se déroule en deux temps, la concertation préalablement conduite entre adultes associant dans un second temps les élèves ou leurs représentants, selon différentes modalités.

L'IG s'est attachée à identifier les acteurs de cette concertation et leur degré d'association.

Pour plus de la moitié des réponses renseignées sur cet item, les principaux acteurs de cette concertation sont les élèves élus du conseil de la vie collégienne (CVC)¹²⁰, cités dans 64% des collèges ayant renseigné cette information, suivis par les délégués de classe (un quart des collèges mentionnant ces acteurs lorsque l'information est renseignée).

- Les différentes modalités d'association des collégiens

Différents degrés caractérisent la participation à ce stade des collégiens et/ou de leurs représentants qui sont, selon les cas, récepteurs d'information ou acteurs d'une concertation élargie. Le spectre des interventions tel qu'issu des réponses des

¹²⁰ Conseil de la Vie Collégienne.

établissements peut être restitué selon la terminologie employée dans les fiches navette. Les établissements ayant renseigné cette information¹²¹ la précisent sous des formes variées :

- pour plus de la moitié des collèges, l'association des collégiens à la concertation se traduit par une **information** délivrée grâce au support transmis par la Ville. Cette information est transmise lors de réunions de présentation des projets retenus, pouvant donner lieu à des échanges ou discussions sous forme de questions/réponses ou encore donner lieu à une validation des choix effectués par les adultes. Cette dynamique d'information peut s'effectuer en plusieurs temps. Pour exemple, l'**information** et la **présentation des projets** sont effectués lors de la réunion du CVC, les adultes membres du CVC pouvant "guider" les élèves par leur questionnement. S'en suit dans un second temps l'organisation d'une réunion d'information des représentants des élèves au niveau de l'établissement (collège Camille See). La même dynamique se rencontre ailleurs à Condorcet dans le 6^{ème} ou Valmy dans le 10^{ème}. Une variante participative est possible quand tous les thèmes sont soumis au vote (collège Jean Perrin 20^{ème}). L'information et la présentation des thématiques par la CPE aux délégués de classe lors d'un temps dédié, est alors destinée à éclairer leur vote. Dans d'autres établissements, la **discussion** est menée avec les délégués de classe et les membres du CVC (collège Lamartine, 9^{ème}). Un temps de **questions réponses** peut être organisé avant le vote (collège Anne Frank, 11^{ème}). Dans d'autres établissements, la participation des élèves repose sur la **validation** de la ou des thématiques par les représentants des élèves du CVC, ces derniers pouvant être amenés à « entériner » les choix établis retenue par les adultes (collèges Janson de Sailly 16^{ème}, Rose Blanche, 17^{ème}). S'apparente à ce cas de figure, suite à la concertation entre adultes de l'établissement, la «consultation» des représentants du CVC sur un projet particulièrement « soutenu » par la direction et les enseignants (collège Daniel Mayer, 18^{ème}).

- un tiers des établissements utilise le terme de « concertation » pour caractériser l'association des élèves :

- la **concertation** conduite avec les élèves élus du CVC donne parfois lieu à un cadrage des débats par les élèves eux-mêmes (répartition et gestion du temps de parole), lesquels choisissent au moyen d'un vote les quatre projets à soumettre au vote général (collège Elsa Triolet, 13^{ème}). Dans la même ligne, au collège Mendès France (19^{ème}), une réunion de présentation du budget participatif aux délégués de classe et représentants du CVC est suivie d'une réunion des représentants des élèves portant spécifiquement sur le choix des thématiques. Une autre modalité d'association du CVC consiste à lui accorder la « la liberté de sélectionner à nouveau 6 projets parmi ceux pré-sélectionnés en équipe de direction élargie » (collège Modigliani, 15^{ème}). Au collège Méliès, l'absence délibérée de concertation entre adultes, se traduit par la sélection des projets par les élèves élus du CVC ;
- une pratique de **concertation élargie aux élèves** est mentionnée dans deux situations opposées, le recueil des souhaits des élèves étant effectué via leurs représentants. Dans un cas, au collège Jacques Prévert, la consultation des élèves s'effectue sur un projet « guidé » par la direction et les enseignants ; dans le second cas, au collège Jacques Decour (9^{ème}), la pratique de concertation est plus ouverte : après une phase de concertation amont avec les élus du CVC, ces derniers organisent des échanges avec les élèves et/ou les délégués de classes afin

¹²¹ 55% des fiches navettes ont pu être exploitées sur cette thématique. Le non renseignement de cet item peut signifier : que la participation des élèves est privilégiée pour le déroulement de la campagne et l'organisation du vote (collèges Rouault, S Lacore, M. Curie...) ou correspondre à des situations où l'information est dispensée à l'ensemble des élèves (G. Tillon, modalités d'association amont non renseignées).

de discuter de chaque projet, puis passent dans les classes avant l'étape de sélection à proprement parler, associant direction et élus CVC.

- Le choix des projets soumis au vote

Dans plus de 60% des établissements, les projets sont présélectionnés avant d'être soumis au vote. Le nombre de projets sélectionnés varie de un à quatre, situation dans laquelle les collèges proposent un projet par thème disponible au catalogue de la Ville, ou soumettent l'ensemble des projets d'un thème unique retenu pour la campagne.

Les acteurs intervenant sur le choix des thèmes sont la direction de l'établissement (citée dans 36% des collèges), les enseignants (cités dans 33% des collèges). Les élèves, à travers leurs représentants, élus au CVC ou délégués de classe sont cités dans 54% des cas. Ces quelques données quantitatives sont à interpréter au regard des développements précédents concernant les degrés d'intervention de ces acteurs lors de la concertation amont.

5.3.2. La participation des élèves au process de vote

5.3.2.1. La sensibilisation et la campagne d'information

⇒ Dans les écoles

La phase de sensibilisation des élèves au dispositif est très variable d'un établissement à l'autre. Elle peut se réaliser :

- en classe, par l'intermédiaire de l'enseignant, qui va généralement présenter le dispositif dans son contexte d'éducation à la participation citoyenne (éducation morale et civique). Les thématiques et les projets sont présentés la plupart du temps par l'enseignant lui-même, mais parfois également par des groupes d'élèves en charge de promouvoir un ou plusieurs projets) ; les modalités de vote sont présentées aux élèves, vote à main levée, mise à disposition d'une urne, parfois d'un isolement, feuilles d'émargement ;
- sur le temps de l'interclasse, lorsque l'équipe d'animation est en charge de promouvoir le dispositif ; des ateliers, des vidéos ou encore des affichages peuvent être produits par les élèves ou mis à leur disposition afin de valoriser le budget participatif.

Photographie 4 : Campagne d'affichage du BPE – École Levassor (13^{ème} arrondissement)



Source : DASCOS – Fiche navette Ecoles

Photographie 5 : **Campagne de sensibilisation au BPE – Ecole Balanchine (13^{ème} arrondissement)**



Source : DASCO – Fiche navette Ecoles

Photographie 6 : **Organisation d'un débat audio autour du budget participatif – Ecole Saint-Ouen (17^{ème} arrondissement)**



Source : DASCO – Fiche navette Ecoles

⇒ Dans les collèges

Dans 42% des cas, les représentants des élèves, élus du CVC, délégués de classe, voire les élèves d'une association (association sportive ou club éco citoyenne) sont expressément cités comme étant les acteurs de la campagne, les CVC étant l'acteur très majoritaire.

La modalité de campagne la plus souvent citée¹²² (39%) est celle de la présentation en classe des projets soumis au vote et des modalités d'organisation du vote. Les termes d'information, échanges et débats sont souvent cités. Ils se déroulent au sein des classes, dans le cadre des heures de vie de classe et autres moments en cours, avec l'appui des enseignants.

L'IG a également noté des situations dans lesquelles des débats et échanges sont organisés au niveau du collège, avec l'ensemble des élèves, les enseignants et la direction (Thomas Mann, 13^{ème}), deuxième étape après passage dans les classes.

Certains établissements précisent la durée de cette étape de sensibilisation et de campagne, comme le collège Mendès France (20^{ème}) pour qui « Ce temps d'échanges sur les projets présélectionnés a duré une semaine afin qu'ils soient tous informés ».

Le passage dans les classes est souvent relayé par la production de supports de communication : panneaux d'affichage, supports vidéos, utilisation de Paris classe numérique, ou de l'ENT (environnement numérique de travail).

¹²² A noter que plus d'un tiers des collèges ne précise pas cette information.

Les représentants des élèves sont le plus souvent assistés des adultes de l'établissement, enseignants, CPE ; ils peuvent s'appuyer sur des étudiants en service civique (collège Modigliani, 15^{ème}).

A titre d'exemple, la fiche renseignée par le collège Paul Verlaine indique un passage dans les classes des élus CVC, lesquels ont pu « susciter des débats avec le soutien des professeurs » ; ces mêmes élus ont pu réaliser une campagne d'affichage (panneaux couleur pour les 6 projets soumis au vote).

Capture écran 3 : **Panneaux d'affichage au sein du collège Paul Verlaine (12ème arrondissement)**



Source : Fiches Navette des collèges – Transmission DASCO

Dans quelques situations, la campagne et sensibilisation des élèves est assurée par les enseignants : ainsi au collège Aimé Césaire (18^{ème}), après une étape de sensibilisation de tous les adultes de l'établissement, se tient une réunion restreinte pour définir les moyens de sensibilisation concernant le projet « En Musique ». Les élèves ont été sensibilisés par toute la communauté par le biais d'affiches, courriels, informations dans les classes par les professeurs ; les affiches et vidéos créées par le professeur d'enseignement musical a permis une « grande sensibilisation au travers de tout le collège ».

5.3.2.2. L'organisation du vote

⇒ Dans les écoles

Dans la grande majorité des écoles (8 sur 10), le vote est organisé¹²³ sur un tour. 10% des écoles proposent un vote en deux tours (parfois le premier tour permet de déterminer la thématique de vote et le second tour de définir le projet lauréat au sein de ce thème ; parfois le premier tour est effectué en classe puis le second en conseil des élèves par le biais des délégués de classe). Les 10% restants n'ont pas renseigné cette information.

Dans plus de la moitié des écoles de l'échantillon, le vote est réalisé sur le temps scolaire (au sein des classes). 30% des établissements indiquent faire voter les élèves sur le temps périscolaire (interclasse). 15% des écoles ne précisent pas le moment du vote. Quatre écoles organisent le vote sur ces deux temps : un premier tour de vote en classe et un second tour lors de l'interclasse par exemple.

¹²³ Indiqué de façon explicite par l'établissement ou interprété comme tel par la mission d'inspection.

L'implication des élèves pour l'organisation de l'une des étapes du vote contribue à valoriser la participation citoyenne au sein des établissements. Plus d'un tiers des écoles précisent faire intervenir les élèves ou leurs représentants à une ou plusieurs phases du vote : tenue des bureaux de vote, des listes d'émargement, dépouillement, annonce des résultats. 56% de l'échantillon n'a cependant pas donné d'indications précises quant aux modalités de participation des élèves sur la phase d'organisation du vote. La contribution des enfants est peut-être ici, de ce fait, minorée.

Photographie 7 : **Matériel de vote BPE – École Georges Lapierre (5ème arrondissement)**



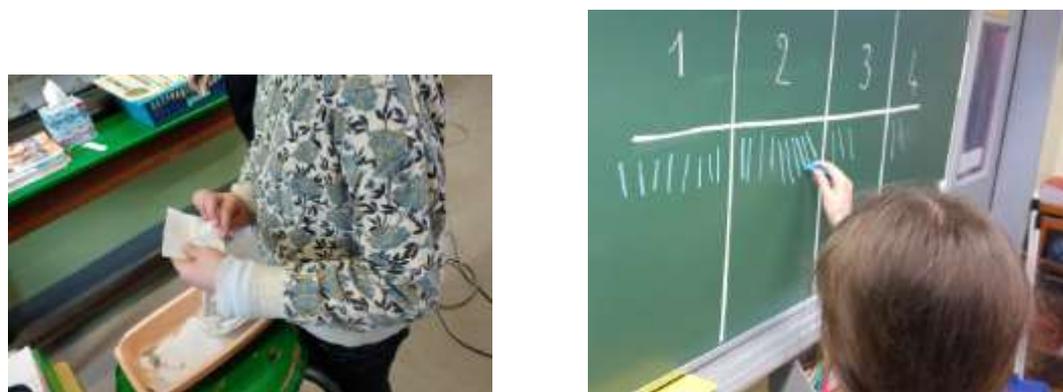
Source : Fiche navette Ecoles

Photographie 8 : **Matériel de vote BPE : carte d'électeur et isoloir – École Saint-Benoit (6ème arrondissement)**



Source : Fiche navette Ecoles

Photographie 9 : **Procédure de dépouillement et de comptage BPE – École Jeanne d'Arc (13ème arrondissement)**



Source : Fiche navette Ecoles

⇒ Dans les collèges

Comme dans les écoles, le vote à un tour est majoritaire dans les collèges (sept établissements sur dix). Ce pourcentage est vraisemblablement minoré car 22% des établissements n'ont pas précisé cette modalité dans leurs fiches navette.

La répartition entre vote numérique et vote papier est quelque peu différente. Si le vote physique domine (58%), le vote numérique est pratiqué dans quelques établissements (quatre collèges soit 12% de l'échantillon). Ils indiquent utiliser la fonction sondage de Pronote¹²⁴, ou effectuer ce vote dans le cadre de Paris classe numérique.

Deux établissements ont recours à un système mixte de support de vote (physique et numérique), l'un pour laisser le choix aux élèves, le second faute de succès du vote dématérialisé.

Quelques établissements notent dans leurs appréciations qu'ils souhaitent s'orienter vers ce type de vote pour l'avenir, comme par exemple le collège Mendès France (20^{ème} arrondissement).

De manière générale, sur l'échantillon analysé, la participation concrète des collégiens au déroulement du vote est faiblement renseignée : près de 60% des établissements ne la précisent pas explicitement.

Lorsque la participation est effective, ce sont les représentants des élèves (élus du CVC ou les délégués de classe, ou élèves d'une association du collège) qui assurent différentes fonctions :

- la tenue du bureau de vote, ou encore la confection des bulletins de vote dans une perspective de scrutin secret ;
- le dépouillement assuré par les élèves eux-mêmes. Au collège Thomas Mann (13^{ème}), « le dépouillement s'est déroulé avec quatre assesseurs, deux élèves de l'association sportive et deux élèves du club éco-citoyen, des élèves ont également joué le rôle de scrutateurs afin de contrôler puis d'attester de la régularité du dépouillement ».

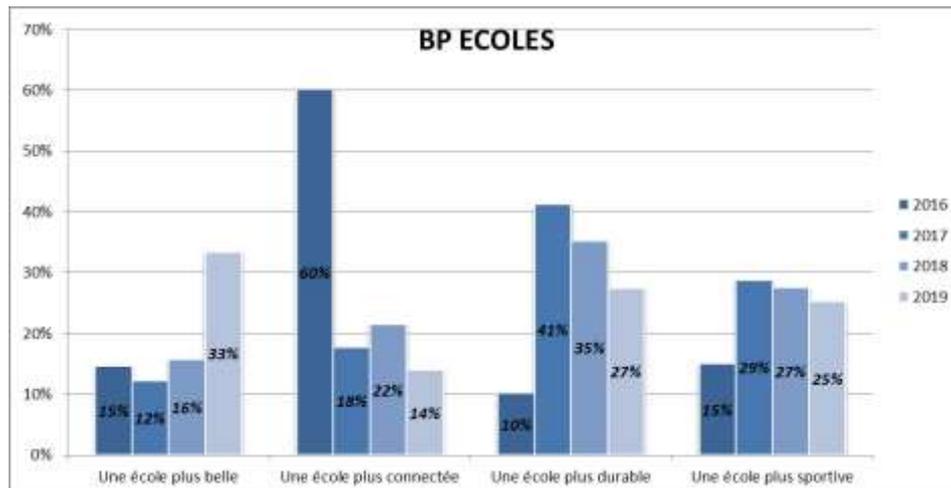
5.4. Les projets votés par les élèves

⇒ Dans les écoles

En 2016, une grande majorité des votes s'est concentré sur le thème « une école connectée ».

¹²⁴ Logiciel de gestion de vie scolaire utilisé dans les établissements scolaires du second degré ayant choisi ce support. Il dispose notamment des fonctionnalités suivantes : cahier de textes, compétences, notes, absences, sanctions, QCM, messagerie interne, application mobile.

Graphique 77 : Thématique votées par les élèves dans les écoles



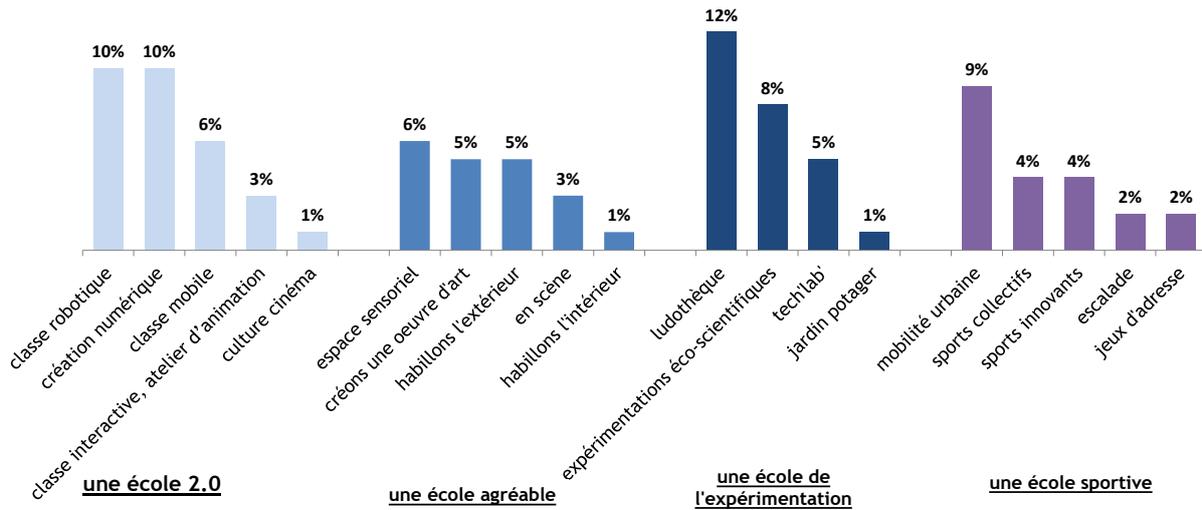
Source : IG d'après données DASCO

Pour ce qui concerne l'échantillon d'écoles analysé, on constate une répartition globalement équilibrée des thématiques choisies : 31% des projets lauréats sont issus de la thématique « une école 2.0 », 27% de la thématique « une école de l'expérimentation », 22% pour « une école sportive » et enfin 21% de la thématique « une école agréable ». La répartition constatée est, par ailleurs, une conséquence de la présélection des adultes pratiquée dans près de 9 écoles sur 10. Le choix des élèves pour les projets de leurs écoles n'est pas un choix absolu mais relatif.

Pour l'édition 2019, les projets les plus sollicités sont notamment :

- la ludothèque (12% des suffrages de l'échantillon), proposée sous deux formats :
 - une ludothèque à ciel ouvert avec un coffre à jouer géant « La Boîte à jouer », posé dans la cour de récréation, rempli d'objets recyclés en tout genre ; des jeux de cour (babyfoot, plaques de mouvements, jeux « géants ») ;
 - un espace ludique d'intérieur ; jeux de société (jeux de cartes, jeux collaboratifs) mais également un large éventail de jouets pour tous, tels que des briques de construction ou des jeux d'imitation (dînette, personnages articulés) ; le choix des jeux et jouets se fait localement, sur catalogue de référence DASCO ;
- la classe robotique (10% des choix des écoles de l'échantillon), dont l'objectif est l'initiation au codage (logiciels de programmation graphique) et à la programmation (programmer et tester des robots,...). Le kit de ce projet est composé de 20 robots, 10 tablettes et 10 ordinateurs portables, et de 1 à 4 vidéoprojecteurs mobiles avec écrans ;
- la création numérique (10% des suffrages) permet d'acquérir du matériel pour réaliser des reportages numériques (photos, vidéos, émissions de radio, bandes dessinées...) ; le kit proposé contient deux ordinateurs portables connectés (avec des logiciels dédiés au montage vidéo ou au traitement de l'image), 10 tablettes et micro-casques, des appareils photos numériques, caméscopes, enregistreurs de son numérique, des caméras hue ainsi que deux paires d'enceintes et vidéoprojecteurs.

Graphique 78 : Projets lauréats à l'édition 2019 du budget participatif

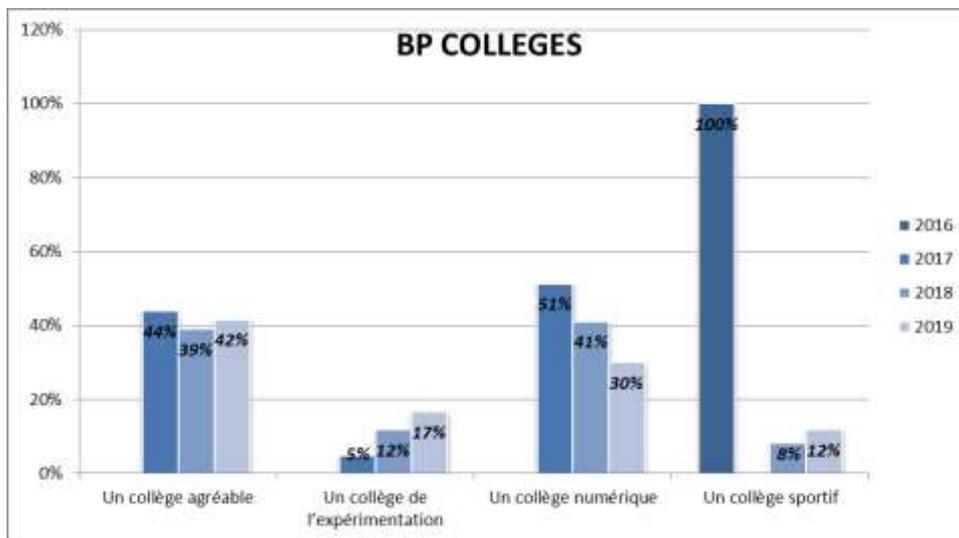


Source : IG, à partir de la synthèse de l'échantillonnage des fiches navette des écoles, transmises par la DASCO

Les trois projets les plus retenus se concentrent sur des achats de matériels informatiques ou de mobiliers, en principe rapidement accessibles aux établissements.

⇒ Dans les collèges

Graphique 79 : Thématique votées par les élèves dans les collèges



Source : IG d'après données DASCO

En 2016, l'ensemble des collégiens a voté pour un collège « sportif ». A partir de 2017, la thématique « un collège numérique » reçoit la majorité des votes. Comme pour les écoles, une présélection des projets soumis au vote dans 20 des 33 collèges de l'échantillon observé oriente nécessairement ces statistiques générales. Les projets les plus plébiscités de l'échantillon 2019 sont alors les suivants :

- pour la thématique « une école agréable » les projets « mobilier extérieur » avec six lauréats sur 33 collèges, à égalité avec les projets « mobilier intérieur », six lauréats ;

- pour la thématique « un collège 2.0 » les projets « classe mobile », cinq lauréats et « classe robotique » quatre lauréats.

◆ L'appréciation des établissements

Les fiches navette comportent une rubrique libre dédiée aux commentaires, remarques et pistes d'amélioration. Elle n'est pas toujours renseignée par les établissements, les membres de la mission ont néanmoins noté des appréciations majoritairement positives.

⇒ Dans les écoles

Plus de 60% des écoles ne renseignent pas la rubrique relative aux commentaires et remarques. 20% des écoles réalisent des commentaires mitigés, à la fois positifs et négatifs, 12% uniquement des commentaires positifs et 6% évoquent des limites au dispositif. Il pourra notamment être retenu :

- des points positifs mis en avant : développement du travail en équipe de tous les adultes intervenants sur l'école, animateurs et enseignants ; disposer de l'avis des élèves ; le vote comme vecteur d'apprentissage de la démocratie, expression des élèves, prise de décision ; le plaisir des élèves à être acteurs de la vie de leur école ;
- des aspects plus décevants du dispositif : l'ensemble des classes, notamment les CM2, ne sont pas toujours enthousiastes du fait de l'absence de résultats visibles des budgets participatifs des éditions précédentes ; démotivation des adultes et des élèves lorsque les projets des années précédentes (certaines écoles évoquent les éditions 2017 et 2018) ne sont pas encore mis en œuvre ;
- quelques pistes d'amélioration suggérées : renouvellement du catalogue, ouverture du budget participatif à des projets proposés par les écoles elles-mêmes ; davantage d'informations sur la mise en œuvre concrète des projets, raccourcir les délais de mise en œuvre (livraisons, travaux) dans les écoles.

⇒ Dans les collèges

Près de 40% des collèges n'émettent pas d'appréciation particulière sur le dispositif, 40% d'établissements ont un avis positif sur le budget participatif et 15% dispose d'un avis mitigé.

Concernant les avis mitigés, les principales observations émises portent, tout comme dans le premier degré, sur la non-réalisation des budgets précédents, décourageant certains élèves ou encore sur le timing de l'organisation de la campagne du BP (délais trop restreints au 1^{er} trimestre scolaire). Les avis favorables expriment une valorisation de la démocratie citoyenne au sein des collèges, la création d'une dynamique créée par ce biais au sein des instances représentatives (CVC, délégués de classe...), le choix donné aux élèves d'améliorer leurs conditions de vie et d'enseignement au collège.

Parmi les établissements s'exprimant sur la fonction d'éducation à la citoyenneté, le collège Thomas Mann (13^{ème}) indique que « *le dispositif budget participatif ... est aujourd'hui un outil au service de l'éducation à la citoyenneté, les élèves voient se réaliser très concrètement les projets pour lesquels ils se sont mobilisés, sur lesquels ils ont été consultés. Ce dispositif a du sens pour eux aujourd'hui. Nous avons ressenti, particulièrement cette année, que nous avons déclenché un vrai débat démocratique porté par un intérêt collectif et une énergie qui a mobilisé les élèves sur plusieurs semaines* ». Ou plus succinctement dans le 9^{ème} arrondissement, le collège Lamartine « *Merci pour ce moment d'éducation à la citoyenneté que ce dispositif nous permet de vivre.* »

Même si d'autres établissements expriment des avis mitigés, le collège Valmy dans le 10^{ème}, évoque le « *peu d'engouement des élèves de 3^{ème}* » en raison des délais de versement de la subvention de l'année précédente.

Quelques pistes d'amélioration sont suggérées comme l'indication des fourchettes de coût des projets, le développement de l'usage du numérique lors des phases d'information, de campagne et de vote ou encore la mise en relation des établissements entre eux lorsque ceux-ci s'engagent sur des projets similaires.

Il convient d'élaborer et de diffuser en liaison avec l'académie un questionnaire d'évaluation du budget participatif des écoles et collèges auprès des établissements.

6. L'INFORMATION DES PARISIEN.NE.S

L'information des Parisien.ne.s répond à l'exigence de transparence souhaitée par la Maire lors de l'institution du budget participatif parisien.

La stratégie de communication a évolué notamment suite à l'enquête menée par la société Ipsos en 2017¹²⁵, laquelle a mis en lumière une notoriété relative du budget participatif. Jusqu'alors concentrées sur les deux phases clé du dispositif (phase de dépôt et phase de vote), les actions d'information et de communication sur le budget participatif sont désormais menées en continu depuis la fin 2018¹²⁶.

6.1.1. Un site dédié au budget participatif

La Ville de Paris s'est dotée, dès sa première édition, d'un site dédié au budget participatif de la collectivité : <https://budgetparticipatif.paris.fr/>.

Au démarrage du dispositif, aucune phase d'idéation n'est prévue. La Ville propose ainsi ses propres projets (15 soumis au vote, 9 lauréats). En 2015, le site n'évolue pas, mais une première phase d'idéation est mise en place sur le site « Madame La Maire j'ai une idée ». Plus de 5 000 projets y sont déposés. En janvier 2016, le site s'agrémente de son propre formulaire d'idéation. Un back-office est mis en service en janvier 2016, pour répondre aux besoins de pilotage de l'instruction des projets déposés par les usagers durant ce même mois. Le site du budget participatif, permet désormais aux internautes de trouver l'ensemble des informations relatives au dispositif.

6.1.1.1. Un ensemble d'informations relatives au budget participatif et à ses différentes étapes

La démarche du budget participatif y est exposée avec ses enjeux, son mode d'emploi, le calendrier des diverses phases de participation.

¹²⁵ Voir § 7.1.1 ci-après.

¹²⁶ Document DICOM – direction de la communication « BP Stratégie 2019 ».

Capture écran 4 : Rubrique « comment ça marche ? »

1. LE DISPOSITIF DU BUDGET PARTICIPATIF 2019

1.1. Quel est le calendrier de la procédure 2019 ?

- Du 7 janvier au 3 février, 20h : déposez vos projets ou associez-vous à des projets déjà proposés sur budgetparticipatif.paris
- De mars à avril : participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)
- De mars à juillet : consultez les projets proposés.
- À partir du 11 juillet : consultez les projets mis au vote.
- Du 6 au 22 septembre, 20h : Votez pour vos projets préférés sur budgetparticipatif.paris ou dans les lieux de vote répartis sur l'ensemble du territoire parisien.
- En décembre : Le financement des projets gagnants est adopté lors du vote du budget primitif du Conseil de Paris. La mise en œuvre de ces projets gagnants par la Ville peut alors débuter. Les Parisien.ne.s qui les ont initiés ou qui s'y sont associés seront destinataires de l'information concernant ce projet.



LA DÉMARCHE
Le mode d'emploi du Budget Participatif

1 Janvier / Février
JE DÉPOSE UN PROJET

Toute Parisienne, tout Parisien peut déposer un projet au budget participatif. Il n'y a aucune condition d'âge ou de nationalité, il suffit de posséder un compte Paris.fr, dont la création est libre et gratuite. Ce compte vous servira par la suite de tableau de bord pour suivre la vie des projets et de ceux auxquels vous vous intéressez. Le dépôt s'effectue exclusivement en ligne, sur le site du budget participatif.

EN SAVOIR PLUS

2 Mars / mai
L'ÉTUDE DES PROJETS

En février, la période de dépôt prend fin. Ensuite, les projets sont tous examinés par la Ville de Paris pour déterminer, dans un premier temps, s'ils sont recevables, c'est-à-dire s'ils répondent aux quatre grands critères puis, dans un second temps, s'ils sont faisables techniquement et à quel coût.

EN SAVOIR PLUS

Source : Site budgetparticipatif.paris.fr

6.1.1.2. Une information sur le cheminement des projets jusqu'à leur réalisation

Le suivi de l'instruction des projets déposés permet aux déposants ou aux internautes de suivre l'évolution du statut des projets. Ainsi, le rejet d'une proposition en phase de recevabilité (dite premier filtre) est justifié par message auprès de l'ensemble de la communauté. Cette fonctionnalité est déployée depuis 2016.

Capture écran 5 : Rubrique « Projets déposés »

The screenshot shows a project page on the 'ENVIRONNEMENT' (Environment) category. The project title is 'Interdire les prospectus' (Ban advertising leaflets). The description states that the volume of leaflets received per inhabitant is not decreasing, and proposes a ban on leaflets, except for NGOs and businesses with fewer than 10 employees within a 10km radius. The project is evaluated at 0 €. It has 11 likes and 2 hearts. The project is from the 'Budget Participatif 2019' and is 'non retenu' (not selected). A comment from 'Mairie de Paris' (City of Paris) dated 17/04/2019 explains that the project is not funded because it is an administrative decision rather than an investment project. The author is 'PARTICULIER' (individual) and the project was deposited on 27 January 2019 by user 'Hugo75014'.

Source : *Site budgetparticipatif.paris.fr*

Depuis mi 2017, les Parisien.ne.s peuvent suivre les diverses étapes de la réalisation du projet ou des opérations qui y sont liées.

Capture écran 6 : Rubrique « Suivi des réalisations »

The first screenshot shows a project in the 'ENVIRONNEMENT' category titled 'Pour une gestion de l'eau améliorée' (For improved water management). It is in the 'RÉALISATION DES TRAVAUX' (Work in progress) stage, indicated by a progress bar that is approximately 25% complete. The project cost is 4 000 000 €. The second screenshot shows a project in the 'CADRE DE VIE' (Quality of life) category titled 'Rénover le quartier Amiraux - Simplon - Poissonniers' (Renovate the Amiraux - Simplon - Poissonniers district). It is in the 'RÉALISÉ !' (Completed) stage, indicated by a progress bar that is 100% complete. The project cost is 75 000 €. Both screenshots include a 'CONSULTER LE PROJET' (View project) button.

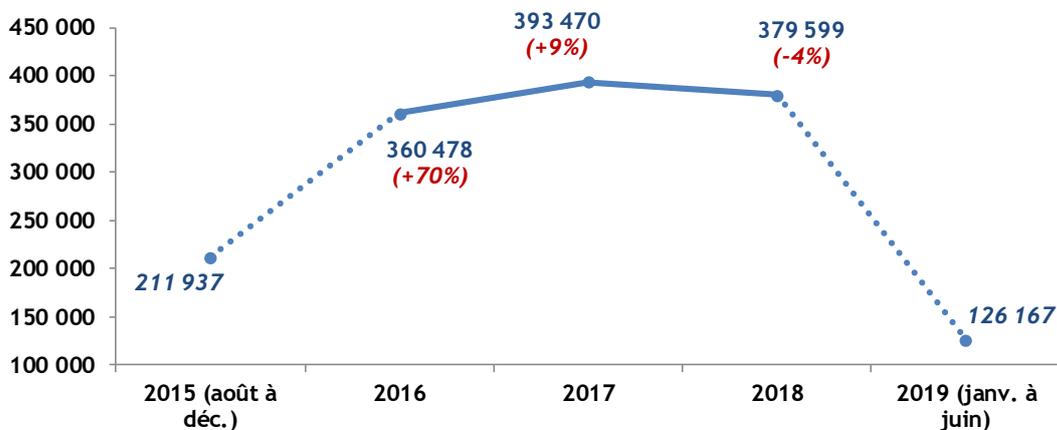
Source : *Site budget participatif*

6.1.1.3. Une fréquentation du site dédié au budget participatif variable dans le temps

Les données disponibles de fréquentation mensuelle du site sont comprises entre le mois d'août 2015 et le mois de juin 2019.

Globalement, et pour les trois années complètes, la fréquentation annuelle du site oscille entre 360 000 et 400 000 visites. Elle connaît une progression entre 2016 et 2017 (+9%) puis une légère baisse en 2018 (-4%). La fréquentation cumulée entre janvier et juin 2019 suit à peu de chose près la même tendance que les années 2017 et 2018, pour lesquelles la fréquentation entre les mois de janvier et juin comptait respectivement environ 126 000 et 100 000 visites.

Graphique 80 : **Évolution de la fréquentation annuelle cumulée du site du budget participatif (en nombre de visites)**



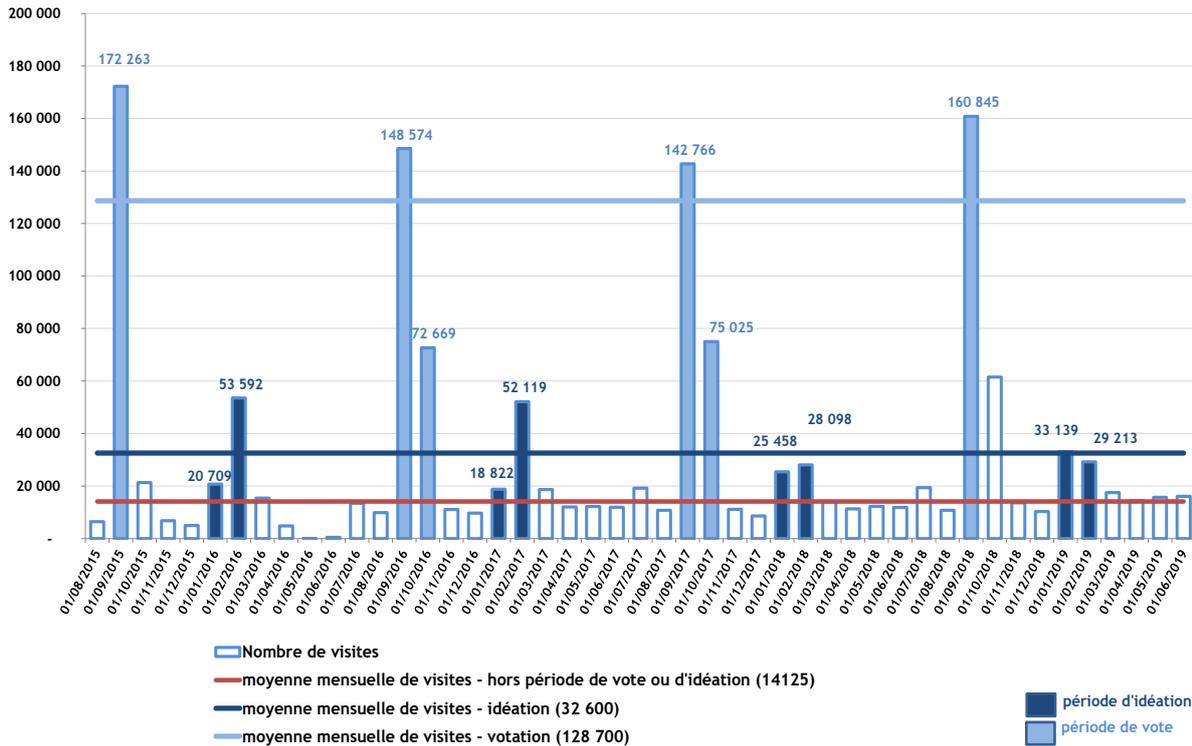
Source : Traitement IG, à partir des données de fréquentation du site transmises par la DSIN

Sans surprise, les périodes d'idéation et de vote enregistrent des pics de visiteurs : en moyenne, sur la période étudiée, 8 700 visiteurs consultent le site du budget participatif en dehors de ces deux étapes ; des plafonds sont notamment enregistrés lors de la phase de vote (septembre et/ou octobre suivant les éditions) : plus de 172 000 visiteurs se sont connectés au site en septembre 2015, près de 161 000 en septembre 2018.

En phase d'idéation, les années 2018 et 2019 paraissent moins dynamiques, comptabilisant respectivement quelques 30 350 et 38 300 visites. Entre 2016 et 2019, la fréquentation s'est ainsi réduite de 34% par rapport à la fréquentation 2016 (-19 750 visites).

La phase de vote, quant à elle, a connu une augmentation entre 2016 et 2017 (+31% de visites), pour subir une baisse de fréquentation en 2017 (-4%) et en 2018 (à nouveau -4%), atteignant son plus faible niveau sur la période (≈ 145 200 visites).

Graphique 81 : Fréquentation mensuelle du site dédié au budget participatif (nombre de visites)



Pour mesurer l'efficacité du site, la Mission budget participatif de la DDCT observe plusieurs indicateurs, et notamment :

- le nombre de nouveaux comptes usagers créés sur le site :

Tableau 26 : Évolution du nombre de comptes créés par les usagers sur le site du budget participatif

	2016	2017	2018	2019 (jusqu'au 10/07)
nombre de comptes créés annuellement	54 702	34 336	27 433	3 095
cumul	54 702	89 038	116 471	119 566

Source : DSIN – fichier « création de comptes »

Si le nombre de comptes créés paraît important en 2016, année de mise en service du site, il se réduit les années suivantes (moitié moins en 2018). En cumul, le site du BPP aura enregistré entre janvier 2016 et juillet 2019 près de 120 000 créations de comptes.

- au moment du vote, le « taux de transformation numérique », établissant le ratio entre le nombre de votants de septembre/octobre sur le nombre de visites du site sur la même période.

Tableau 27 : Évolution du taux de transformation numérique lors de la phase annuelle de vote

	2015	2016	2017	2018
taux de transformation numérique (nombre de votants/nombre de visites du site)	27%	32%	30%	30%

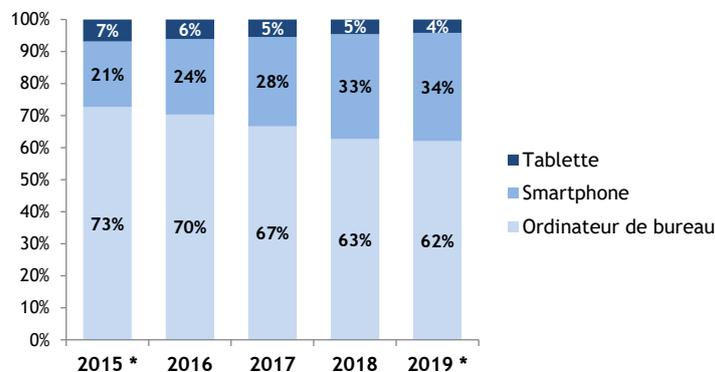
Source : DSIN, fichier de fréquentation du site dédié au budget participatif

Ce taux est très stable au cours du temps : 30% des visites réalisées sur le site lors de la période de vote conduisent à un vote dématérialisé. La consultation numérique du site ne semble pas avoir d'effet incitatif particulier sur le niveau du vote numérique. Néanmoins, la ville ne disposant pas de données fines sur les caractéristiques et les pratiques des votants « papier », il n'est pas exclu que la consultation des informations dudit site puisse avoir par ailleurs un impact sur le niveau du vote physique en urne qui, lui, apparaît en constante progression.

6.1.1.4. Des consultations du site dédié au budget participatif au plus près de l'évolution des usages des outils numériques

Au fil des éditions, la part du Smartphone comme outil de consultation du site a connu un accroissement régulier, passant de 21% au second semestre 2015 à 34% en janvier 2019. Si l'utilisation de la tablette reste sensiblement stable, la part de l'ordinateur se réduit en conséquence sur la période.

Graphique 82 : Évolution de la part des types de périphériques utilisés pour la consultation du site dédié au budget participatif



Source : IG, à partir des extractions DSIN

6.1.2. Les autres outils et vecteurs de communication

6.1.2.1. L'usage des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux¹²⁷ sont un pourvoyeur non négligeable de visiteurs sur le site du budget participatif. Par ce biais, les usagers intéressés sont redirigés vers le site du budget

¹²⁷ Dans le domaine du web, un réseau social est un site internet qui permet aux internautes de créer une page personnelle afin de partager et d'échanger des informations, des photos ou des vidéos avec leur communauté d'amis et leur réseau de connaissance.

participatif. Ils peuvent afficher sur ces supports leurs commentaires sur les projets présentés.

L'achat d'espaces publicitaires par la DICOM sur certains réseaux sociaux (pour exemple, Facebook) permet d'autant plus de valoriser les actions menées par la collectivité.

En 2018, le budget participatif est visible notamment sur Facebook, Instagram, Google, Twitter ou encore sur Paris.fr.

6.1.2.2. La mise à disposition de newsletters et autres supports de communication

Au-delà du site dédié au budget participatif, la collectivité parisienne propose une communication numérique régulière des actualités par l'intermédiaire de newsletters, transmises à l'ensemble des abonnés du site. Pour l'année 2019, sont programmés entre dix et quinze numéros d'information, suivant les thématiques du moment :

Tableau 28 : **Programmation 2019 des newsletters relatives au budget participatif**

Phase du budget participatif	Période de diffusion	nombre de numéros	Illustration des intitulés proposés dans les newsletters
Idéation	janvier - février	2 ou 3	"Les dépôts de projets, c'est parti !" "Les dépôts de projets, c'est bientôt fini !"
Instruction / co-construction	février - juin	4 ou 5	"On traite les projets : qu'est-ce que la recevabilité ?" "Co-construction : pourquoi, comment" "Les commissions ad hoc, c'est pour bientôt : pourquoi, comment"
Campagne de vote / Vote	juillet - septembre	6	"Porteurs, préparez votre campagne !" "Le vote, c'est en ce moment !" "Le vote, c'est bientôt fini !"
Suivi	octobre - décembre	2 ou 3	"Annonce des résultats" "Bilan de l'édition"

Source : *Mission budget participatif (DDCT)*

Le bilan établi par la DICOM fin 2019 fait état pour cette année de 12 newsletters diffusées à 110 000 abonnés avec un taux d'ouverture de 29%. D'autres vecteurs ou supports de communication sont mobilisés comme les campagnes de publicité dans le métro, les mobiliers urbains d'information (MUI), les conférences et communiqués de presse. Au fil des réalisations, les inaugurations de projets sont également l'occasion pour la collectivité de valoriser et de communiquer sur le dispositif.

6.1.2.3. La mise à disposition au grand public d'un Opendata relatif aux projets lauréats et aux réalisations des projets

Aux termes du vœu adopté par le Conseil de Paris en décembre 2017¹²⁸, « *le concept d'open data doit servir le projet de démocratie participative et de capacité du citoyen à participer à la décision collective* ».

¹²⁸ Vœu 146 bis adopté par le conseil de Paris lors de sa séance des 11, 12 et 13 décembre 2017.

Cette démarche volontariste engagée par la Ville de Paris à travers sa plateforme <http://openData.Paris.fr>. se concrétise à l'hiver 2018 sur le budget participatif.

Pour faire suite à la volonté de transparence engagée à la Ville depuis plusieurs années dans de nombreux domaines (urbanisme, espaces verts, stationnement, emplacement des stations Vélib'...), le budget participatif dispose de deux dossiers en Opendata (données libres mises à disposition des usagers par Internet), actualisés régulièrement pour un suivi au plus près de la réalité des réalisations engagées.

Les informations, disponibles sur le lien <https://opendata.paris.fr/>, se présentent sous forme de tableaux, de fichier de données, d'analyses et de cartes et sont complétées par la description des modèles et des jeux de données proposés par la Ville.

Elles permettent de suivre :

- les projets gagnants, depuis l'édition 2014 ;
- les opérations des projets gagnants, jusqu'à leur réalisation, depuis 2014.

6.1.3. L'information de proximité

6.1.3.1. Dans les arrondissements

Les mairies d'arrondissements jouent un rôle d'information et d'orientation important à destination de leurs administrés. Leurs actions locales prennent plusieurs formes :

- par l'intermédiaire d'une information sur leurs sites internet d'arrondissement, qui relaient les éléments clés du site du budget participatif (liens internet), notamment lors des phases d'idéation et de vote, promouvant le dispositif auprès de leurs usagers ;
- en proposant des supports de communication locale propre au budget participatif ; la mairie du 4^{ème} arrondissement propose cette année la gazette du budget participatif de l'arrondissement et rappelle les diverses étapes du budget participatif, propose une cartographie des projets lauréats depuis 2014 avec leur état d'avancement, des interviewes de porteur de projet et d'agents de la ville impliqués dans la réalisation des opérations.

Capture écran 7 : Gazette du budget participatif de la mairie du 4ème arrondissement



Source : Mairie d'arrondissement du 4ème arrondissement

À partir de l'analyse des vingt retours au questionnaire adressé par l'équipe de mission aux mairies d'arrondissements, la quasi-totalité d'entre elles indique recourir à différents

supports de communication tout au long du processus du budget participatif. Seule la mairie du 6^{ème} arrondissement ne semble pas mettre en œuvre de communication spécifique autour du dispositif¹²⁹.

S'il n'est pas ici spécifié le volume ou l'intensité de ces communications, il est intéressant de constater que les phases de dépôt de projets et de vote font l'objet de communications sous de multiples formats : réunions publiques, conseils de quartier, informations sur le site de la mairie d'arrondissement et par l'intermédiaire des réseaux sociaux, distribution de flyers ou de documents papier (gazettes, journaux d'arrondissement), supports plus originaux comme des expositions photos de projets lauréats (14^{ème}).

Les phases de recevabilité et de sélection des projets (réunion des commissions dites ad hoc) enregistrent des actions de communication plus ponctuelles et moins diversifiées, tout comme la phase de co-construction, essentiellement tournée vers les porteurs de projets plus spécifiquement ciblés : courriels aux porteurs de projets individuels ou collectifs dans les 13^{ème}, 14^{ème} et 19^{ème} arrondissements, courriers papier dans le 8^{ème} arrondissement, information transmise par l'intermédiaire de la MVAC dans le 12^{ème} arrondissement notamment.

Enfin, les phases de suivi des opérations et de réalisation en fin d'opérations font l'objet de communication auprès des riverains, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou encore sur le site local de la mairie d'arrondissement et via les réseaux sociaux. D'autres supports de communication alternatifs sont également utilisés : carte interactive dans le 12^{ème} arrondissement, newsletters de la mairie dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, inaugurations dans le 18^{ème} notamment.

La communication locale dans la dernière phase du dispositif (information de la livraison des opérations) semble moins présente ; ainsi, les 1^{er}, 2^{ème}, 6^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements n'ont eu recours à aucun support recensé dans le questionnaire pour informer les riverains de l'achèvement des chantiers. Ces informations sont néanmoins disponibles sur le site parisien dédié au budget participatif.

¹²⁹ Ou à tout le moins n'en précise pas ses modalités – cf. tableau 29 ci-après.

Tableau 29 : Synthèse des actions de communication réalisées par les mairies d'arrondissement

Modalités de communication en arrondissement	mairies d'arrondissement																			
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e	16e	17e	18e	19e	20e
en phase de dépôt des projets																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				
en phase de recevabilité																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				
en phase d'ateliers de co-construction																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				
en phase de commission ad-hoc																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				
en phase de vote																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				
en phase de suivi des opérations																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				
en phase de réalisations en fin d'opération																				
Réunions publiques / de conseil de quartier / de conseil citoyen																				
Site mairie arrondissement																				
réseaux sociaux																				
Flyers / documents papier																				
Autre modalité *																				

* : atelier en mairie, rolling bar, kakémono, ballons, chasubles, expositions photos des projets lauréats, inaugurations, courriel aux porteurs de projet, aux participants, journaux d'arrondissement, courriers aux CCQ, MVAC, conseils de quartiers, site du budget participatif..

 réponse positive au questionnaire
 réponse négative ou non renseignée

Source : Synthèse IG du questionnaire adressé aux 20 mairies d'arrondissement – 1er semestre 2019

6.1.3.2. L'identification des réalisations in situ

Une fois réalisés, les projets issus du budget participatif font l'objet d'une identification visuelle in situ, valorisant le dispositif auprès du grand public, par le biais de cartels ou logos BPP.

Capture écran 8 : Identification d'un projet réalisé par l'intermédiaire du budget participatif : « Rénovation d'une aire de jeux au parc Monceau »



Source : Site budget participatif parisien

6.1.4. La transparence budgétaire envers les Parisien.ne.s

L'un des objectifs du budget participatif réside dans la transparence budgétaire. L'IG s'est attachée à distinguer l'information délivrée en amont ou en aval de la procédure budgétaire, à l'adresse des Parisien.ne.s.

⇒ L'information sur les engagements budgétaires

L'objectif clairement affiché par la Maire en début de mandature est l'affectation au budget participatif de 5% du budget d'investissement de la collectivité parisienne.

Le site du budget participatif rappelle cet engagement mais ne permet pas directement, de façon synthétique, d'établir une photographie annuelle et en temps réel des montants budgétés. Cependant, les Parisien.ne.s peuvent relativement aisément trouver cette information à partir des données budgétaires renseignées dans les tables disponibles en opendata et régulièrement mises à jour, sous réserve qu'ils soient habitués à manipuler des données dans des tableurs. La dernière actualisation retenue par la mission IG en date du 23 septembre 2019, peuvent être produites les analyses suivantes :

- la répartition annuelle des montants budgétés, en fonction des thématiques des projets lauréats (budgets d'arrondissements et Tout Paris) ;
- la répartition des montants budgétés par arrondissement.

⇒ L'information sur l'exécution budgétaire

Le site du budget participatif (rubrique suivi des réalisations) ainsi que l'opendata renseignent sur les coûts prévisionnels des projets, mais ne délivrent pas d'information sur les coûts exécutés des projets ou sur l'exécution financière du budget participatif.

L'information relative à l'exécution des dépenses votées est délivrée annuellement aux conseillers de Paris dans le cadre du vote du compte administratif annuel¹³⁰. En définitive, l'information délivrée sur l'exécution du budget participatif s'inscrit dans la communication ou dans la reddition des comptes et est effectuée au titre du budget général de la collectivité parisienne. La cible privilégiée de cette information est le Conseil de Paris, l'instance élue qui vote le budget et approuve les comptes de la collectivité parisienne.

¹³⁰ Dans l'annexe du compte administratif – Investissement localisé, figurent, par arrondissement, les montants mandatés par projet du budget participatif.

7. SYNTHÈSE ET PISTES D' ACTIONS

7.1. Les enquêtes conduites et les consultations menées

Deux enquêtes ont été conduites auprès des Parisien.ne.s ; la première début 2017, destinée à mesurer le niveau de notoriété du budget participatif et à appréhender leur perception du dispositif.

La seconde de juillet à septembre 2019, à destination des participants au budget participatif, déposants et votants¹³¹.

7.1.1. L'enquête de 2017, les Parisien.ne.s et le budget participatif

La Ville a diligenté en janvier 2017 une double enquête relative à la participation citoyenne tout particulièrement ciblée sur le budget participatif. Cette enquête confiée à la société Ipsos comporte un volet quantitatif et qualitatif.

7.1.1.1. L'enquête quantitative

Un échantillon de 999 personnes représentatif de la population parisienne âgée de 18 ans et plus a été interrogé en ligne¹³².

L'enquête est restituée suivant les quatre volets suivants : notoriété et connaissance du dispositif ; utilisation du dispositif ; opinion et perception du dispositif ; connaissance et souhaits d'information. Sans qu'une synthèse exhaustive soit ici produite, quelques points saillants peuvent être restitués :

- un.e Parisien.ne sur deux a le sentiment que la Ville cherche à tenir compte de l'avis des Parisien.ne.s dans l'élaboration de sa politique municipale ;
- une majorité de Parisien.ne.s déclare connaître les dispositifs qui permettent aux citoyens de participer ou de donner leur avis sur les décisions publiques qui les concernent.

Parmi les dispositifs de participation cités par ces répondants, le budget participatif représente 25% des réponses, les conseils de quartier 24%.

Sur la notoriété du budget participatif, l'ensemble des personnes ont été interrogées : 69% ont « entendu parler » du dispositif et 30% en ont entendu parler et savent précisément de quoi il s'agit.

Sur le dépôt de projet, le rapport de restitution indique qu'*un Parisien.ne sur quatre sait que tous les habitant.e.s qui le souhaitent peuvent rédiger des projets* ».

Sur le vote, 49% savent que toute personne habitant Paris peut voter ; la majorité qui n'a pas voté invoque l'absence de notoriété (52%) et le manque de temps (31%).

Le « bilan d'image » du BP fait ressortir une perception positive sur différents points : «*dispositif utile pour identifier les besoins des Parisiens ; moyen moderne de consulter*

¹³¹ Les développements ci-après sont issus des documents de restitution Ipsos : rapport qualitatif ; l'image et l'opinion des Parisiens à l'égard du budget participatif, janvier 2017.

¹³² Selon la méthode des quotas : sexe, âge, profession, arrondissement de résidence.

les Parisiens ; projets venant directement des parisiens au plus près de leurs préoccupations ».

Des appréciations plus réservées sont émises : « *c'est compliqué de voter ; l'argent pourrait être utilisé ailleurs ; des projets proposés pas très intéressants...* ».

Concernant la communication, une minorité a le sentiment d'être bien informée sur le budget participatif (30%) et une nette majorité est en demande d'information (80%). Ces demandes portent notamment sur le contenu des projets proposés (77%) et les conditions de leur réalisation, majoritairement sur le coût (à hauteur de 52%) et sur l'avancée dans la réalisation (pour 60%). Une demande d'information sur les Parisiens à l'origine des projets est également signalée (27%).

7.1.1.2. L'enquête qualitative

Elle s'est déroulée en mars 2017 à partir d'entretiens avec trois focus groupes.¹³³

Les principaux points forts concernent la perception du vote :

- le vote en général, est un « *acte valorisant, signe le besoin de s'accomplir en tant qu'acteur de la citoyenneté* » ;
- le rapport au vote résulte d'une « *tension psychologique forte entre espoir et désillusion* », selon qu'il est perçu comme signifiant et impactant ou comme ne faisant plus sens ;
- en perception, le vote au BP apparaît comme un « *droit nouveau qui donne chair aux concepts de citoyenneté et de démocratie directe* » ; il fait des Parisiens « *des acteurs de la vie citoyenne investis dans des projets de proximité* » ;
- le BP est également perçu comme « *un pouvoir donné aux Parisiens de (re)tisser du lien entre les individus* » ;
- il peut donner lieu à des « *idées innovantes* », à la fois pour les arrondissements et pour Paris, autour de « *sujets forts tels que l'écologie ou la culture* » ;
- en amont, l'intérêt pour les projets est « *l'élément déclencheur fort du vote* ».

Un certain nombre de points faibles sont évoqués concernant la portée et la mise en œuvre du vote :

- l'ouverture du vote à tous est interrogée, les interrogations portent sur la fixation d'un âge minimum pour voter ;
- les projets proposés peuvent paraître trop nombreux : « *il y en a beaucoup trop, donc on se perd* » ;
- certains projets sont jugés décevants, car apparaissant comme « *trop anecdotiques* » ;
- les projets « *ayant trait à la rénovation plus qu'à l'innovation semblent plus déceptifs* » ;
- les projets touchant à l'innovation (sujets écologiques ou autour du numérique) sont « *fortement plébiscités* » ;

¹³³ Trois focus groupes de neuf participants : dont un groupe de votants (n'ayant pas déposé de projet) de deux groupes de votants « potentiels » (la moitié par groupe étant impliquée dans la vie collective, conseils de parents, conseil syndical ...).

- le manque perçu de suivi semble « *affaiblir la portée du vote* » ; les projets « *suivis jusqu'au bout sont décrits comme les plus motivants* ».

7.1.2. L'enquête de 2019, les participants du budget participatif

Une enquête s'inscrivant dans le cadre d'une recherche doctorale visant à comprendre la mobilisation participative dans le cadre du budget participatif parisien a été conduite en 2019¹³⁴. Cette enquête s'est déroulée en deux phases.

Une première étape s'est appuyée sur l'envoi en ligne d'un questionnaire du 1^{er} au 18 juillet 2019 aux Parisiens ayant déposé ou voté aux différentes éditions du budget participatif depuis 2014. 2 708 réponses ont été analysées.

Dans un second temps, des entretiens en face à face avec 97 d'entre eux ont été conduits sur la base d'un questionnaire papier lors de la période de vote (du 18 au 23 septembre 2019).

7.1.2.1. Le profil des participants « numériques » :

Le questionnaire numérique permet de compléter, à partir des réponses obtenues, les données de profil déjà identifiées pour les déposants et votants (parties 2.1.2 et 3.1.3 du présent rapport) :

- les participants sont en très grande majorité des salariés (85%) ;
- plus des deux tiers sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure ;
- ils sont en très grande majorité diplômés (60% sont titulaires de diplômes de niveau bac + 4 ou plus) ;
- ils habitent Paris depuis plus de 5 ans pour 95% d'entre eux et sont majoritairement propriétaires (pour 60%) ;
- 60% d'entre eux appartiennent ou interviennent dans des collectifs ;
- la source d'information des votants numériques est essentiellement l'information municipale (centrale, 36%), ou délivrée par internet et autres médias (34%).

7.1.2.2. Les votants « papier »

85% seraient des salariés et 55% sont cadres ou relèvent de professions intellectuelles supérieures (contre 75% chez les participants « numériques »).

Concernant leur mode d'information, leur connaissance du BP résulte très largement (67%) de l'information de proximité par un agent municipal ou un élu, ou un événement public.

7.1.2.3. Les motivations des déposants et votants numériques

Les motivations des déposants et des votants numériques ont été interrogées à partir de 14 items.

¹³⁴ Elle a été conduite par [...], doctorant en science politique, au titre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique et de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. La restitution ci-après résulte d'une présentation powerpoint synthétique des résultats transmise à l'IG en septembre 2019.

Les trois motivations dominantes communes aux votants et déposants sont liées au pouvoir d'agir : faire bouger les choses, améliorer les politiques publiques, être citoyen actif.

Le sentiment de compétence pour participer aux décisions de la commune se place en quatrième position pour les votants et déposants.

La participation par devoir citoyen a un positionnement différencié, en 5^{ème} position pour les votants et en 7^{ème} position pour les déposants.

La réponse à un besoin particulier (« répondre à mes besoins ») est prégnante pour les deux types de participants (à plus de 70%).

La réponse au besoin d'un collectif d'appartenance motive plus les déposants (plus de 70%) que les votants (un peu plus de 50%).

7.1.3. La consultation de la commission parisienne du débat public

La Commission Parisienne du Débat Public (CPDP) est une instance de réflexion et de propositions chargée de formuler des avis, des suggestions et des recommandations sur les dispositifs de participation citoyenne mis en place par la Ville de Paris.

Les informations relatives à l'organisation et au fonctionnement de cette commission, de même que les recommandations qu'elle émet, sont en ligne sur son site.

Cette instance est composée de représentants de la société civile, au titre de la carte citoyenne, d'associations, d'instances de concertation (conseil parisien de la jeunesse, conseils de quartier, conseil de la nuit...), ainsi que d'universitaires et de représentants de services de la ville en contact avec les habitant·e·s.

Depuis septembre 2018, la commission indique avoir été consultée sur la mise en œuvre de la charte parisienne de la participation citoyenne, du budget participatif, ou encore sur la concertation lancée sur les conseils de quartier. Elle a également été consultée sur la déclinaison parisienne du grand débat national.

Lors de sa séance du 10 octobre 2018, la commission s'est plus particulièrement penchée sur le budget participatif, un bilan lui ayant été présenté par la mission budget participatif.

L'IG a pris connaissance du compte rendu de cette séance qui a porté sur les points suivants :

- une présentation des résultats de l'édition 2018 en termes de participation, de projets déposés et votés par thématique ;
- des échanges sur l'origine des projets ;
- le travail de l'administration, l'élaboration et le regroupement des projets et la réception par une partie de la population ;
- le rythme du budget participatif, la transparence et l'information, l'évaluation du dispositif.

Un extrait des interventions est présenté ci-après :

- concernant les résultats du vote physique, plusieurs membres indiquent être confortés dans leurs positions, une partie de la population ne pouvant participer via le numérique. Selon l'un d'entre eux, « l'augmentation du vote papier est un super résultat » ; une autre participante a observé que des personnes souffrant d'isolement social ayant voté revenaient discuter avec les personnes chargées de tenir les urnes, « leur souhait était de parler... » ;

- plusieurs membres de la commission pointent « les déceptions récurrentes de personnes ou de groupements ne se retrouvant pas dans l'évolution des projets dont ils ont contribué à élaborer les premières phases... » ;
- l'un des membres attire l'attention sur des propos qu'il continue à entendre selon lesquels « les dés sont pipés », « les élus choisissent », « il est possible de voter plusieurs fois ». Il ajoute que « le déclassement de projets pour privilégier les quartiers populaires n'est pas bien compris » ;
- une autre participante indique que « Tout va trop vite. Les habitants ont l'impression d'être trop sollicités par le BP. Il serait utile de laisser du temps à la rencontre après le vote et de valoriser le travail des déposants » ;
- l'origine des projets donne lieu à un éclairage de Pauline Véron, soulignant que « les choix des habitants dans le cadre du BP sont souvent proches de ceux qu'auraient fait les élus, mais pas forcément avec le même ordre de priorité. C'est aussi cela le BP : une indication des priorités du point de vue des Parisien.ne.s ». Y compris une priorité pour « les dépenses qui semblent normales à la population et relevées du budget de la ville de Paris ».

Les suggestions émises par la commission, consultables en ligne sur son site, sont les suivantes :

- continuer à mobiliser le plus possible au moment du vote ;
- développer les échanges autour des projets, avant, pendant et après le vote ;
- laisser du temps à chaque édition du budget participatif et organiser le budget participatif seulement tous les deux ans ;
- expliquer plus largement les conditions du vote, les règles de détermination des projets et du regroupement des projets pour convaincre plus largement les Parisien.ne.s de la démarche ;
- mieux informer sur le suivi et la réalisation des projets, en envoyant l'information à tous ceux qui soutiennent un projet ;
- connaître l'étude en cours sur le rôle du BP en termes de participation citoyenne et de démocratie locale ;
- mesurer l'efficacité du dispositif : procéder à une étude d'impact, réaliser une courbe de progression, pour convaincre de l'intérêt de la démarche.

7.2. Analyse des atouts faiblesses opportunités et menaces

Les auditeurs se sont appuyés sur la méthode d'analyse « SWOT¹³⁵ », ou « AFOM », dans son appellation française, soit l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces. Cette approche permet de synthétiser les points forts et points faibles du dispositif, et d'identifier les risques et les opportunités qui peuvent se présenter.

¹³⁵ Acronyme anglophone de « Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats »

Tableau 30 : **Tableau AFOM du budget participatif**

<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de participation au vote - Une pratique de dépôt stabilisée - L'envergure du budget participatif parisien - Une participation des habitants des quartiers populaires et des plus jeunes - Le déploiement des projets lauréats sur l'ensemble du territoire - L'information des Parisien.ne.s 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des données partielles sur le profil des participants - Des modalités de dépôt pouvant exclure certains publics - Des contrôles insuffisants (déposants, votants) - Une participation différenciée lors des étapes intermédiaires du BP - Une lisibilité de projets questionnée
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions d'accompagnement de la participation - Le relai des instances de démocratie locale et acteurs locaux - La synergie avec d'autres dispositifs de participation citoyenne - Une information soutenue visant la transparence budgétaire - Le vote contre ou le vote majoritaire - L'élargissement du champ de la participation 	<p>RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - La « non représentativité » de la participation et le risque de captation par des minorités - La fracture numérique sur le dépôt de projet - Des projets non acceptés ou ne répondant pas aux besoins des habitants - L'essoufflement de la mobilisation - Un sentiment de déception ou de défiance

Source : IG

7.2.1. La participation des Parisien.ne.s

La participation est un indicateur particulièrement important au regard de l'objectif central du budget participatif qui est celui de l'approfondissement de la vie démocratique et du renforcement des liens entre habitants, élus et administration.

7.2.1.1. Les points forts de la participation

La dynamique de participation est différenciée au dépôt et au vote (parties 2 et 3 du présent rapport).

◆ Une pratique de dépôt stabilisée

Les Parisien.ne.s se sont emparés de la possibilité de proposer dès la première édition, avec une forte année de démarrage en 2015, suivie d'une baisse jusqu'en 2018, puis d'une

légère augmentation en 2019 (1 232 déposants). Sur la période, leur nombre diminue de 58%, le nombre de projets déposés connaissant une évolution comparable¹³⁶ avec une diminution de 45%. Si la Ville n'a fixé aucune limite quant au nombre de projets pouvant être déposés par personne, les critères de recevabilité ont évolué au fil des éditions, ce qui a pu conduire à un moindre nombre de projets déposés¹³⁷. Ce constat a pu être effectué sur les projets relevant de la thématique cadre de vie à partir de 2017, le nombre de projets déposés sur cette thématique passant de 30% à 15% en 2019 (cf. § 2.4.2.1). Au final, sur les cinq éditions (2015/2019), le nombre moyen de déposants s'élève par année à 1 688 et le nombre total de projets déposés sur cette période est de 14 500 soit en moyenne 2 900 projets déposés par an¹³⁸.

Si la participation au dépôt semble avoir trouvé son étiage en fin de mandature, elle peut être resituée au regard des pratiques constatés dans d'autres Villes, notamment :

- à Lisbonne le nombre de propositions soumises sur les dix éditions s'échelonnant de 2008 à 2017 s'élève à 6 204, soit un moyenne de 620 par an, étant précisé que les habitants ne peuvent déposer qu'un projet ou deux projets maximum, selon qu'ils effectuent leur proposition par voie numérique ou physique¹³⁹ ;
- à Madrid, le budget participatif instauré plus récemment se caractérise par une dynamique de dépôt quantitativement plus marquée : plus de 5 000 propositions de dépense en 2016 sont suivies d'une décre en 2017 et 2018 avec respectivement 3 215 puis 3 323 projets de dépense en 2018. L'édition 2019 enregistre un redressement avec 4426 projets déposés. Cette évolution semble similaire à celle de Paris avec un fort démarrage suivi d'une décre puis d'une relative stabilisation.

◆ Une dynamique de vote constante

La participation des Parisien.ne.s au vote poursuit une tendance régulière à la hausse au fil des éditions, avec une progression constante du nombre de votants.

Cette dynamique se trouve fortement confortée par l'ouverture du vote physique aux Parisien.ne.s dès la première édition du budget participatif. Cette modalité de vote au fil du temps dépasse, contre toute attente, celle du numérique : en 2019, 73% des votants ont ainsi opté pour le vote physique.

Comme exposé dans le présent rapport (3.1.1), le taux de participation au vote passe ainsi de 1,83% en 2014 à 6,46% en 2019.

Ce taux de participation peut être apprécié au regard des données disponibles quant au taux de participation d'autres municipalités.

L'enquête annuelle lesbudgetsparticipatifs.fr qui présente chaque année depuis 2016 un panorama des budgets participatifs en France, apporte les éclairages suivants pour l'édition 2018. Concernant les modalités du scrutin, dans un peu plus d'un tiers des cas, vote en ligne et vote papier coexistent. Les chiffres de la participation s'appuient sur le pourcentage de votes pour le budget participatif par rapport à la population totale. Sur un échantillon déclaratif du nombre de votes restreint à trente collectivités, la participation médiane s'établit en 2018 à 3,9%. L'étude indique que dans certaines grandes villes, la

¹³⁶ De 2015 à 2019, le nombre de déposants diminue de 58% (passant de 2917 à 1232) celui des projets déposés de 45% (de 5 115 à 2 815).

¹³⁷ Ainsi à partir de l'édition 2018 les projets relevant d'aménagements lourds ne sont plus recevables.

¹³⁸ Les facteurs explicatifs de cette évolution peuvent être liés à la durée de la période de dépôt, divisée par deux à compter de l'édition 2016, ou encore au durcissement des critères de recevabilité de certains types de projets, en particulier dans le cadre de l'aménagement de l'espace public à partir de l'édition 2017 (cf. pages : 23-24, 37 et 50).

¹³⁹ La modalité de dépôt physique permet de proposer deux projets, la modalité numérique étant limitée à un projet.

participation dépasse les 7% (Rennes en 2018) et dans certaines petites villes les 10%. L'étude indique les différents facteurs explicatifs à la progression de la participation comme une meilleure notoriété, l'expérience accumulée, ou encore la concrétisation des projets.

A Paris, cette dynamique de participation au vote caractérise également le budget des écoles et collèges, 469 établissements, soit 95% des écoles et 87% des collèges parisiens ayant participé à l'édition finale de ce budget dédié.

◆ Le profil des participants

Le profil des participants repose sur des données déclaratives lorsqu'elles sont renseignées et recueillies. Tel est le cas des données renseignées par voie numérique par les déposants et les votants. Le profil des votants « physiques » est peu renseigné.

S'agissant des déposants, si le poids des déposants particuliers reste majoritaire en fin de période (60% en 2019), celui des différents collectifs a tendance progressivement à augmenter (de 27% à près de 40%).

Les particuliers déposants sont majoritairement des hommes dont les tranches d'âge correspondent généralement à des personnes en activité (25/39 ans et 40/54 ans);

Les votants sont majoritairement des femmes, qu'ils votent numériquement ou physiquement. A l'instar du profil des déposants, les votants numériques s'inscrivent dans la tranche d'âge des 25/39 et 40/54 ans.

Le budget participatif a également permis, par des mécanismes dédiés ou spécifiques, de diversifier les publics au cours de quatre éditions successives (2016/2019) :

- les habitant.e.s des quartiers populaires (cf. § 7.2.4 ci-après), dans un objectif d'inclusion ;
- les élèves et collégiens dans un objectif d'éducation à la citoyenneté (partie 5 du présent rapport).

7.2.1.2. Les marges de progression

La dynamique de participation peut sans doute encore progresser d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

◆ Les Parisien.ne.s engagés dans la vie citoyenne à Paris

Au regard du vivier de ceux engagés dans la vie citoyenne à Paris, cette progression est possible. Une récente délibération¹⁴⁰ du Conseil de Paris rappelle le nombre de Parisien.ne.s engagées dans la vie citoyenne :

220 000 personnes détiennent la carte citoyen - citoyenne de Paris ; 650 000 sont bénévoles associatifs ; 75 000 ont participé en mai 2018 à la votation citoyenne du Plan climat, 15 000 d'entre eux sont aujourd'hui Volontaires du climat, 2 000 participent chaque année à la Nuit de la solidarité, et 2 500 participent à développer la nature en ville avec les permis de végétaliser.

Ce vivier peut enrichir le nombre de déposants et celui des votants.

◆ La participation et la diversification des publics

La représentativité de la participation interroge l'égal accès des Parisien.ne.s et de la diversité des publics de la population parisienne.

¹⁴⁰ 2019 DDCT 139 « Renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen », Conseil de Paris d'octobre 2019.

Les données disponibles ne permettent pas d'affirmer que la participation soit représentative de la population parisienne dans ses différentes composantes. Pour rappel, les données disponibles sont celles qui concernant les participants numériques (âge et genre). Pour les votants « physiques », seul le fichier numérisé en 2017 comporte les données relatives au domicile et au genre des votants.

En termes d'âge, les publics présents sont ceux qui correspondent à la tranche d'âge active. La récente enquête indique une sur-représentation des CSP correspondant aux cadres ou professions intellectuelles supérieures.

Se pose donc la question des jeunes (16-24 ans), des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, ou encore des CSP ++ (cf. la participation sur la partie ouest du territoire parisien).

Il est indispensable pour les prochaines éditions de disposer de données précises sur le profil des participants (catégories socio professionnelles, diplômes, niveau de revenu) de façon à mettre en œuvre de nouvelles actions d'accompagnement ou des actions plus ciblées pour atteindre une meilleure représentativité.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DDCT précise que ces données n'ont pas été collectées par respect de la déclaration CNIL initialement déposée par la Ville. Elle ajoute qu'une étude approfondie sera nécessaire considérant que la priorité est celle de la sécurisation des données personnelles. L'Ig ne peut qu'encourager le lancement de cette analyse juridique en lien avec les services compétents de la Ville.

◆ Le principe de confiance et l'insuffisance des contrôles

L'objectif d'ouvrir la participation au plus grand nombre et le parti pris de « faire confiance » aux participants se traduit par une insuffisance des contrôles lors de la phase de dépôt et de vote. Ainsi, un déposant peut sous différents « pseudos » déposer numériquement plusieurs projets. L'IG a pu constater un certain nombre d'anomalies non bloquantes dans les identités numériques des déposants, dont certaines peuvent paraître fantaisistes, par exemple en raison de l'âge déclaré : pour exemples, plus de 60 déposants renseignent un âge compris entre 0 et 5 ans, 15 déposants déclarent un âge négatif, soit une date de naissance postérieure au 1^{er} janvier de l'édition considérée ; à l'opposé, 13 déposants déclarent un âge compris entre 105 et 117 ans. Concernant le vote, un votant peut réitérer son vote dans différents lieux, voire mixer un ou des votes numériques et un ou des votes « physiques ». Le principe d'ouverture et de confiance pourrait ainsi générer une perception d'opacité (s'agissant des déposants), et entraîner un sentiment de déception voire de défiance quant aux résultats du scrutin.

Différentes villes ont mis en œuvre des dispositifs de contrôle : à Madrid pour voter « en personne », il est nécessaire de présenter un document d'identité¹⁴¹. Lors du vote numérique, il est vérifié que le compte d'utilisateur correspond à une seule personne¹⁴².

◆ Les modalités de dépôt des projets

La phase de dépôt est limitée et concentrée sur un mois. Elle se réalise par voie numérique. Cette double modalité de dépôt peut dissuader certains habitants de déposer un projet - ou même une idée pouvant potentiellement devenir un projet - et générer un

¹⁴¹ Document national d'identité, passeport ou titre de séjour.

¹⁴² Pour ce faire, en plus du contrôle des données standard, un code de vérification personnel sécurisé est fourni pour le compte qui est communiqué par SMS au téléphone mobile.

risque de fracture numérique. Même si des actions d'accompagnement « physiques » ont été mises en place dans les mairies d'arrondissement, tout particulièrement dans les quartiers populaires, il incombe aux déposants de déposer leur projet par voie numérique sur le site du budget participatif. Dans d'autres villes, les modalités de dépôt sont mixtes et les durées de dépôt parfois plus longues pour permettre à une diversité de publics de déposer des projets (cf. § 2.3.6.4).

◆ Une participation différenciée aux étapes intermédiaires

Ces étapes par nature moins « participatives » que celles du dépôt et du vote relèvent à titre principal des acteurs internes de la mairie (élus et services), au titre des fonctions de recevabilité, arbitrage, instruction et mise en œuvre des projets.

Néanmoins peu de données relatives au lien avec les Parisien.ne.s sont disponibles concernant la phase de co-construction et plus généralement le dialogue et le lien avec les porteurs de projet¹⁴³. Le même constat est effectué concernant l'association des Parisien.ne.s en phase de réalisation.

Concernant l'étape de sélection, d'autres villes ont mis en place des modalités de participation des habitant.e.s en les associant notamment à une étape de présélection des projets ensuite soumis à instruction (cf. § 4.1.4.2). Ces procédures visent à favoriser l'émergence de projets en adéquation avec les besoins des habitants et à limiter le risque de « rejet » lors de la phase de mise en œuvre.

7.2.2. L'envergure du budget participatif

◆ Un engagement budgétaire conséquent

Le budget participatif parisien se caractérise en premier lieu par son cadencement, un rythme annuel décidé dès son lancement et tenu sur les six éditions de la mandature.

Son envergure résulte de l'engagement budgétaire auquel il correspond, 5% du budget d'investissement municipal, correspondant à près de 500 M€ sur la mandature.

Au plan national, l'enquête précitée relève que « *les montants alloués aux budgets participatifs sont souvent faibles* » et que le montant médian constaté en 2018 est de moins de 5€ par habitant. Pour Paris, le montant par habitant correspondant à l'engagement municipal s'élève à 44,56€, 9 fois supérieur au montant médian. L'IG confirme le montant par habitant au titre des éditions 2018 (44,6€) et 2019 (44,8€).

L'engagement de la Ville de Madrid se traduit par un engagement en montant du même ordre que Paris¹⁴⁴. La Ville de Lisbonne, qui se caractérise par la constance de sa démarche, a dû restreindre ces dernières années les montants engagés en raison de la crise économique et financière à laquelle elle doit faire face¹⁴⁵.

◆ Les différentes échelles du budget participatif

Le budget participatif parisien est construit et mis en œuvre à une double échelle, l'échelle parisienne et l'échelle de proximité des arrondissements, dans un objectif d'ancrage local.

¹⁴³ À l'exception des messages envoyés en recevabilité premier filtre (cf. §4.1.1.1).

¹⁴⁴ Avec 100 M€ en 2017 et 93 M€ en 2019, site du budget participatif de Madrid.

¹⁴⁵ A Lisbonne, les montants engagés sont plus modestes ; depuis 2011 le montant du BP est divisé par deux (2,5 M€ par an).

La démarche volontariste de l'exécutif municipal a été relayée par les vingt mairies d'arrondissement. Cette échelle locale est dominante dans la structure du budget participatif : les projets d'arrondissement représentent sur la période 94% du nombre total des projets lauréats, 50% des votes, et 60% des montants totaux votés.

Le budget participatif a localement investi des champs qui étaient jusqu'alors hors compétence ou dépassant les ressources des arrondissements, mais qui ont réuni les suffrages des habitants, comme les projets relevant du social, de la santé ou encore du patrimoine

Les enveloppes ciblées affectées d'une part aux quartiers populaires (30 M€ par an), d'autre part au budget participatif des écoles et collèges (10 M€ par an), ont été engagées sur quatre éditions successives depuis 2016.

◆ Des montants votés correspondant aux engagements budgétaires initiaux

Au total sur l'ensemble des éditions, les montants des projets votés par les Parisien.ne.s dans le cadre du budget participatif ont donné lieu à des inscriptions budgétaires votées annuellement par le Conseil de Paris (cf. § 3.4.3.2, tableau 16 et § 5.2.1. tableau 24).

Ce constat confirme le caractère décisionnel du budget participatif parisien, le vote par l'assemblée parisienne déclenche la mise en œuvre opérationnelle des projets lauréats.

7.2.2.1. Points de vigilance

Le **périmètre** du budget participatif est à considérer au regard des **dépenses de fonctionnement** induites (§3.4.3.2). En effet, un certain nombre de projets génèrent des dépenses de fonctionnement qui n'ont pas été forcément évaluées ex ante mais qui viennent grever les exercices ultérieurs. Aucun seuil d'acceptabilité de ces dépenses n'a été défini. Le critère de recevabilité portant à l'origine sur l'absence de dépenses de fonctionnement a évolué vers « peu de dépenses de fonctionnement ». Ainsi, le fiche pratique à l'attention des déposants indique que pour être recevable, le projet ne doit « *pas générer de coûts induits (dépenses de fonctionnement) trop importants* »¹⁴⁶.

Concernant l'application du critère d'investissement, l'enquête nationale relève une évolution dans les projets acceptés par les collectivités, les projets pouvant inclure des dépenses de fonctionnement, « *si elles sont supportées par des tiers* ».

A l'inverse, certains types de projets peuvent à terme générer des **économies de fonctionnement** (économies d'énergie en particulier), ces dernières n'étant pas évaluées car probablement plus difficilement mesurables.

Le deuxième point de vigilance résulte de l'**exécution budgétaire**, elle-même liée au rythme de réalisation des opérations. Les délais de mise en œuvre peuvent se traduire par des « reste à réaliser » venant impacter les exercices budgétaires ultérieurs (cf. § 3.4.3 graphiques 65 et 66).

Le dernier point de vigilance concerne l'articulation entre le budget participatif général et le budget participatif des écoles (cf. § 3.4.2.4 et § 5.1).

¹⁴⁶ Fiche BPP pratique 1 « de l'idée au projet », la règle des 4 R précitée au § 2.3.6.1, décline le R pour recevabilité.

7.2.3. Les projets issus de la participation

7.2.3.1. Points forts identifiés

◆ Un déploiement sur le territoire parisien

Le nombre de projets issus de la participation est conséquent en nombre et en montants votés. Au total, de 2014 à 2019, quelques 986 projets ont été votés par les Parisien.ne.s, 55 à l'échelle parisienne et 931 à l'échelle des arrondissements pour un montant total de près de 447 M€. S'y ajoutent depuis 2016 les projets issus du budget participatif des écoles et collèges, pour un montant total de 32,3 M€ (cf. § 5.2.1). Ces projets se déploient dans l'ensemble des arrondissements.

◆ Une diversité de projets par leur thématique et leur objet

Les projets issus de la participation des Parisien.ne.s se caractérisent par une grande diversité.

Les douze thématiques auxquelles ils se rattachent couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité parisienne, à des degrés divers.

Dans les faits, la classification des thématiques dominantes est relativement « classique ».

En nombre de projets, sur l'ensemble des éditions, les trois premières thématiques plébiscitées par les déposants sont le cadre de vie, l'environnement et les transports.

Pour les votants, les trois thématiques dominantes en nombre de projets et en montant sont celles liées au cadre de vie, à l'éducation jeunesse et à l'environnement (§ 3.4.1.5).

Le « tiercé » est quelque peu différent selon l'échelle des projets. Ainsi, en montants votés sur l'ensemble de la période :

- les projets Tout Paris indiquent une priorité aux projets thématiques cadre de vie, environnement et solidarité-cohésion sociale, les projets liés au secteur social se développant plus particulièrement à compter de l'édition 2017 ;
- les projets d'arrondissement, qui priorisent également le cadre de vie, privilégient ensuite les secteurs éducation jeunesse puis le sport, l'environnement arrivant en 4^{ème} position.

Au sein des douze thématiques, une large gamme de projets se déploie.

Le rapport a mis en évidence le spectre des projets du budget participatif (§ 3.4.2) : des projets de petite taille émergeant au niveau d'un quartier côtoient des projets Tout Paris concernant plusieurs arrondissements. Des projets à caractère « innovants »¹⁴⁷, alternatifs, voire expérimentaux, côtoient des projets plus traditionnels liés à l'aménagement ou l'entretien de l'espace public ou des équipements.

Ainsi le vote des Parisien.ne.s permet de « hiérarchiser » les projets, qu'ils relèvent des compétences obligatoires ou facultatives de la collectivité, cette dernière ayant ouvert le champ des possibles dans la limite des enveloppes annuelles affectées à chaque édition.

◆ Et proches des thématiques issues d'autres budgets participatifs

L'enquête nationale conduite en 2018 donne les indications suivantes sur les thématiques des projets lauréats dans les collectivités ayant mis en place un budget participatif :

¹⁴⁷ Le caractère innovant peut résulter d'une technologie ou d'un process nouveau, ou encore de la méthode de participation selon laquelle le projet a été construit.

- le cadre de vie est cité dans 87 % des réponses des collectivités, la thématique pouvant englober la simple pose de bacs à fleurs ou l'aménagement d'une place ;
- les thématiques liées à la nature en ville, l'agriculture urbaine, espaces verts, jardins partagés, potagers au sein des écoles ou ruches urbaines, citées par 56,5 % des répondants arrivent en deuxième position ;
- en troisième et quatrième positions, les catégories transports et déplacements et sports et loisirs sont cités par 45,65 % et 43,48 % des répondants. Les projets financés peuvent être des aménagements cyclables ou piétonniers ou des aménagements pour la sécurité routière (casse-vitesse, radars pédagogiques) et vont, dans le domaine des sports, de l'équipement sportif à l'équipement de l'espace public (parcours sportif, parcours de santé...).

L'étude indique que les priorités diffèrent selon les collectivités, le partage des usages dans l'espace public est plus accentué dans les métropoles avec la création de tiers-lieux participatifs (fablabs, coworking, agriculture urbaine...) et des projets plus « avant-gardistes », tels les frigos partagés. Les projets de solidarité, liés à l'économie ou au numérique peuvent être confiés à des tiers pour leur fonctionnement.

7.2.3.2. Les points de vigilance

La grande diversité des projets peut poser la question de leur **lisibilité** :

La dimension d'intérêt général des projets « Tout Paris » peut rendre difficile l'appréhension de leur contour et de leur contenu. La couverture territoriale de ces projets est parfois difficile à identifier, qu'il s'agisse des lieux concernés par leur mise en œuvre ou encore de l'affectation des montants votés aux arrondissements bénéficiaires (cf. § 3.4.2.3). La complexité de leur processus de construction peut aboutir à une perception de « perte en ligne des propositions initiales ». Pour certains d'entre eux, la complexité de leur mise en œuvre induit des délais de réalisation dépassant les prévisions initiales.

La lisibilité des projets d'arrondissement est plus facile à cerner, leur périmètre est le plus souvent circonscrit à un quartier, une rue ou un équipement, l'échelle maximale étant celle de l'arrondissement. Même si quelques projets ont une dimension approchant celle des projets « Tout Paris », la mise en œuvre des projets locaux est plus aisément identifiable par les Parisiens (§3.4.2.4).

Projets Tout Paris et projets d'arrondissement peuvent venir compléter des financements de grands projets par ailleurs inscrits au programme d'investissement de la mandature.

De manière générale, la lisibilité des projets, leur coût, les délais de mise en œuvre (estimation des projets soumis au vote, montant exécuté, délai prévisionnel, délai réalisé) sont un point très sensible pour les Parisiens (cf. enquête Ipsos précitée). Cet enjeu est au cœur du double objectif de transparence et de pédagogie de l'action publique mis en avant par la Ville.

L'**origine des projets**¹⁴⁸ et leur méthode d'élaboration peuvent poser la question de leur légitimité ou de leur acceptabilité par les habitants (cf. §7.2.5.1). L'émergence de projets à caractère fédérateur doit permettre une meilleure adéquation aux besoins des habitants.

Deux types d'indicateurs sont de nature à éclairer cet aspect « rassembleur » des projets déposés : le renseignement par les porteurs de projet de la méthode d'élaboration de leur projet, ainsi que le nombre de personnes « associées » au projet (§2.1.2.3).

¹⁴⁸ Pour mémoire, la grande majorité des déposants sont des particuliers, plus de 6 sur 10 en 2019 (cf. § 2.1.2).

Si les actions d'appui au dépôt de projet relèvent du niveau local, le **positionnement des acteurs locaux** (élus, instances de démocratie locale, structures locales, services de proximité) pourrait être davantage d'accompagner et de faciliter et moins de s'impliquer. L'IG a relaté des exemples de projets à caractère pluriannuel (cf. § 3.4.2.4) et pu noter, en réponse aux questionnaires adressés, que des projets pouvaient correspondre à des projets préalablement envisagés sans qu'il y ait eu de modification substantielle (§3.4.2.5). Si les souhaits et aspirations des habitants peuvent rejoindre ceux des élus, le positionnement de ces acteurs est crucial du point de vue de l'objectif d'autonomie et « d'émancipation » des habitants.

7.2.4. Le budget participatif, outil d'inclusion

7.2.4.1. Les points forts

En tant qu'outil d'inclusion le principal point fort du budget participatif réside dans les réalisations qui en sont issues, à travers les projets lauréats.

◆ Les montants et projets localisés dans les quartiers prioritaires

Si la part des projets soumis au vote est sensiblement stable sur la période (22% en moyenne de 2014 à 2019), son évolution paraît plus marquée dans les quartiers populaires pour lesquels le taux de projets soumis au vote passe de 22% en 2016 à 35% en 2019. Corrélativement, les projets lauréats localisés dans ces quartiers se développent progressivement et atteignent 35% du nombre total des projets votés en 2019.

Pour mémoire, le mode de sélection des projets lauréats est adapté à partir de 2016 pour permettre la saturation de l'enveloppe financière affectée aux quartiers populaires.

À partir de cette édition, plus de la moitié des projets lauréats « Tout Paris » se situent dans ces quartiers. Dans les arrondissements, leur part augmente progressivement et représente plus du tiers des projets en 2019.

En montants, l'engagement de dédier 30 M€ de l'enveloppe globale annuelle du budget participatif aux quartiers populaires est honoré : sur l'ensemble des éditions, les projets votés en quartiers populaires représentent quelques 151 M€.

◆ La participation dans les quartiers prioritaires

Suivant la tendance générale observée à l'échelle de la Ville, la participation au dépôt de projet évolue à la baisse dans les quartiers populaires.

L'année 2016, qui connaît un nombre significatif de déposants résidant dans ces quartiers, est suivie d'une diminution constante au cours des éditions suivantes, l'édition 2019 enregistrant quasiment moitié moins de déposants (individuels et collectifs) que l'édition 2016. En fin de la période étudiée, alors qu'on constate un léger redressement du nombre de déposants tous quartiers (+11%), la tendance à la baisse se poursuit dans les quartiers populaires (moins 6%).

La prépondérance des déposants individuels observée dès 2016 (73%), diminue progressivement jusqu'à l'édition 2019 où 6 déposants sur 10 sont des particuliers.

La part des déposants collectifs dans les quartiers populaires augmente progressivement et dépasse celle des autres quartiers (49% en 2019 dans les quartiers populaires contre 36% dans les autres quartiers). Leur nombre diminue graduellement, passant de 199 en 2016 à 116 en 2019 (moins 71,5 %).

L'évolution à la baisse des déposants caractérise également le nombre de projets déposés dans les quartiers populaires, qui passent de 659 en 2016 à 278 en 2019 : le redressement constaté tous quartiers en 2019 ne se répercute pas dans les quartiers populaires.

La participation au vote semble plus dynamique que celle du dépôt. Ainsi sur les trois dernières éditions, la part des votants dans les quartiers populaires rapportée à l'ensemble des votants parisiens est relativement stable, entre 18% (en 2017) et 19% (en 2019). En termes d'évolution, on constate sur cette période une augmentation de 52% soit un taux supérieur à celui des votants hors quartiers populaires qui augmente dans le même temps de 40%. La prédominance du vote physique est également marquée dans ces quartiers, 73% du total des votants ayant opté pour ce type de vote en 2019, avec une augmentation de 74% de 2017 à 2019 (contre 66% dans les autres quartiers).

Ainsi caractérisée, la participation dans les quartiers populaires justifie pleinement les actions d'accompagnement mises en place par la collectivité. Le déploiement d'urnes sur le territoire, les actions de sensibilisation sur le budget participatif, les actions spécifiques d'appui à l'émergence des projets, sont à poursuivre et à encourager.

7.2.4.2. Les points faibles

Les points faibles identifiés concernent en premier lieu **l'insuffisance des données déjà constatée pour l'ensemble des participants** (cf. § 7.2.1.2). Alors que l'un des objectifs du budget participatif est l'inclusion, aucun système de recueil de données plus fines n'a été mis en place sur ces quartiers. En second lieu, la population de l'ensemble des quartiers prioritaires au sens du budget participatif n'est pas précisément évaluée à ce jour, du fait de l'intégration de nouveaux quartiers (dans les 12^{ème} et 15^{ème} arrondissements en 2017). Pour établir un certain nombre de ratios à la population, comme le taux de participation, l'IG s'est appuyée sur le récent bilan du contrat de Ville effectué par l'Apur. Les analyses sont alors circonscrites aux huit arrondissements comprenant ces quartiers prioritaires.

S'agissant des projets lauréats, la procédure de priorisation des votes sur les projets localisés dans ces quartiers a pour conséquence l'éviction de projets hors quartiers alors même que ces derniers ont recueilli plus de voix. Cet effet d'éviction risque de susciter interrogations ou incompréhensions¹⁴⁹. La commission parisienne du débat public s'est fait l'écho de ce risque (cf. § 7.1.3).

7.2.5. Les risques et leviers

7.2.5.1. Les risques

Les risques pesant sur la participation sont issus des points faibles ou points de vigilance précédemment identifiés.

Certains d'entre eux sont inhérents à tout dispositif de participation.

- la « **non représentativité** » de la participation et **l'absence de certains publics**. Le pouvoir de proposer ou le pouvoir de décider risquent de concerner des profils de personnes diplômées, CSP plus, tranches d'âge actifs et d'exclure, de fait, certaines catégories de la population : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité. Ce risque s'accroît quand la participation est exclusivement numérique (dépôt de

¹⁴⁹ Pour exemple, en 2019 un projet du 18^{ème} arrondissement arrivé en deuxième position n'a pas été lauréat en raison de la priorité accordée à un projet situé en quartier populaire, car l'enveloppe dédiée aux quartiers populaires n'était pas atteinte.

projet). A l'inverse, l'ouverture du vote via le vote physique est de nature à diversifier les publics participants.

- **l'essoufflement de la participation** : sur la période étudiée, ce risque concerne notamment le pouvoir de proposer ; le nombre de déposants et de projets déposés a diminué au fil des éditions pour se stabiliser en fin de période. Concernant le vote, certains arrondissements ont connu en fin de période un léger essoufflement de leur taux de participation (9^{ème}, 12^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements - cf. § 3.1.2).

D'autres risques sont plus spécifiques au budget participatif :

- **le manque d'adéquation des projets lauréats aux besoins de la population** : lors des entretiens en mairie ou avec les directions, l'IG a eu connaissance de situations dans lesquelles des projets votés se sont heurtés à une réaction de rejet de la part des habitant.e.s, et ce dans différents domaines : projet local d'aménagement de voirie, couverture d'un terrain d'éducation physique, création d'un quartier piéton. L'IG constate la non visibilité sur le site et dans l'outil partagé Eudonet des projets abandonnés ou réaménagés suite à une réaction des habitants (§ 3.4.3.2). Pour exemple, l'abandon du projet portant sur la couverture du TEP rue des haies dans le 20^{ème} intégré dans un projet co-construit au BP 2017 : « réaménager les espaces sportifs du 20^{ème} » n'est pas visible. Le projet concernait un TEP enclavé au sein d'immeubles d'habitation et posait des questions de sécurité au regard de la configuration des lieux et a suscité une réaction de rejet des habitant.e.s¹⁵⁰. Dans le 11^{ème} arrondissement, un projet déposé par une personne résidant hors arrondissement visant à créer un quartier piéton autour du square Maurice Gardette a été rejeté par les habitants. Le maire a indiqué que « *la question du rejet du projet voté s'est posée et amène la question du vote contre* ». Ce projet a en effet été abandonné et figure sur le site du BP à l'étape « études et conceptions ».

La fréquence des cas signalés ne peut à ce stade être estimée supérieure à la mise en œuvre de projets hors procédure du budget participatif. Néanmoins, le risque de rejet de certains projets existe. La Ville pourrait en conséquence mettre en place les actions permettant de prévenir et limiter ce risque et poursuivre l'objectif d'émergence de projets fédérateurs, avec des indicateurs précités comme la méthode d'élaboration des projets ou le nombre de personnes associées aux projets.

- **la défiance vis-à-vis du budget participatif**, dans son volet participatif (qui dépose, qui vote) ou dans son volet plus opérationnel et financier (questionnement sur l'objet des projets, leurs délais de mise en œuvre et leurs coûts) peut diminuer la participation. Ce type de menace s'est exprimé lors de l'enquête Ipsos et est également mentionné par la commission parisienne du débat public ou plus récemment dans la presse¹⁵¹.

L'IG a tenté d'identifier des actions ou bonnes pratiques de nature à prévenir ou diminuer la survenue de ces risques.

7.2.5.2. Les leviers et pistes d'action

Les leviers et pistes d'action sont issus des constats relatifs aux points faibles, points de vigilance et menaces identifiées.

¹⁵⁰ La couverture du TEP arrivait au niveau des fenêtres des habitations et il était possible d'escalader les piliers et d'accéder au niveau des habitations.

¹⁵¹ Article publié dans le Figaro du 1^{er} octobre 2019. Article en réponse dans le journal Libération du 8 novembre 2019 cosigné par quatre maires (Paris, Grenoble, Rennes, Montreuil).

◆ Les actions à poursuivre

Un certain nombre d'actions d'ores et déjà engagées sont à poursuivre :

Les actions **d'accompagnement de la participation** au dépôt et au vote sont à encourager. L'IG a en effet noté une complémentarité des actions engagées : accompagnement in situ dans les mairies dans la phase d'idéation¹⁵², partenariat associatif ciblé dans les quartiers populaires, prestation spécifique dans le cadre de la mobilisation au vote. La mise en place d'indicateurs visant à mesurer l'efficacité de ces actions doit être poursuivie ou engagée¹⁵³.

L'information soutenue des Parisien.ne.s sur tous les champs du dispositif en constitue un point fort (cf. § 6.11 et 6.1.2) : richesse du site, ouverture d'un Opendata, information continue sur les projets (réalisations, coûts et délais de mise en œuvre). Les différents canaux utilisés (réseaux sociaux) permettent de toucher des publics diversifiés, notamment le public jeune. L'information de proximité dans les mairies d'arrondissement apporte un précieux relai sur le terrain au plus près des habitant.e.s, aux différents stades de la procédure (dépôt, vote, étapes intermédiaires, suivi), en phase avec les réalités locales (§ 6.1.3). Cette information doit être amplifiée et viser la transparence budgétaire, en intégrant, le moment venu, la dimension « reddition des comptes » moins présente à ce jour (§.6.1.4).

◆ Les actions et pistes de réflexion pouvant être engagées

Le **recueil de données sur les publics** (catégories socio professionnelles, revenus, diplômes, âge) est indispensable pour permettre de mieux cibler les actions d'accompagnement précédemment évoquées et pour diversifier les acteurs de la participation.

Le **recueil de données sur la participation** des Parisien.ne.s lors des phases « intermédiaires » du budget participatif, co-construction, sélection des projets, campagne sur les projets ou réalisation des projets. Le dialogue souhaité avec les porteurs de projet est en effet insuffisamment étayé dans les données recueillies alors même que différentes actions sont menées dans les arrondissements.

La **sécurisation du dépôt et du vote** via la mise en place de dispositifs de contrôle peut prévenir la défiance concernant la participation des Parisiens. Il serait ainsi souhaitable d'assurer la « transparence » sur les dépositaires de projet qui pourraient être incités à proposer des projets sous une identité unique. Il convient également de sécuriser le vote physique, par exemple via la création de comptes lors du vote.

Une réflexion sur les **modalités du scrutin**, le vote contre ou le vote majoritaire sur les projets peut « asseoir » la légitimité des projets lauréats et assurer une meilleure adéquation avec les besoins des parisien.ne.s (cf. § 7.2.5.1);

Une réflexion sur le **rythme** du budget participatif ou sur son périmètre s'il est souhaité de maintenir l'annualité du rythme, pourrait être engagée. Différents maires d'arrondissement ont émis sur ce sujet des observations. Certains membres de la Commission parisienne du débat public¹⁵⁴ ont relayé des interrogations sur le rythme annuel du dispositif.

¹⁵² Avec l'implication des services municipaux : coordonnateurs de conseils de quartier, services de démocratie locale.

¹⁵³ À ce jour, des indicateurs ou bilans ont été mis en place pour les partenariats associatifs et pour les mobilisateurs de rue.

¹⁵⁴ Réunion précitée de la CPDP en date du 10 octobre 2018.

◆ Les leviers

Le développement de synergies avec les différents **acteurs locaux** (conseils de quartier¹⁵⁵, conseils citoyens, structures locales comme les centres sociaux ou centres Paris'anim) permettrait d'assurer l'ancrage du budget participatif sur le territoire, de développer les échanges et discussions collectives, de faire émerger des projets « rassembleurs » dès lors que ces instances se positionnent dans un rôle d'ouverture pour aller chercher les publics et de facilitation.

L'effet levier d'autres **dispositifs de participation citoyenne** peut également créer une synergie positive envers le budget participatif. Il en est ainsi des différents dispositifs instaurés par la récente délibération du conseil de Paris¹⁵⁶, notamment :

- en direction des **jeunes**, le renforcement des partenariats avec les acteurs jeunesse, des offres dédiées de la carte citoyenne, la proposition d'un parcours d'engagement accompagné, ou encore la mise en place d'un label jeunesse au sein du budget participatif ;
- en direction des **Parisien.ne.s**, la création d'un réseau mobile de maisons citoyennes visant à « *régulièrement rencontrer les Parisien.ne.s pour informer, discuter, débattre, former et recueillir leurs idées* ».

L'élargissement du champ de la participation au budget participatif peut également constituer un levier en associant les parisiens aux différentes étapes ou process suivants :

- le cadre du budget participatif pourrait faire l'objet d'une association plus directe des Parisien.nes : règles de fonctionnement, critères, rythme, périmètre, modalités du scrutin. Pour mémoire, ce cadre a été à titre principal adopté par les représentants élus des habitants, via le vote du Conseil de Paris (§1.1.2.3)¹⁵⁷;
- l'étape intermédiaire de sélection des projets se caractérise sur ce premier cycle du BP par une participation différenciée des Parisiens (cf. partie 4) ;
- le suivi et l'évaluation du dispositif pourraient constituer un nouveau champ de la participation.

Si des réunions publiques de suivi se tiennent au niveau des mairies d'arrondissement ou au sein des conseils de quartier, elles visent principalement à informer les habitants ou à engager des concertations sur les réalisations des projets lauréats du budget participatif (§ 4.1.5 et § 6.1.3).

La commission parisienne du débat public est, au regard de ses missions, investie d'une compétence de suivi, d'interpellation et de recommandation¹⁵⁸. Elle a pu se prononcer à ce titre sur le budget participatif.

D'autres collectivités ont mis en place des instances de suivi spécifiques au budget participatif ouvertes aux habitants. Ainsi, à Brest, un « comité de suivi » composé d'élus et d'habitants de 16 ans et plus est présenté comme une « *instance de validation et de suivi du bon fonctionnement du budget participatif* ». Les personnes désignées sont « garants de la démarche, en lien avec les services et les élus de la Ville, amenés à se prononcer sur

¹⁵⁵ Le budget participatif qui pouvait apparaître comme une menace pour les conseils de quartier est devenu une véritable opportunité pour ces instances qui se le sont particulièrement approprié (cf. rapport IG évaluation de l'action des conseils de quartier à Paris, février 2017 p:60).

¹⁵⁶ 2019 DDCT 139 : « Renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen », adopté lors de la séance du 1^{er} au 4 octobre 2019.

¹⁵⁷ Certaines évolutions ont été décidées sans que l'assemblée délibérante en soit saisie : critères de recevabilité, périmètre des quartiers prioritaires au sens du BP.

¹⁵⁸ L'IG n'a cependant eu connaissance que d'une session dédiée au budget participatif en 2018.

le règlement du budget participatif, à valider les projets présentés aux différentes étapes en lien avec le règlement, engagés à participer à environ sept réunions dans l'année qui se tiendront en semaine en fin de journée (18h-20h) ».

L'ouverture de la fonction de suivi et d'évaluation aux habitant.e.s pourrait constituer une solide piste pour les éditions à venir. À ce jour, si la Ville a lancé quelques enquêtes auprès des Parisien.ne.s, elle n'a pas institué de dispositif d'évaluation. Un tel dispositif peut être mis en place, incluant différents acteurs dont des Parisien.ne.s. Si l'on se réfère aux travaux menés à ce jour sur les procédures d'évaluation¹⁵⁹, différentes échelles de participation sont envisageables, selon la diversité des participants et leur degré d'implication. Dans un ordre croissant de participation se situent les évaluations coproduites, les évaluations pluralistes (concernant différents acteurs, élus, habitants, agents), et, au niveau le plus élevé, les évaluations dites « émancipatrices », ces dernières associant « *tous les porteurs d'intérêt à la totalité des phases de l'évaluation* »¹⁶⁰.

Si certaines collectivités ont engagé des procédures d'évaluation participative (évaluation du plan des déplacements de Nantes Métropole en 2009), à la connaissance de l'IG, aucune collectivité française ayant institué un budget participatif n'a à ce jour mis en place d'évaluation participative sur le dispositif lui-même. L'association des Parisiens à une telle fonction constituerait une étape supplémentaire dans leur appropriation du budget participatif parisien.

¹⁵⁹ Notamment les travaux effectués au sein de la société française d'évaluation (SFE).

¹⁶⁰ Article de Gaëlle Baron « Comment une évaluation devient elle participative ? », cahiers de la SFE n°9 décembre 2015.

TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS

Au-delà de 10 tableaux, graphiques, figures, photographies ou captures d'écrans, il est recommandé d'établir une liste.

Figure 1 : APPROCHE SCHEMATIQUE DES OBJECTIFS DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN....	14
Figure 2 : Schéma process axé sur les étapes impliquant les Parisien.ne.s	16
Figure 3 : Cartographie des acteurs du BPP	18
Graphique 1 : Évolution du nombre de déposants (tous types de dépositaires).....	21
Graphique 2 : Répartition des déposants, par type.....	22
Graphique 3 : Évolution des civilités déclarées par les déposants individuels de projets.....	23
Graphique 4 : Pyramide des âges des votants individuels (éditions 2016 à 2019) au regard de la répartition de la population parisienne (INSEE – RP 2014)	24
Graphique 5 : Évolution du nombre de déposants collectifs, par type de dépositaires	25
Graphique 6 : Nombre d'actions recensées sur le site du budget participatif en phase d'idéation – édition 2018	25
Photographie 1 : Domiciliation des déposants 2019.....	26
Graphique 7 : Poids des déposants individuels de l'arrondissement et poids de la population de l'arrondissement au regard de l'ensemble des déposants et des habitants parisiens	27
Graphique 8 : Évolution du nombre de déposants collectifs, par type, entre l'édition 2016 et l'édition 2019 .	29
Graphique 9 : Évolution du nombre de déposants résidants en quartiers populaires et répartition par type de dépositaires	30
Graphique 10 : Évolution du poids des déposants individuels des quartiers populaires sur l'ensemble des déposants parisiens, en phase d'idéation (tous types de projets)	31
Graphique 11 : Part des déposants individuels en quartiers populaires en phase d'idéation, suivant l'envergure du projet (arrondissement ou tout Paris) – Edition 2019	32
Graphique 12 : Part des déposants individuels en quartiers populaires (édition 2019) et part des habitants des quartiers politique de la ville (QPV) et veille active (QVA) dans les arrondissements concernés (APUR, 2015)	33
Graphique 13 : Évolution du poids des déposants collectifs résidant en quartiers populaires au regard des déposants collectifs globaux – ventilation par type de dépositaires.....	34
Graphique 14 : Évolution du nombre de projets déposés par les Parisien.ne.s	35
Graphique 15 : Répartition du nombre de déposants individuels 2019 par échelle de projets.....	36
Graphique 16 : Poids relatif des thématiques plébiscitées par les déposants collectifs en 2019.....	37
Graphique 17 : Répartition des déposants en fonction du nombre de projets proposés	38
Graphique 18 : Récurrence de la pratique de dépôts de projets – ventilation par type de déposants.....	39
Tableau 1 : Synthèse des réponses des mairies d'arrondissement relatives aux actions menées pour l'appui au dépôt de projets.....	40
Tableau 2 : Modalités d'élaboration des projets	42
Tableau 3 : Acteurs du tutorage et résultats des actions d'accompagnement - Editions 2016 à 2019	43
Tableau 4 : Actions d'accompagnement au dépôt de projet, (appel à projet année 2018).....	45
Graphique 19 : Évolution du nombre de projets déposés	46
Graphique 20 : Répartition des projets déposés suivant leur échelle (arrondissement ou « tout Paris », en distinguant les quartiers populaires des autres quartiers	47

Graphique 21 : Évolution de la répartition des projets déposés, par thématique, lors de la phase d'idéation (tous types de déposants, toute échelle de projet).....	48
Graphique 22 : Répartition du nombre de projets déposés par thématique, pour les déposants collectifs (éditions 2015 à 2019)	49
Graphique 23 : Répartition du nombre de projets déposés par thématique, suivant la localisation du projet (hors ou en quartiers populaires) – éditions 2016 à 2019, toute échelle de projet	53
Graphique 24 : Répartition du nombre de projets déposés par les collectifs, par thématique, suivant la localisation du projet (hors ou en quartiers populaires) – éditions 2016 à 2019, toute échelle de projet.....	54
Tableau 5 : Évolution du nombre de votants et des taux de participation	56
Graphique 25 : Évolution du nombre de votants et des taux de participation.....	56
Tableau 6 : Répartition des votants entre vote numérique et physique.....	57
Graphique 26 : Part relative des votants numériques et des votants physiques	57
Tableau 7 : Taux de participation des parisiens selon le type de vote	57
Graphique 27 : Évolution du nombre total de votants par arrondissement	58
Graphique 28 : Évolution des taux de participation par arrondissement	59
Graphique 29 : Répartition des votants numériques et physiques par arrondissement édition 2019	60
Photographie 2 : Les votants numériques sur le territoire parisien édition 2018	61
Graphique 30 : Répartition des votants physiques, numériques en et hors quartiers populaires.....	62
Graphique 31 : Évolution du nombre de votants	62
Graphique 32 : Évolution du taux de participation au BP des habitants des arrondissements « Contrat de Ville »	63
Graphique 33 : Nombre de votants numériques par civilité	64
Graphique 34 : Pyramide des âges des votants numériques	65
Graphique 35 : Pyramide des âges des votants individuels 2018 au regard de leur poids dans la population parisienne.....	66
Tableau 8 : Évolution du nombre de votes et de votants	66
Graphique 36 : Évolution du nombre de votes et des votants de 2015 à 2018.....	67
Tableau 9 : Nombre de votes effectués par votants numériques.....	67
Graphique 37 : « L'assiduité » des votants	68
Graphique 38 : Évolution du nombre d'urnes.....	69
Photographie 3 : Carte des urnes-édition BP 2019	70
Graphique 39 : Nombre d'urnes fixes et mobiles par arrondissement 2019	70
Graphique 40 : Nombre d'urnes* par arrondissement pour 1 000 habitants.....	71
Graphique 41 : Les projets lauréats du BP : nombre et montants votés.....	74
Graphique 42 : Répartition des projets lauréats par échelle de projet.....	75
Graphique 43 : Répartition des votes entre les projets lauréats parisiens et d'arrondissements	75
Graphique 44 : Répartition du budget des projets lauréats votés par les Parisien.ne.s	76
Graphique 45 : Montants cumulés affectés aux budgets participatifs d'arrondissements (éditions 2015 à 2019)	77
Graphique 46 : Répartition des projets BPA par arrondissement (nombre total cumulé de 2015 à 2019).....	78
Graphique 47 : Montants cumulés des projets lauréats issus des budgets participatifs d'arrondissement (2015-2019).....	79
Graphique 48 : Moyenne des budgets BPA par habitant par arrondissement- (éditions 2015 à 2019).....	79

Graphique 49 : Répartition des projets lauréats situés en quartiers populaires	80
Tableau 10 : Répartition des montants votés pour les projets « Tout Paris » (en et hors quartiers populaires)	80
Graphique 50 : Répartition des montants votés en arrondissement (en et hors quartier populaire) – éditions 2014 à 2019	81
Graphique 51 : Répartition des votes des projets lauréats par thématiques	82
Tableau 11 : Répartition des thématiques par type de vote (projets lauréats 2019).....	82
Graphique 52 : Répartition des projets lauréats de 2014 à 2019 en nombre	83
Graphique 53 : Répartition des montants cumulés de 2014 à 2019 des projets lauréats.....	84
Graphique 54 : BPA 2016 à 2019 : Part relative et évolution des thématiques entre dépôt, soumission au vote et projets lauréats	85
Graphique 55 : BPP 2016 à 2019 : Part relative des thématiques et leur évolution, entre dépôt, soumission au vote et projets lauréats	87
Tableau 12 : Moyenne des budgets votés par type de projets.....	88
Tableau 13 : Nombre de votes associés aux projets lauréats d'arrondissement	88
Tableau 14 : Répartition territoriale des opérations issues des projets « tout Paris » lauréats, hors 4 ^{ème} arrondissement (2014-2018).....	90
Graphique 56 : Répartition des projets « tout Paris » lauréats suivant le nombre d'idées d'origine (éditions 2016 à 2019).....	90
Tableau 15 : Exemples de projets Tout Paris.....	91
Graphique 57 : Thématique des projets lauréats « TOUT PARIS » (en nombre de projets).....	93
Graphique 58 : Montant des projets cumulés lauréats « Tout Paris » 2014 à 2019	93
Graphique 59 : Projets Tout Paris : Type des déposants de projet(s) lauréat(s) au regard du profil des déposants	94
Graphique 60 : Répartition des projets d'arrondissements lauréats suivant le nombre d'opérations qui en sont issues – éditions 2015 à 2019	95
Tableau 16 : Projets d'arrondissement lauréats en 2018 et 2019, dont les montants votés sont supérieurs ou égaux à 1 M€	96
Graphique 61 : Évolution du nombre de projets d'arrondissements lauréats et des montants associés sur les thématiques de la santé et de la solidarité / cohésion sociale.....	97
Graphique 62 : Thématique des projets lauréats « ARRONDISSEMENTS ».....	99
Graphique 63 : Budgets des projets lauréats d'arrondissement, par thématique cumul 2014-2019	99
Graphique 64 : Évolution du nombre total d'opérations prévues dans le cadre du budget participatif ; répartition du nombre de projets suivant la volumétrie d'opérations associées (hors projets abandonnés)	102
Capture écran 1 : Présentation des phases du processus de réalisation des projets lauréats	103
Graphique 65 : Photographie de l'avancement des projets votés au budget participatif – éditions 2014 à 2018, budgets d'arrondissement et parisien.....	104
Graphique 66 : Photographie de l'état d'avancement des projets lauréats aux éditions 2014 à 2018, suivant l'année de vote des projets.....	104
Tableau 17 : Comparaison des montants votés au budget participatif et des montants validés par le vote en Conseil de Paris (autorisation de programme).....	106
Tableau 18 : Illustration de motifs de refus transmis en 2019 aux porteurs de projet à l'issue de la phase de recevabilité « premier filtre ».....	109
Graphique 67 : Nombre d'ateliers de co-construction organisés par les mairies d'arrondissement	111
Graphique 68 : Exemple de co-construction d'un projet Tout Paris.....	113

Tableau 19 : Part des projets soumis au vote des Parisien.ne.s au regard des projets déposés en phase d'idéation (détail par envergure de projets).....	115
Graphique 69 : Localisation des projets soumis aux votes :	116
Tableau 20 : Évolution du taux de projets soumis au vote (nombre de projets soumis / nombre de projets déposés) suivant le type de quartier	116
Graphique 70 : Évolution des montants des projets soumis au vote et des projets lauréats – détail par échelle de budget (arrondissement ou Tout Paris)	117
Tableau 21 : Bilan du questionnaire adressé aux mairies d'arrondissement concernant l'association des habitants à la réalisation.....	120
Tableau 22 : Organisation de réunions de mise en œuvre des projets par les mairies d'arrondissement.....	121
Graphique 71 : Impact des réunions publiques de mise en œuvre des projets en mairies d'arrondissement ..	121
Tableau 23 : Liste des projets proposés en 2019 par thème	122
Capture écran 2 : Illustration du calendrier défini pour la campagne 2019	123
Tableau 24 : Synthèse des montants votés en Conseil de Paris pour le budget des écoles et des collèges	124
Graphique 72 : Nombre d'écoles et de collèges participant au BPP.....	125
Graphique 73 : Évolution du taux de participation des établissements scolaires.....	126
Tableau 25 : Modalités de vote dans les écoles et collèges	126
Graphique 74 : Évolution du taux de participation des écoles entre 2016 et 2019 – ventilation par arrondissement.....	128
Graphique 75 : Évolution du taux de participation des collèges entre 2016 et 2019 – ventilation par arrondissement.....	129
Graphique 76 : Pratiques de présélection des projets soumis au vote par les établissements du 1er degré	130
Photographie 4 : Campagne d'affichage du BPE – École Levassor (13 ^{ème} arrondissement)	133
Photographie 5 : Campagne de sensibilisation au BPE – Ecole Balanchine (13 ^{ème} arrondissement)	134
Photographie 6 : Organisation d'un débat audio autour du budget participatif – Ecole Saint-Ouen (17 ^{ème} arrondissement)	134
Capture écran 3 : Panneaux d'affichage au sein du collège Paul Verlaine (12 ^{ème} arrondissement).....	135
Photographie 7 : Matériel de vote BPE – École Georges Lapierre (5 ^{ème} arrondissement)	136
Photographie 8 : Matériel de vote BPE : carte d'électeur et isoloir – École Saint-Benoit (6 ^{ème} arrondissement)	136
Photographie 9 : Procédure de dépouillement et de comptage BPE – École Jeanne d'Arc (13 ^{ème} arrondissement).....	136
Graphique 77 : Thématique votées par les élèves dans les écoles	138
Graphique 78 : Projets lauréats à l'édition 2019 du budget participatif.....	139
Graphique 79 : Thématique votées par les élèves dans les collèges	139
Capture écran 4 : Rubrique « comment ça marche ? »	143
Capture écran 5 : Rubrique « Projets déposés ».....	144
Capture écran 6 : Rubrique « Suivi des réalisations	144
Graphique 80 : Évolution de la fréquentation annuelle cumulée du site du budget participatif (en nombre de visites).....	145
Graphique 81 : Fréquentation mensuelle du site dédié au budget participatif (nombre de visites).....	146
Tableau 26 : Évolution du nombre de comptes créés par les usagers sur le site du budget participatif.....	146
Tableau 27 : Évolution du taux de transformation numérique lors de la phase annuelle de vote	147

Graphique 82 : Évolution de la part des types de périphériques utilisés pour la consultation du site dédié au budget participatif.....	147
Tableau 28 : Programmation 2019 des newsletters relatives au budget participatif	148
Capture écran 7 : Gazette du budget participatif de la mairie du 4ème arrondissement	149
Tableau 29 : Synthèse des actions de communication réalisées par les mairies d’arrondissement.....	151
Capture écran 8 : Identification d’un projet réalisé par l’intermédiaire du budget participatif : « Rénovation d’une aire de jeux au parc Monceau »	152
Tableau 30 : Tableau AFOM du budget participatif.....	159

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Contradictoire DDCT

Annexe 4 : Contradictoire SGVP

Avis : *La version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes. Sous réserve des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs, et de la délibération 2014 IG 1001, celles-ci sont consultables sur place, sur demande écrite à la direction de l'Inspection générale.*